U d'/of OTTAWA
39003000881879

APB

Univer_itas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Français

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

IV.

DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE,

PAR VOLTAIRE.

TOME QUATRIÈME.

DIE. — EZO.

Edition-Touquet

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE LA HUCHETTE, N° 18.

1822.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Université d'Ottawa
BIBLIOTHECA
LIBRARY
Ottaviensis

B
42
.V55
1822
v.4

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

DIEU. DIEUX.

SECTION PREMIÈRE.

On ne peut trop avertir que ce Dictionnaire n'est point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaissance d'un Dieu n'est point empreinte en nous par les mains de la nature; car tous les hommes auraient la même idée, et nulle idée ne naît avec nous (*). Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre, etc., que nous recevons dès que nos yeux et notre entendement s'ouvrent. Est-ce une idée philosophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philosophes.

D'où est donc dérivé cette idée? du sentiment et de cette logique naturelle qui se développe avec l'âge dans les hommes les plus grossiers. On a vu des effets étonnans de la nature, des moissons et des stérilités, des jours sereins et des tempêtes, des bienfaits et des fléaux, et on a senti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des sociétés, et on a eu besoin d'admettre des souverains de ces souverains nouveaux que la faiblesse humaine s'était donnés, des êtres dont le pouvoir suprême fit trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs égaux. Les premiers souverains

(*) *Voyez* l'article Idée.

ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puissance. Voilà les premiers pas, voilà pourquoi chaque petite société avait son Dieu. Ces notions étaient grossières, parce que tout l'était. il est très-naturel de raisonner par analogie. Une société sous un chef ne niait point que la peuplade voisine n'eût aussi son juge, son capitaine; par conséquent elle ne pouvait nier qu'elle n'eût aussi son Dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que son capitaine fût le meilleur, elle avait intérêt aussi à croire, et par conséquent elle croyait que son Dieu était le plus puissant. De là ces anciennes fables si long-temps généralement répandues, que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De là tant de passages dans les livres hébreux qui décèlent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs, que les dieux de leurs ennemis existaient, mais que le dieu des Juifs leur était supérieur.

Cependant il y eut des prêtres, des mages, des philosophes dans les grands états où la société perfectionnée pouvait comporter des hommes oisifs, occupés de spéculations.

Quelques-uns d'entre eux perfectionnèrent leur raison jusqu'à reconnaître en secret un Dieu unique et universel. Ainsi, quoique chez les anciens Égyptiens on adorât Osiri, Osiris, ou plutôt Osireth, qui signifie *cette terre est à moi;* quoiqu'ils adorassent encore d'autres êtres supérieurs, cependant ils admettaient un Dieu suprême, un principe unique qu'ils appelaient *Knef*, et dont le symbole était une sphère posée sur le frontispice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur Zeus, leur Jupiter, maître des autres dieux qui n'étaient que ce que sont les anges chez les Babyloniens et chez les Hébreux, et les saints chez les chretiens de la communion romaine.

C'est une question plus épineuse qu'on ne pense, et très-peu approfondie, si plusieurs dieux égaux en puissance pourraient subsister à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités. Nous arrivons à un très-petit nombre de certitudes. Il y a quelque chose d'éternel, car rien n'est produit de rien. Voilà une vérité certaine sur laquelle votre esprit se repose. Tout ouvrage qui nous montre des moyens et une fin, annonce un ouvrier; donc cet univers, composé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très-puissant, très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude; mais cet artisan suprême est-il infini? est-il partout? est-il en un lieu? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée et nos faibles connaissances?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde; mais ma raison est impuissante à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle et subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure, c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est aussi éternel et

existant par lui même ; Dieu et la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas ? Des nations entières, des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la source du bien, l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans, maîtres absolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés et impuissans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, et l'autre ne peut faire le mal.

Si Dieu et la matière existent de toute éternité, comme l'antiquité l'a cru, voilà deux êtres nécessaires ; or, s'il y a deux êtres nécessaires, il peut y en avoir trente. Ces seuls doutes, qui sont le germe d'une infinité de réflexions, servent au moins à nous convaincre de la faiblesse de notre entendement. Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la Divinité avec Cicéron. Nous n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que Dieu est infini négativement et non privativement, *formaliter et non materialiter*, qu'il est le premier, le moyen et le dernier acte, qu'il est partout sans être dans aucun lieu. Cent pages de commentaires sur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous n'avons ni degré, ni *point d'appui* pour monter à de telles connaissances. Nous sentons que nous sommes sous la main d'un être invisible ; c'est tout, et nous ne pouvons faire un pas au delà. Il y a une

témérité insensée à vouloir deviner ce que c'est que cet être, s'il est étendu ou non, s'il existe dans un lieu ou non, comment il existe, comment il opère (*).

SECTION II.

Je crains toujours de me tromper; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaissaient un Dieu suprême. Il n'y a pas un seul livre, une médaille, un bas-relief, une inscription, où il soit parlé de Junon, de Minerve, de Neptune, de Mars et des autres dieux, comme d'un être formateur, souverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres profanes que nous ayons, Hésiode et Homère, représentent leur *Zeus* comme seul lançant la foudre, comme seul maître des dieux et des hommes; il attache Junon à une chaîne, il chasse Apollon du ciel.

L'ancienne religion des bracmanes, la première qui admit des créatures célestes, la première qui parla de leur rébellion, s'explique d'une manière sublime sur l'unité et la puissance de Dieu, comme nous l'avons vu à l'article Ange.

Les Chinois, tout anciens qu'ils sont, ne viennent qu'après les Indiens; ils ont reconnu un seul Dieu de temps immémorial; point de dieux subalternes, point de génies ou démons médiateurs entre Dieu et les hommes, point d'oracles, point de dogmes abstraits, point de disputes théologiques chez les lettrés; l'empereur fut toujours le premier pontife, la religion fut

(*) *Voyez* Création, Infini.

toujours auguste et simple : c'est ainsi que ce vaste empire, quoique subjugué deux fois, s'est toujours conservé dans son intégrité, qu'il a soumis ses vainqueurs à ses lois, et que, malgré les crimes et les malheurs attachés à la race humaine, il est encore l'état le plus florissant de la terre.

Les mages de Chaldée, les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu suprême, et l'adoraient dans les étoiles qui sont son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis, était l'emblème d'un Dieu unique et parfait, nommé *Knef* par les Égyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus* n'a jamais été donné par les Romains qu'au seul Jupiter,

. . *Hominum sator atque deorum* (*).

On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs (*a*).

Cette adoration d'un Dieu suprême est confirmée depuis Romulus jusqu'à la destruction entière de l'empire et à celle de sa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des dieux secondaires et ridicules, et, malgré les épicuriens, qui au fond n'en reconnaissent aucun, il est avéré que les magistrats et les sages adorèrent dans tous les temps un Dieu souverain.

(*) Virg., *Æneid.*, liv. I, v. 258; et liv. XI, v. 725.

(*a*) Le prétendu Jupiter, né en Crète, n'était qu'une fable historique ou poétique, comme celle des autres dieux. Jovis, depuis Jupiter, était la traduction du mot grec *Zeus*; et *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jehova*.

Dans le nombre des témoignages qui nous restent de cette vérité, je choisirai d'abord celui de Maxime de Tyr, qui florissait sous les Antonins, ces modèles de la vraie piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ces paroles dans son discours intitulé *De Dieu selon Platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

« Les hommes ont eu la faiblesse de donner à Dieu une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme; mais il est ridicule de s'imaginer, avec Homère, que Jupiter ou la suprême divinité a les sourcils noirs et les cheveux d'or, et qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.

« Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité, toutes leurs réponses sont différentes. Cependant, au milieu de cette variété prodigieuse d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous, etc. »

Que deviendront, après cet aveu formel et après les discours immortels des Cicéron, des Antonins, des Épictète; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier et d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité? Ils ont pris les rêveries d'Homère pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort et plus expressif? vous le trouverez dans la lettre de Maxime

de Madaure à saint Augustin; tous deux étaient philosophes et orateurs; du moins ils s'en piquaient : ils s'écrivaient librement; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion et un de la nouvelle.

Lisez la lettre de Maxime de Madaure, et la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

« Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit sans commencement, et qui, sans avoir rien engendré de semblable à lui, soit néanmoins le père et le formateur de toutes choses, quel homme est assez grossier, assez stupide, pour en douter? C'est celui dont nous adorons sous des noms divers l'éternelle puissance répandue dans toutes les parties du monde; ainsi, honorant séparément, par diverses sortes de culte, ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout entier..... Qu'ils vous conservent ces dieux *subalternes*, sous les noms desquels et par lesquels, tout autant de mortels que nous sommes sur la terre, nous adorons le *père commun des dieux et des hommes*, par différentes sortes de cultes, à la vérité, mais qui s'accordent tous dans leur variété même, et ne tendent qu'à la même fin. »

Qui écrivait cette lettre? un Numide, un homme du pays d'Alger.

Réponse d'Augustin.

« Il y a dans votre place publique deux statues de Mars, nu dans l'une et armé dans l'autre, et tout au-

près la figure d'un homme qui, avec trois doigts qu'il avance vers Mars, tient en bride cette divinité dangereuse à toute la ville. Sur ce que vous me dites que de pareils dieux sont comme des membres du seul véritable Dieu, je vous avertis, avec toute la liberté que vous me donnez, de ne pas tomber dans de pareils sacriléges : car ce seul Dieu dont vous parlez est sans doute celui qui est reconnu de tout le monde, et sur lequel les ignorans conviennent avec les savans, comme quelques anciens ont dit. Or, direz-vous que celui dont la force, pour ne pas dire la cruauté, est réprimée par un homme mort, soit un membre de celui-là? Il me serait aisé de vous pousser sur ce sujet, car vous voyez bien ce qu'on pourrait dire sur cela; mais je me retiens, de peur que vous ne disiez que ce sont les armes de la rhétorique que j'emploie contre vous plutôt que celle de la vérité (*b*). »

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces deux statues dont il ne reste aucun vestige; mais toutes les statues dont Rome était remplie, le Panthéon et tous les temples consacrés à tous les dieux subalternes, et même aux douze grands dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus maximus, Dieu très-bon et très-grand,* ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, et ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur Jésus-Christ, de n'avoir pas

(*b*) Traduction de Dubois, précepteur du dernier duc de Guise.

eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte de Mars, de Vénus, de Minerve, d'Apollon, qui n'existaient pas, et d'avoir conservé cette religion jusqu'au temps des Théodoses. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs, qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité et jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux Scipions, aux Catons, aux Métellus, aux Émile, aux Cicéron, aux Varron, aux Virgile et aux Horaces (*).

Tous ces grands hommes ont ignoré Jésus-Christ qu'ils ne pouvaient connaître, mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler?

D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême.

Warburton a calomnié Cicéron et l'ancienne Rome (c) ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que Cicéron a prononcé ces paroles dans son Oraison pour Flaccus : « Il est indigne de la majesté de l'empire d'adorer un seul Dieu. » *Majestatem imperii non decuit ut unus tantùm Deus colatur.*

Qui le croirait? il n'y a pas un mot de cela dans l'Oraison pour Flaccus, ni dans aucun ouvrage de Cicéron. Il s'agit de quelques vexations dont on ac-

---

(*) *Voyez* Idole, Idolâtre, Idolatrie.

(c) Préface de la deuxième partie du tome II, de la Légation de Moïse, page 19.

cusait Flaccus, qui avait exercé la préture dans l'Asie-Mineure. Il était secrètement poursuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée; car ils avaient obtenu à force d'argent des priviléges à Rome, dans le temps même que Pompée, après Crassus, avant pris Jérusalem, avait fait pendre leur roitelet Alexandre, fils d'Aristobule. Flaccus avait défendu qu'on fît passer des espèces d'or et d'argent à Jérusalem, parce que ces monnaies en revenaient altérées et que le commerce en souffrait; il avait fait saisir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit Cicéron, est encore dans le trésor; Flaccus s'est conduit avec autant de désintéressement que Pompée.

Ensuite, Cicéron, avec son ironie ordinaire, prononce ces paroles : « Chaque pays a sa religion, nous avons la nôtre. Lorsque Jérusalem était encore libre, et que les Juifs étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas moins en horreur la splendeur de cet empire, la dignité du nom romain, les institutions de nos ancêtres. Aujourd'hui cette nation a fait voir plus que jamais, par la force de ses armes, ce qu'elle doit penser de l'empire romain. Elle nous a montré par sa valeur combien elle est chère aux dieux immortels; elle nous l'a prouvé, en étant vaincue, dispersée, tributaire. »

Sua cuique civitati religio est; nostra nobis. Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum, a splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis abhorrebat : nunc verò, hoc magis, quòd illa gens quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis : quàm cara diis immortalibus esset, docuit, quòd est victa, quòd elocata, quòd servata. (Cic. *Oratio pro Flacco*, cap. XXVIII.)

Il est donc très-faux que jamais ni Cicéron ni aucun Romain ait dit qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un Dieu suprême. Leur Jupiter, ce Zeus des Grecs, ce Jehova des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux secondaires; on ne peut trop inculquer cette grande vérité.

Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant Cœlum, quand les Grecs adoraient Ouranon; en s'adressant à Saturnus et à Tellus, quand les Grecs s'adressaient à Gé et à Chronos.

Ils appelaient Cérès celle que les Grecs nommaient Deo et Demiter.

Leur Neptune était Poseidon; leur Vénus était Aphrodite; leur Junon s'appelait en grec Éra; leur Proserpine, Coré; enfin leur favori Mars, Arès; et leur favorite Bellone, Énio. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux-esprits grecs et romains s'étaient-ils rencontrés? ou les uns avaient-ils pris des autres la chose dont ils déguisaient le nom?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter les Grecs, se soient fait des dieux, du ciel, du temps, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des dieux en Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander

des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien, il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais Jupiter, le maître de tous les dieux, n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre? C'était Jov, Jovis chez les premiers Romains, Zeus chez les Grecs, Jehova chez les Phéniciens, les Syriens, les Égyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'Être suprême? connaissance confuse à la vérité; mais quel homme peut l'avoir distincte?

SECTION III

Examen de Spinosa.

Spinosa ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agissante dans la matière, et fesant un tout avec elle.

« Je dois conclure, dit-il (*d*), que l'être absolu n'est ni pensée, ni étendue, exclusivement l'un de l'autre, mais que l'étendue et la pensée sont les attributs nécessaires de l'être absolu. »

C'est en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, Ocellus Lucanus, Héraclite, Démocrite, Leucipe, Straton, Épicure, Pythagore, Diagore, Zénon d'Élée, Anaximandre, et tant d'autres. Il en diffère surtout par sa méthode, qu'il avait entièrement puisée dans la lecture de Descartes, dont il a imité jusqu'au style.

(*d*) Page 13, édition de Foppens.

Ce qui étonnera surtout la foule de ceux qui crient Spinosa, Spinosa, et qui ne l'ont jamais lu, c'est sa déclaration suivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour apaiser des théologiens, pour se donner des protecteurs, pour désarmer un parti; il parle en philosophe sans se nommer, sans s'afficher; s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici sa profession de foi.

Profession de foi de Spinosa.

« Si je concluais aussi que l'idée de Dieu, comprise sous celle de l'infinité de l'univers (c), me dispense de l'obéissance, de l'amour et du culte, je ferais encore un plus pernicieux usage de ma raison; car il m'est évident que les lois que j'ai reçues, non par le rapport ou l'entremise des autres hommes, mais immédiatement de lui, sont celles que la lumière naturelle me fait connaître pour véritables guides d'une conduite raisonnable. Si je manquais d'obéissance à cet égard, je pécherais seulement contre le principe de mon être et contre la société de mes pareils, mais contre moi-même, en me privant du plus solide avantage de mon existence. Il est vrai que cette obéissance ne m'engage qu'aux devoirs de mon état, et qu'elle me fait envisager tout le reste comme des pratiques frivoles, inventées superstitieusement, ou pour l'utilité de ceux qui les ont instituées.

« A l'égard de l'amour de Dieu, loin que cette idée le puisse affaiblir, j'estime qu'aucune autre n'est plus

---

(c) Page 44.

propre à l'augmenter, puisqu'elle me fait connaître que Dieu est intime à mon être; qu'il me donne l'existence et toutes mes propriétés; mais qu'il me les donne libéralement sans reproche, sans intérêt, sans m'assujettir à autre chose qu'à ma propre nature. Elle bannit la crainte, l'inquiétude, la défiance et tous les défauts d'un amour vulgaire ou intéressé. Elle me fait sentir que c'est un bien que je ne puis perdre, et que je possède d'autant mieux que je le connais et que je l'aime. »

Est-ce le vertueux et tendre Fénélon, est-ce Spinosa qui a écrit ces pensées? Comment deux hommes si opposés l'un à l'autre ont-ils pu se rencontrer dans l'idée d'aimer Dieu pour lui-même avec des notions de Dieu si différentes (*)?

Il le faut avouer; ils allaient tous deux au même but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être; le saint archevêque en philosophe persuadé que Dieu est distingué de la nature, l'autre en disciple très-égaré de Descartes, qui s'imaginait que Dieu est la nature entière.

Le premier était orthodoxe, le second se trompait, j'en dois convenir; mais tous deux étaient dans la bonne foi : tous deux estimables dans leur sincérité comme dans leurs mœurs douces et simples; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'Odyssée et un cartésien sec, hérissé d'argumens; entre un très-bel esprit de la cour de Louis XIV, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, et un

(*) *Voyez* AMOUR DE DIEU.

pauvre Juif déjudaïsé, vivant avec trois cents florins de rente (*f*) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entre eux quelque ressemblance, c'est que Fénélon fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, et l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison; mais l'un se soumit, et l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinosa.

Le grand dialecticien Bayle a réfuté Spinosa (*g*). Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'Euclide. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que Spinosa, avec sa substance universelle, ses modes et ses accidens, avait entendu autre chose que ce que Bayle entend, et que par conséquent Bayle peut avoir eu raison, sans avoir confondu Spinosa. J'ai toujours cru surtout que Spinosa ne s'entendait pas souvent lui-même, et que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts du spinosisme par un côté que Bayle a négligé. Spinosa pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance; et il paraît par tout son livre qu'il se fonde sur la méprise de Descartes, *que tout est plein*. Or, il est aussi

---

(*f*) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous et demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(*g*) *Voyez* l'article *Spinosa*, Dictionnaire de Bayle.

faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que, dans une balance égale, un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de Spinosa? Comment la substance d'une étoile entre laquelle et nous est un espace vide si immense, sera-t-elle précisément la substance de notre terre, la substance de moi-même (*h*), la substance d'une mouche mangée par une araignée?

Je me trompe peut-être; mais je n'ai jamais conçu comment Spinosa, admettant une substance infinie dont la pensée et la matière sont les deux modalités, admettant la substance, qu'il appelle Dieu, et dont tout ce que nous voyons est mode ou accident, a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté? Nous sommes, dit Spinosa, des modes de cet être absolu, nécessaire, infini. Je dis à Spinosa : Nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes : donc cet être infini, nécessaire, absolu, ne peut en être privé, donc il a volonté, desseins, puissance.

Je sais bien que plusieurs philosophes, et surtout

(*h*) Ce qui fait que Bayle n'a pas pressé cet argument, c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de Newton, de Keil, de Gregori, de Halley, que le vide est nécessaire pour le mouvement.

Lucrèce, ont nié les causes finales, et je sais que Lucrèce, quoique peu châtié, est un très-grand poëte dans ses descriptions et dans sa morale; mais en philosophie il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collége et d'un bedeau de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain ? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, et je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des causes finales; et je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que, si Spinosa, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, se moque des causes finales, il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de l'Être en général et en particulier.

Voici ses paroles :

« Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quelques instans (*i*) pour admirer la merveilleuse dispensation de la nature, laquelle, ayant enrichi la constitution de l'homme de tous les ressorts nécessaires pour prolonger jusqu'à certain terme la durée de sa fragile existence, et pour animer la connaissance qu'il a de lui-même par celle d'une infinité de choses éloignées, semble avoir exprès négligé de lui donner des moyens

(*i*) Page 14.

pour bien connaître celle dont il est obligé de faire un usage plus ordinaire, même les individus de sa propre espèce. Cependant, à le bien prendre, c'est moins l'effet d'un refus que celui d'une extrême libéralité, puisque, s'il y avait quelque être intelligent qui en pût pénétrer un autre contre son gré, il jouirait d'un tel avantage au-dessus de lui, que par cela même il serait exclus de la société; au lieu que, dans l'état présent, chaque individu jouissant de lui-même avec une pleine indépendance, ne se communique qu'autant qu'il lui convient. »

Que conclurai-je de là? que Spinosa se contredisait souvent; qu'il n'avait pas toujours des idées nettes; que dans le grand naufrage des systèmes il se sauvait tantôt sur une planche, tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette faiblesse à Malebranche, à Arnauld, à Bossuet, à Claude, qui se sont contredits quelquefois dans leurs disputes; qu'il était comme tant de métaphysiciens et de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raison de toutes mes idées en métaphysique, que je suis un animal très-faible, marchant sur des sables mouvans qui se dérobent continuellement sous moi, et qu'il n'y a peut-être rien de si fou que de croire avoir toujours raison.

Vous êtes très-confus, Baruc (*k*) Spinosa; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit? Je soutiens que non; et ma raison, c'est que vous êtes confus,

---

(*k*) Il s'appelle Baruc, et non Benoît, car il ne fut jamais baptisé.

que vous avez écrit en mauvais latin, et qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour et par les dames.

SECTION IV.

Du système de la nature.

L'AUTEUR du Système de la nature a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas Spinosa. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer et de se contredire, comme tous les autres. Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique et en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie et utile, et soyons courts si nous pouvons.

L'ordre et le désordre n'existent point, etc. (1)

Quoi! en physique, un enfant né aveugle ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, et l'irrégularité qui en est le désordre? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim et a bouché l'œsophage? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, et souvent les conduits manquent d'orifices; on est obligé

(1) Première partie, page 60.

d'y remédier : ce désordre a sa cause, sans doute. Point d'effet sans cause, mais c'est un effet très-désordonné.

L'assassinat de son ami, de son frère, n'est-il pas un désordre horrible en morale? Les calomnies d'un Garasse, d'un Le Tellier, d'un Doucin, contre des jansénistes et celles des jansénistes contre des jésuites; les impostures des Patouillet et des Paulian ne sont-elles pas de petits désordres? La Saint-Barthélemi, les massacres d'Irlande, etc., etc., ne sont-ils pas des désordres exécrables? Ce crime a sa cause dans des passions, mais l'effet est exécrable; la cause est fatale; ce désordre fait frémir. Reste à découvrir, si l'on peut, l'origine de ce désordre; mais il existe.

L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes et mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles sont combinées d'une certaine façon (m).

C'est là précisément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie? l'auteur et le lecteur n'en savent rien. De là les deux volumes du Système; et tous les systèmes du monde ne sont-ils pas des rêves?

Il faudrait définir la vie, et c'est ce que j'estime impossible (n).

Cette définition n'est-elle pas très-aisée, très-commune? la vie n'est-elle pas organisation avec sentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement seul de la matière, c'est ce dont il est impossible de donner une preuve : et, si on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *je sais*, quand on se dit tout bas, *j'ignore?*

(m) Page 69. — (n) Page 78.

L'on demandera ce que c'est que l'homme, etc. (o)

Cet article n'est pas assurément plus clair que les plus obscurs de Spinosa, et bien des lecteurs s'indigneront de ce ton décisif que l'on prend sans rien expliquer.

La matière est éternelle et nécessaire, mais ses formes et ses combinaisons sont passagères et contingentes, etc. (p)

Il est difficile de comprendre comment la matière étant nécessaire et aucun être libre n'existant, selon l'auteur, il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être et ne pas être : mais, tout devant être d'une nécessité absolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal à propos *contingent*, est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C est là où l'on se trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de Dieu, que la matière agit par elle-même, par une nécessité éternelle, il faut le démontrer comme une proposition d'Euclide, sans quoi vous n'appuyez votre système que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre humain!

Si l'homme, d'après sa nature, est forcé d'aimer son bien-être, il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice (q).

Cette maxime est encore plus exécrable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il

---

(o) Page 80. — (p) Page 82. — (q) Page 152.

serait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux sans souffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur serait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé; plaisir toujours empoisonné, plaisir qui mène au malheur? On acquiert, en domptant ses vices, la tranquillité, le témoignage consolant de sa conscience; on perd, en s'y livrant, son repos, sa santé; on risque tout. Aussi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu; et il n'avance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

Ceux qui rejettent avec tant de raison les idées innées,... auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, et dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités, est un être de raison (r).

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu? cette conséquence n'est-elle pas absurde? y a-t-il quelque contradiction à dire que Dieu nous donne des idées par nos sens? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que, s'il est un être tout-puissant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées et nos sens comme tout le reste? Il faudrait avoir prouvé auparavant que Dieu n'existe pas; et c'est ce que

(r) Page 167.

l'auteur n'a point fait; c'est même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire jusqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, et à l'erreur étonnante sur laquelle il a élevé son système. Je dois absolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système (*).

Il y avait en France vers l'an 1750 un jésuite anglais nommé Needham, déguisé en séculier, qui servait alors de précepteur au neveu de M. Dillon, archevêque de Toulouse. Cet homme fesait des expériences de physique et surtout de chimie.

Après avoir mis de la farine de seigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, et du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que son jus de mouton et son seigle avaient fait naître des anguilles, lesquelles même en produisaient bientôt d'autres; et qu'ainsi une race d'anguilles se formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de seigle.

Un physicien qui avait de la réputation, ne douta pas que ce Needham ne fût un profond athée. Il conclut que, puisque l'on faisait des anguilles avec de la farine de seigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment; que la nature et la chimie pro-

(*) *Voyez* Anguilles, chap. XX des Singularités de la nature, volume de Physique.

duisaient tout, et qu'il était démontré qu'on peut se passer d'un Dieu formateur de toutes choses.

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme (s) malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central, disséquer des Patagons pour connaître la nature de l'âme, enduire les malades de poix résine pour les empêcher de transpirer, exalter son âme pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme, et servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes, en niant un créateur, se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule système du jésuite Needham, et le joignirent à celui de Maillet, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées et les Alpes, et que les hommes étaient originairement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses et en jambes dans la suite des temps, ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on assura qu'à Bruxelles

(s) Maupertuis.

un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine et de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse et aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par M. Spalanzani, un peu meilleur observateur que Needham.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de Needham allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant et judicieux de Lucrèce se laissa surprendre au point que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII, page 361, les prétendues expériences de Needham, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà pour le nouveau fondement du Système de la nature. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi :

En humectant de la farine avec de l'eau, et en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps, à l'aide du microscope, qu'il a produit des êtres organisés dont on croyait la farine et l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens (t).

Quand cette sottise inouïe serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de Dieu; car il se pourrait très-bien qu'il y eût un être suprême, intelligent et puissant,

(t) Première partie, page 23. *Voy.* sur les anguilles de Needham le volume de Physique, ch. XX des Singularités de la nature.

qui, ayant formé le soleil et tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que Dieu n'existe pas, et c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé, ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu : mais cet argument si méprisé est de Cicéron et de Newton. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui, en observant le cours des astres et l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle et sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont ! cela est-il concevable ? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance ? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune ; il ne prouve jamais rien, et il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion ! mais quelle témérité !

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature ; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible ; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais

a-t-on jamais vu une pierre sentante et pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations et pensées; à qui le dois-je? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le-moi donc; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu des scolastiques, un dieu composé de qualités discordantes, un dieu auquel on donne, comme à ceux d'Homère, les passions des hommes; un dieu capricieux, inconstant, vindicatif, inconséquent, absurde : mais il ne peut combattre le Dieu des sages. Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir intelligent et suprême. Il est peut-être impossible à la raison humaine destituée du secours divin de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet être? et de ce que personne sans être infini ne peut dire où il réside, il conclut qu'il n'existe pas. Cela n'est pas philosophique; car, de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier et que vous vissiez l'effet d'une batterie de canon, vous ne devriez pas dire, elle agit toute seule par sa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, il n'y a point de Dieu, pour qu'on vous en croie sur votre parole?

Enfin, sa grande objection est dans les malheurs

et dans les crimes du genre humain, objection aussi ancienne que philosophique; objection commune mais fatale et terrible, à laquelle on ne trouve de réponse que dans l'espérance d'une vie meilleure. Et quelle est encore cette espérance? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison. Mais j'ose dire que, quand il nous est prouvé qu'un vaste édifice construit avec le plus grand art est bâti par un architecte, quel qu'il soit, nous devons croire à cet architecte, quand même l'édifice serait teint de notre sang, souillé de nos crimes, et qu'il nous écraserait par sa chute. Je n'examine pas encore si l'architecte est bon, si je dois être satisfait de son édifice, si je dois en sortir plutôt que d'y demeurer; si ceux qui sont logés comme moi dans cette maison pour quelques jours en sont contens : j'examine seulement s'il est vrai qu'il y ait un architecte, ou si cette maison, remplie de tant de beaux appartemens et de vilains galetas, s'est bâtie toute seule.

SECTION V.

De la nécessité de croire un être suprême.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me semble, n'est pas d'argumenter en métaphysique, mais de peser s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux misérables et pensans, admettre un Dieu rémunérateur et vengeur, qui nous serve à la fois de frein et de consolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités sans espérances et à nos crimes sans remords.

Hobbes dit que si, dans une république où l'on ne

reconnaîtrait point de Dieu, quelque citoyen en proposait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de Dieu; un charlatan qui voudrait se faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui, sentant la faiblesse humaine, sa perversité et sa misère, chercher un appui qui les soutienne dans les langueurs et dans les horreurs de cette vie.

Depuis Job jusqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit son existence; nous avons donc un besoin perpétuel de consolation et d'espoir. Votre philosophie nous en prive. La fable de Pandore valait mieux, elle nous laissait l'espérance, et vous nous la ravissez! La philosophie, selon vous, ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non; mais vous n'avez aucune démonstration du contraire. Il se peut qu'il y ait en nous une monade indestructible qui sente et qui pense, sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite. La raison ne s'oppose point absolument à cette idée, quoique la raison seule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage sur la vôtre? la mienne est utile au genre humain, la vôtre est funeste; elle peut, quoi que vous en disiez, encourager les Néron, les Alexandre VI et les Cartouche; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, Épictète croyaient que leur monade, de quelque espèce qu'elle fût, se rejoindrait à la monade du grand Être; et ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux, je ne vous dis pas avec Pascal : *Prenez le plus sûr*. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner : il faut juger, et notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas : Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un scapulaire, soyez imbécile et fanatique pour acquérir la faveur de l'Être des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu, à être bienfesant, à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature, et par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale et finale de tout; espérez avec moi que notre monade qui raisonne sur le grand Être éternel pourra être heureuse par ce grand Être même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrez pas l'impossibilité; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités; nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant! Abordera qui pourra; mais celui qui me crie : Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage et m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits

de votre ouvrage, que la croyance d'un Dieu a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits; dites la superstition, qui règne sur notre triste globe; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Être suprême. Détestons ce monstre qui a toujours déchiré le sein de sa mère; ceux qui le combattent sont les bienfaiteurs du genre humain; c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis; il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte et qu'il dévore.

Vous craignez qu'*en adorant Dieu on ne redeviene bientôt superstitieux et fanatique*. Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux passions les plus atroces, et aux crimes les plus affreux? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable? Où est l'asile entre ces deux écueils? le voici : Dieu et des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits : et ils sont aujourd'hui en grand nombre; ils sont à la tête des nations, ils influent sur les mœurs publiques; et, d'année en année, le fanatisme qui couvrait la terre se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223.

Si l'on présume des rapports entre l'homme et cet être incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des présens, etc.; si l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui..... etc., etc., etc.

Le grand mal de s'assembler aux temps des moissons pour remercier Dieu du pain qu'il nous a donné! qui vous dit de faire des présens à Dieu? l'idée en est ridicule : mais où est le mal de charger un citoyen, qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grâces à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un Grégoire VII qui marche sur la tête des rois, ou un Alexandre VI souillant par un inceste le sein de sa fille qu'il a engendrée par un stupre, et assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins; pourvu que dans une paroisse ce prêtre ne soit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confesse, et employant cet argent à séduire les petites filles qu'il catéchise; pourvu que ce prêtre ne soit pas un Le Tellier, qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori; un Warburton, qui viole les lois de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre, et qui calomnie quiconque n'est pas de son avis? Ces derniers cas sont rares. L'état du sacerdoce est un frein qui force à la bienséance.

Un sot prêtre excite le mépris; un mauvais prêtre inspire l'horreur; un bon prêtre, doux, pieux, sans superstition, charitable, tolérant, est un homme qu'on doit chérir et respecter. Vous craignez l'abus, et moi

aussi. Unissons-nous pour le prévenir ; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société, quand il n'est pas perverti par le fanatisme ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très-importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux, même sans Dieu, quoique vous ayez dit malheureusement que, *dès que le vice rend l'homme heureux, il doit aimer le vice ;* proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Partout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne sera qu'entre vous et quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne vous lit pas. Si quelque théologien voulait vous persécuter, il serait un méchant, il serait un imprudent qui ne servirait qu'à vous affermir et à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort; mais les Grecs n'ont point persécuté Épicure, les Romains n'ont point persécuté Lucrèce. Vous avez tort; mais il faut respecter votre génie et votre vertu, en vous réfutant de toutes ses forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puisse rendre à Dieu, c'est de prendre sa défense sans colère; comme le plus indigne portrait qu'on puisse faire de lui, est de le peindre vindicatif et furieux. Il est la vérité même : la vérité est sans passions. C'est être disciple de Dieu que de l'annoncer d'un cœur doux et d'un esprit inaltérable.

Je pense avec vous que le fanatisme est un monstre

mille fois plus dangereux que l'athéisme philosophique. Spinosa n'a pas commis une seule mauvaise action. Châtel et Ravaillac, tous deux dévots, assassinèrent Henri IV.

L'athée de cabinet est presque toujours un philosophe tranquille; le fanatique est toujours turbulent: mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre humain. Borgia et ses semblables ont fait presque autant de mal que les fanatiques de Munster et des Cévennes : je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet est de faire des athées de cour. C'est Chiron qui élève Achille; il le nourrit de moelle de lion. Un jour Achille traînera le corps d'Hector autour des murailles de Troie, et immolera douze captifs innocens à sa vengeance.

Dieu nous garde d'un abominable prêtre qui hache un roi en morceaux avec son couperet sacré, ou de celui qui, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, à l'âge de soixante et dix ans, ose signer de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de.... ou de.... ou de....

Mais que Dieu nous préserve aussi d'un despote colère et barbare, qui, ne croyant point un Dieu, serait son Dieu à lui-même; qui se rendrait indigne de sa place sacrée, en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose; qui sacrifierait sans remords ses amis, ses parens, ses serviteurs, son peuple, à ses passions. Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, sont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir? etc., etc.

Si l'idée d'un Dieu auquel nos âmes peuvent se re-

joindre, a fait des Titus, des Trajan, des Antonin, des Marc-Aurèle, et ces grands empereurs chinois dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens et des plus vastes empires du monde; ces exemples suffisent pour ma cause, et ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'état, un seul homme un peu versé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous ne le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de Gilles et de Pierrot à la foire. Une usurpation également odieuse et ridicule, fondée d'un côté sur la fraude et de l'autre sur la bêtise, est minée chaque instant par la raison qui établit son règne. La bulle *In cœnâ Domini,* le chef-d'œuvre de l'insolence et de la folie, n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'état, il est cassé sur-le-champ. Mais quoi! parce qu'on a chassé les jésuites, faut-il chasser Dieu? au contraire, il faut l'en aimer davantage.

SECTION VI.

Sous l'empire d'Arcadius, Logomacos, théologal de Constantinople, alla en Scythie, et s'arrêta au pied du Caucase, dans les fertiles plaines de Zéphirim, sur les frontières de la Colchide. Le bon vieil-

lard Dondindac était dans sa grande salle basse, entre sa grande bergerie et sa vaste grange; il était à genoux avec sa femme, ses cinq fils et ses cinq filles, ses parens et ses valets, et tous chantaient les louanges de Dieu après un léger repas. Que fais-tu là, idolâtre? lui dit Logomacos. Je ne suis point idolâtre, dit Dondindac. Il faut bien que tu sois idolâtre, dit Logomacos, puisque tu n'es pas Grec? Çà, dis-moi, que chantais-tu dans ton barbare jargon de Scythie? Toutes les langues sont égales aux oreilles de Dieu, répondit le Scythe; nous chantions ses louanges. Voilà qui est bien extraordinaire, reprit le théologal; une famille scythe qui prie Dieu sans avoir été instruite par nous! il engagea bientôt une conversation avec le Scythe Dondindac, car le théologal savait un peu de scythe et l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette conversation dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Constantinople.

LOGOMACOS.

Voyons si tu sais ton catéchisme. Pourquoi pries-tu Dieu?

DONDINDAC.

C'est qu'il est juste d'adorer l'Être suprême de qui nous tenons tout.

LOGOMACOS.

Pas mal pour un barbare! Et que lui demandes-tu?

DONDINDAC.

Je le remercie des biens dont je jouis, et même des maux dans lesquels il m'éprouve; mais je me garde bien de lui rien demander; il sait mieux que

nous ce qu'il nous faut, et je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie.

LOGOMACOS.

Ah! je me doutais bien qu'il allait dire quelque sottise. Reprenons les choses de plus haut. Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Dieu?

DONDINDAC.

La nature entière.

LOGOMACOS.

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de Dieu?

DONDINDAC.

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, et qui me punira si je fais mal.

LOGOMACOS.

Bagatelles, pauvretés que cela! Venons à l'essentiel. Dieu est-il infini *secundùm quid*, ou selon l'essence?

DONDINDAC.

Je ne vous entends pas.

LOGOMACOS.

Bête brute! Dieu est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu?

DONDINDAC.

Je n'en sais rien..... tout comme il vous plaira.

LOGOMACOS.

Ignorant! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, et qu'un bâton n'ait point deux bouts? voit-il le futur comme futur ou comme présent? comment fait-il pour tirer l'être du néant et pour anéantir l'être?

DONDINDAC.

Je n'ai jamais examiné ces choses.

LOGOMACOS.

Quel lourdaud! allons, il faut s'abaisser, se proportionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puisse être éternelle?

DONDINDAC.

Que m'importe qu'elle existe de toute éternité, ou non! je n'existe pas, moi, de toute éternité. Dieu est toujours mon maître; il m'a donné la notion de la justice, je dois la suivre; je ne veux point être philosophe, je veux être homme.

LOGOMACOS.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'est-ce que Dieu?

DONDINDAC.

Mon souverain, mon juge, mon père.

LOGOMACOS.

Ce n'est pas là ce que je demande. Quelle est sa nature?

DONDINDAC.

D'être puissant et bon.

LOGOMACOS.

Mais est-il corporel ou spirituel?

DONDINDAC.

Comment voulez-vous que je le sache?

LOGOMACOS.

Quoi! tu ne sais pas ce que c'est qu'un esprit?

DONDINDAC.

Pas le moindre mot : à quoi cela me servirait-il?

en serais-je plus juste? serais-je meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen?

LOGOMACOS.

Il faut absolument t'apprendre ce que c'est qu'un esprit; c'est, c'est, c'est..... Je te dirai cela une autre fois.

DONDINDAC.

J'ai bien peur que vous ne me disiez moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une question. J'ai vu autrefois un de vos temples; pourquoi peignez-vous Dieu avec une grande barbe?

LOGOMACOS.

C'est une question très-difficile et qui demande des instructions préliminaires.

DONDINDAC.

Avant de recevoir vos instructions, il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin; j'entendis une taupe qui raisonnait avec un hanneton: Voilà une belle fabrique, disait la taupe; il faut que ce soit une taupe bien puissante qui ait fait cet ouvrage. Vous vous moquez, dit le hanneton, c'est un hanneton tout plein de génie qui est l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai résolu de ne jamais disputer.

DIOCLÉTIEN.

Après plusieurs règnes faibles ou tyranniques, l'empire romain eut un bon empereur dans Probus, et les légions le massacrèrent. Elles élurent Carus,

qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre, lorsqu'il fesait la guerre aux Perses. Son fils Numérien fut proclamé par les soldats. Les historiens nous disent sérieusement qu'à force de pleurer la mort de son père, il en perdit presque la vue, et qu'il fut obligé, en fesant la guerre, de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père, nommé Aper, le tua dans son lit pour se mettre sur le trône : mais un druide avait prédit dans les Gaules à Dioclétien, l'un des généraux de l'armée, qu'il serait immédiatement empereur après avoir tué un sanglier ; or, un sanglier se nomme en latin *aper*. Dioclétien assembla l'armée, tua de sa main Aper en présence des soldats, et accomplit ainsi la prédiction du druide. Les historiens qui rapportent cet oracle méritaient de se nourrir du fruit de l'arbre que les druides révéraient. Il est certain que Dioclétien tua le beau-père de son empereur; ce fut là son premier droit au trône : le second, c'est que Numérien avait un frère nommé Carin, qui était aussi empereur, et qui, s'étant opposé à l'élévation de Dioclétien, fut tué par un des tribuns de son armée. Voilà les droits de Dioclétien à l'empire. Depuis long-temps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie, de la petite ville de Dioclée, dont il avait pris le nom. S'il est vrai que son père ait été laboureur, et que lui-même, dans sa jeunesse, ait été esclave d'un sénateur nommé Anulinus, c'est là son plus bel éloge : il ne pouvait devoir son élévation qu'à lui-même : il est bien clair qu'il s'était concilié l'estime de son armée, puisqu'on oublia sa naissance pour lui donner le diadème. Lactance, au-

teur chrétien, mais un peu partial, prétend que Dioclétien était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que les soldats romains aient choisi un poltron pour les gouverner, et que ce poltron eût passé par tous les degrés de la milice. Le zèle de Lactance contre un empereur païen est très-louable, mais il n'est pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions qui défesaient leurs empereurs avec autant de facilité qu'elles les fesaient : c'est encore une preuve, malgré Lactance, qu'il fut aussi grand prince que brave soldat. L'empire reprit bientôt sous lui sa première splendeur. Les Gaulois, les Africains, les Égyptiens, les Anglais, soulevés en divers temps, furent tous remis sous l'obéissance de l'empire; les Perses même furent vaincus. Tant de succès au dehors, une administration encore plus heureuse au dedans; des lois aussi humaines que sages qu'on voit encore dans le Code Justinien; Rome, Milan, Autun, Nicomédie, Carthage embellies par sa munificence; tout lui concilia le respect et l'amour de l'orient et de l'occident, au point que deux cent quarante ans après sa mort on comptait encore et on datait de la première année de son règne, comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'est ce qu'on appelle l'*ère de Dioclétien;* on l'a appelée aussi l'*ère des martyrs ;* mais c'est se tromper évidemment de dix-huit années; car il est certain qu'il ne persécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était si éloigné, que la première chose qu'il fit étant empereur ce fut de donner une compagnie de gardes

prétoriennes à un chrétien nommé Sébastien, qui est au catalogue des saints.

Il ne craignit pas de se donner un collègue à l'empire dans la personne d'un soldat de fortune comme lui; c'était Maximien Hercule, son ami. La conformité de leurs fortunes avait fait leur amitié. Maximien Hercule était aussi né de parens obscurs et pauvres, et s'était élevé comme Dioclétien de grade en grade par son courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce Maximien d'avoir pris le surnom d'Hercule, et à Dioclétien d'avoir accepté celui de Jovien. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'église qui s'appellent Hercule, et des bourgeois qui s'appellent César et Auguste.

Dioclétien créa encore deux césars; le premier fut un autre Maximien, surnommé Galérius, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il semblait que Dioclétien, le plus fier et le plus fastueux des hommes, lui qui le premier introduisit de se faire baiser les pieds, mît sa grandeur à placer sur le trône des césars des hommes nés dans la condition la plus abjecte. Un esclave et deux paysans étaient à la tête de l'empire, et jamais il ne fut plus florissant.

Le second césar qu'il créa était d'une naissance distinguée, c'était Constance Chlore, petit-neveu par sa mère de l'empereur Claude II. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette association pouvait produire par année quatre guerres civiles; mais Dioclétien sut tellement être le maître de ses associés qu'il les obligea toujours à le respecter, et même à vivre unis entre eux. Ces princes, avec le nom de

césar, n'étaient au fond que ses premiers sujets : on voit qu'il les traitait en maître absolu ; car, lorsque le césar Galérius, ayant été vaincu par les Perses, vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite, il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char, et ne le reçut en grâce que quand il eut réparé sa faute et son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après, en 297, d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles, de mener dans leurs armées leurs femmes, leurs filles et leurs eunuques. Galère prit comme Alexandre la femme et toute la famille du roi de Perse, et les traita avec le même respect. La paix fut aussi glorieuse que la victoire : les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains, des sables de Palmyrène jusqu'à l'Arménie.

Dioclétien et Galère allèrent à Rome étaler un triomphe inouï jusqu'alors ; c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perse et ses enfans enchaînés. Tout l'empire était dans l'abondance et dans la joie. Dioclétien en parcourait toutes les provinces; il allait de Rome en Égypte, en Syrie, dans l'Asie-Mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome; c'était à Nicomédie, près du Pont-Euxin, soit pour veiller de plus près sur les Perses et sur les Barbares, soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que Galère commença la persécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laissés en repos jusque-là? et pour-

quoi furent-ils maltraités alors? Eusèbe dit qu'un centurion de la légion Trajane, nommé Marcel, qui servait dans la Mauritanie, assistant avec sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de Galère, jeta par terre sa ceinture militaire, ses armes et sa baguette de sarment qui était la marque de son office, disant tout haut qu'il était chrétien, et qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de mort par le conseil de guerre. C'est là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire; et l'intérêt de l'état demandait qu'une telle désertion publique ne fût point autorisée. Le zèle de Marcel était très-pieux, mais il n'était pas raisonnable. Si dans la fête qu'on donnait en Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire, la loi n'ordonnait point à Marcel d'en manger; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la sédition; et il n'y a point de pays au monde où l'on ne punît une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de Marcel il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 203. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais, et même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles Galère demanda instamment à Dioclétien qu'on abattît cette église; mais ils nous apprennent que Dioclétien fut très-long-temps à se déterminer : il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela ce soit lui qu'on appelle *persé-*

cuteur. Enfin, en 303, l'église fut abattue; et on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur et de toute dignité. Puisqu'on les en privait, il est évident qu'ils en avaient. Un chrétien arracha et mit en pièces publiquement l'édit impérial : ce n'était pas là un acte de religion; c'était un emportement de révolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un zèle indiscret, qui n'était pas selon la science, attira cette persécution funeste. Quelque temps après le palais de Galère brûla; il en accusa les chrétiens; et ceux-ci accusèrent Galère d'avoir mis le feu lui-même à son palais pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accusation de Galère paraît fort injuste; celle qu'on intente contre lui ne l'est pas moins; car, l'édit étant déjà porté, de quel nouveau prétexte avait-il besoin? S'il avait fallu en effet une nouvelle raison pour engager Dioclétien à persécuter, ce serait seulement une nouvelle preuve de la peine qu'eut Dioclétien à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés; cela ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux ressorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il est difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés, toutes ces mutilations, ces langues arrachées, ces membres coupés et grillés, et tous ces attentats à la pudeur, faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels supplices. Il se peut que l'aversion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles; mais on ne trouve nulle part que ces excès

aient été ordonnés par les empereurs ni par le sénat.

Il est bien vraisemblable que la juste douleur des chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les Actes sincères nous racontent que, l'empereur étant dans Antioche, le préteur condamna un petit enfant chrétien, nommé Romain, à être brûlé; que des Juifs présens à ce supplice se mirent méchamment à rire, en disant : « Nous avons eu autrefois trois petits enfans, Sidrac, Midrac et Abdenago, qui ne brûlèrent point dans la fournaise ardente, mais ceux-ci y brûlent. » Dans l'instant, pour confondre les Juifs, une grande pluie éteignit le bûcher, et le petit garçon en sortit sain et sauf, en demandant : « Où est donc le feu ? » Les Actes sincères ajoutent que l'empereur le fit délivrer, mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'est guère possible de croire qu'un juge ait fait couper la lange à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui suit est plus singulier. On prétend qu'un vieux médecin chrétien, nommé Ariston, qui avait un bistouri tout prêt, coupa la langue de l'enfant pour faire sa cour au préteur. Le petit Romain fut aussitôt renvoyé en prison. Le geôlier lui demanda de ses nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit avant cette opération était extrêmement bègue, mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuse. Le geôlier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin; il jura que l'opération avait été faite dans les règles de l'art, et montra la langue de l'enfant qu'il

avait conservée proprement dans une boîte comme une relique. « Qu'on fasse venir, dit-il, le premier venu; je m'en vais lui couper la langue en présence de votre majesté, et vous verrez s'il pourra parler. » La proposition fut acceptée. On prit un pauvre homme, à qui le médecin coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant; l'homme mourut sur-le-champ.

Je veux croire que les Actes qui rapportent ce fait sont aussi sincères qu'ils en portent le titre : mais ils sont encore plus simples que sincères; et il est bien étrange que Fleuri, dans son Histoire ecclésiastique, rapporte un si prodigieux nombre de faits semblables, bien plus propres au scandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que, dans cette année 303 où l'on prétend que Dioclétien était présent à toute cette belle aventure dans Antioche, il était à Rome, et qu'il passa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome, en sa présence, que saint Genest, comédien, se convertit sur le théâtre, en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de Plaute et de Térence ne subsistait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie* ou *la farce italienne,* semble avoir pris naissance dans ce temps-là. Saint Genest représentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : « Je me sens pesant, dit Genest. Veux-tu que nous te rabotions pour te rendre plus léger, lui dit le médecin? Non, répondit Genest, je veux mourir chrétien, pour ressusciter avec une belle taille. » Alors des acteurs habillés en prêtres et en exorcistes

viennent pour le baptiser ; dans le moment Genest devint en effet chrétien ; et, au lieu d'achever son rôle, il se mit à prêcher l'empereur et le peuple. Ce sont encore les Actes sincères qui rapportent ce miracle.

Il est certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais aussi il n'est pas vrai que les provinces fussent inondées de sang, comme on se l'imagine. Il est fait mention d'environ deux cents martyrs, vers ces derniers temps de Dioclétien, dans toute l'étendue de l'empire romain, et il est avéré, par les lettres de Constantin même, que Dioclétien eut bien moins de part à la persécution que Galère.

Dioclétien tomba malade cette année ; et, se sentant affaibli, il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'est pas aisé de savoir si cette abdication fut forcée ou non. Ce qui est certain, c'est qu'ayant recouvré la santé, il vécut encore neuf ans, aussi honoré que paisible, dans sa retraite de Salone, au pays de sa naissance. Il disait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de sa retraite ; et, lorsqu'on le pressa de remonter sur le trône, il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de sa vie, et qu'il prenait plus de plaisir à cultiver son jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits, sinon, qu'avec de très-grands défauts, il régna en grand empereur, et qu'il acheva sa vie en philosophe ?

DE DIODORE DE SICILE ET D'HÉRODOTE.

Il est juste de commencer par Hérodote, comme le plus ancien.

Quand Henri Étienne intitula sa comique rapsodie : *Apologie d'Hérodote,* on sait assez que son dessein n'était pas de justifier les contes de ce père de l'histoire; il ne voulait que se moquer de nous, et faire voir que les turpitudes de son temps étaient pires que celles des Égyptiens et des Perses. Il usa de la liberté que se donnait tout protestant contre ceux de l'église catholique, apostolique et romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fausses reliques supposées par leurs moines; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire que, si les Égyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats et des ognons, les catholiques adoraient des os de morts. Il ose les appeler dans son discours préliminaire *théophages,* et même *théokèses* (*a*). Nous avons quatorze éditions de ce livre; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun, autant que nous regimbons contre celles qui s'adressent à nos personnes en notre propre et privé nom.

(*a*) Théokèses signifie *qui rend Dieu à la selle*, proprement *ch... Dieu :* ce reproche affreux, cette injure avilissante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques; preuve évidente que les livres, n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence sur le peuple.

Henri Étienne ne se servit donc d'Hérodote que pour nous rendre exécrables et ridicules. Nous avons un dessein tout contraire; nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs, depuis Guichardin, sont en général aussi sages, aussi vraies que celles de Diodore et d'Hérodote sont folles et fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire dès le commencement de son ouvrage : « Les historiens perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre, etc. » Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golfe de Suez; qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel, ils eussent côtoyé l'Éthiopie, passé la ligne, doublé le cap des Tempêtes, appelé depuis le *cap de Bonne-Espérance,* remonté au loin entre l'Afrique et l'Amérique, qui est le seul chemin, repassé la ligne, entré de l'Océan dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines, dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens, c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi Inachus, après quoi les Grecs à leur tour vont enlever Europe, fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après, vient Candaule, roi de Lydie, qui rencontrant un de ses soldats aux gardes, nommé Gygès, lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue; il n'y manque pas. La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison : Il faut que tu

meures, ou que tu assassines mon mari et que tu règnes avec moi; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'Orion, porté par un marsouin sur la mer, du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan, ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (et qui n'aime pas les contes?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphes, qui tantôt devine que Crésus fait cuire un quartier d'agneau et une tortue dans une tourtière de cuivre, et tantôt lui prédit qu'il sera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaises dont toute l'histoire ancienne regorge, en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt huit ans les Lydiens? Ce peuple qu'Hérodote nous peint plus riche en or que les Péruviens, au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames, de deux jours l'un sans manger, pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de Cyrus? Son grand-père le Mède Astyage, qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que sa fille Mandane (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raisins. Et là-dessus, le bon-homme Astyage ordonne à Harpage, autre grec, de faire tuer son petit-fils Cyrus; car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. Harpage n'obéit point. Le bon Astyage, qui était prudent et juste, fait mettre en capilotade le fils d'Harpage, et

le fait manger à son père, selon l'usage des anciens héros.

8°. Hérodote, non moins bon naturaliste qu'historien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment, devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarberk quand les Turcs en seront chassés par Catherine II, qui a de très-beaux blés aussi, mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-honnête et très-édifiant chez Hérodote, c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone, et dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de Milita pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très-vraisemblable chez les orientaux, qui ont toujours renfermé les dames, et qui, plus de dix siècles avant Hérodote, imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes (*b*). Je m'arrête; si quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il sera bientôt à cent.

Tout ce que dit Diodore de Sicile, sept siècles après Hérodote, est de la même force dans tout ce

(*b*) Remarquez qu'Hérodote vivait du temps de Xercès, lorsque Babylone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète se moqua de lui, ou Hérodote se moqua des Grecs. Lorsque les Musicos d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait

qui regarde les antiquités et la physique. L'abbé Terrasson nous disait : Je traduis le texte de Diodore dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez M. de La Faye ; et, quand on riait, il disait : Vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de Dacier.

Le plus beau morceau de Diodore est la charmante description de l'île Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par Virgile. Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue ; de la myrrhe et de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser ; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs ; des oiseaux ailleurs inconnus, qui chantent sous d'éternels ombrages ; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes et de statues colossales, etc., etc.

Cela fait souvenir du duc de La Ferté, qui, pour flatter le goût de l'abbé Servien, lui disait un jour : Ah ! si vous aviez vu mon fils, qui est mort à l'âge de quinze ans ! quels yeux ! quelle fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvédère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé Servien s'attendrit ; le duc de La Ferté, s'échauffant par ses propres paroles, s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent

---

bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient se prostituer aux matelots qui revenaient de l'Inde pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaisant de tout ceci, c'est que des pédans welches ont trouvé la coutume de Babylone très-vraisemblable et très-honnête.

à pleurer; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé Bazin avait relevé avec sa discrétion ordinaire un autre conte de Diodore. C'était à propos du roi d'Égypte Sésostris, qui probablement n'a pas plus existé que l'île Pancaie. Le père de Sésostris, qu'on ne nomme point, imagina, le jour que son fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il serait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Égypte; et, pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingts stades, qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand Sésostris fut majeur, il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encore au nombre de dix-sept cents; et probablement la moitié était morte, selon le train ordinaire de la nature, et surtout de la nature de l'Égypte, qui de tout temps fut désolée par une peste destructive, au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Égypte le même jour que Sésostris. Et, comme la nature produit presque autant de filles que de garçons, il naquit ce jour-là environ six mille personnes au moins; mais on accouche tous les jours, et six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre, selon la règle de Kerseboum, vous aurez en Égypte plus de soixante et quatorze millions d'habitans, dans

un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé Bazin, qui avait un peu vu le monde, et qui savait comme il va.

Mais un Larcher, qui n'était jamais sorti du collége Mazarin, prit violemment le parti de Sésostris et de ses coureurs. Il prétendit qu'Hérodote, en parlant aux Grecs, ne comptait point par stades de la Grèce, et que les héros de Sésostris ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre abbé Bazin d'injures telles que jamais savant en *us* ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-sept cents petits garçons; il alla jusqu'à prouver par les prophètes, que les femmes, les filles, les nièces des rois de Babylone, toutes les femmes des satrapes et des mages allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers et tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrétien, de damné et d'ennemi de l'état, quiconque osait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit aussi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Égyptiennes. Sa grande raison, disait-il, c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, Bossuet, auteur d'un discours éloquent sur l'Histoire non-universelle; mais ce n'est pas une raison péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce Sicilien n'avait pas un esprit de la

trempe de son compatriote Archimède, qui chercha et trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones et de leur reine Mirine; l'histoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones; celle des Titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'histoire de Priape et d'Hermaphrodite. On ne peut donner plus de détails sur Hercule : ce héros parcourt tout l'hémisphère, tantôt à pied et tout seul comme un pèlerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ses travaux y sont fidèlement discutés; mais ce n'est rien en comparaison de l'histoire des dieux de Crète.

Diodore justifie Jupiter du reproche que d'autres graves historiens lui ont fait d'avoir détrôné et mutilé son père. On voit comment ce Jupiter alla combattre des géans, les uns dans son île, les autres en Phrygie, et ensuite en Macédoine et en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de sa sœur Junon et de ses favorites n'est omis.

On voit ensuite comment il devint dieu, et dieu suprême.

C'est ainsi que toutes les histoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elles étaient sacrées; et, en effet, si elles n'avaient pas été sacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'est pas mal d'observer que, quoiqu'elles fussent sacrées, elles étaient toutes différentes; et de province en province, d'île en île, chacune avait une histoire des dieux, des demi-dieux et de héros, contradictoire avec celle de ses voisins. Mais aussi, ce

qu'il faut bien observer, c'est que les peuples ne se battirent jamais pour cette mythologie.

L'histoire honnête de Thucydide, et qui a quelques lueurs de vérité, commence à Xerxès : mais, avant cette époque, que de temps perdu !

DIRECTEUR.

Ce n'est ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, etc., etc., que je prétends parler, mais d'un directeur de conscience; car celui-là dirige tous les autres, il est le précepteur du genre humain. Il sait et enseigne ce qu'on doit faire et ce qu'on doit omettre dans tous les cas possibles.

Il est clair qu'il serait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *consciéncieux* que le monarque consultât en secret dans plus d'une occasion, et qu'il lui dît hardiment : *Non licet.* Louis-le-Juste n'aurait pas commencé son triste et malheureux règne par assassiner son premier ministre et par empoisonner sa mère. Que de guerres aussi funestes qu'injustes de bons directeurs nous auraient épargnées! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais souvent on croit consulter un agneau, et on consulte un renard. Tartufe était le directeur d'Orgon. Je voudrais bien savoir quel fut le directeur de conscience qui conseilla la Saint Barthélemi.

Il n'est pas plus parlé de directeurs que de confesseurs dans l'Évangile. Chez les peuples que notre courtoisie ordinaire nomme *païens,* nous ne voyons pas que Scipion, Fabricius, Caton, Titus, Trajan,

les Antonins, eussent des directeurs. Il est bon d'avoir un ami scrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs; mais votre conscience doit être le chef de votre conseil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confesseur pour l'absoudre de ses péchés, et un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaisseau, lui dit-il, madame, a-t-il pu faire eau si souvent ayant deux si bons pilotes?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé Gobelin, homme processif et avide, ne dirigeait que madame de Maintenon. Les directeurs à la ville servent souvent quatre ou cinq dévotes à la fois; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt avec leurs amans, et remplissent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, et les hommes n'en ont-ils point? c'est par la raison que madame de La Vallière se fit carmélite quand elle fut quittée par Louis XIV, et que M. de Turenne, étant trahi par madame de Coetquen ne se fit pas moine.

Saint Jérôme et Rufin, son antagoniste, étaient grands directeurs de femmes et de filles; ils ne trouvèrent pas un sénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo sexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, et souvent trop de force dans l'esprit. Boi-

leau a fait dans la satire des femmes (vers 566 et suivans), le portrait d'un directeur.

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
Quelque léger dégoût vient-il le travailler,
Une froide vapeur le fait-elle bâiller,
Un escadron coiffé d'abord court à son aide :
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède;
Chez lui sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures surtout volent de tous côtés, etc.

Ces vers sont bons pour Brossette. Il y avait, ce me semble, quelque chose de mieux à nous dire.

DISPUTE.

On a toujours disputé, et sur tous les sujets. *Mundum tradidit disputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour savoir si le tout est plus grand que sa partie; si un corps peut être en plusieurs endroits à la fois; si la matière est toujours impénétrable; si la blancheur de la neige peut subsister sans neige; si la douceur du sucre peut se faire sentir sans sucre; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que, dès qu'un janséniste aura fait un livre pour démontrer que deux et un sont trois, il ne se trouve un moliniste qui démontre que deux et un font cinq.

Nous avons cru instruire le lecteur et lui plaire en mettant sous ses yeux cette pièce de vers sur les disputes. Elle est fort connue de tous les gens de goût de Paris; mais elle ne l'est point des savans qui disputent encore sur la prédestination gratuite, et sur la grâce concomitante, et sur la question si la mer a produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes, voilà comme on en fesait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis; nouvel an, nouveau goût.
Autre ville, autres mœurs; tout change, on détruit tout.
Examine pour toi ce que ton voisin pense;
Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance.
Mais ne dispute point; les desseins éternels,
Cachés au sein de Dieu, sont trop loin des mortels;
Le peu que nous savons d'une façon certaine,
Frivole comme nous, ne vaut pas tant de peine.
Le monde est plein d'erreurs, mais de là je conclus
Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous sommes,
Que verrons-nous? Les torts et les travers des hommes.
Ici c'est un synode, et là c'est un divan;
Nous verrons le mufti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le pape;
Les antiques rabbins, et les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs agrégés;
Êtes-vous disputeurs, mes amis? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre;
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre;
Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen;
Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémisse,
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice;
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux;
Tel est le cœur humain : mais l'ardeur insensée
D'asservir ses voisins à sa propre pensée,
Comment la concevoir? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton esprit soit la règle du mien?

Je hais surtout, je hais tout censeur incommode,

Tous ces demi-savans gouvernés par la mode,
Ces gens qui, pleins de feu, peut-être pleins d'esprit,
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit;
Un peu musiciens, philosophes, poëtes,
Et grands hommes d'état formés par les gazettes;
Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout;
Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
Montesquieu sur les lois, de Broglie sur la guerre,
Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
« Je ne céderais pas au prix d'une couronne....
« Je sens.... le sentiment ne consulte personne....
« Et le roi serait là.... je verrais là le feu....
Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
« Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire?.... »
C'est bien dit; mais pourquoi cette raideur austère?
Hélas! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
Ou des deux Poinsinets lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube (*a*),
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?
Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Vous seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait des lettres de l'armée;
Et Richelieu présent il aurait raconté
Ou Gênes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit et de mérite;
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un, bientôt rebuté d'une vaine clameur,
Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.

(*a*) Oui, je l'ai connu; il était précisément tel que le dépeint M. de Rulhière, auteur de cette épître. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

J'en ai vu dans le feu d'une dispute aigrie,
Prêts à l'injurier, le quitter de furie;
Et rejetant la porte à son double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en sortant.
Ses neveux qu'à sa suite attachait l'espérance,
Avaient vu dérouter toute leur complaisance.
Un voisin asthmatique, en l'embrassant un soir,
Lui dit : Mon médecin me défend de vous voir.
Et parmi cent vertus cette unique faiblesse
Dans un triste abandon réduisit sa vieillesse.
Au sortir d'un sermon la fièvre le saisit,
Las d'avoir écouté sans avoir contredit.
Et tout près d'expirer, gardant son caractère,
Il fesait disputer le prêtre et le notaire.

Que la bonté divine, arbitre de son sort,
Lui donne le repos que nous rendit sa mort,
Si du moins il s'est tu devant ce grand arbitre!

Un jeune bachelier, bientôt docteur en titre,
Doit, suivant une affiche, en tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir comme sur un théâtre,
Une dispute en règle, un choc opiniâtre;
L'enthymème serré, les dilemmes pressans,
Poignards à double lame, et frappant en deux sens;
Et le grand syllogisme en forme régulière,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière;
Des moines échauffés, vrai fléau des docteurs,
De pauvres Hibernois complaisans disputeurs,
Qui, fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens et de messes;
Et l'honnête public qui, même écoutant bien,
A la saine raison de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles!

Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivoles?
Socrate disputait jusque dans les festins,
Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.

Était-ce dans un sage une folle manie?
La contrariété fait sortir le génie
La veine d'un caillou recelle un feu qui dort;
Image de ces gens, froids au premier abord,
Et qui dans la dispute, à chaque repartie,
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal, le voici.
Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche.
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris et nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans son avis demeure comme avant.
C'est mêler seulement aux opinions vaines
Le tumulte insensé des passions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de saison;
Et c'est un très-grand tort que d'avoir trop raison.

Autrefois la Justice et la Vérité nues
Chez les premiers humains furent long-temps connues;
Elles régnaient en sœurs : mais on sait que depuis
L'une a fui dans le ciel et l'autre dans un puits.
La vaine opinion règne sur tous les âges;
Son temple est dans les airs porté sur les nuages;
Une foule de dieux, de démons, de lutins,
Sont au pied de son trône; et, tenant dans leurs mains
Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montrent de loin sous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers,
En boules de savon sont épars dans les airs;
Et le souffle des vents y promène sans cesse
De climats en climats le temple et la déesse.
Elle fuit et revient. Elle place un mortel
Hier sur un bûcher, demain sur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres;
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.

Une beauté frappante et dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de Brionne,
Sans croire qu'autrefois un petit front serré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainsi, l'opinion changeante et vagabonde
Soumet la beauté même, autre reine du monde;
Ainsi, dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour aux pieds d'un sage
Nous la voyions tomber du haut de son nuage,
Et que la vérité, se montrant aussitôt,
Vienne au bord de son puits voir ce qu'on fait en haut.

Il est pour les savans et pour les sages même
Une autre illusion : cet esprit de système
Qui bâtit en rêvant des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres;
L'auteur du mécanisme attacha follement
La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
L'un d'un soleil éteint veut composer la terre;
La terre, dit un autre, est un globe de verre (*b*).
De là ces différends soutenus à grands cris,
Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits
La dispute s'assied dans l'asile du sage.

La contrariété tient souvent au langage;
On peut s'entendre moins, formant un même son,
Que si l'un parlait basque, et l'autre bas-breton.
C'est là, qui le croirait? un fléau redoutable;
Et la pâle famine, et la peste effroyable
N'égalent point les maux et les troubles divers
Que les malentendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes;
Les saints emportemens de ces âmes célestes,

(*b*) C'est une des rêveries de M. de Buffon.

Le fanatisme au meurtre excitant les humains,
Des poisons, des poignards, des flambeaux dans les mains,
Nos villages déserts, nos villes embrasées,
Sous nos foyers détruits nos mères écrasées;
Dans nos temples sanglans abandonnés du ciel,
Les ministres rivaux égorgés sur l'autel;
Tous les crimes unis, meurtre, inceste, pillage,
Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage;
Sur des corps expirans, d'infâmes ravisseurs,
Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs;
L'étranger dévorant le sein de ma patrie,
Et sous la piété déguisant sa furie;
Les pères conduisant leurs enfans aux bourreaux,
Et les vaincus toujours traînés aux échafauds?..
Dieu puissant! permettez que ces temps déplorables,
Un jour par nos neveux soient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux disputeur;
Son air d'humilité couvre mal sa hauteur:
Et son austérité, pleine de l'évangile,
Paraît offrir à Dieu le venin qu'il distille.
« Monsieur, tout ceci cache un dangereux poison;
« Personne, selon vous, n'a ni tort ni raison;
« Et sur la vérité n'ayant point de mesure,
« Il faut suivre pour loi l'instinct de la nature!»

—Monsieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela.....
—« Oh! quoique vous ayez déguisé ce sens-là,
« En vous interprétant la chose devient claire.... »

—Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité, mais d'un commun accord;
Qui discute a raison, et qui dispute a tort.
Voilà ce que j'ai dit; et d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, souvent il faut se taire....
—« Mon cher monsieur, ceci cache toujours deux sens;
« Je distingue.... »—Monsieur, distinguez, j'y consens.
J'ai dit mon sentiment, je vous laisse les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres...

— « Mon fils, nous vous avons défendu de penser;
« Et, pour vous convertir, je cours vous dénoncer. »

Heureux! ô trop heureux qui loin des fanatiques,
Des censeurs importuns, et des jaloux critiques,
En paix sur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs!
Tels on voit dans les champs de sages laboureurs,
D'une ruche irritée évitant les blessures,
En dérober le miel à l'abri des piqûres.

DISTANCE (*).

Un homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance, et qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien, vous dira sans hésiter à quelle distance on est à peu près de ce vaisseau, et le passager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point; nous ne sentons donc que ce point; et, soit que l'objet existe à mille lieues, ou qu'il soit à un pied, ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour apercevoir tout d'un coup la distance, comme nous

(*) *Voyez* le chap. V de la 2e partie des Élémens de la philosophie de Newton, tome XXXII, où ce même article est rapporté presque textuellement. (R.)

en avons pour sentir par l'attouchement si un corps est dur ou mou; par le goût, s'il est doux ou amer; par l'ouïe, si de deux sons l'un est grave et l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un corps qui cèdent à mon doigt sont la plus prochaine cause de ma sensation de mollesse; et les vibrations de l'air excitées par le corps sonore sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or, si je ne puis avoir ainsi immédiatement une idée de distance, il faut donc que je connaisse cette distance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire; car une idée que je n'aurais point ne servira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit qu'une telle maison est à un mille d'une telle rivière; mais, si je ne sais pas où est cette rivière, je ne sais certainement pas où est cette maison. Un corps cède aisément à l'impression de ma main; je conclus immédiatement sa mollesse. Un autre résiste je sens immédiatement sa dureté. Il faudrait donc que je sentisse les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les distances des objets. Mais la plupart des hommes ne savent pas même si ces angles existent : donc il est évident que ces angles ne peuvent être la cause immédiate de ce que vous connaissez les distances.

Celui qui, pour la première fois de sa vie, entendrait le bruit du canon, ou le son d'un concert, ne pourrait juger si on tire ce canon ou si on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance

qui est entre lui et l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air, portent un son à ses oreilles, ou plutôt à son *sensorium;* mais ce bruit n'avertit pas plus son *sensorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des instrumens de musique. C'est la même chose précisément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet; ils ne nous apprennent point du tout où est cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde. J'avance, j'aperçois et je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois et ce que je touche n'est pas ce que je voyais. Ce petit objet rond qui était dans mes yeux n'est point ce grand bâtiment carré. Autre chose est donc, par rapport à nous, l'objet mesurable et tangible, autre chose est l'objet visible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carrosse : j'ouvre la fenêtre et je le vois; je descends et j'entre dedans. Or ce carrosse que j'ai entendu, ce carrosse que j'ai vu, ce carrosse que j'ai touché, sont trois objets absolument divers de trois de mes sens, qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il est démontré qu'il se forme dans mon œil un angle une fois plus grand, à très-peu de chose près, quand je vois un homme à quatre pieds de moi, que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon sentiment contredit-il ainsi le mécanisme de mes organes?

L'objet est réellement une fois plus petit dans mes yeux, et je le vois une fois plus grand. C'est en vain qu'on veut expliquer ce mystère par le chemin que suivent les rayons, ou par la forme que prend le cristallin de nos yeux. Quelque supposition que l'on fasse, l'angle sous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi est toujours à peu près double de l'angle sous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne résoudra jamais ce problème : la physique y est également impuissante; car vous avez beau supposer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le cristallin s'avance, que l'angle s'agrandit; tout cela s'opérera également pour l'objet qui est à huit pas et pour l'objet qui est à quatre. La proportion sera toujours la même; si vous voyiez l'objet à huit pas sous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être, vous verriez aussi l'objet à quatre pas sous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc, ni la géométrie ni la physique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes et ces angles géométriques ne sont pas plus réellement la cause de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs et à telle distance. L'âme ne considère pas si telle partie va se peindre au bas de l'œil; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil se baisse seulement pour voir ce qui est près de la terre et se relève pour voir ce qui est au-dessus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci et mis hors de toute contestation, que par quelque aveugle-né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet

aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs et des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans sa rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur Berkeley assurait, d'après M. Locke (et allant même en cela plus loin que Locke), que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin, en 1729, l'aveugle-né dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre Cheselden, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle-né, en lui abaissant ce qu'on appelle des cataractes, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire et à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence « qu'il est impossible d'être malheureux par la privation des biens dont on n'a pas d'idée; » vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite et réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que Locke et Berkeley avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-temps ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis

devant son œil, et qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, et les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire ; ni discerner avec ses yeux si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas, était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue que sa maison était plus grande que sa chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience qu'il pût apercevoir que les tableaux représentaient des corps saillants. Et, lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui il eut senti que des corps, et non des surfaces seules, étaient peints dans les tableaux, il y porta la main, et fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençait à apercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable, que la manière dont nous voyons les choses n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme comme dans les nôtres, et ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience et des autres sens.

L'aventure de l'aveugle-né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des Élémens de Newton, qui

avait beaucoup vu Cheselden, fit mention de cette découverte importante : mais à peine y prit-on garde. Et même, lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui et la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs et les distances ? De la même façon dont nous imaginons les passions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent sur leurs visages, et par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a personne qui ne lise tout d'un coup sur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'est la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience seule apprend ce langage. Aussi l'expérience seule nous apprend que, quand un objet est trop loin, nous le voyons confusément et faiblement. De là nous formons des idées, qui ensuite accompagnent toujours la sensation de la vue. Ainsi tout homme qui à dix pas aura vu son cheval haut de cinq pieds, s'il voit quelques minutes après ce cheval gros comme un mouton, son âme, par un jugement involontaire, conclut à l'instant que ce cheval est très-loin.

Il est bien vrai que, quand je vois mon cheval de la grosseur d'un mouton, il se forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'est là ce qui accompagne, non ce qui cause mon sentiment. De même il se fait un autre ébranlement dans mon cerveau quand je vois un homme rougir de

honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impressions ne m'apprendraient rien de ce qui se passe dans l'âme de cet homme, sans l'expérience dont la voix seule se fait entendre.

Loin que cet angle soit la cause immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval est très-loin, quand je vois ce cheval fort petit, il arrive au contraire, à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas soit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme posté sur un toît; le lointain et le peu de rayons m'empêchent d'abord de distinguer si c'est un homme : l'objet me paraît très-petit, je crois voir une statue de deux pieds tout au plus; l'objet se remue, je juge que c'est un homme, et dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens? Quand j'ai cru voir une statue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais sous un tel angle; nulle expérience ne pliait mon âme à dementir les traits imprimés dans ma rétine : mais, dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme et l'idée de la hauteur de cinq à six pieds, me force, sans que j'y pense, à imaginer par un jugement soudain que je vois un homme de telle hauteur, et avoir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci que les distances, les grandeurs, les situations, ne sont pas, à proprement parler, des choses visibles, c'est-à-dire,

ne sont pas les objets propres et immédiats de la vue. L'objet propre et immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée; tout le reste, nous ne le sentons qu'à la longue et par expérience. Nous apprenons à voir précisément comme nous apprenons à parler et à lire. La différence est que l'art de voir est plus facile, et que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains, presque uniformes, que toutes nos âmes, à un certain âge, portent des distances, des grandeurs, des situations, nous font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe; il y faut le secours des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur et profondeur (*) : et un pur esprit ne la connaîtrait pas peut-être, à moins que Dieu ne la lui révélât. Il est très-difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, et de là nous sommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre âme ce jaune que nous voyons dans un louis d'or, d'avec ce louis d'or dont nous voyons le jaune. C'est comme, lorsque nous entendons prononcer ce mot *louis d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au son que nous entendons prononcer.

(*) *Voyez*, dans les Élémens de la philosophie de Newton, une note des éditeurs de Kehl sur cette question, tome XXXII, note 2, chap. V de la deuxième partie.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous serions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion nécessaire entre les mots et les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage en fait d'imagination. La nature leur dit à tous : Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous représentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs semblent attachées. Ce jugement prompt et involontaire que vous formerez vous sera utile dans le cours de votre vie ; car, s'il fallait attendre pour estimer les distances, les grandeurs, les situations de tout ce qui vous environne, que vous eussiez examiné des angles et des rayons visuels, vous seriez mort avant que de savoir si les choses dont vous avez besoin sont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, et si elles sont de la grosseur d'un ciron ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être aveugle-né.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous disons que nos sens nous trompent. Chacun de nos sens fait la fonction à laquelle la nature l'a destiné. Ils s'aident mutuellement pour envoyer à notre âme, par les mains de l'expérience, la mesure des connaissances que notre être comporte. Nous demandons à nos sens ce qu'ils ne sont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fissent connaître la solidité, la grandeur, la distance, etc. ; mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, et que l'expérience les seconde. Si le père Malebranche avait envisagé la nature par ce côté, il eût

attribué peut-être moins d'erreur à nos sens, qui sont les seules sources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, sans doute, étendre à tous les cas cette espèce de métaphysique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au secours que quand les mathématiques nous sont insuffisantes.

DIVINITÉ DE JÉSUS.

Les sociniens, qui sont regardés comme des blasphémateurs, ne reconnaissent point la divinité de Jésus-Christ. Ils osent prétendre, avec les philosophes de l'antiquité, avec les Juifs, les mahométans, et tant d'autres nations, que l'idée d'un Dieu homme est monstrueuse, que la distance d'un Dieu à l'homme est infinie, et qu'il est impossible que l'être infini, immense, éternel ait été contenu dans un corps périssable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur Eusèbe, évêque de Césarée, qui, dans son Histoire ecclésiastique, liv. I, chap. XI, déclare qu'il est absurde que la nature non engendrée, immuable, du Dieu tout-puissant, prenne la forme d'un homme. Ils citent les Pères de l'église, Justin et Tertullien, qui ont dit la même chose; Justin dans son dialogue avec Triphon, et Tertullien dans son discours contre Praxeas.

Ils citent saint Paul qui n'appelle jamais Jésus-Christ Dieu, et qui l'appelle homme très-souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu à peu l'apothéose de Jésus, et qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord, selon eux, on ne re-

garda Jésus que comme un homme inspiré de Dieu; ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges, comme le dit saint Paul. Chaque jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de Dieu produite dans le temps. Ce ne fut pas assez; on le fit naître avant le temps même. Enfin on le fit Dieu consubstantiel à Dieu. Crellius, Voquelsius, Natalis Alexander, Hornebeck, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, et qui pervertissent les faibles. Ce fut surtout Fauste Socin qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe; et sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établit une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

DIVORCE.

SECTION PREMIÈRE.

Il est dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que, « l'usage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainsi que Bissine ou Bazine quitta le roi de Thuringe son mari, pour suivre Childéric qui l'épousa.» C'est comme si on disait que, les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, Hélène répudia Ménélas, suivant la loi, pour s'en aller avec Pâris en Phrygie.

La fable agréable de Pâris, et la fable ridicule de Childéric qui n'a jamais été roi de France, et qu'on prétend avoir enlevé Bazine femme de Bazin, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore Chérébert, régule de la petite ville de Lutèce près d'Issi, *Lutetia Parisiorum*, qui répudia sa femme. L'abbé Velly, dans son Histoire de France, dit que Chérébert, ou Caribert, répudia sa femme Ingoberge pour épouser Mirefleur, fille d'un artisan, et ensuite Theudegilde, fille d'un berger, qui « fut élevée sur le premier trône de l'empire français. »

Il n'y avait alors ni premier ni second trône chez ces barbares que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire français.

L'empire des Francs ne commença que par Charlemagne. Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fût en usage dans la langue welche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga ou régule Chilpéric, seigneur de la province du Soissonnais, et qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine Andove ou Andovère; et voici la raison de ce divorce.

Cette Andovère, après avoir donné au seigneur de Soissons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis Clovis. Andovère, étant relevée de couche, présenta sa fille au baptême. Chilpéric de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'église, et il épousa Frédegonde; après quoi il chassa Frédegonde, épousa une Visigothe, et puis reprit Frédegonde.

Tout cela n'a rien de bien légal, et ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande et dans les îles Orcades.

Le code Justinien, que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce : mais le droit canonique, que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit « que le divorce se pratique dans les états d'Allemagne de la confession d'Augsbourg. »

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, et dans toute l'église grecque.

Le divorce est probablement de la même date à peu près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-à-dire, qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, et qu'on se sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien, qui rassembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non-seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue; au point que toute femme dont le mari était non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait, après les cinq ans révolus, contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, et même théologien; comment donc arriva-t-il que l'église dérogeât à ses lois? Ce fut quand l'église devint souveraine et législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'occident, plongé

dans l'ignorance et dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la stupidité des hommes, qu'Honorius III, Grégoire IX, Innocent III, défendirent par leurs bulles qu'on enseignât le droit civil. On peut dire de cette hardiesse : Cela n'est pas croyable, mais cela est vrai.

Comme l'église jugea seule du mariage, elle jugea seule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, et qui ait épousé une seconde femme sans l'ordre du pape, avant Henri VIII, roi d'Angleterre, qui ne se passa du pape qu'après avoir long-temps sollicité son procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans les temps d'ignorance, se perpétua dans les temps éclairés, par la seule raison qu'elle existait. Tout abus s'éternise de lui-même; c'est l'écurie d'Augias; il faut un Hercule pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une sentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage.

SECTION II (*).

DOGMES.

On sait que toute croyance enseignée par l'église, est un dogme qu'il faut embrasser. Il est triste qu'il

(*) Cette section était formée du *Mémoire d'un magistrat, écrit vers l'an 1764*, qu'on trouvera à l'article Adultère, t. Ier de ce Dictionnaire. (R.)

y ait des dogmes reçus par l'église latine et rejetés par l'église grecque. Mais si l'unanimité manque, la charité la remplace. C'est surtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un songe qui a déjà trouvé grâce devant quelques personnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le soleil entrant dans le signe des poissons, je fus transporté au ciel, comme le savent tous mes amis. Ce ne fut point la jument Borac de Mahomet qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'Élie qui fut ma voiture; je ne fus porté ni sur l'éléphant de Sammonocodom le Siamois, ni sur le cheval de saint George patron de l'Angleterre, ni sur le cochon de saint Antoine : j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne sais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges ? c'étaient, ne vous en déplaise, tous ceux qui avaient fait du bien aux hommes, Confucius, Solon, Socrate, Titus, les Antonins, Épictète, Charron, de Thou, le chancelier de l'Hospital; tous les grands hommes qui, ayant enseigné et pratiqué les vertus que Dieu exige, semblent seuls être en droit de prononcer ses arrêts.

Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis, ni combien de millions d'êtres célestes étaient prosternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici

que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause, et qui étalait ses beaux sentimens, avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de Lorraine se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente, et que, pour prix de son orthodoxie, il demandait la vie éternelle, tout aussitôt paraissait autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis le cardinal de Lorraine était Jean Chauvin, qui se vantait, dans son patois grossier, d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture et la sculpture, disait-il; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, et j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet; chassez vite d'ici le cardinal de Lorraine, et placez-moi à côté de saint Paul.

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux : Monstre, s'écriait-il, monstre exécrable, tremble, reconnais ce Servet que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule

substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de Lorraine serait précipité dans l'abîme, mais que Calvin serait puni plus rigoureusement (1).

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru, j'ai cru; mais sur leur front était écrit : J'ai fait; et ils étaient condamnés.

Le jésuite Le Tellier paraissait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu, Le Tellier fut brûlé jusqu'aux os; et le janséniste, qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite, eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite et à gauche des troupes de faquirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs et gris, qui s'étaient tous imaginés que, pour faire leur cour à l'Être suprême, il fallait ou chanter, ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes? A cette voix succéda un morne silence, aucun n'osa répondre, et ils furent tous conduits aux Petites-Maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens qu'on puisse imaginer.

L'un criait : c'est aux métamorphoses de Xaca qu'il faut croire; l'autre, c'est à celles de Sammonocodom; Bacchus arrêta le soleil et la lune, disait celui-ci; les dieux ressuscitèrent Pélops, disait celui-là. Voici la bulle *In cœnâ Domini*, disait un nouveau

(1) Cela n'est pas juste; le cardinal de Lorraine avait allumé plus de bûchers que Calvin.

venu, et l'huissier des juges criait : Aux Petites-Maisons ! aux Petites-Maisons !

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CRÉATEUR, CONSERVATEUR, RÉMUNÉRATEUR, VENGEUR, PARDONNEUR, etc., etc., soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit; tous ceux que j'avais lus, sur le petit grain de sable où je suis né, finissaient par ces mots : « Car tel est notre plaisir. »

DONATIONS.

LA république romaine, qui s'empara de tant d'états, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit Massinisse roi de Numidie.

Lucullus, Sylla, Pompée, donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Égypte de César; Antoine, et ensuite Octave donnèrent le petit royaume de Judée à Hérode.

Sous Trajan on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des colléges pour la plus grande gloire de Dieu ou des dieux; c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet et les califes, ses vicaires, prirent beaucoup d'états pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran et de leur sabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'Anania et de Saphira sa femme. Elle fut en argent comptant, et ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

La célèbre donation de Rome et de toute l'Italie au pape Silvestre par l'empereur Constantin, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que Constantin, étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque Silvestre (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur-le-champ sa ville de Rome et ses provinces occidentales à ce Silvestre. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que Constantin déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici;* qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes et frenum equi illius* (*).

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a

(*) *Voyez* l'Essai sur les mœurs, etc., tome I, chap. X, où cette donation se trouve traduite en entier.

été en Italie une espèce d'article de foi, et une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles; qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

Aujourd'hui on n'excommunie plus personne pour avoir douté que Pepin l'usurpateur ait donné et pu donner au pape l'exarchat de Ravenne; c'est tout au plus une mauvaise pensée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps et de l'âme.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cette donation.

1°. Le bibliothécaire Anastase, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraisemblable que Pepin, mal affermi en France, et à qui l'Aquitaine fesait la guerre, allât donner en Italie des états qu'il avouait appartenir à l'empereur résidant à Constantinople.

3°. Le pape Zacharie reconnaissait l'empereur romain-grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, et lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome Zacharie à l'évêque de Maïence Boniface. Donc Pepin ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape Étienne II fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de saint Pierre à Pepin, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards Astolphe, saint Pierre ne dit point du tout dans sa lettre que Pepin eût fait présent de l'exarchat de Ra-

venne au pape ; et certainement saint Pierre n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque ; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation ; et ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines, absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme et Plaisance avaient été concédés au saint-siége comme une dépendance de l'exarchat (*a*), assure que « les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre Dieu. » C'est de nos jours qu'on écrit ainsi ! mais c'est à Rome. Le cardinal Bellarmin va plus loin : « Les premiers chrétiens, dit-il, ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts. » L'aveu est franc, et je suis persuadé que Bellarmin a raison.

Donation de Charlemagne.

Dans le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que Charlemagne avait confirmé la donation de l'exarchat, et qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme Charlemagne ne possédait aucun de ces états, il ne pouvait les donner ; et, quant à la ville de Ravenne, il est bien clair qu'il la garda,

(*a*) Page 120, seconde partie.

puisque dans son testament il fait un legs à sa ville de Ravenne, ainsi qu'à sa ville de Rome. C'est beaucoup que les papes aient eu Ravenne et la Romagne avec le temps; mais, pour Venise, il n'y a point d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place Saint-Marc le diplôme qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siècles sur tous ces actes, instrumens, diplômes : C'est une opinion constante, dit Giannone, ce martyr de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de Grégoire VII (*b*). *E costante opinione presso i più gravi scrittori che tutti questi istrumenti e diplomi furono supposti ne'tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au siége de Rome, fut celle de Bénévent; et ce fut un échange de l'empereur Henri III avec le pape Léon IX; il n'y manqua qu'une formalité, c'est qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent, et les empereurs romains-grecs réclamaient leurs droits sur ce duché. Mais l'histoire n'est autre chose que la liste de ceux qui se sont accommodés du bien d'autrui.

Donation de la comtesse Mathilde.

La plus considérable des donations, et la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuse

(*b*) Lib. IX, cap. III.

comtesse Mathilde à Grégoire VII. C'était une jeune veuve qui donnait tout à son directeur. Il passe pour constant que l'acte en fut réitéré deux fois, et ensuite confirmé par son testament.

Cependant il reste encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que Mathilde avait donné tous ses états, tous ses biens présens et à venir à son ami Grégoire VII, par un acte solennel, dans son château de Canossa, en 1077, pour le remède de son âme et de l'âme de ses parens. Et, pour corroborer ce saint instrument, on nous en montre un second de l'an 1102, par lequel il est dit que c'est à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'est égarée, et qu'elle la renouvelle et toujours pour le remède de son âme.

Comment un acte si important était-il égaré? la cour romaine est-elle si négligente? comment cet instrument écrit à Canosse avait-il été écrit à Rome? que signifient ces contradictions? Tout ce qui est bien clair, c'est que l'âme des donataires se portait mieux que l'âme de la donatrice, qui avait besoin, pour se guérir, de se dépouiller de tout en faveur de ses médecins.

Enfin, voilà donc, en 1102, une souveraine réduite, par un acte en forme, à ne pouvoir pas disposer d'un arpent de terre; et, depuis cet acte jusqu'à sa mort, en 1115, on trouve encore des donations de terres considérables, faites par cette même Mathilde à des chanoines et à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de Mathilde qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'empire.

L'empereur Henri V, son héritier, s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes, en temporisant, gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité; et, avec le temps, ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de Mathilde ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de saint Pierre*.

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.

Les gentilshommes normands, qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples et de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée, et pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ses héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration et par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner

ces états en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture, quand on la leur aurait demandée; car, dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'au souverain, au chef du pays où ce bien était situé. Or, certainement le pape n'était pas seigneur souverain de Naples, de la Pouille et de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai? ce premier fait sur lequel ils s'appuyent est-il incontestable? C'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que Francus avait apporté en France le casque d'Hector. Ce casque était impénétrable sans doute, mais Hector en effet l'avait-il porté? Le lait de la Vierge est aussi très-respectable; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille, la possèdent-elles en effet.

Les hommes de ce temps-là, aussi méchans qu'imbéciles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, et redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux et beaucoup plus sots.

Robert Guiscard et Richard, vainqueurs de la

Pouille et de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape Léon IX. Ils s'étaient déclarés vassaux de l'empire; mais l'empereur Henri III, mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé Léon IX à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'Allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands et prirent le pape prisonnier. Mais, pour empêcher désormais les empereurs et les papes de venir les troubler dans leurs possessions, ils offrirent leurs conquêtes à l'église, sous le nom d'*oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le denier de saint Pierre; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne et de Portugal, en recouvrant leurs états contre les Sarrasins, promirent à l'église de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal, ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc Robert, oblat de l'église, ne fut pas non plus feudataire du pape; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat, et l'évêque n'avait que du crédit; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint et être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses Actes, rapporte l'hommage prétendu fait par Robert, duc de la Pouille et de la Calabre, à Nicolas II; mais cette pièce est suspecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue; elle n'a jamais été dans aucune archive. Robert s'intitula :

duc par la grâce de Dieu et de saint Pierre; mais certainement saint Pierre ne lui avait rien donné et n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que saint-Pierre, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, surtout quand ces princes furent les plus forts.

Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes par le roi Jean.

En 1213, le roi Jean, vulgairement nommé *Jean-sans-terre,* et plus justement *sans vertu,* étant excommunié et voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape Innocent III et à ses successeurs :

Non contraint par une crainte, mais de mon plein gré et de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre Dieu et l'église, je résigne l'Angleterre et l'Irlande à Dieu, à saint Pierre, à saint Paul, et à monseigneur le pape Innocent, et à ses successeurs dans la chaire apostolique.

Il se déclara feudataire lieutenant du pape; paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat Pandolphe; promit d'en payer mille tous les ans; donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds, et jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaisant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, et oublia de lever l'excommunication.

Examen de la vassalité de Naples et de l'Angleterre.

On demande laquelle vaut le mieux de la donation de Robert Guiscard, ou de celle de Jean-sans-terre : tous deux avaient été excommuniés, tous deux donnaient leurs états à saint Pierre, et n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infâme de leur roi avec le pape et le cassèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du duc Robert : et, s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une ; ou l'Angleterre et la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'église, ou selon la loi des fiefs ; ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de Jésus-Christ, qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, et qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse-majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit, ni spirituel, ni temporel, n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont. Naples n'appartient pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché ; c'est le droit des gens, plus fort que les droits des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre souverain ; et

Universitas

la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi, à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de saint Pierre. Quelquefois même ils firent les avances, et l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que Jules II donna les états du roi Louis XII à l'empereur Maximilien, qui ne put s'en mettre en possession; et l'on ne se souvient pas assez que Sixte-Quint, Grégoire XIV et Clément VIII furent près de faire une libéralité de la France à quiconque Philippe II aurait choisi pour le mari de sa fille Claire Eugénie.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis Charlemagne que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi Swift, dans son conte du Tonneau, dit que milord Pierre devint tout-à-fait fou, et que Martin et Jean, ses frères, voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphème plaisant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celles des Indes orientales et occidentales, dont Alexandre VI investit l'Espagne et le Portugal de sa pleine puissance et autorité divine : c'était donner presque

toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de Jupiter et de Saturne avec leurs satellites.

Donations entre particuliers.

Les donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unanimement que personne ne peut donner le bien d'autrui, de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet, comme sur presque tous les autres, jusqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'Aguesseau, ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les *donations*. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais, en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale; et, en exceptant la Flandre, on oublia l'Artois qui devrait jouir de la même exception : de sorte que, six ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit surtout ces nouveaux édits concernant les donations et les testamens pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les lois; et on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent au fermier du domaine royal, droit de contrôle, droit d'insinuation, droit de centième

denier, droit de deux sous pour livre, droit de huit sous pour livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers généraux; mais cet argent ne sort point du royaume, comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

DORMANS (LES SEPT).

La fable imagina qu'un Épiménide avait dormi d'un somme pendant vingt-sept ans, et qu'à son réveil il fut tout étonné de trouver ses petits-enfans mariés qui lui demandaient son nom; ses amis morts, sa ville et les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, et un plaisant sujet de comédie. La Légende a emprunté tous les traits de la fable, et les a grossis.

L'auteur de la Légende dorée ne fut pas le premier qui, au treizième siècle, au lieu d'un dormeur, nous en donne sept, et en fit bravement sept martyrs. Il avait pris cette édifiante histoire chez Grégoire de Tours, écrivain véridique, qui l'avait prise chez Sigebert, qui l'avait prise chez Métaphraste, qui l'avait prise chez Nicéphore. C'est ainsi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend père Pierre Ribadeneira, de la compagnie de Jésus, enchérit encore sur la Légende dorée dans sa célèbre Fleur des saints, dont il est fait mention dans le Tartufe de Molière. Elle fut traduite, augmentée et enrichie de taille-douces par le révé-

rend père Antoine Girard de la même société; rien n'y manque.

Quelques curieux seront peut-être bien aises de voir la prose du révérend père Girard, la voici :

« Du temps de l'empereur Dèce, l'église reçut une furieuse et épouvantable bourrasque; entre les autres chrétiens l'on prit sept frères, jeunes, bien dispos et de bonne grâce, qui étaient enfans d'un chevalier d'Éphèse, et qui s'appelaient Maximien, Marie, Martinien, Denis, Jean, Sérapion et Constantin. L'empereur leur ôta d'abord leur ceinture dorée...; ils se cachèrent dans une caverne; l'empereur en fit murer l'entrée pour les faire mourir de faim. »

Aussitôt ils s'endormirent tous sept, et ne se réveillèrent qu'après avoir dormi cent soixante et dix-sept ans.

Le père Girard, loin de croire que ce soit un *conte à dormir debout*, en prouve l'authenticité par les argumens les plus démonstratifs : et, quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des sept assoupis, cela suffirait; on ne s'avise pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais existé. Les sept dormans ne pouvaient être ni trompés, ni trompeurs. Aussi ce n'est pas pour contester cette histoire que nous en parlons, mais seulement pour remarquer qu'il n'y a pas un seul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'histoire d'Œdipe, d'Hercule, de Thésée, se trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne sais pas d'où Nicé-

phore avait tiré cette belle histoire. Je suppose que c'était de la tradition d'Éphèse; car la caverne des sept dormans, et la petite église qui leur est dédiée subsistent encore. Les moins éveillés des pauvres Grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier Ricaut et plusieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs dévotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raisonnement d'Abadie. Voilà des *mémoriaux* institués pour célébrer à jamais l'aventure des sept dormans. Aucun Grec n'en a jamais douté dans Éphèse, ces Grecs n'ont pu être abusés; ils n'ont pu abuser personne; donc l'histoire des sept dormans est incontestable.

DROIT.

Droit des gens, droit naturel, droit public.

SECTION PREMIÈRE.

Je ne connais rien de mieux sur ce sujet que ces vers de l'Arioste au chant XLIV (st. 2).

Fan lega oggi re, papi e imperatori,
Doman saran nimici capitali :
Perchè, qual l'apparenze esteriori,
Non hanno i cor, non han gli animi tali,
Che, non mirando al torto più che al dritto,
Attendon solamente al lor profitto.

Rois, empereurs, et successeurs de Pierre,
Au nom de Dieu signent un beau traité;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela? C'est que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère,

Et que, malgré saint Jacques et saint Matthieu,
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre, comment vivraient-ils ensemble? ils s'aideraient, se nuiraient, se caresseraient, se diraient des injures, se battraient, se réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un sans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raisonnement, oui; mais ils ont aussi le don de l'instinct, et ils sentiront, et ils raisonneront, et ils agiront toujours comme ils y sont destinés par la nature.

Un Dieu n'est pas venu sur notre globe pour assembler le genre humain et pour lui dire : « J'ordonne aux Nègres et aux Cafres d'aller tout nus, et de manger des insectes.

« J'ordonne aux Samoïèdes de se vêtir de peaux de rangifères, et d'en manger la chair, tout insipide qu'elle est, avec du poisson séché et puant, le tout sans sel. Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira le dalaï-lama; et les Japonais croiront tout ce que leur dira le daïri.

« Les Arabes ne mangeront point de cochon, et les Vestphaliens ne se nourriront que de cochon.

« Je vais tirer une ligne du mont Caucase à l'Égypte, et de l'Égypte au mont Atlas : tous ceux qui habiteront à l'orient de cette ligne pourront épouser plusieurs femmes; ceux qui seront à l'occident n'en auront qu'une.

« Si vers le golfe Adriatique, depuis Zara jusqu'à la Polésine, ou vers les marais du Rhin et de la Meuse,

ou vers le mont Jura, ou même dans l'île d'Albion, ou chez les Sarmates, ou chez les Scandinaviens, quelqu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme despotique, ou de prétendre lui-même à l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vite, en attendant que la destinée et moi nous en ayons autrement ordonné.

« Si quelqu'un a l'insolence et la démence de vouloir établir ou rétablir une grande assemblée d'hommes libres sur le Mançanarès ou sur la Propontide, qu'il soit ou empalé ou tiré à quatre chevaux.

« Quiconque produira ses comptes suivant une certaine règle d'arithmétique à Constantinople, au grand Caire, à Tafilet, à Delbi, à Andrinople, sera sur-le-champ empalé sans forme de procès; et quiconque osera compter suivant une autre règle à Rome, à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en Picardie, et vers le Danube, depuis Ulm jusqu'à Belgrade, sera brûlé dévotement pendant qu'on lui chantera des *miserere*.

« Ce qui sera juste tout le long de la Loire sera injuste sur les bords de la Tamise : car mes lois sont universelles, etc., etc., etc. »

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve bien claire, pas même dans le Journal chrétien, ni dans la Clef du cabinet des princes, qu'un Dieu soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer; et on a compilé, compilé, compilé sur ce droit des nations de très-beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruï-

nés par la guerre, ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux Cas de conscience de Pontas. Voici un cas de loi à examiner : il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie, et au son des trompettes; c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois, ému de pitié, tua le mangeur d'enfans, et délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon-homme, et l'accusent devant le prévôt d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit étant sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations; la loi était précise : le villageois fut pendu sur-le-champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place Hercule, Thésée, Roland et Amadis. Fallait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre? Et que jugea-t-on à la grande audience? Pour résoudre mille cas de cette espèce, on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. « Ce sont, dit-il (*a*), certains modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles, ou aux mouvemens physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour

(*a*) Tome I, page 2, traduction de Barbeyrac, avec commentaires.

mettre quelque ordre, quelque convenance et quelque beauté dans la vie humaine. »

Ensuite, pour donner des idées nettes aux Suédois et aux Allemands du juste et de l'injuste, il remarque (*b*) « qu'il y a deux sortes d'espace, l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part, par exemple ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain temps, par exemple, aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale, et qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral, etc. »

Ce n'est pas tout (*c*); Puffendorf distingue très-curieusement les modes moraux simples et les modes d'estimation, les qualités formelles et les qualités opératives. Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les opérations doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées.

Et cependant Barbeyrac a commenté ces belles choses, et on les enseigne dans les universités. On y est partagé entre Grotius et Puffendorf sur des questions de cette importance. Croyez-moi, lisez les offices de Cicéron.

SECTION II.

Rien ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de Grotius, de Puffendorf, et de presque tous les commentaires sur le droit public.

(*b*) Page 16. — (*c*) *Ibid.*

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'Esprit des lois.

Quand les droits doivent-ils être constatés par la prescription? Les publicistes appellent ici à leur secours le droit divin et le droit humain; les théologiens se mettent de la partie. Abraham, disent-ils, et sa semence avait droit sur le Canaan, car il y avait voyagé, et Dieu le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos sages maîtres, il y a cinq cent quarante-sept ans, selon la Vulgate, entre Abraham, qui acheta un caveau dans le pays, et Josué, qui en saccagea une petite partie. N'importe, son droit était clair et net. Mais la prescription?... Point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne et à l'Italie?.... Oui; car il l'a dit. Soit, messieurs, je ne dispute plus contre vous; Dieu m'en préserve.

Les descendans d'Attila s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendans d'Attila?

Nos docteurs, qui ont écrit sur la guerre et la paix, sont bien profonds; à les en croire, tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie et la France; c'était l'opinion de Barthole; premièrement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains;* secondement, parce que l'archevêque de Cologne est chancelier d'Italie, et que

l'archevêque de Trêves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre; donc il est maître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris, dans son cours de théologie, que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que Simon, fils de Jone en Galilée, ayant surnom Pierre, on lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée. » On avait beau dire à Grégoire VII : Il ne s'agit que des âmes, il n'est question que du royaume céleste : Maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre; et il vous fesait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans réplique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire, a déclaré que son royaume n'est point de ce monde; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre humain ou des décrétales? Les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés? on répond qu'il n'y a rien de plus juste et de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques et romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné, dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles et à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un Auvergnat rencontrait une Alle-

mande, il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban et l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer et se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? Quelques docteurs disaient oui, quelques justes disaient non : que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé, ni ne s'embarrassera, il fallut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Berg et de Juliers, sur le comté de Tournai, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces; et le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'Orléans, Louis XII, François I, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de Valentine de Milan, petite-fille du bâtard d'un brave paysan nommé Jacob Muzio. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toscane, prétendirent aussi au Milanais; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes, issue en droite ligne d'Alboin, roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point

fait; mais Jérusalem leur appartient, du moins jusqu'à présent, dans l'année 1770; et Jérusalem n'est point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier pasteur de l'église de Berne.

Nous *ne prétendons ni adopter, ni contredire ses principes; c'est au public d'en juger.*

Le droit canonique, ou canon, est, suivant les idées vulgaires, la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes et des maximes des pères.

Selon la raison, selon les droits des rois et des peuples, la jurisprudence ecclésiastique n'est et ne peut être que l'exposé des priviléges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentant la nation.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui aient leurs droits séparés, l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain, si le daïri du Japon a été roi jusqu'à notre seizième siècle, si le dalaïlama est souverain au Thibet, si Numa fut roi et pontife, si les califes furent les chefs de l'état et de la religion, si les papes règnent dans Rome, ce sont

autant de preuves de ce que nous avançons; alors l'autorité n'est point divisée, il n'y a qu'une puissance. Les souverains de Russie et d'Angleterre président à la religion; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'état, tout prêtre est dans la société civile; et tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les soustrayant à l'autorité souveraine et légitime, cette religion ne saurait venir de Dieu auteur de la société.

Il est par là même de toute évidence que, dans une religion dont Dieu est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles; que tout en un mot ce qui intéresse l'ordre civil, doit être soumis à l'autorité du prince et à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les élémens.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les écoles, selon la nature et la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. Paul-Joseph Rieger, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique de l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner et réformer toutes les règles établies dans ses états qui

ne lui conviennent plus. Il est à désirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

SECTION PREMIÈRE.

Du ministère ecclésiastique.

La religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, et leur faire mériter les bontés de Dieu par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'instruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promesses d'une béatitude immortelle, les prières, les conseils, les secours spirituels sont les seuls moyens que les ecclésiastiques puissent mettre en usage pour essayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, et heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raison, à la nature de l'âme, aux droits inaltérables de la conscience, à l'essence de la religion, à celle du ministère ecclésiastique, à tous les droits du souverain.

La vertu suppose la liberté, comme le transport d'un fardeau suppose la force active. Dans la contrainte point de vertu, et sans vertu point de religion. Rends-moi esclave, je n'en serai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion qui suppose essentiellement choix et liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique, et de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'église.

L'église est l'assemblée de tous les fidèles appelés certains jours à prier en commun, et à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain, pour diriger ces prières et tout le culte religieux.

Une église nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques ; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'église.

Il n'est pas moins évident que, si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile, avaient acquis des droits qui allassent à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que, si Dieu a attaché à l'église des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement ni au chef de l'église ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'église, comme les magistrats ne sont le souverain, ni dans un état démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin il est très-évident que ce sont nos âmes qui sont soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre âme agit intérieurement, les actes intérieurs sont la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes sont

au-dessus de toute contrainte, et ne sont du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire et jamais commander.

Cette âme agit aussi extérieurement. Les actions extérieures sont soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par conséquent toujours être libre et volontaire : il ne saurait y en avoir d'autre. La soumission au contraire à l'ordre civil peut être contrainte et forcée.

Par la même raison, les peines ecclésiastiques, toujours spirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui est intérieurement convaincu de sa faute. Les peines civiles, au contraire, accompagnées d'un mal physique, ont leurs effets physiques, soit que le coupable en reconnaisse la justice ou non.

De là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est et ne peut être que spirituelle; qu'il ne saurait avoir aucun pouvoir temporel; qu'aucune force coactive ne convient à son ministère qui en serait détruit.

Il suit encore de là que le souverain, attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité, ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure et civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique, dont les règles et les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éter-

nelles et immuables, fondées sur le droit naturel et l'ordre nécessaire de la société.

SECTION II.

Des possessions des ecclésiastiques.

REMONTONS toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse nationale. Une portion de ce revenu national est attribuée au souverain pour soutenir les dépenses de l'administration. Chaque particulier est possesseur de la partie du territoire et du revenu que les lois lui assurent; et aucune possession ni aucune jouissance ne peut en aucun temps être soustraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de société nous ne tenons aucun bien, aucune possession de la seule nature, puisque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous soumettre à l'ordre civil qui nous garantit et nous protége; c'est de la loi que nous tenons toutes nos possessions.

Personne non plus ne peut rien tenir sur la terre de la religion; ni domaines ni possessions, puisque ses biens sont tous spirituels. Les possessions du fidèle comme véritable membre de l'église, sont dans le ciel, là est son trésor. Le royaume de Jésus-Christ, qu'il annonça toujours comme prochain, n'était et ne pouvait être de ce monde. Aucune possession ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, sous la loi hébraïque, avaient, il est

vrai, la dîme, par une loi positive de Dieu; mais c'était une théocratie qui n'existe plus, et Dieu agissait comme le souverain de la terre. Toutes ces lois ont cessé et ne sauraient être aujourd'hui un titre de possession.

Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des ecclésiastiques, prétend posséder la dîme ou tout autre bien, de droit divin positif, il faut qu'il produise un titre enregistré dans une révélation divine, expresse et incontestable. Ce titre miraculeux ferait, j'en conviens, exception à la loi civile autorisée de Dieu, qui dit « que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures, parce qu'elles sont ordonnées de Dieu et établies en son nom. »

Au défaut d'un titre pareil, un corps ecclésiastique quelconque ne peut donc jouir sur la terre que du consentement du souverain et sous l'autorité des lois civiles : ce sera là le seul titre de ses possessions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun, et il pourrait être dépouillé par quiconque aurait assez de puissance pour l'entreprendre. Son intérêt essentiel est donc de dépendre de la société civile qui seule lui donne du pain.

Par la même raison, puisque tous les biens du territoire d'une nation sont soumis sans exception aux charges publiques pour les défenses du souverain et de la nation, aucune possession ne peut être exemptée que par la loi; et cette loi même est toujours révocable lorsque les circonstances viennent à changer. Pierre ne peut être exempté que la charge de Jean ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse

pour la proportion contre toute surcharge, le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les exemptions et de remettre les choses dans l'ordre naturel et proportionnel, en abolissant les immunités accordées, souffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fît tout aux frais du public, pour la sûreté et la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps, sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, serait une subversion des lois.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier, ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le souverain ou les magistrats, selon la loi et la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître et peut demander un état des biens et des possessions de tout corps, comme de tout particulier.

C'est donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique, par rapport aux possessions et aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'est ni comme membres ni comme représentans de l'église; car l'église par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais, s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats et les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois, sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée et légitime, qu'ils en jouiront.

C'est donc encore au souverain, ou aux magistrats en son nom, à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisans; s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions; mais, s'ils étaient manifestement excessifs, c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société.

Mais selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique,* qui a cherché à faire un état dans l'état, un empire dans l'empire, les biens ecclésiastiques sont sacrés et intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion et à l'église; ils viennent de Dieu et non des hommes.

D'abord, ils ne sauraient appartenir, ces biens terrestres, à la religion, qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'église, qui est le corps universel de tous les fidèles, l'église qui renferme les rois, les magistrats, les soldats, tous les sujets; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'église que les magistrats ne sont l'état.

Enfin, ces biens ne viennent de Dieu que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout est soumis à sa providence.

Ainsi, tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou

d'une rente en jouit comme sujet et citoyen de l'état, sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel et de temporel ne saurait être sacré ni saint dans aucun sens, ni au propre ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne, un édifice sont sacrés, cela signifie qu'ils sont consacrés, employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits et des prétentions destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, et même des exemples bien singuliers qui ne sont pas ici de mon ressort.

SECTION III.

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

Il est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'état aucune assemblée publique et régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil, afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à peu près qu'en Russie, en Angleterre, en Prusse, ceux qui veulent former une église doivent en obtenir la permission : dès-lors cette église est dans l'état, quoiqu'elle ne soit pas la religion de l'état. En général, dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte et des assemblées, elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain, et c'est à ce magistrat à en juger.

Ce culte une fois autorisé, on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces permissions n'entraîne aucun désordre; et il en serait ainsi partout, si le magistrat seul examinait, jugeait et protégeait.

Le souverain a le droit en tout temps de savoir ce qui se passe dans les assemblées, de les diriger selon l'ordre public, d'en réformer les abus, et d'abroger les assemblées s'il en naissait des désordres. Cette inspection perpétuelle est une portion essentielle de l'administration souveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être soumis de même à l'inspectiou du magistrat. Les ecclésiastiques peuvent composer ces formulaires; mais c'est au souverain à les examiner et à les approuver, à les réformer au besoin. On a vu des guerres sanglantes pour des formulaires, et elles n'auraient pas eu lieu si les souverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis sans le concours et le consentement du souverain, qui en tout temps peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration, selon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs et l'appauvrissement d'une nation.

L'inspection sur l'instruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au souverain. Ce n'est pas lui qui enseigne,

mais c'est à lui à voir comment sont enseignés ses sujets. Il doit faire enseigner surtout la morale, qui est aussi nécessaire que les disputes sur le dogme ont été souvent dangereuses.

S'il y a quelques disputes entre les ecclésiastiques sur la manière d'enseigner, ou sur certains points de doctrine, le souverain peut imposer silence aux deux partis, et punir ceux qui désobéissent.

Comme les assemblées religieuses ne sont point établies sous l'autorité souveraine pour y traiter des matières politiques, les magistrats doivent réprimer les prédicateurs séditieux qui échauffent la multitude par des déclamations punissables; ils sont la peste des états.

Tout culte suppose une discipline pour conserver l'ordre, l'uniformité et la décence. C'est au magistrat à maintenir cette discipline, et à y apporter les changemens qee le temps et les circonstances peuvent exiger.

Pendant près de huit siècles les empereurs d'Orient assemblèrent des conciles pour apaiser les troubles qui ne firent qu'augmenter par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus sûrement fait tomber de vaines disputes que les passions avaient allumées. Depuis le partage des états d'occident en divers royaumes, les princes ont laissé aux papes la convocation de ces assemblées. Les droits du pontife de Rome ne sont à cet égard que conventionnels, et tous les souverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'est obligé de soumettre ses états à au-

cun canon, sans l'avoir examiné et approuvé. Mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier, il est très-inutile d'agiter toutes les questions qui pourraient regarder un concile futur ou général.

Quant aux assemblées, ou synodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent sans contredit être convoqués que quand le souverain les juge nécessaires : ses commissaires doivent y présider, et en diriger toutes les délibérations, et c'est à lui à donner la sanction aux décrets.

Il peut y avoir des assemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre, et sous l'autorité du souverain ; mais la puissance civile doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations, et en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France n'est autre chose qu'une assemblée de commissaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par lesquels s'obligent quelques ecclésiastiques de vivre en corps selon une certaine règle, sous le nom de *moines* ou de *religieux*, si prodigieusement multipliés dans l'Europe ; ces vœux doivent aussi être toujours soumis à l'examen et à l'inspection des magistrats souverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la société ; et tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue ; ces ordres qui portent tant de noms si bizarres, ne peuvent être établis valables ou obligatoires que quand ils ont été examinés et approuvés au nom du souverain.

En tout temps le prince est donc en droit de

prendre connaissance des règles de ces maisons religieuses, de leur conduite : il peut réformer ces maisons, et les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonstances présentes et le bien actuel de la société.

Les biens et les acquisitions de ces corps religieux sont de même soumis à l'inspection des magistrats pour en connaître la valeur et l'emploi. Si la masse de ces richesses qui ne circulent plus était trop forte; si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ces réguliers; si l'emploi de ces rentes était contraire au bien général; si cette accumulation appauvrissait les autres citoyens; dans tous ces cas il serait du devoir des magistrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richesses, de les partager, de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un état, de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société.

Par les mêmes principes, le souverain doit expressément défendre qu'aucun ordre religieux ait un supérieur dans le pays étranger; c'est presque un crime de lèse-majesté.

Le souverain peut prescrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, selon les anciens usages, fixer un âge, et empêcher que l'on ne fasse des vœux que du consentement exprès des magistrats. Chaque citoyen naît sujet de l'état, et il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la société sans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le souverain abolit un ordre religieux, ces vœux cessent d'être obligatoires. Le premier vœu est d'être citoyen; c'est un serment primordial et tacite, auto-

risé de Dieu, un vœu dans l'ordre de la Providence, un vœu inaltérable et imprescriptible, qui unit l'homme en société avec la patrie et le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel et dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société et contraire au bien public, qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu; pourquoi? parce que la conscience les attachait primitivement au serment naturel et au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

SECTION IV.

Des peines ecclésiastiques.

Puisque ni l'église qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont les ministres dans cette église, au nom du souverain et sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutrice, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine

dont un pasteur peut faire usage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces censures ou à ces déclamations, les ministres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'église peut-elle bannir de son sein ceux qui la déshonorent ou la troublent? Grande question sur laquelle les canonistes n'ont point hésité de prendre l'affirmative. Observons d'abord que les ecclésiastiques ne sont pas l'église. L'église assemblée, dans laquelle sont les magistrats souverains, pourrait sans doute de droit exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux, après des avertissemens charitables, réitérés et suffisans. Cette exclusion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terrestre. Mais ce que peut l'église de droit, les ecclésiastiques qui sont dans l'église ne le peuvent qu'autant que le souverain les y autorise et le leur permet.

C'est donc encore même dans ce cas au souverain à veiller sur la manière dont ce droit sera exercé; vigilance d'autant plus nécessaire qu'il est plus aisé d'abuser de cette discipline. C'est par conséquent à lui, en consultant les règles du support et de la charité, à prescrire les formes et les restrictions convenables : sans cela, toute déclaration du clergé, toute excommunication serait nulle et sans effet, même dans l'ordre spirituel. C'est confondre des cas entièrement différens que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le souverain n'était p s de la religion des apôtres, l'église

n'était pas encore dans l'état; les ministres du culte ne pouvaient pas recourir au magistrat. D'ailleurs, les apôtres étaient des ministres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées sans l'autorité du souverain; que dis-je? si l'on rappelle ce qu'on ne peut entendre sans frémir d'horreur, des exemples mêmes d'excommunications fulminées insolemment contre des souverains et des magistrats, je répondrai hardiment que ces attentats sont une rébellion manifeste, une violation ouverte des devoirs les plus sacrés de la religion, de la charité et du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'est au nom de toute l'église que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puisqu'il s'agit seulement de l'exclusion de ces corps; ainsi elle doit être prononcée par les ecclésiastiques sous l'autorité des magistrats et au nom de l'église, pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'église entière, bien instruite, la prononcerait, si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore, pour donner une idée complète de l'excommunication et des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le souverain, au nom de l'église, en a expressément laissé l'exercice, ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui serait au-delà serait abusif et plus ou moins tyrannique. Les ministres de l'église ne font

que déclarer qu'un tel homme n'est plus membre de l'église. Il peut donc jouir, malgré l'excommunication, de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels, comme homme ou comme citoyen. Si le magistrat intervient et prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la société, c'est alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Supposons encore que les ecclésiastiques qui ont prononcé l'excommunication aient été séduits par quelque erreur ou quelque passion (ce qui peut toujours arriver puisqu'ils sont hommes), celui qui a été ainsi exposé à une excommunication précipitée est justifié par sa conscience devant Dieu. La déclaration faite contre lui n'est et ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidèles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les consolations de la communion intérieure. Justifié par sa conscience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de Dieu qui est son véritable juge.

C'est encore une grande question dans le droit canonique, si le clergé, si son chef, si un corps ecclésiastique quelconque, peut excommunier les magistrats ou le souverain, sous prétexte ou pour raison de l'abus de leur pouvoir. Cette question seule est scandaleuse, et le simple doute une rébellion manifeste. En effet, le premier devoir de l'homme en société est de respecter et de faire respecter le magistrat; et vous prétendriez avoir le droit de le diffamer et de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit aussi absurde qu'exécrable? serait-ce Dieu, qui gouverne

le monde politique par les souverains, qui veut que la société subsiste par la subordination?

Les premiers ecclésiastiques, à la naissance du christianisme, se sont-ils crus autorisés à excommunier les Tibère, les Néron, les Claude, et ensuite les Constance qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu souffrir si long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, et les attentats affreux qui en ont été la suite; attentats également réprouvés par la raison, le droit naturel et la religion? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques, dictées par l'ambition et le fanatisme. Il faut espérer que les souverains, mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, et qui ont causé tant de malheurs. L'auteur de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION V.

De l'inspection sur le dogme.

Le souverain n'est point le juge de la vérité du dogme; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme : mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil, soit quant à la nature de la doctrine, si elle avait quelque

chose de contraire au bien public ; soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public ; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine, qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, obéissans au souverain, intéressent l'état et viennent évidemment de Dieu.

SECTION VI.

Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.

L'ADMINISTRATION des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages, des baptêmes, des morts, sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'état.

Les mêmes raisons de police et d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des registres exacts, entre les mains du magistrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres sont admis ?

Dans le sacrement de pénitence, le ministre qui refuse ou accorde l'absolution n'est comptable de ses jugemens qu'à Dieu ; de même aussi le pénitent n'est

comptable qu'à Dieu s'il communie ou non, et s'il communie bien ou mal.

Aucun pasteur pécheur ne peut avoir le droit de refuser publiquement, et de son autorité privée, l'eucharistie à un autre pécheur. Jésus-Christ impeccable ne refusa pas la communion à Judas.

L'extrême-onction et le viatique demandés par les malades sont soumis aux mêmes règles. Le seul droit du ministre est de faire des exhortations au malade, et le devoir du magistrat est d'avoir soin que le pasteur n'abuse pas de ces circonstances pour persécuter les malades.

Autrefois c'était l'église en corps qui appelait ses pasteurs, et leur conférait le droit d'instruire et de gouverner le troupeau. Ce sont aujourd'hui des ecclésiastiques qui en consacrent d'autres, mais la police publique doit y veiller.

C'est sans doute un grand abus introduit depuis long-temps, que de conférer les ordres sans fonction; c'est enlever des membres à l'état sans en donner à l'église. Le magistrat est en droit de réformer cet abus.

Le mariage, dans l'ordre civil, est une union légitime de l'homme et de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, et pour leur assurer les droits des propriétés sous l'autorité de la loi. Afin de constater cette union, elle est accompagnée d'une cérémonie religieuse, regardée par les uns comme un sacrement, par les autres comme une pratique du culte public; vraie logomachie qui ne change rien à la chose. Il faut donc distinguer deux parties dans le

mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, et le sacrement ou la cérémonie sacrée. Le mariage peut donc subsister avec tous ses effets naturels et civils, indépendamment de la cérémonie religieuse. Les cérémonies même de l'église ne sont devenues nécessaires, dans l'ordre civil, que parce que le magistrat les a adoptées. Il s'est même écoulé un long temps sans que les ministres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de Justinien, le consentement des parties en présence de témoins, sans aucune cérémonie de l'église, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'est cet empereur qui fit, vers le milieu du sixième siècle, les premières lois pour que les prêtres intervinssent comme simples témoins, sans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur Léon, qui mourut sur le trône en 886, semble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuse au rang des conditions nécessaires. La loi même qu'il fit atteste que c'était un nouvel établissement.

De l'idée juste que nous nous formons ainsi du mariage, il résulte d'abord que le bon ordre et la piété même rendent aujourd'hui nécessaires les formalités religieuses, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'essence du mariage ne peut en être dénaturée; et cet engagement, qui est le principal dans la société, est et doit demeurer toujours soumis, dans l'ordre politique, à l'autorité du magistrat.

Il suit de là encore, que deux époux élevés dans le culte même des infidèles et des hérétiques, ne sont

point obligés de se marier s'ils l'ont été selon la loi de leur patrie; c'est au magistrat dans tous les cas d'examiner la chose.

Le prêtre est aujourd'hui le magistrat que la loi a désigné librement en certains pays pour recevoir la foi du mariage. Il est très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique.

Les testamens et les enterremens sont incontestablement du ressort de la loi civile et de celui de la police. Jamais les magistrats n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore, dans le Siècle de Louis XIV et dans celui de Louis XV, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie; barbarie dont les païens même auraient eu horreur.

SECTION VII.

Juridiction des ecclésiastiques.

Le souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre, une juridiction sur certains objets et sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité

sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de juridiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée; il n'y a point de milieu. Le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde; il a refusé d'être juge sur la terre, il a ordonné de rendre à César ce qui appartient à César; il a interdit à ses apôtres toute domination; il n'a prêché que l'humilité, la douceur et la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de lui ni puissance, ni autorité, ni domination, ni juridiction dans le monde; ils ne peuvent donc posséder légitimement aucune autorité que par une concession du souverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque juridiction sur la terre, il suit de là que le souverain et les magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé fait de son autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureuse du gouvernement féodal, où les ecclésiastiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magistrature. On a borné dès lors l'autorité des seigneurs de fiefs laïques, si redoutable au souverain et si dure pour les peuples; mais une partie de l'indépendance des juridictions ecclésiastiques a subsisté. Quand donc est-ce que les souverains seront assez instruits ou assez courageux pour reprendre à eux toute autorité usurpée et tant de droits dont on a si

souvent abusé pour vexer les sujets qu'ils doivent protéger?

C'est de cette inadvertance des souverains que sont venues les entreprises audacieuses de quelques ecclésiastiques contre le souverain même. L'histoire scandaleuse de ces attentats énormes est consignée dans des monumens qui ne peuvent être contestés; et il est à présumer que les souverains, éclairés aujourd'hui par les écrits des sages, ne permettront plus des tentatives qui ont si souvent été accompagnées ou suivies de tant d'horreurs.

La bulle *In cœnâ Domini* est encore en particulier une preuve subsistante des entreprises continuelles du clergé contre l'autorité souveraine et civile, etc. (*).

Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les bulles, dispenses, absolutions, etc.; lequel tarif fut arrêté au conseil du roi le 4 septembre 1691, et qui est rapporté tout entier dans l'instruction de Jacques Le Pelletier, imprimée à Lyon en 1699, avec approbation et privilége du roi, à Lyon, chez Antoine Boudet, huitième édition.

On en a retiré les exemplaires, et les taxes subsistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie, on paiera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, paiera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il paiera de plus cent quatre-vingts

(*) *Voyez* l'article Bulle, et surtout la première section de l'article des Deux puissances.

livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il paiera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense et absolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix-livres.

5°. Absolution d'hérésie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour sept ans, douze livres.

7°. Absolution pour avoir commis un homicide à son corps défendant ou sans mauvais dessein, quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent aussi se faire absoudre, et payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8°. Indulgences pour sept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie, quarante livres.

10°. Dispense d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; si l'irrégularité est grande, cinquante liv.

11°. Permission de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Dispense de simonie, quarante livres; sauf à augmenter suivant les circonstances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, soixante-cinq livres.

14°. Dispense de vœux simples de chasteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profession d'un religieux ou d'une religieuse, cent livres : si on demande ce bref dix ans après la profession, on paie le double.

Dispenses de mariage.

Dispense du quatrième degré de parenté avec cause, soixante-cinq livres; sans cause, quatre-vingt-dix livres; avec absolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingts livres.

Pour les parens du troisième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cent quatre-vingts livres; avec cause, cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté, et au quatrième de l'autre, les nobles paieront mille quatre cent trente livres; pour les roturiers, mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, paiera pour la dispense mille quatre cent trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré, s'ils sont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, paieront mille quatre cent trente livres; si la parenté est tant du côté du père que de celui de la mère, deux mille quatre cent trente livres.

Parens au second degré paieront quatre mille cinq cent trente livres; si la future a accordé des faveurs au futur, ils paieront de plus, pour l'absolution, deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu sur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la dispense est de deux mille sept cent trente livres. Si l'on veut se faire absoudre d'avoir pris des plaisirs prématurés, on paiera de plus mille trois cent trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, paiera, pour l'épouser légitiment, cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne et en Portugal, les dispenses de mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins-germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus, de dix jules de componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes, on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paie au pape pour les bulles des évêques, des abbés, etc., on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité la cour de Rome impose des taxes sur les laïques qui épousent leurs cousines.

DRUIDES.

(La scène est dans le Tartare.)

LES FURIES, *entourées de serpens et le fouet à la main.*

ALLONS, Barbaroquincorix, druide celte, et toi, détestable Calchas, hiérophante grec, voici les momens où vos justes supplices se renouvellent, l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aie! la tête, les flancs, les yeux, les oreilles, les fesses! pardon, mesdames, pardon!

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un serpent m'entre dans les entrailles par le fondement; je suis dévoré.

CALCHAS.

Je suis déchiré; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés!

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaisse pour tomber en lambeaux! aïe! ouf!

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autre fois la misérable plante parasite nommée le gui de chêne, pour un remède universel. Hé bien, immoleras-tu encore à ton dieu Theutatès des petites filles et des petits garçons? les brûleras-tu encore dans des paniers d'osier, au son du tambour?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, madame; un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage, mes serpens; encore un coup de fouet à ce sacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureusement ce Calchas, qui vers nous s'est avancé,

L'œil farouche, l'air sombre et le poil hérissé (*).

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

(*) Iphigénie de Racine, acte V, scène dernière.

ALECTON.

Scélérat! égorgeras-tu encore une jeune fille au lieu de la marier, et le tout pour avoir du vent?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah! quels tourmens! que de peines, et point mourir!

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah! ah! j'entends de la musique. Dieu me pardonne! c'est Orphée; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout; voilà qui est bien étrange!

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. Oh! la grande puissance de la bonne musique! et qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures et qui réjouis l'enfer?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous, mais je n'ai jamais trompé personne, et je n'ai égorgé ni garçon, ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces; je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à toute outrance; l'un avait autrefois haché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine, à la Porte-aux-Chevaux. J'ai fini leur pénitence, je leur ai joué du violon; ils m'ont promis que, quand ils reviendraient au monde, ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtres.

ORPHÉE.

Oui, mais *passato il pericolo, gabbato il santo.*

(La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés et des furies, et par une symphonie très-agréable.)

E.

ÉCLIPSE.

Chaque phénomène extraordinaire passa longtemps, chez la plupart des peuples connus, pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi, les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de Romulus, qu'une autre annonça son décès, et qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article Vision de Constantin, de l'apparition de la croix qui précéda le triomphe du christianisme; et, sous le mot Prophétie, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de Jésus: bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'église, grecs et latins, ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à Denis l'Aréopagite, dans lesquelles il rapporte qu'étant à Héliopolis d'Égypte avec Apollophane son ami, ils virent tout d'un coup, vers la sixième heure, la lune qui vint se placer au-dessous du soleil, et y causer une grande éclipse; ensuite, sur la neuvième heure,

ils l'aperçurent de nouveau quittant la place qu'elle y occupait, pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de Philippe Aridœus, et, ayant examiné le cours des astres, ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, ils observèrent que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'occident se ranger sous le soleil, était venue du côté de l'orient, et s'en était enfin retournée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à Apollophane : « Ce sont là, mon cher Denis, des changemens des choses divines; à quoi Denis répliqua : Ou l'auteur de la nature souffre, ou la machine de l'univers sera bientôt détruite. »

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué et le temps et l'année de ce prodige, et ayant combiné tout cela avec ce que Paul lui en apprit dans la suite, il se rendit à la vérité ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ avaient été causées par une éclipse surnaturelle, et ce qui a donné tant de cours à ce sentiment, que Maldonat dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé et désintéressé puisque alors on suppose que Denis était encore païen?

Comme ces prétendues lettres de Denis ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle, Eusèbe de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien. Cet auteur était aussi païen, et avait écrit l'histoire

des olympiades en seize livres, depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade, il y eut la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue; le jour fut changé en nuit à la sixième heure; on voyait les étoiles; et un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. Eusèbe ajoute que les mêmes événemens sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de Tibère. On croit qu'Eusèbe veut parler de Thallus, historien grec, déjà cité par Justin, Tertullien et Jules Africain; mais l'ouvrage de Thallus ni celui de Phlégon n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *Chronicon paschale* des Grecs, ainsi que saint Jérôme, Anastase, l'auteur de l'*Historia miscella*, et Freculphe de Luxem parmi les Latins, se réunissent tous à représenter le fragment de Phlégon de la même manière, et s'accordent à y lire le même nombre qu'Eusèbe. Mais on sait que ces cinq témoins, allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de Phlégon lui-même, mais d'Eusèbe, qui l'a cité le premier; et Jean Philoponus, qui avait lu Phlégon, bien loin d'être d'accord avec Eusèbe, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer Maxime et Madela comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de Phlégon subsistait encore, et alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des

traducteurs d'Eusèbe. Philoponus, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de Phlégon, lit d'une seconde façon, Maxime d'une troisième, et Madela d'une quatrième; en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'Eusèbe en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à Simon, que nous appelons le Magicien, une statue avec cette inscription: *Simoni deo sancto*, à Simon dieu saint. Théodoret, saint Augustin, saint Cyrille de Jérusalem, Clément d'Alexandrie, Tertullien et saint Justin sont tous six parfaitement d'accord là-dessus avec Eusèbe. Saint Justin, qui dit avoir vu cette statue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'est-à-dire, dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette inscription, qui fut déterrée à Rome l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par Justin, porte : *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu Semo Sancus Fidius. Nous lisons dans Ovide que les anciens Sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité, qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, et l'on trouve dans Gruter deux inscriptions pareilles dont l'une était sur le mont Quirinal, et l'autre se voit encore à Rieti, pays des anciens Sabins.

Enfin les calculs de MM. Hodgson, Halley, Whiston, Gale Morris ont démontré que Phlégon et Thallus avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent

deuxième olympiade, et non dans la quatrième année, comme le prétend Eusèbe. Sa grandeur pour Nicée en Bithynie ne fut, selon M. Whiston, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire, deux tiers et demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, et sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Égypte et Jérusalem, suivant M. Gale Morris, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de Denis, de Phlégon, et de Thallus; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de Jésus-Christ. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une Histoire de la Chine, publiée à Paris en 1672 par le jésuite Greslon. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des Savans, du 2 février de la même année, ces paroles singulières :

« Les annales de la Chine remarquent qu'au mois d'avril de l'an 32 de Jésus-Christ, il y eut une grande éclipse de soleil qui n'était pas selon l'ordre de la nature. Si cela était, ajoute-t-on, cette éclipse pourrait bien être celle qui se fit au temps de la passion de Jésus-Christ, lequel mourut au mois d'avril selon quelques auteurs. *C'est pourquoi* les missionnaires de la Chine prient les astronomes de l'Europe d'examiner s'il n'y eut point d'éclipse en ce mois et en cette année, et si naturellement il pouvait y en avoir; parce

que cette circonstance étant bien vérifiée, on en pourrait tirer de grands avantages pour la conversion des Chinois. »

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Europe de faire ce calcul, comme si les jésuites Adam Shâl et Verbiest, qui avaient réformé le calendrier de la Chine et calculé les éclipses, les équinoxes et les solstices n'avaient pas été en état de le faire eux-mêmes ? D'ailleurs, l'éclipse dont parle Greslon étant arrivée contre le cours de la nature, comment la calculer ? Bien plus, de l'aveu du jésuite Couplet, les Chinois ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses ; et le Chinois Yam-Quemsiam, dans sa Réponse à l'apologie pour la religion chrétienne, publiée par les jésuites à la Chine, dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser après cela du jésuite Tachard, qui, dans l'épître dédicatoire de son premier Voyage de Siam, dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois et aux peuples d'orient Jésus-Christ naissant et mourant, par une nouvelle étoile et par une éclipse extraordinaire ? Ignorait-il ce mot de saint Jérôme, sur un sujet à peu près semblable (*a*). Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple, n'en est pas plus véritable pour cela ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions, c'est que Tertullien, dont nous avons déjà

(*a*) Sur saint Matthieu, chap. 27.

parlé, dit que (*b*) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière; que les païens crurent que c'était une éclipse, ne sachant pas que cela avait été prédit par Amos en ces termes (*c*) : Le soleil se couchera à midi, et la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux, ajoute Tertullien, qui ont recherché la cause de cet événement, et qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié; mais le fait est certain, et vous le trouverez marqué dans vos archives.

Origène (*d*), au contraire, dit qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangélistes, puisqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jérusalem; la Judée, selon lui, étant désignée sous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Écriture. Il avoue d'ailleurs que le passage de l'évangile de Luc (*e*) où l'on lisait de son temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cause de l'éclipse du soleil, avait été ainsi falsifié par quelque chrétien ignorant, qui avait cru donner par là du jour au texte de l'évangéliste, ou par quelque ennemi mal intentionné, qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'église, comme si les évangélistes avaient marqué une éclipse dans un temps où il était notoire qu'elle ne pouvait arriver. Il est vrai, ajoute-t-il, que Phlégon dit qu'il y en eut une sous Tibère; mais comme il ne dit pas qu'elle soit

(*b*) Apologétique, chap. 21.
(*c*) Chap. VIII, v. 9.
(*d*) Sur saint Matthieu, chap. 27.
(*e*) Chap. XXIII, v. 45.

arrivée dans la pleine lune, il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres, continue Origène, étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Égypte au temps de Moïse, lesquelles ne se firent point sentir dans le canton où demeuraient les Israélites. Celles d'Égypte durèrent trois jours, et celles de Jérusalem ne durèrent que trois heures; les premières étaient la figure des secondes; et de même que Moïse, pour les attirer sur l'Égypte, éleva les mains au ciel, et invoqua le Seigneur, ainsi Jésus-Christ, pour couvrir de ténèbres Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié : Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi comme Plutarque : Les ténèbres de la superstition sont plus dangereuses que celles des éclipses.

ÉCONOMIE.

Ce mot ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien; elle est commune à un père de famille et à un surintendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de gouvernement, les tracasseries de famille et de cour, les guerres injustes et mal conduites, l'épée de Thémis mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les discordes intestines sont des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un état du fond de leur cabinet par des brochures.

Économie domestique.

La première économie, celle par qui subsistent toutes les autres, est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin, le vivre, le vêtir et le couvert; il n'y en a pas une quatrième, à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé, sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarcale;* mais, dans nos climats, cette vie patriarcale serait impraticable et nous ferait mourir de froid, de faim et de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem; de là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis pour aller acheter du blé. J'écarte toujours respectueusement, comme je le dois, tout ce qui est divin dans l'histoire d'Abraham et de ses enfans; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison : il quitta la plus fertile contrée de l'univers, et des villes où il y avait des maisons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodôme dans le désert de Gérar, sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie Agar et l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert; et il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain et une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un dé-

sert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, et le charge sur le dos de son fils qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé Arbé ou Hébron, il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir : il est obligé d'acheter une caverne pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans; car, sans compter Isaac et sa postérité, il eut de son autre femme Céthura, à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'Isaac eut un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père; au contraire, il s'en va dans le désert de Gérar avec sa femme Rebecca, chez ce même Abimelec, roi de Gérar, qui avait été amoureux de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoureux de sa femme Rebecca, que son mari fait passer pour sa sœur, comme Abraham avait donné sa femme Sara pour sa sœur à ce même roi Abimelec, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur, afin d'y gagner quelque chose; mais, puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'Écriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible, devenue fertile pour lui, et qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle

avec les pasteurs du roitelet de Gérar pour un puits; et on ne voit point qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, Ésaü et Jacob, n'ont pas plus d'établissement que leur père. Jacob est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie, dont Abraham était sorti : il sert sept années pour avoir une des filles de Laban, et sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec Rachel et les troupeaux de son beau-père qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Ésaü est représenté aussi errant que Jacob. Aucun des douze patriarches, enfans de Jacob, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bédouins.

Il est clair que cette vie patriarcale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les Pignoux d'Auvergne, une maison saine tournée à l'orient, de vastes granges, de non moins vastes écuries, des étables proprement tenues; et le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit semer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, posséder quelques arpens de vigne, et environ cinquante arpens pour les menus grains et les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantation de mûriers, des vers à soie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économisés, il entretiendra une nombreuse famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il supportera sans rien craindre les dérangemens des sai-

sons et le fardeau des impôts; parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises. Il jouira dans son domaine d'une souveraineté réelle qui ne sera soumise qu'aux lois. C'est l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, et malheureusement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche, se voyant riche, se dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille; il a malheureusement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe, et qui donnera la noblesse à son fils au bout de vingt ans. Il vend son domaine pour payer sa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouse, le déshonore et le ruine; il meurt dans la mendicité, et son fils porte la livrée dans Paris.

Telle est la différence entre l'économie de la campagne et les illusions des villes.

L'économie à la ville est toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez presque rien; le sol vous produit tout, vous pouvez nourrir soixante personnes sans presque vous en apercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout chèrement, et vous pouvez nourrir à peine cinq ou six domestiques. Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de rente, aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie rurale et celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la singulière lettre de Mme de Maintenon à sa belle-sœur Mme d'Au-

bigné, dont on a tant parlé; on ne peut trop la remettre sous les yeux.

. . . . . .

. . . . . .

« Vous croirez bien que je connais Paris mieux que vous; dans ce même esprit, voici, ma chère sœur, un projet de dépense, tel que je l'exécuterais si j'étais hors de la cour. Vous êtes douze personnes, monsieur et madame, trois femmes, quatre laquais, deux cochers, un valet de chambre.

« Quinze livres de viande à

cinq sous la livre	3 liv.	15 sous.
Deux pièces de rôti	2	10
Du pain.	1	10
Le vin.	2	10
Le bois	2	»
Le fruit	1	10
La bougie.	»	10
La chandelle	»	8
	14 liv.	13 sous.

« Je compte quatre sous en vin pour vos quatre laquais et vos deux cochers. C'est ce que Mme de Montespan donne aux siens. Si vous aviez du vin en cave, il ne vous coûterait pas trois sous : j'en mets six pour votre valet de chambre, et vingt pour vous deux qui n'en buvez pas pour trois.

« Je mets une livre de chandelle par jour, quoiqu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je mets dix sous en bougie; il y en a six à la livre qui coûte une liv. dix sous, et qui dure trois jours.

« Je mets deux livres pour le bois; cependant vous n'en brûlerez que trois mois de l'année; et il ne faut que deux feux.

« Je mets une livre dix sous pour les fruits; le sucre ne coûte que onze sous la livre; et il n'en faut qu'un quarteron pour une compote.

« Je mets deux pièces de rôti : on en épargne une quand monsieur ou madame dîne ou soupe en ville; mais aussi j'ai oublié une volaille bouillie pour le potage. Nous entendons le ménage. Vous pouvez fort bien, sans passer quinze livres, avoir une entrée, tantôt de saucisses, tantôt de langues de mouton ou de fraise de veau, le gigot bourgeois, la pyramide éternelle, et la compote que vous aimez tant (*a*).

« Cela posé, et ce que j'apprends à la cour, ma chère enfant, votre dépense ne doit pas passer cent livres par semaine : c'est quatre cents livres par mois. Posons cinq cents, afin que les bagatelles que j'oublie ne se plaignent pas que je leur fais injustice. Cinq cents livres par mois font,

« Pour votre dépense de bouche . .	6000 liv.
Pour vos habits	1000
Pour loyer de maison	1000
Pour gages et habits des gens . . .	1000
Pour les habits, l'opéra et les magnificences (*b*) de monsieur . . .	3000
	12000 liv.

« Tout cela n'est-il pas honnête, etc. »

(*a*) Dans ce temps-là, et c'était le plus brillant de Louis XIV, on ne servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

(*b*) Madame de Maintenon compte deux cochers, et oublie

Le marc de l'argent valait alors à peu près la moitié du numéraire d'aujourd'hui ; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : et le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire, et qui n'est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'Aubigné aurait pu, pour ses douze mille livres de rente qu'il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, et dont le bien est en rentes sur l'hôtel de ville. Je suppose qu'elles aient chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres fesaient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui ; ainsi elles n'ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le temps inconcevable du système de Lass. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avénement de Louis XIV au trône ; et le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à peu près rien pour elles ; à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des successions, ou par une industrie secrète : et c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que, l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un

---

quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient, avec l'entretien des voitures, coûter environ deux mille francs par année.

autre malheur; et ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe et leur inattention, non moins dangereuse encore, les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent, et dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation et de décadence; le tout faute d'une économie raisonnable qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ÉCONOMIE d'un état n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de Sulli à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un état pour long-temps; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté et mal entendu l'appauvrit encore; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un état riche et bien économisé? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi, et finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'état où le gouvernement des finances est le plus compliqué; l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs et ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation; car, si les ambas-

sadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu, aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard et d'industrie contre presque tout l'univers; et il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui, sans être négocians, placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent les effets royaux et dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profession est de vendre et d'acheter des billets publics sur les nouvelles heureuses ou malheureuses qu'on débite, et de trafiquer la crainte et l'espérance, sont en sous-ordre dans le même cas que les actionnaires, et tous sont des joueurs, hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre survient; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paie pas des flottes et des armées avec des promesses. La chambre des communes imagine une taxe sur la bière, sur le charbon, sur les cheminées, sur les fenêtres, sur les acres de blé et de pâturage, sur l'importation, etc.

On calcule ce que cet impôt pourra produire à peu près; toute la nation en est instruite; un acte du parlement dit aux citoyens : Ceux qui voudront prêter à

la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout desquels ils seront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu, on leur dit : Voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laisser à trois pour cent? Les créanciers qui croient leur dette assurée laissent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes; le fonds d'amortissement est vide, on ne rembourse rien.

Enfin, ce monceau de papier représentatif d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent vingt-sept millions de guinées en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à peu près dans ce cas; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or; or ces deux sommes, montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible, à moins de la pierre philosophale ou de quelque multiplication pareille. Que faire? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt : elle paie

donc de ce seul article très-modique trois millions neuf cent mille livres sterling d'or chaque année. Les impôts sont d'environ sept millions (*c*); il reste donc, pour satisfaire aux charges de l'état, trois millions et cent mille livres sterling, sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'état, en produisant des avantages immenses aux directeurs, est utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ses opérations sont connues et qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit et sans se ruiner elle-même. C'est là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout se fait en vertu d'une loi positive, où nulle opération n'est cachée, où la confiance est établie sur des calculs faits par les représentans de l'état, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoi qu'on dise, voit donc son opulence assurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans et un commerce avantageux (1).

(*c*) Ceci était écrit en 1770.

(1) La dette immense de l'Angleterre et de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une décadence durable, mais de longs malheurs; et peut-être de grands bouleversemens. Cependant, en supposant ces dettes égales (et celle de l'Angleterre est encore plus forte), la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'étendue de son territoire et du nombre de ses habitans, cette supériorité est très-grande. 2°. L'agriculture, l'industrie et le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection et d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés et à tourner contre elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleversement dans les fortunes des particuliers; mais la terre reste, l'industrie reste, et l'Angleterre, alors moins riche en argent, l'est toujours en valeurs renaissantes que le sol produit; elle revient au même état où elle était au seizième siècle.

Il en est absolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier; si le fonds de la terre est bon, elle ne sera jamais ruinée; la famille qui la fesait valoir peut être réduite à l'aumône, mais le sol prospérera sous une autre famille.

---

plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot, les lois faites en 1776, et celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France était en très-grande partie à cinq pour cent et au-delà; tout ministre éclairé et vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'empruntera que pour rembourser pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième et au-delà, et former de cela seul un fonds d'amortissement. 4°. La vente des domaines, et celle des biens du clergé qui appartiennent à l'état, est une ressource immense qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut aussi avoir lieu en France; et, si la confiance doit être plus grande en Angleterre parce que les membres du parlement sont eux-mêmes intéressés à ce que la nation soit fidèle à ses engagemens, d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances soient mal administrées que n'en peuvent avoir les ministres du roi de France.

Il y a d'autres royaumes qui ne seront jamais riches, quelque effort qu'ils fassent : ce sont ceux qui, situés sous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir tout au plus que l'exact nécessaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les fesant venir de l'étranger à un prix qui est excessif pour eux. Donnez à la Sibérie et au Kamtschatka réunis, qui font quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un Cyrus pour souverain, un Solon pour législateur, un duc de Sulli, un Colbert pour surintendans des finances, un duc de Choiseul pour ministre de la guerre et de la paix, un Anson pour amiral, ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou sérieux tel que Lass, par un fou plaisant tel que le cardinal Dubois, par des ministres tels que nous en avons vu quelquefois, on pourra dire d'eux ce qu'un sénateur de Venise disait de ses confrères au roi Louis XII, à ce que prétendent les raconteurs d'anecdotes. Louis XII, en colère, menaçait de ruiner la république : Je vous en défie, dit le sénateur, la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire, et ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du Mississipi qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces, de rembourser en papier chimérique les dettes et les charges de l'état, et de finir enfin par la défense aussi folle que tyrannique à tout

citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inouï, le bouleversement fut aussi grand qu'il pouvait l'être : chacun criait que c'en etait fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême et heureuse.

La proportion sera toujours la même entre l'Espagne, la France, l'Angleterre proprement dite, et la Suède (2). On compte communément vingt millions d'habitans en France, c'est peut-être trop. Ustaris n'en admet que sept en Espagne, Nicols en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Espagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenser par an. Le Français, meilleur cultivateur, a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'est pas son territoire qui le nourrit et qui l'habille. La Hollande est une foire continuelle où personne n'est riche que de sa propre industrie, ou de celle de son père.

Quelle énorme disproportion entre les fortunes!

---

(2) C'est-à-dire, si la législation ou l'administration ne changent point. Car la France, moins peuplée à proportion que l'Angleterre, peut acquérir une population égale; l'Espagne, la Suède peuvent en très-peu de temps doubler leur population.

un Anglais qui a sept mille guinées de revenu absorbe la subsistance de mille personnes. Ce calcul effraie au premier coup d'œil; mais au bout de l'année il a reparti ses sept mille guinées dans l'état, et chacun a eu à peu près son contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la nature. Dans l'Inde, où les raias et les nababs entassent tant de trésors, le commun peuple vit pour deux sous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne sont sous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépensent rien; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même; et nous ne sommes supérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus font une prodigieuse différence ; c'est elle qui couvre la terre de belles villes, et la mer de vaisseaux.

C'est avec nos quarante écus que Louis XIV eut deux cents vaisseaux, et bâtit Versailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'état pourra être florissant.

Il est évident que plus il y a d'hommes et de richesses dans un état, plus on y voit d'abus. Les frottemens sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détraquées. Ces dérangemens font une telle impression sur les esprits, qu'en Angleterre, où il est permis à tout citoyen de dire ce qu'il pense, il se trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement ses compatriotes que tout est perdu, et que la nation est

ruinée sans ressource. La permission de penser étant moins grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort souvent, que jamais sous les enfans de Clotaire, ni du temps du roi Jean, de Charles VI, de la bataille de Pavie, des guerres civiles, et de la Saint-Barthélemi, le peuple ne fut si misérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne passe pas pour une raison bien légitime, mais qui est très-péremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux alguasils qu'ils n'en ont pas pour six semaines, et que Dieu merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guilbert, qui attribua si imprudemment son insensée Dîme royale au maréchal de Vauban, prétendait dans son Détail de la France, que le grand ministre Colbert avait déjà appauvri l'état de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe, prétend que les valeurs renaissantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne se montent qu'à environ quatre cents millions; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ seize cents millions de livres à vingt sous la pièce, le marc d'argent monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt pour payer les charges de l'état ne peut être que de soixante et quinze millions, dans le temps qu'il l'est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très-considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France et en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe, depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main; de rendre l'état créancier de l'état; de faire un chaos de tout ce qui devrait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en Allemagne et en Hollande. On a poussé ce raffinement et cet excès jusqu'à établir un jeu entre le souverain et les sujets; et ce jeu est appelé *loterie*. Votre enjeu est de l'argent comptant; si vous gagnez, vous obtenez des espèces ou des rentes; qui perd ne souffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour sa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut, pour étourdir et pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne et en Hollande; presque tout état a été obéré tour à tour. Ce n'est pas trop sage; mais qui l'est? les petits qui n'ont pas le pouvoir de se ruiner.

ÉCONOMIE DE PAROLES.

Parler par économie.

C'EST une expression consacrée aux pères de l'église et même aux premiers instituteurs de notre sainte religion; elle signifie *parler selon les temps et selon les lieux*.

Par exemple (*a*), saint Paul étant chrétien vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mosaïque; il est reconnu au bout de sept jours, et accusé d'avoir profané le temple. Aussitôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis* (*b*), arrive, et le fait lier de deux chaînes (*c*). Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, et amène Paul devant ce tribunal; le grand-prêtre Annaniah commence par lui faire donner un soufflet (*d*), et Paul l'appelle *muraille blanchie* (*e*).

(*a*) Actes des apôtres, chap. XXI.

(*b*) Il n'y avait pas à la vérité dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, et les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour, et étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(*c*) Chap. XXI.

(*d*) Un soufflet, chez les peuples asiatiques, était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine, et dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(*e*) Chap. XXIII, v. 3.

Il me donna un soufflet; mais je lui dis bien son fait (*).

(f) « Or, Paul sachant qu'une partie des juges était composée de saducéens et l'autre de pharisiens, il s'écria : Je suis pharisien et fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance et de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens et les saducéens, et l'assemblée fut rompue; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; et les pharisiens confessent le contraire. »

Il est bien évident par le texte que Paul n'était point pharisien, puisqu'il était chrétien, et qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange, ni d'esprit.

Le texte fait voir que saint Paul ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens et les saducéens. C'était parler par économie, par prudence; c'était un artifice pieux, qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainsi que presque tous les pères de l'église ont parlé par économie. Saint Jérôme développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à Pammaque. Pesez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain et jeter une pierre, voici comme il continue ;

« Lisez, je vous prie, Démosthènes, lisez Cicéron;

(*) Pourceaugnac, acte Ier, scène 6.

(f) Act., chap. XXIII, v. 6 et suiv.

et si les rhétoriciens vous déplaisent parce que leur art est de dire le vraisemblable plutôt que le vrai, lisez Platon, Théophraste, Xénophon, Aristote et tous ceux qui, ayant puisé dans la fontaine de Socrate, en ont tiré divers ruisseaux. Y a-t-il chez eux quelque candeur, quelque simplicité? quels termes chez eux n'ont pas deux sens? et quels sens ne présentent-ils pas pour remporter la victoire! Origène, Méthodius, Eusèbe, Apollinaire ont écrit des milliers de versets contre Celse et Porphyre. Considérez avec quel artifice, avec quelle subtilité problématique, ils combattent l'esprit du diable; ils disent non ce qu'ils pensent, mais ce qui est nécessaire. *Non quod sentiunt, sed quod necesse est dicunt.*

« Je ne parle point des auteurs latins Tertullien, Cyprien, Minutius, Victorin, Lactance, Hilaire; je ne veux point les citer ici; je ne veux que me défendre; je me contenterai de vous rapporter l'exemple de l'apôtre saint Paul, etc. »

Saint Augustin écrit souvent par *économie*. Il se proportionne tellement aux temps et aux lieux que, dans une de ses épîtres, il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose.*

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité; mais il sentait combien ce mystère est ineffable, et il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpocratiens: et, quand on

dispute ensuite contre les carpocratiens, on change ses armes.

Tantôt on dit que Jésus n'est mort que pour *plusieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il est mort pour *tous* quand on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour et le contre dans une affaire capitale : mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, et les intérêts divins qui sont cachés dans un abîme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubitables approchantes de la démonstration, se contenteront au sermon de preuves morales, et même de déclamations sans preuves.

Saint Augustin parle par *économie* quand il dit : « Je crois parce que cela est absurde; je crois parce que cela est impossible. » Ces paroles, qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine, sont très-respectables en théologie. Elles signifient : Ce qui est absurde et impossible aux yeux mortels, ne l'est point aux yeux de Dieu : or Dieu m'a révélé ces prétendues absurdités, ces impossibilités apparentes; donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient : Nous affirmons qu'un accusé, étant au

berceau à la Martinique, a tué un homme à Paris; et nous sommes d'autant plus certains de cet homicide, qu'il est absurde et impossible. Mais la revélation, les miracles, la foi fondée sur des motifs de crédibilité, sont un ordre de choses tout différent.

Le même saint Augustin dit dans sa Lettre cent cinquante-troisième : « Il est écrit (*g*) que le monde entier appartient aux fidèles; et les infidèles n'ont pas une obole qu'ils possèdent légitimement. »

Si, sur ce principe, deux dépositaires viennent m'assurer qu'ils sont fidèles, et si en cette qualité ils me font banqueroute à moi misérable mondain, il est certain qu'ils seront condamnés par le châtelet et par le parlement, malgré toute l'économie avec laquelle saint Augustin a parlé.

Saint Irénée prétend (*h*) qu'il ne faut condamner ni l'inceste des deux filles de Loth avec leur père, ni celui de Thamar avec son beau-père, par la raison que la sainte Écriture ne dit pas expressément que cette action soit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les lois. Il est vrai que, si Dieu ordonnait expressément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père, non-seulement elles seraient innocentes, mais elles deviendraient très-coupables en n'obéissant pas.

(*g*) Cela est écrit dans les Proverbes, chap. XVII; mais ce n'est que dans la traduction des septante, à laquelle toute l'église s'en tenait alors.

(*h*) Liv. IV, chap. XXV.

C'est là où est l'économie d'Irénée ; son but très-louable est de faire respecter tout ce qui est dans les saintes écritures hébraïques : mais, comme Dieu qui les a dictées n'a donné nul éloge aux filles de Loth et à la bru de Juda, il est permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens, sans exception, pensaient sur la guerre comme les esséniens et les thérapeutes, comme pensent et agissent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers*, et les autres primitifs appelés *dunkars*, comme ont toujours pensé et agi les bracmanes. Tertullien est celui qui s'explique le plus fortement sur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus nécessaires (*i*) : « Il n'y a point de règle, point d'usage qui puissent rendre légitime cet acte criminel. »

Cependant, après avoir assuré qu'il n'est aucun chrétien qui puisse porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain (*k*) : « Nous sommes d'hier, et nous remplissons vos villes et vos armées. »

Cela n'était pas vrai, et ne fut vrai que sous Constance-Chlore ; mais l'économie exigeait que Tertullien exagérât, dans la vue de rendre son parti redoutable.

C'est dans le même esprit qu'il dit (*l*) que Pilate était chrétien dans le cœur. Tout son Apologétique est plein de pareilles assertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

(*i*) De l'idolâtrie, chap. XIX. — (*k*) Chap. XLII.
(*l*) Apologét., chap. XXI.

Terminons tous ces exemples du style économique, qui sont innombrables, par ce passage de saint Jérôme dans sa dispute contre Jovinien sur les secondes noces (*m*). « Si les organes de la génération dans les hommes, l'ouverture de la femme, le fond de sa vulve, et la différence des deux sexes faits l'un pour l'autre, montrent évidemment qu'ils sont destinés pour former des enfans, voici ce que je réponds : Il s'ensuivrait que nous ne devons jamais cesser de faire l'amour, de peur de porter en vain des membres destinés pour lui. Pourquoi un mari s'abstiendrait-il de sa femme? pourquoi une veuve persévérerait-elle dans le veuvage, si nous sommes nés pour cette action comme les autres animaux? en quoi me nuira un homme qui couchera avec ma femme? Certainement si les dents sont faites pour manger, et pour faire passer dans l'estomac ce qu'elles ont broyé; s'il n'y a nul mal qu'un homme donne du pain à manger à ma femme, il n'y en a pas davantage si, étant plus vigoureux que moi, il apaise sa faim d'une autre manière, et qu'il me soulage de mes fatigues, puisque les génitoires sont faits pour jouir toujours de leur destinée. »

Quoniam ipsa organa et genitalium fabrica et nostra feminarumque discretio, et receptacula vulvæ, ad suscipiendos coalendos fœtus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondebo. Nunquàm ergo cessemus à libidine, ne frustrà hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus se abstineat ab uxore? Cur casta vidua perseveret, si ad hoc tantùm nati sumus ut pecudum more vivamus? Aut quid mihi nocebit si cum uxore

(*m*) Livre I.

meâ alius concubuerit? Quomodò enim dentium officium est mandere, et in alvum ea quæ sunt mansa transmittere, et non habet crimen, qui conjugi meæ panem dederit; ita si genitalium hoc est officium ut semper fruantur naturâ suâ, meam lassitudinem alterius vires superent; et uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam fortuita libido restinguat.

Après un tel passage, il est inutile d'en citer d'autres. Remarquons seulement que ce style économique, qui tient de si près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonspection, et qu'il n'appartient point aux profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les saints ont hasardé, soit dans la chaleur de leur zèle, soit dans la naïveté de leur style.

ÉCROUELLES.

Écrouelles, scrofules, appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles soient très-caustiques; l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent la nature humaine, et qui mènent à une mort prématurée par les douleurs et par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des scrofuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilége aux empereurs qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes, qui se disaient les maîtres des empereurs, et qui étaient bien autre chose que de simples

images de Dieu, puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe-creux de Normandie, pour rendre l'usurpation de Guillaume-le-Bâtard plus respectable, lui concéda de la part de Dieu la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après Guillaume qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux et le refuser aux rois de France leurs suzerains. C'eût été blesser le respect dû aux lois féodales. Enfin, on fit remonter ce droit à saint Édouard en Angleterre, et à Clovis en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage (*a*), se trouve dans les écrits en faveur de la maison de Lancastre, composés par le chevalier Jean Fortescue, sous le roi Henri VI, reconnu roi de France à Paris dans son berceau, et ensuite roi d'Angleterre, et qui perdit ses deux royaumes. Jean Fortescue, grand-chancelier d'Angleterre, dit que, de temps immémorial, les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendît leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guérissaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois; mais

---

(*a*) Appendix, n° VI.

Élisabeth, reine de son chef, et ointe, les guérissait sans difficulté.

Il arriva une chose assez triste à Mortorillo le Calabrois, que nous nommons saint François de Paule. Le roi Louis XI le fit venir au Plessis-les-Tours pour le guérir des suites de son apoplexie : le saint arriva avec les écrouelles :

Ipse fuit detentus gravi inflaturâ quam in parte inferiori genæ suæ dextræ circa guttur patiebatur. Chirurgi dicebant morbum esse scrofarum (*b*).

Le saint ne guérit point le roi, et le roi ne guérit point le saint.

Quand le roi d'Angleterre Jacques II fut reconduit de Rochester à Whitehall, on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles; il ne se présenta personne. Il alla exercer sa prérogative en France, à Saint-Germain, où il toucha quelques Irlandaises. Sa fille Marie, le roi Guillaume, la reine Anne, les rois de la maison de Brunswick ne guérirent personne. Cette mode sacrée passa, quand le raisonnement arriva.

ÉDUCATION.

Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite.

L'EX-JÉSUITE.

Monsieur, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec

(*b*) *Acta sancti Francisci Pauli*, page 155.

frère La Valette et frère Saci; j'étais un pauvre prêtre du collége de Clermont, dit *Louis-le-Grand;* je savais un peu de latin et de catéchisme que je vous ai enseignés pendant six ans sans aucun salaire : à peine sorti du collége, à peine ayant fait semblant d'étudier en droit, avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement, que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie, ou pour me réduire à vivre bafoué avec seize louis et seize francs par an, qui ne suffisent pas pour me vêtir et me nourrir, moi et ma sœur la couturière, devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de La Valette et Saci, missionnaires, mais parce que frère La Chaise, confesseur, avait été un trigaud, et frère Le Tellier, confesseur, un persécuteur impudent : mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes et de molinistes, sur la grâce versatile et sur la science moyenne, ont fort contribué à nous chasser de nos maisons : mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois Despautères et Cicéron, les vers de Commire et de Virgile, le Pédagogue chrétien et Sénèque, les Psaumes de David en latin de cuisine, et les Odes d'Horace à la brune Lalagé et au blond Ligurinus, *flavam religantis comam,* renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever, et voilà ma récompense.

LE CONSEILLER.

Vraiment, vous m'avez donné là une plaisante éducation; il est vrai que je m'accommodais fort du blond Ligurinus. Mais, lorsque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviser de parler, et on se moqua de moi; j'avais beau citer les Odes à Ligurinus et le Pédagogue chrétien, je ne savais ni si François I avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est Pavie; le pays où je suis né était ignoré de moi; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie; je savais du latin et des sottises.

L'EX-JÉSUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collége jusqu'à quinze ans; à cet âge un jésuite m'enquinauda; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. Clairaut était le fils d'un maître de mathématiques; dès qu'il sut lire et écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise du Châtelet apprit le latin en un an, et le savait très-bien; tandis qu'on nous tenait sept années au collége pour nous

faire balbutier cette langue, sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris, et on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui commence par distinguer la jurisprudence en droit naturel et droit des gens : le droit naturel est commun, selon lui, aux hommes et aux bêtes; et le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'est d'accord avec ses voisins.

Ensuite on me parla de la loi des Douze-Tables, abrogée bien vite chez ceux qui l'avaient faite; de l'édit du préteur quand nous n'avons pas de préteur; de tout ce qui concerne les esclaves quand nous n'avons point d'esclaves domestiques (au moins dans l'Europe chrétienne), du divorce quand le divorce n'est pas encore reçu chez nous, etc., etc.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abîme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui presque toutes se contredisent : je suis obligé, quand je juge, de m'en rapporter au peu de bon sens et d'équité que la nature m'a donné, et avec

ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges, et quelle est la différence précise entre un trône et une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec Ève, était la même que celle dont l'ânesse se servit avec Balaam ; comment Melchisédech était né sans père et sans mère ; en quel endroit demeure Énoch qui n'est point mort ; où sont les chevaux qui transportèrent Élie dans un char de feu après qu'il eut séparé les eaux du Jourdain avec son manteau, et dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces questions l'embarrassent beaucoup et ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame, sur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules, et que celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures.

L'EX-JÉSUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs, qui font vingt-deux sous deux deniers par jour ; tandis que tel homme, dont le père allait derrière un carrosse, a trente-six chevaux dans son écurie, quatre cuisiniers et point d'aumônier.

LE CONSEILLER.

Hé bien, je vous donne quatre cents autres francs

de ma poche; c'est ce que Jean Despautère ne m'avait point enseigné dans mon éducation.

ÉGALITÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il est clair que les hommes, jouissant des facultés attachées à leur nature, sont égaux; ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales, et quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le Grand-Mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes : Je te défends de digérer, d'aller à la garderobe et de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entre eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère :
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille et me ferre :
Toi, cours, et va porter mes ordres souverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voisins;
Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses;
Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
Les coquettes jumens dont seul je dois jouir;
Que tout soit dans la crainte et dans la dépendance :
Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence,
Pour punir cet impie et ce séditieux
Qui foule aux pieds les lois des chevaux et des dieux,
Pour venger dignement le ciel et la patrie,
Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré, et il vit libre. Un coq

battu par un coq se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi : le visir Azem exile le petit visir à Ténédos : le padisha exile le visir Azem à Rhodes : les janissaires mettent en prison le padisha et en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix ; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait partout une subsistance facile et assurée et un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires ; que l'air qui doit contribuer à notre vie ne nous donne point de maladies et une mort prématurée ; que l'homme n'ait besoin d'autre logis et d'autre lit que de celui des daims et des chevreuils ; alors les Gengis-kan et les Tamerlan n'auront de valets que leurs enfans qui seront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés, les oiseaux et les reptiles, l'homme serait aussi heureux qu'eux ; la domination serait alors une chimère, une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ?

S'il passait par l'esprit de quelque individu, à tête tyrannique et à bras nerveux, d'asservir son voisin moins fort que lui, la chose serait impossible ; l'opprimé serait sur le Danube avant que l'oppresseur eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux s'ils étaient sans besoins; la misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme : ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel, c'est la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hautesse*, tel autre *sa sainteté;* mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir; deux petites familles voisines ont des champs ingrats et rebelles; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente ou qu'elles l'égorgent : cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain; l'autre va l'attaquer et est battue. La famille servante est l'origine des domestiques et des manœuvres; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible, dans notre malheureux globe, que les hommes vivans en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent; et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots sont faits, nous dire : Je suis homme comme vous; j'ai deux mains et deux pieds, autant d'orgueil et plus que vous, un esprit aussi désordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi contradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de Saint-Marin, ou de Raguse, ou de Vaugirard; donnez-moi ma part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant passables que stériles. Nous ne

sommes qu'environ un milliard d'animaux à deux pieds sans plumes sur ce continent; ce sont cinquante arpens pour chacun, faites-moi justice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t'en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots, ou chez les Samoïèdes, arrange-toi avec eux à l'amiable; ici toutes les parts sont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger et le chauffer, travaille pour nous comme fesait ton père; sers-nous, ou amuse-nous et tu seras payé; sinon tu seras obligé de demander l'aumône, ce qui dégraderait trop la sublimité de ta nature, et t'empêcherait réellement d'être égal aux rois et même aux vicaires de village, selon les prétentions de ta noble fierté.

SECTION II.

Tous les pauvres ne sont pas malheureux. La plupart sont nés dans cet état, et le travail continuel les empêche de trop sentir leur situation; mais, quand ils la sentent, alors on voit des guerres comme celles du parti populaire contre le parti du sénat à Rome, celles des paysans en Allemagne, en Angleterre, en France. Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'asservissement du peuple, parce que les puissans ont l'argent, et que l'argent est le maître de tout dans un état; je dis dans un état, car il n'en est pas de même de nation à nation. La nation qui se servira le mieux du fer subjuguera toujours celle qui aura plus d'or et moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant assez violent

pour la domination, la richesse et les plaisirs, et avec beaucoup de goût pour la paresse; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent et les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les assujettir à tous ses caprices et ne rien faire, ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux, qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre humain, tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; et, si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle, et en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité; on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître; le sens de cette loi est visiblement : « Ce pays est si mauvais et si mal gouverné, que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. » Faites mieux; donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous, et aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes : il ne s'ensuit pas de là que le cuisinier d'un cardinal

doive ordonner à son maître de lui faire à dîner. Mais le cuisinier peut dire : Je suis homme comme mon maître; je suis né comme lui en pleurant; il mourra comme moi dans les angoisses et les mêmes cérémonies. Nous fesons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, et si alors je suis cardinal et mon maître cuisinier, je le prendrai à mon service. Tout ce discours est raisonnable et juste; mais en attendant que le grand-turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'est ni cuisinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'état; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui est fâché d'être reçu partout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que plusieurs *monsignors* n'ont ni plus de science, ni plus d'esprit, ni plus de vertu que lui, et qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre? Celui de s'en aller.

ÉGLISE.

Précis de l'histoire de l'église chrétienne.

Nous ne porterons point nos regards sur les profondeurs de la théologie; Dieu nous en préserve : l'humble foi seule nous suffit. Nous ne fesons jamais que raconter.

Dans les premières années qui suivirent la mort de Jésus-Christ Dieu et homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles, ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, théra-

peutes, récabites, hérodiens, disciples de Jean, et les disciples de Jésus nommés les *frères*, les *galiléens*, les *fidèles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche, vers l'an 60 de notre ère, conduits secrètement par Dieu même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempsycose, les saducéens niaient l'immortalité de l'âme et l'existence des esprits, et cependant étaient fidèles au *Pentateuque*.

Pline le naturaliste (*a*) (apparemment sur la foi de Flavien Josèphe) appelle les esséniens *gens æterna in quâ nemo nascitur;* famille éternelle dans laquelle il ne naît personne; parce que les esséniens se mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle Josèphe quand il dit (*b*) : « Ils méprisent les maux de la terre; ils triomphent des tourmens par leur constance; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer et le feu, et vu briser leurs os, plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes défendues. »

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes, et non pas sur les esséniens. Car voici les paroles de Josèphe : « Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte, entièrement différente des trois autres, c'est-à-dire, des saducéens, des pharisiens, et des esséniens. » Il

(*a*) Liv. V, chap. XVII. — (*b*) Hist., chap. XII.

continue et dit : « Ils sont Juifs de nation ; ils vivent unis entre eux, et regardent la volupté comme un vice : » Le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.

Quoi qu'il en soit, on connut ces judaïtes avant que les disciples du Christ commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient Judas Iscariote.

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens et des judaïtes ; ils ressemblaient aux gymnosophistes des Indes et aux brames. « Ils ont, dit Philon, un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes et des corybantes, et qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie, qui était toute remplie de Juifs, et s'étendit beaucoup dans l'Égypte. ».

Les récabites subsistaient encore ; ils fesaient vœu de ne jamais boire de vin ; et c'est peut-être à leur exemple que Mahomet défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient Hérode premier du nom comme un messie, un envoyé de Dieu, qui avait rebâti le temple. Il est évident que les Juifs célébraient sa fête à Rome du temps de Néron, témoin les vers de Perse : *Hérodis venêre dies*, etc. (Sat. v. 180.)

Voici le jour d'Hérode où tout infâme Juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de Jean-Baptiste s'étendirent un peu en Égypte, mais principalement dans la Syrie, dans

l'Arabie et vers le golfe Persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de chrétiens de saint Jean; il y en eut aussi dans l'Asie-Mineure. Il est dit dans les Actes des apôtres (chap. XIX) que Paul en rencontra plusieurs à Éphèse; il leur dit : « Avez-vous reçu le Saint-Esprit? » Ils lui répondirent : « Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un Saint-Esprit. » Il leur dit : « Quel baptême avez-vous donc reçu? » Ils lui répondirent : « Le baptême de Jean. »

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on sait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante fut ce Paul même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie (*c*), et fut élevé par le fameux docteur pharisien Gamaliel, disciple de Hillel. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec Gamaliel, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des Actes de sainte Thècle. Ces Actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte et grosse, et les jambes torses. Lucien, dans son Dialogue de Philopatris, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun Juif; ils avaient été chassés de Rome par Tibère; et Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après, sous Caracalla comme le remarque Cellarius dans sa Géographie, liv. III, et Grotius dans son Commentaire sur les

(*c*) Saint Jérôme dit qu'il était de Giscala en Galilée.

Actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

Dieu, qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité et de pauvreté, donnait à son église les plus faibles commencemens, et la dirigeait dans ce même état d'humiliation dans laquelle il avait voulu naître. Tous les premiers fidèles furent des hommes obscurs: ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre saint Paul témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. Saint Pierre ressuscita la couturière Dorcas, qui fesait les robes des frères. L'assemblée des fidèles se tenait à Joppé dans la maison d'un corroyeur nommé Simon, comme on le voit au chapitre IX des Actes des apôtres.

Les fidèles se répandirent secrètement en Grèce, et quelques-uns allèrent de là à Rome, parmi les Juifs à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs; ils gardèrent la circoncision; et, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis ou du moins de nation juive.

Lorsque l'apôtre Paul prit avec lui Timothée qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais Tite, son autre disciple, ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de Jésus furent unis aux Juifs jusqu'au temps où Paul essuya une persécution à Jérusalem pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par Jésus-Christ. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre saint Jacques

proposa à l'apôtre Paul de se faire raser la tête, et de s'aller purifier dans le temple avec quatre Juifs qui avaient fait vœu de se raser : « Prenez-le avec vous, lui dit Jacques (chap. XXI, Act. des apôt.); purifiez-vous avec eux, et que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous est faux, et que vous continuez à garder la loi de Moïse. » Ainsi donc Paul qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par Jésus, Paul qui depuis voulut gouverner cette société naissante, Paul chrétien judaïse, « afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne suit plus la loi mosaïque. »

Saint Paul n'en fut pas moins accusé d'impiété et d'hérésie, et son procès criminel dura long-temps; mais on voit évidemment, par les accusations mêmes intentées contre lui, qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à Festus ces propres paroles (chap. XXV des Actes) : « Je n'ai péché ni contre la loi juive, ni contre le temple. »

Les apôtres annonçaient Jésus-Christ comme un juste indignement persécuté, un prophète de Dieu, un fils de Dieu, envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

« La circoncision est utile, dit l'apôtre saint Paul (chap. II, Épît. aux Rom.), si vous observez la loi; mais, si vous la violez, votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis garde la loi, il sera comme circoncis. Le vrai Juif est celui qui est Juif intérieurement. »

Quand cet apôtre parle de Jésus-Christ dans ses

épîtres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec Dieu. « Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. V, Épît. aux Rom.) de la colère de Dieu. Le don de Dieu s'est répandu sur nous, par la grâce donnée à un seul homme qui est Jésus-Christ... La mort a régné par le péché d'un seul homme, les justes règneront dans la vie par un seul homme qui est Jésus-Christ. »

Et au chap. VIII : « Nous les héritiers de Dieu, et les cohéritiers du Christ. » Et au chap. XVI : A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ... Vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ à Dieu (I, aux Cor. chap. III).

Et, Ire aux Corinth. chap. XV, v. 27 : « Tout lui est assujetti, en exceptant sans doute Dieu qui lui a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'Épître aux Philippiens : « Ne faites rien par une vaine gloire; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs; ayez les mêmes sentimens que Christ-Jésus, qui, étant dans l'empreinte de Dieu, n'a point cru sa proie de s'égaler à Dieu. » Ce passage paraît très-bien approfondi, et mis dans tout son jour dans une lettre qui nous reste des églises de Vienne et de Lyon, écrite l'an 117, et qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidèles : « Ils n'ont pas voulu, dit la lettre, prendre le grand titre de martyrs (pour quelques tribulations), à l'exemple de Jésus-Christ, lequel, étant empreint de Dieu, n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à Dieu. » Origène dit aussi

dans son Commentaire sur Jean : La grandeur de Jésus a plus éclaté quand il s'est humilié, « que s'il eût fait sa proie d'être égal à Dieu. » En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait : « Croyez les autres supérieurs à vous; imitez Jésus, qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation de s'égaler à Dieu? » Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie; ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'église naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres Pierre, Jacques et Jean, d'un côté, et Paul de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre Pierre, autrement Céphas, ou Simon Barjone, mangeait avec les gentils convertis, et n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes; il mangeait, lui, Barnabé, et d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu et qui ne ruminaient pas; mais, plusieurs Juifs chrétiens étant arrivés, saint Pierre se mit avec eux à l'abstinence de viandes défendues, et aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très-prudente; il ne voulait pas scandaliser les Juifs chrétiens ses compagnons; mais saint Paul s'éleva contre lui avec un peu de dureté. « Je lui résistai, dit-il, à sa face, parce qu'il était blâmable. » (Épître aux Galates, chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de saint Paul, qu'ayant été d'abord persé-

cuteur, il devait être modéré, et que lui-même il était allé sacrifier dans le temple à Jérusalem, qu'il avait circoncis son disciple Timothée, qu'il avait accompli les rites juifs, lesquels il reprochait alors à Céphas. Saint Jérôme prétend que cette querelle entre Paul et Céphas était feinte. Il dit dans sa première Homélie, tome III, qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent et se piquent au barreau pour avoir plus d'autorité sur leurs cliens; il dit que Pierre Céphas étant destiné à prêcher aux Juifs, et Paul aux gentils, ils firent semblant de se quereller, Paul pour gagner les gentils, et Pierre pour gagner les Juifs. Mais saint Augustin n'est point du tout de cet avis. « Je suis fâché, dit-il dans l'épître à Jérôme, qu'un aussi grand homme se rende le patron du mensonge, » *patronum mendacii.*

Cette dispute entre saint Jérôme et saint Augustin ne doit pas diminuer notre vénération pour eux, encore moins pour saint Paul et pour saint Pierre.

Au reste, si Pierre était destiné aux Juifs judaïsans, et Paul aux étrangers, il paraît probable que Pierre ne vint point à Rome. Les Actes des apôtres ne font aucune mention du voyage de Pierre en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 60 de notre ère, que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive, et c'est ce qui leur attira tant de querelles et tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome, en Grèce, dans l'Égypte et dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété, d'athéisme par leurs frères juifs, qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat.

Mais Dieu les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit plusieurs églises se formèrent, et la séparation devint entière entre les Juifs et les chrétiens avant la fin du premier siècle; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que Dieu avait jusqu'-là conduit dans l'obscurité, et qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce et à Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle secte de Juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs; c'était celle de la gnose ou des gnostiques; il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatiser, de conférer et d'écrire, quand les courtiers juifs établis dans Rome et dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats; mais sous Domitien, la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'église de faire les progrès que Dieu lui destinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit; de là leur vint le titre de *lucifugaces*, selon Minutius Félix. Philon les appelle *gesséens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers siècles chez les gentils, étaient ceux de galiléens et de nazaréens; mais celui de chrétiens a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages ne furent établis tout d'un coup; les temps apostoliques furent différens des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célèbre au matin, était la cène qu'on fesait le soir; ces usages changèrent à mesure que l'église se fortifia. Une société plus étendue exigea plus de règlemens, et la prudence des pasteurs se conforma aux temps et aux lieux.

Saint Jérôme et Eusèbe rapportent que, quand les églises reçurent une forme, on y distingua peu à peu cinq ordres différens : les surveillans, *episcopoï*, d'où sont venus les évêques; les anciens de la société, *presbyteroï*, les prêtres; *diaconoï*, les servans ou diacres; les *pistoï*, croyans, initiés, c'est-à-dire, les baptisés, qui avaient part aux soupers des agapes, les catéchumènes, qui attendaient le baptême, et les énergumènes, qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de Tertullien dédié à sa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens et d'eau lustrale. Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils : ils ne les confiaient qu'aux initiés; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'Oraison dominicale.

Du pouvoir de chasser les diables donné à l'église.

Ce qui distinguait le plus les chrétiens, et ce qui a duré jusqu'à nos derniers temps, était le pouvoir de chasser les diables avec le signe de la croix. Origène dans son traité contre Celse, avoue, au nombre 133, qu'Antinoüs, divinisé par l'empereur Adrien, fesait des miracles en Égypte par la force des charmes et des prestiges; mais il dit que les diables sortent du corps des possédés à la prononciation du seul nom de Jésus.

Tertullien va plus loin, et, du fond de l'Afrique où il était, il dit dans son Apologétique, au chapitre XXIII : « Si vos dieux ne confessent pas qu'ils sont des diables à la présence d'un vrai chrétien, nous voulons bien que vous répandiez le sang de ce chrétien. Y a-t-il une démonstration plus claire? »

En effet, Jésus-Christ envoya ses apôtres pour chasser les démons. Les Juifs avaient aussi de son temps le don de les chasser; car, lorsque Jésus eut délivré des possédés et eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de mille cochons, et qu'il eut opéré d'autres guérisons pareilles, les pharisiens dirent : Il chasse les démons par la puissance de Belzébuth. « Si c'est par Belzébuth que je les chasse, répondit Jésus, par qui vos fils les chassent-ils? ». Il est incontestable que les Juifs se vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorcistes et des exorcismes. On invoquait le nom de Dieu, de Jacob et d'Abraham. On mettait des herbes consacrées dans le nez des

démoniaques. (Josèphe rapporte une partie de ces cérémonies.) Ce pouvoir sur les diables, que les Juifs ont perdu, fut transmis aux chrétiens, qui semblent aussi l'avoir perdu depuis quelque temps.

Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'église rendent témoignage à la magie. Saint Justin avoue dans son Apologétique, au livre III, qu'on évoque souvent les âmes des morts, et il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'âme. Lactance, au livre VII de ses Institutions divines, dit « que, si on osait nier l'existence des âmes après la mort, le magicien vous en convaincrait bientôt en les fesant paraître. Irénée, Clément Alexandrin, Tertullien, l'évêque Cyprien, tous affirment la même chose. Il est vrai qu'aujourd'hui tout est changé et qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais Dieu est le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains temps, et de les faire cesser dans d'autres.

Des martyrs de l'église.

Quand les sociétés chrétiennes devinrent un peu nombreuses, et que plusieurs s'élevèrent contre le culte de l'empire romain, les magistrats sévirent contre elles, et les peuples surtout les persécutèrent. On ne persécutait point les Juifs qui avaient des priviléges particuliers, et qui se renfermaient dans leurs synagogues; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encore aujourd'hui à Rome;

on souffrait tous les cultes divers répandus dant l'empire, quoique le sénat ne les adoptât pas.

Mais les chrétiens se déclarant ennemis de tous ces cultes, et surtout de celui de l'empire, furent exposés plusieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers et des plus célèbres martyrs, fut Ignace évêque d'Antioche, condamné par l'empereur Trajan lui-même, alors en Asie, envoyé par ses ordres à Rome, pour être exposé aux bêtes, dans un temps où l'on ne massacrait point à Rome les autres chrétiens. On ne sait point précisément de quoi il était accusé auprès de cet empereur renommé d'ailleurs pour sa clémence; il fallait que saint Ignace eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en soit, l'histoire de son martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de Jésus-Christ gravé sur le cœur en caractères d'or; et c'est de là que les chrétiens prirent en quelques endroits le nom de Théophores, qu'Ignace s'était donné à lui-même.

On nous a conservé une lettre de lui (*d*), par laquelle il prie les évêques et les chrétiens de ne point s'opposer à son martyre; soit que dès lors les chrétiens fussent assez puissans pour le délivrer, soit que parmi eux quelques-uns eussent assez de crédit pour obtenir sa grâce. Ce qui est encore très-remarquable, c'est qu'on souffrit que les chrétiens de Rome vinssent au-devant de lui, quand il fut amené dans cette capi-

---

(*d*) Dupin, dans sa Bibliothèque ecclésiastique, prouve que cette lettre est authentique.

tale; ce qui prouverait évidemment qu'on punissait en lui la personne et non pas la secte.

Les persécutions ne furent pas continuées. Origène, dans son livre III contre Celse, dit : « On peut compter facilement les chrétiens qui sont morts pour leur religion, parce qu'il en est mort peu, et seulement de temps en temps, et par intervalle. »

Dieu eut un si grand soin de son église, que, malgré ses ennemis, il fit en sorte qu'elle tînt cinq conciles dans le premier siècle, seize dans le second, et trente dans le troisième; c'est-à-dire, des assemblées secrètes et tolérées. Ces assemblées furent quelquefois défendues, quand la fausse prudence des magistrats craignit qu'elles ne devinssent tumultueuses. Il nous est resté peu de procès verbaux des proconsuls et des préteurs qui condamnèrent les chrétiens à mort. Ce serait les seuls actes sur lesquels on pût constater les accusations portées contre eux et leurs supplices.

Nous avons un fragment de Denys d'Alexandrie, dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconsul d'Égypte, sous l'empereur Valérien; le voici.

« Denys, Fauste, Maxime, Marcel et Chéremon, ayant été introduits à l'audience, le préfet Émilien leur a dit : Vous avez pu connaître par les entretiens que j'ai eus avec vous, et par tout ce que je vous ai écrit, combien nos princes ont témoigné de bonté à votre égard; je veux bien encore vous le redire : ils font dépendre votre conservation et votre salut de vous-mêmes, et votre destinée est entre vos mains. Ils ne demandent de vous qu'une seule chose, que la raison exige de toute personne raisonnable; c'est que

vous adoriez les dieux protecteurs de leur empire, et que vous abandonniez cet autre culte si contraire à la nature et au bon sens. »

Denys a répondu : « Chacun n'a pas les mêmes dieux, et chacun adore ceux qu'il croit l'être véritablement. »

Le préfet Émilien reprit : « Je vois bien que vous êtes des ingrats, qui abusez des bontés que les empereurs ont pour vous. Hé bien, vous ne demeurerez pas davantage dans cette ville, et je vous envoie à Cephro, dans le fond de la Lybie; ce sera là le lieu de votre bannissement, selon l'ordre que j'en ai reçu de nos empereurs : au reste, ne pensez pas y tenir vos assemblées, ni aller faire vos prières dans ces lieux que vous nommez des cimetières; cela vous est absolument défendu, je ne le permettrai à personne. »

Rien ne porte plus les caractères de vérité que ce procès verbal. On voit par là qu'il y avait des temps où les assemblées étaient prohibées. C'est ainsi qu'en France il est défendu aux calvinistes de s'assembler; on a même quelquefois fait pendre et rouer des ministres ou prédicans, qui tenaient des assemblées malgré les lois; et depuis 1745 il y en a eu six de pendus. C'est ainsi qu'en Angleterre et en Irlande les assemblées sont défendues aux catholiques romains; et il y a eu des occasions où les délinquans ont été condamnés à la mort.

Malgré ces défenses portées par les lois romaines, Dieu inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrétiens. Dioclétien même, qui passe chez les ignorans pour un persécuteur, Dioclétien, dont

la première année de règne est encore l'époque de l'ère des martyrs, fut pendant plus de dix-huit ans le protecteur déclaré du christianisme, au point que plusieurs chrétiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrétienne, il souffrit que dans Nicomédie, sa résidence, il y eût une superbe église élevée vis-à-vis son palais.

Le césar Galérius ayant malheureusement été prévenu contre les chrétiens, dont il croyait avoir à se plaindre, engagea Dioclétien à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrétien plus zélé que sage mit en pièces l'édit de l'empereur, et de là vint cette persécution si fameuse, dans laquelle il y eut plus de deux cents personnes exécutées à mort dans l'empire romain, sans compter ceux que la fureur du petit peuple, toujours fanatique et toujours barbare, fit périr contre les formes juridiques.

Il y eut en divers temps un si grand nombre de martyrs qu'il faut bien se donner de garde d'ébranler la vérité de l'histoire de ces véritables confesseurs de notre sainte religion, par un mélange dangereux de fables et de faux martyrs.

Le bénédictin dom Ruinart, par exemple, homme d'ailleurs aussi instruit qu'estimable et zélé, aurait dû choisir avec plus de discrétion ses Actes sincères. Ce n'est pas assez qu'un manuscrit soit tiré de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, ou d'un couvent de célestins de Paris, conforme à un manuscrit des feuillans, pour que cet acte soit authentique; il faut que cet acte soit ancien, écrit par des contempo-

rains, et qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu se passer de rapporter l'aventure du jeune Romanus, arrivée en 303. Ce jeune *Romain* avait obtenu son pardon de Dioclétien dans Antioche. Cependant il dit que le juge Asclépiade le condamna à être brûlé. Des Juifs présens à ce spectacle se moquèrent du jeune saint Romanus, et reprochèrent aux chrétiens que leur Dieu les laissait brûler, lui qui avait délivré Sidrac, Misac et Abdenago, de la fournaise; qu'aussitôt il s'éleva, dans le temps le plus serein, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune Romanus; que le premier médecin de l empereur, se trouvant là, fit officieusement la fonction de bourreau et lui coupa la langue dans la racine; qu'aussitôt le jeune homme, qui était bègue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que l'empereur fut étonné que l'on parlât si bien sans langue; que le médecin, pour réitérer cette expérience, coupa sur-le-champ la langue à un passant, lequel mourut subitement.

Eusèbe, dont le bénédictin Ruinart a tiré ce conte, devait respecter assez les vrais miracles opérés dans l'ancien et dans le nouveau Testament (desquels personne ne doutera jamais) pour ne pas leur associer des histoires si suspectes, lesquelles pourraient scandaliser les faibles.

Cette dernière persécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque christianisme qui s'éclipsa bientôt pour reparaître ensuite sous les rois saxons. Les Gaules méridionales

et l'Espagne étaient remplies de chrétiens. Le césar Constance-Chlore les protégea beaucoup dans toutes ses provinces. Il avait une concubine qui était chrétienne, c'est la mère de Constantin, connue sous le nom de sainte Hélène; car il n'y eut jamais de mariage avéré entre elle et lui; il la renvoya même dès l'an 292, quand il épousa la fille de Maximilien-Hercule; mais elle avait conservé sur lui beaucoup d'ascendant, et lui avait inspiré une grande affection pour notre sainte religion.

De l'établissement de l'église sous Constantin.

La divine Providence préparait ainsi, par des voies qui semblent humaines, le triomphe de son église.

Constance-Chlore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans un temps où les enfans qu'il avait de la fille d'un césar étaient en bas âge, et ne pouvaient prétendre à l'empire. Constantin eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats allemands, gaulois et anglais pour la plupart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection, faite sans le consentement de Rome, du sénat et des armées, pût prévaloir; mais Dieu lui donna la victoire sur Maxentius, élu à Rome, et le délivra enfin de tous ses collègues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendit d'abord indigne des faveurs du ciel par le meurtre de tous ses proches, et enfin de sa femme et de son fils.

On peut douter de ce que Zozime rapporte à ce sujet. Il dit que Constantin, agité de remords après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire s'il y avait quelque expiation pour lui, et qu'ils lui dirent

qu'ils n'en connaissaient pas. Il est bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour Néron, et qu'il n'avait osé assister aux sacrés mystères en Grèce. Cependant les tauroboles étaient en usage, et il est bien difficile de croire qu'un empereur tout-puissant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des sacrifices expiatoires. Peut-être même est-il moins croyable que Constantin, occupé de la guerre, de son ambition, de ses projets et environné de flatteurs, ait eu le temps d'avoir des remords. Zozime ajoute qu'un prêtre égyptien, arrivé d'Espagne, qui avait accès à sa porte, lui promit l'expiation de tous ses crimes dans la religion chrétienne. On a soupçonné que ce prêtre était Ozius, évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en soit, Dieu réserva Constantin pour l'éclairer et pour en faire le protecteur de l'église : ce prince fit bâtir la ville de Constantinople, qui devint le centre de l'empire et de la religion chrétienne. Alors l'église prit une forme auguste. Et il est à croire que, lavé par son baptême et repentant à sa mort, il obtint miséricorde, quoiqu'il soit mort arien. Il serait bien dur que tous les partisans des deux évêques Eusèbes eussent été damnés.

Dès l'an 314, avant que Constantin résidât dans sa nouvelle ville, ceux qui avaient persécuté les chrétiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrétiens jetèrent la femme de Maximien dans l'Oronte; ils égorgèrent tous ses parens; ils massacrèrent dans l'Égypte et dans la Palestine les magistrats qui s'étaient le plus déclarés contre le christianisme. La veuve et la fille de Dioclétien, s'étant cachées à

Thessalonique, furent reconnues, et leurs corps jetés à la mer. Il eût été à souhaiter que les chrétiens eussent moins écouté l'esprit de vengeance; mais Dieu, qui punit selon sa justice, voulut que les mains des chrétiens fussent teintes du sang de leurs persécuteurs, sitôt que ces chrétiens furent en liberté d'agir.

Constantin convoqua, assembla dans Nicée, vis-à-vis de Constantinople, le premier concile œcuménique, auquel présida Ozius. On y décida la grande question qui agitait l'église, touchant la divinité de Jésus-Christ (*).

On sait assez comment l'église, ayant combattu trois cents ans contre les rites de l'empire romain, combattit ensuite contre elle-même, et fut toujours militante et triomphante.

Dans la suite des temps, l'église grecque presque tout entière, et toute l'église d'Afrique devinrent esclaves sous les Arabes, et ensuite sous les Turcs, qui élevèrent la religion mahométane sur les ruines de la chrétienne. L'église romaine subsista, mais toujours souillée de sang par plus de six cents ans de discorde entre l'empire d'occident et le sacerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très-puissante. Les évêques, les abbés en Allemagne, se firent tous princes, et les papes acquirent peu à peu la domination absolue dans Rome et dans un pays considérable. Ainsi Dieu éprouva son église par les humiliations, par les troubles, par les crimes et par la splendeur.

Cette église latine perdit au seizième siècle la moi-

(*) *Voyez* ARIANISME, CHRISTIANISME et CONCILES.

tié de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la meilleure partie de la Suisse, la Hollande; elle a gagné plus de terrain en Amérique par les conquêtes des Espagnols qu'elle n'en a perdu en Europe; mais avec plus de territoire elle a bien moins de sujets.

La Providence divine semblait destiner le Japon, Siam, l'Inde et la Chine à se ranger sous l'obéissance du pape pour le récompenser de l'Asie Mineure, de la Syrie, de la Grèce, de l'Égypte, de l'Afrique, de la Russie et des autres états perdus dont nous avons parlé. Saint François Xavier, qui porta le saint évangile aux Indes Orientales et au Japon, quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises, fit un très-grand nombre de miracles, tous attestés par les RR. PP. jésuites; quelques-uns disent qu'il ressuscita neuf morts; mais le R. P. Ribadeneira, dans sa Fleur des saints, se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre; c'est bien assez. La Providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains dans les îles du Japon. Mais le diable sema son ivraie au milieu du bon grain. Les jésuites, à ce qu'on croit, formèrent une conjuration suivie d'une guerre civile, dans laquelle tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma ses ports à tous les étrangers, excepté aux Hollandais qu'on regardait comme des marchands, et non pas comme des chrétiens, et qui furent d'abord obligés de marcher sur la croix pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prison où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangazaki.

La religion catholique, apostolique et romaine, fut proscrite à la Chine dans nos derniers temps, mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jésuites n'avaient pas à la vérité ressuscité des morts à la cour de Pékin, ils s'étaient contentés d'enseigner l'astronomie, de fondre du canon, et d'être mandarins. Leurs malheureuses disputes avec les dominicains et d'autres scandalisèrent à tel point le grand empereur Yontchin, que ce prince, qui était la justice et la bonté même, fut assez aveugle pour ne plus permettre qu'on enseignât notre sainte religion, dans laquelle nos missionnaires ne s'accordaient pas. Il les chassa avec une bonté paternelle, leur fournissant des subsistances et des voitures jusqu'aux confins de son empire.

Toute l'Asie, toute l'Afrique, la moitié de l'Europe, tout ce qui appartient aux Anglais, aux Hollandais, dans l'Amérique, toutes les hordes américaines non domptées, toutes les terres australes, qui sont une cinquième partie du globe, sont demeurées la proie du démon pour vérifier cette sainte parole : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* (Matth. XX. 16.)

De la signification du mot église. *Portrait de l'église primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'église primitive, et particulièrement des primitifs appelés Quakers.*

Ce mot grec signifiait chez les Grecs *assemblée du peuple.* Quand on traduisit les livres hébreux en grec, on rendit synagogue par église, et on se servit du

même nom pour exprimer la *société juive*, la *congrégation politique*, l'*assemblée juive*, le *peuple juif*. Ainsi il est dit dans les Nombres (*e*) : « Pourquoi avez-vous mené l'église dans le désert? » et dans le Deutéronome (*f*) : « L'eunuque, le Moabite, l'Ammonite n'entreront pas dans l'église; les Iduméens, les Égyptiens n'entreront dans l'église qu'à la troisième génération. »

Jésus-Christ dit dans saint Matthieu (*g*) : « Si votre frère a péché contre vous (vous a offensé), reprenez-le entre vous et lui. Prenez, amenez avec vous un ou deux témoins, afin que tout s'éclaircisse par la bouche de deux ou trois témoins; et, s'il ne les écoute pas, plaignez-vous à l'assemblée du peuple, à l'église : et, s'il n'écoute pas l'église, qu'il soit comme un gentil, ou un receveur des deniers publics. Je vous dis, ainsi soit-il, en vérité, tout ce que vous aurez lié sur terre sera lié au ciel; et ce que vous aurez délié sur terre sera délié au ciel. » (Allusion aux clefs des portes dont on liait et déliait la courroie.)

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offensé l'autre et persiste. On ne pouvait le faire comparaître dans l'assemblée, dans l'église chrétienne, il n'y en avait point encore; on ne pouvait faire juger cet homme dont son compagnon se plaignait, par un évêque et par les prêtres qui n'existaient pas encore; de plus, ni les prêtres juifs, ni les prêtres chrétiens ne furent jamais juges des querelles entre particuliers;

(*e*) Chap. XX, v. 4. — (*f*) Chap. XXIII, v. 1, 2, 3.
(*g*) Chap. XVIII.

c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le temps de Valentinien III.

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain sacré de cet évangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation, que c'est une allégorie, une prédiction de ce qui arrivera quand l'église chrétienne sera formée et rétablie.

Selden fait une remarque importante sur ce passage (*h*); c'est qu'on n'excommuniait point chez les Juifs les publicains, les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détester; mais, étant des officiers nécessaires, nommés par le prince, il n'était jamais tombé dans la tête de personne de vouloir les séparer de l'*assemblée*. Les Juifs étaient alors sous la domination du proconsul de Syrie, qui étendait sa juridiction jusqu'aux confins de la Galilée et jusque dans l'île de Chypre, où il avait des vice-gérens. Il aurait été très-imprudent de marquer publiquement son horreur pour les officiers légaux du proconsul. L'injustice même eût été jointe à l'imprudence : car les chevaliers romains fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de César, étaient autorisés par les lois.

Saint Augustin, dans son sermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce passage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner.

Cœpisti habere fratrem tuum tanquam publicanum. Ligas illum in terrâ; sed ut justè alliges, vide : nam injusta vincula

---

(*h*) *In Sinedriis Hebræorum*, lib. II.

disrumpit justitia. Quum autem correxeris et concordaveris cum fratre tuo, solvisti eum in terrâ.

« Vous regardez votre frère comme un publicain ; « c'est l'avoir lié sur la terre. Mais voyez si vous le « liez justement : car la justice rompt les liens in- « justes. Mais si vous avez corrigé votre frère, si « vous vous êtes accordé avec lui, vous l'avez délié « sur la terre. »

Il semble, par la manière dont saint Augnstin s'explique, que l'offensé ait fait mettre l'offenseur en prison, et qu'on doive entendre que, s'il est jeté dans les liens sur la terre, il est aussi dans les liens célestes ; mais que, si l'offensé est inexorable, il devient lié lui-même. Il n'est point question de l'église dans l'explication de saint Augustin ; il ne s'agit que de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. Saint Augustin ne parle point ici du droit sacerdotal de remettre les péchés de la part de Dieu. C'est un droit reconnu ailleurs, un droit dérivé du sacrement de la confession. Saint Augustin, tout profond qu'il est dans les types et dans les allégories, ne regarde pas ce fameux passage comme une allusion à l'absolution donnée ou refusée par les ministres de l'église catholique romaine dans le sacrement de pénitence.

Du nom d'église dans les sociétés chrétiennes.

On ne reconnaît dans plusieurs états chrétiens que quatre églises, la grecque, la romaine, la luthérienne, la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne ; les primitifs ou quakers, les anabaptistes, les sociniens, les memnonistes, les piétistes, les moraves, les

Juifs, et autres, ne forment point d'église. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrétiennes qui sont tolérées n'ont que des assemblées secrètes, des *conventicules;* il en est de même à Londres.

On ne reconnaît l'église catholique ni en Suède, ni en Danemarck, ni dans les parties septentrionales de l'Allemagne, ni en Hollande, ni dans les trois quarts de la Suisse, ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

De la primitive église, et de ceux qui ont cru la rétablir.

Les Juifs, ainsi que tous les peuples de Syrie, furent divisés en plusieurs petites congrégations religieuses, comme nous l'avons vu : toutes tendaient à une perfection mystique.

Un rayon plus pur de lumière anima les disciples de saint Jean, qui subsistent encore vers Mosul. Enfin vint sur la terre le fils de Dieu annoncé par saint Jean. Ses disciples furent constamment tous égaux. Jésus leur avait dit expressément (*i*) : « Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier... Je suis venu pour servir et non pour être servi... Celui qui voudra être le maître des autres les servira. »

Une preuve d'égalité, c'est que les chrétiens, dans les commencemens, ne prirent d'autre nom que celui de *frères*. Ils s'assemblaient et attendaient l'esprit; ils prophétisaient quand ils étaient inspirés. Saint Paul,

---

(*i*) Matth., chap. XX; et Marc, chap. IX et X.

dans sa première lettre aux Corinthiens, leur dit (*k*): « Si dans votre assemblée chacun de vous a le don du cantique, celui de la doctrine, celui de l'apocalypse, celui des langues, celui d'interpréter, que tout soit à l'édification. Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou trois, et par parties, qu'il y en ait un qui interprète.

« Que deux ou trois prophètes parlent, que les autres jugent; et que si quelque chose est révélé à un autre, que le premier se taise; car vous pouvez tous prophétiser chacun à part, afin que tous apprennent et que tous exhortent; l'esprit de prophétie est soumis aux prophètes : car le Seigneur est un Dieu de paix..... Ainsi donc, mes frères, ayez tous l'émulation de prophétiser, et n'empêchez point de parler des langues. »

J'ai traduit mot à mot, par respect pour le texte et pour ne point entrer dans des disputes de mots.

Saint Paul, dans la même épître, convient (*l*) que les femmes peuvent prophétiser, quoiqu'il leur défende au chapitre XIV de parler dans les assemblées. « Toute femme, dit-il, priant ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête, souille sa tête : car c'est comme si elle était chauve. »

Il est clair par tous ces passages, et par beaucoup d'autres, que les premiers chrétiens étaient tous égaux, non-seulement comme frères en Jésus-Christ, mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux; ils parlaient également

---

(*k*) Chap. XIV, v. 26 et suiv. — (*l*) Chap. XI, v. 5.

diverses langues; ils avaient également le don de prophétiser, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophytes avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écolier; mais de juridiction, de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité, ils n'en avaient assurément aucune, ni ceux qui leur succédèrent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente, celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun (*m*). Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entre eux pour avoir soin des tables et de pourvoir aux nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons Étienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas. Ce qu'on peut remarquer, c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive, il y a six Grecs.

Après les apôtres, on ne trouve aucun exemple d'un chrétien qui ait eu sur les autres chrétiens d'autre pouvoir que celui d'enseigner, d'exhorter, de chasser les démons du corps des énergumènes, de faire des miracles. Tout est spirituel; rien ne se ressent des pompes du monde. Ce n'est guère que dans le troisième siècle que l'esprit d'orgueil, de vanité, d'intérêt, se manifesta de tous côtés chez les fidèles.

Les agapes étaient déjà de grands festins; on leur

(*m*) Actes des apôtres, chap. VI.

reprochait le luxe et la bonne chère. Tertullien l'avoue (*n*). « Oui, dit-il, nous fesons grande chère; mais dans les mystères d'Athènes et d'Égypte ne fait-on pas bonne chère aussi? Quelque dépense que nous fassions, elle est utile et pieuse, puisque les pauvres en profitent. » *Quantiscumque sumptibus constet, lucrum est pietatis, siquidem inopes refrigerio isto juvamus.*

Dans ce temps-là même, des sociétés de chrétiens qui osaient se dire plus parfaites que les autres, les montanistes, par exemple, qui se vantaient de tant de prophéties et d'une morale si austère, qui regardaient les secondes noces comme des adultères et la fuite de la persécution comme une apostasie, qui avaient si publiquement des convulsions sacrées et des extases, qui prétendaient parler à Dieu face à face, furent convaincus, à ce qu'on prétend, de mêler le sang d'un enfant d'un an au pain de l'eucharistie. Ils attirèrent sur les véritables chrétiens ce cruel reproche qui les exposa aux persécutions.

Voici comme ils s'y prenaient, selon saint Augustin (*o*); ils piquaient avec des épingles tout le corps de l'enfant, ils pétrissaient la farine avec ce sang et en fesaient un pain; s'il en mourait, ils l'honoraient comme un martyr.

Les mœurs étaient si corrompues, que les saints pères ne cessaient de s'en plaindre. Ecoutez saint

---

(*n*) Tertullien, chap. XXXIX.

(*o*) Augustin, *De hæresibus. Hæres.* XXVI.

Cyprien dans son livre des Tombés (*p*) : « Chaque prêtre, dit-il, court après les biens et les honneurs avec une fureur insatiable. Les évêques sont sans religion, les femmes sans pudeur; la friponnerie règne; on jure, on se parjure; les animosités divisent les chrétiens; les évêques abandonnent les chaires pour courir aux foires et pour s'enrichir par le négoce; enfin nous nous plaisons à nous seuls et nous déplaisons à tout le monde. »

Avant ces scandales, le prêtre Novatien en avait donné un bien funeste aux fidèles de Rome : il fut le premier antipape. L'épiscopat de Rome, quoique secret et exposé à la persécution, était un objet d'ambition et d'avarice par les grandes contributions des chrétiens et par l'autorité de la place.

Ne répétons point ici ce qui est déposé dans tant d'archives, ce qu'on entend tous les jours dans la bouche des personnes instruites; ce nombre prodigieux de schismes et de guerres; six cents années de querelles sanglantes entre l'empire et le sacerdoce; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorsque les papes y fixèrent leur séjour pendant soixante et douze ans; le sang coulant dans toute l'Europe soit pour l'intérêt d'une tiare, si inconnue à Jésus-Christ, soit pour des questions inintelligibles dont il n'a jamais été parlé. Notre religion n'en est pas moins vraie, moins sacrée, moins divine, pour avoir été souillée si long-temps dans le crime et plongée dans le carnage.

(*p*) *Voyez* les Œuvres de saint Cyprien, et l'Hist. ecclés. de Fleuri, tome II, page 168, édition in-12, 1725.

Quand la fureur de dominer, cette terrible passion du cœur humain, fut parvenue à son dernier excès, lorsque le moine Hildebrand (*), élu contre les lois évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs et défendit à tous les évêques d'occident de porter l'ancien nom de pape pour se l'attribuer à lui seul; lorsque les évêques d'Allemagne à son exemple se rendirent souverains, que tous ceux de France et d'Angleterre tâchèrent d'en faire autant, il s'éleva, depuis ces temps affreux jusqu'à nos jours, des sociétés chrétiennes qui, sous cent noms différens, voulurent rétablir l'égalité primitive dans le christianisme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite société cachée au monde ne l'était plus dans de grands royaumes. L'église militante et triomphante ne pouvait plus être l'église ignorée et humble. Les évêques, les grandes communautés monastiques riches et puissantes, se réunissant sous les étendards du pontife de la Rome nouvelle, combattirent alors *pro aris et pro focis*, pour leurs autels et pour leurs foyers. Croisades, armées, siéges, batailles, rapines, tortures, assassinats par la main des bourreaux, assassinats par la main des prêtres des deux partis, poisons, dévastations par le fer et la flamme, tout fut employé pour soutenir et pour humilier la nouvelle administration ecclésiastique; et le berceau de la primitive église fut tellement caché sous les flots de sang et sous les ossemens de morts, qu'on put à peine le retrouver.

(*) Grégoire VII.

Des primitifs appelés quakers.

Les guerres religieuses et civiles de la Grande-Bretagne ayant désolé l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, dans le règne infortuné de Charles I, Guillaume Penn, fils d'un vice-amiral, résolut d'aller rétablir ce qu'il appelait la *primitive église,* sur les rivages de l'Amérique septentrionale, dans un climat doux qui lui parut fait pour ses mœurs. Sa secte était nommée celle des *trembleurs;* dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblemens de corps qu'ils affectaient en prêchant, et par un nasillonnement qui ne fut dans l'église romaine que le partage d'une espèce de moines appelés *capucins.* Mais on peut en parlant du nez, et en se secouant, être doux, frugal, modeste, juste, charitable. Personne ne nie que cette société de primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans et les presbytériens avaient été la cause d'une guerre affreuse pour un surplis, des manches de linon et une liturgie; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni surplis. Les apôtres n'en avaient point. Jésus-Christ n'avait baptisé personne; les associés de Penn ne voulurent point être baptisés.

Les premiers fidèles étaient égaux; ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il est possible. Les premiers disciples reçurent l'esprit et parlaient dans l'assemblée; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens, ni cierges, ni encens, ni cérémonies : Penn et les siens se flattèrent de recevoir l'esprit, et renon-

cèrent à toute cérémonie, à tout appareil. La charité était précieuse aux disciples du Sauveur : ceux de Penn firent une bourse commune pour secourir les pauvres. Ainsi ces imitateurs des esséniens et des premiers chrétiens, quoique errans dans les dogmes et dans les rites, étaient pour toutes les autres sociétés chrétiennes un modèle étonnant de morale et de police.

Enfin cet homme singulier alla s'établir avec cinq cents des siens dans le canton alors le plus sauvage de l'Amérique. La reine Christine de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réussi; les primitifs de Penn eurent plus de succès.

C'était sur les bords de la rivière Delaware, vers le quatrième degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parce qu'elle n'était réclamée alors par personne, et que les peuples nommées par nous *sauvages,* qui auraient pu la cultiver, avaient toujours demeuré assez loin dans l'épaisseur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête, Penn et ses primitifs auraient eu en horreur un tel asile. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature et comme une rapine.

Le roi Charles II déclara Penn souverain de tout ce pays désert, par l'acte le plus authentique du 4 mars 1681. Penn, dès l'année suivante, y promulgua ses lois. La première fut la liberté civile entière, de sorte que chaque colon, possédant cinquante acres de terre, était membre de la législation; la seconde, une défense expresse aux avocats et aux pro-

cureurs de prendre jamais d'argent ; la troisième, l'admission de toutes les religions, et la permission même à chaque habitant d'adorer Dieu dans sa maison, sans assister jamais à aucun culte public.

Voici cette loi telle qu'elle est portée.

« La liberté de conscience étant un droit que tous les hommes ont reçu de la nature avec l'existence, et que tous les gens paisibles doivent maintenir, il est fermement établi que personne ne sera forcé d'assister à aucun exercice public de religion.

« Mais il est expressément donné plein pouvoir à chacun de faire librement l'exercice public ou privé de sa religion, sans qu'on puisse y apporter aucun trouble ni empêchement sous aucun prétexte ; pourvu qu'il fasse profession de foi en un seul Dieu éternel, tout-puissant, créateur, conservateur, gouverneur de l'univers, et qu'il remplisse tous les devoirs de la société civile, auxquels on est obligé envers ses compatriotes. »

Cette loi est encore plus indulgente, plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par Locke, le Platon de l'Angleterre, si supérieur au Platon de la Grèce. Locke n'a permis d'autres religions publiques que celles qui seraient approuvées par sept pères de famille. C'est une autre sorte de sagesse que celle de Penn.

Mais ce qui est pour jamais honorable pour ces deux législateurs, et ce qui doit servir d'exemple éternel au genre humain, c'est que cette liberté de conscience n'a pas causé le moindre trouble. On dirait au contraire que Dieu a répandu ses bénédictions

les plus sensibles sur la colonie de la Pensilvanie. Elle était de cinq cents personnes en 1682 ; et en moins d'un siècle elle s'est accrue jusqu'à près de trois cent mille; c'est la proportion de cent cinquante à un. La moitié des colons est de la religion primitive; vingt autres religions composent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie, et d'ailleurs chaque maison est un temple. Cette ville a mérité son nom d'*amitié fraternelle*. Sept autres villes et mille bourgades fleurissent sous cette loi de concorde. Trois cents vaisseaux partent du port tous les ans.

Cet établissement, qui semble mériter une durée éternelle, fut sur le point de périr dans la funeste guerre de 1755, quand d'un côté les Français avec leurs alliés sauvages, et les Anglais avec les leurs, commençèrent par se disputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs, fidèles à leur christianisme pacifique, ne voulurent point prendre les armes. Des sauvages tuèrent quelques-uns de leurs colons sur la frontière. Les primitifs n'usèrent point de représailles; ils refusèrent même long-temps de payer des troupes; ils dirent au général anglais ces propres paroles : « Les hommes sont des morceaux d'argile qui se brisent les uns contre les autres; pourquoi les aiderions-nous à se briser? »

Enfin, dans l'assemblée générale par qui tout se règle les autres religions l'emportèrent; on leva des milices, les primitifs contribuèrent, mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient proposé, la paix avec leurs voisins. Ces prétendus sauvages

leur dirent : « Envoyez-nous quelque descendant du grand Penn, qui ne nous trompa jamais, nous traiterons avec lui. » On leur députa un petit-fils de ce grand homme, et la paix fut conclue.

Plusieurs primitifs avaient des esclaves nègres pour cultiver leurs terres; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres chrétiens; ils ont donné la liberté à leurs esclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de conscience; et, quoiqu'il y ait des presbytériens et des gens de la haute église, personne n'est gêné dans sa croyance. C'est ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puissance espagnole qui possède l'or et l'argent. Il y aurait un moyen sûr d'énerver toutes les colonies anglaises, ce serait d'y établir l'inquisition.

N. B. L'exemple des primitifs nommés *quakers* a produit dans la Pensilvanie une société nouvelle dans un canton qu'elle appelle Eufrate; c'est la secte des dunkards, ou des dumplers, beaucoup plus détachée du monde que celle de Penn, espèce de religieux hospitaliers, tous vêtus uniformément : elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'Eufrate; ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le trésor public fournit à tous leurs besoins dans les disettes. Cette société n'administre le baptême qu'aux adultes; elle rejette le péché originel comme une impiété, et l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laisse pas imaginer que Dieu puisse tourmenter ses créatures cruellement et éternellement. Égarés dans un coin du Nouveau-Monde, loin du

troupeau de l'église catholique, ils sont jusqu'à présent, malgré cette malheureuse erreur, les plus justes et les plus inimitables des hommes.

Querelle entre l'église grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe.

Les gens de bien gémissent, depuis environ quatorze siècles, que les deux églises grecque et latine aient été toujours rivales, et que la robe de Jésus-Christ qui était sans couture ait été toujours déchirée. Cette division est bien naturelle. Rome et Constantinople se haïssent; quand les maîtres se détestent, leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions se disputaient la supériorité de la langue, l'antiquité des siéges, la science, l'éloquence, le pouvoir.

Il est vrai que les Grecs eurent long-temps tout l'avantage; ils se vantaient d'avoir été les maîtres des Latins, et de leur avoir tout enseigné ! Les évangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme, un rite, un mystère, un usage qui ne fût grec; depuis le mot de *baptême* jusqu'au mot d'*eucharistie*, tout était grec. On ne connut de pères de l'église que parmi les Grecs jusqu'à saint Jérôme qui même n'était pas Romain, puisqu'il était de Dalmatie. Saint Augustin, qui suivit de près saint Jérôme, était Africain. Les sept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques; les évêques de Rome n'y parurent jamais, parce qu'ils ne savaient que leur latin, qui même était déjà très-corrompu.

L'inimitié entre Rome et Constantinople éclata dès

l'an 452 au concile de Chalcédoine, assemblé pour décider si Jésus-Christ avait eu deux natures et une personne, ou deux personnes avec une nature. On y décida que l'église de Constantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs, et le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape saint Léon souscrivit aux deux natures; mais ni lui ni ses successeurs ne souscrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette dispute de rang et de prééminence on allait directement contre les paroles de Jésus-Christ rapportées dans l'Évangile : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier*. Les saints sont saints, mais l'orgueil se glisse partout : le même esprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village, quand on ne l'appelle pas *monseigneur* (*), a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toujours moins disputeurs, moins subtils que les Grecs; mais ils furent bien plus politiques. Les évêques d'orient en argumentant demeurèrent sujets; celui de Rome sans argumens sut établir enfin son pouvoir sur les ruines de l'empire d'occident. Et on pouvait dire des papes ce que Virgile dit des Scipions et des Césars :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.
(Virg. *Æneid.*, I, 286.)

Vers digne de Virgile, rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs.

Tous gens de robe et souverains des rois.

La haine devint une scission du temps de Photius,

(*) Biord, évêque d'Anneci.

pâpa ou surveillant de l'église bizantine, et Nicolas I, pâpa ou surveillant de l'église romaine. Comme malheureusement il n'y eut presque jamais de querelle ecclésiastique sans ridicule, il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques; Ignace et Photius, qui se disputaient la chaire de Constantinople, étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdisant la vraie paternité, ils ne pouvaient être que pères de l'église.

On dit que les châtrés sont tracassiers, malins, intrigans. Ignace et Photius troublèrent toute la cour grecque.

Le latin Nicolas I ayant pris le parti d'Ignace, Photius déclara ce pape hérétique, attendu qu'il admettait la procession du souffle de Dieu, du Saint-Esprit, par le Père et par le Fils, contre la décision unanime de toute l'église, qui ne l'avait fait procéder que du Père.

Outre cette procession hérétique, Nicolas mangeait et fesait manger des œufs et du fromage en carême. Enfin, pour comble d'infidélité, le pape romain se fesait raser la barbe; ce qui était une apostasie manifeste aux yeux des pâpas grecs, vu que Moïse, les patriarches et Jésus-Christ étaient toujours peints barbus par les peintres grecs et latins.

Lorsqu'en 879 le patriarche Photius fut rétabli dans son siége par le huitième concile œcuménique grec, composé de quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient condamné dans le concile œcuménique précédent, alors le pape Jean VIII le reconnut pour son frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile se

joignirent à l'église grecque, déclarèrent Judas quiconque dirait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Mais, ayant persisté dans l'usage de se raser le menton et de manger des œufs en carême, les deux églises restèrent toujours divisées.

Le schisme fut entièrement consommé l'an 1053 et 1054, lorsque Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, condamna publiquement l'évêque de Rome Léon IX et tous les Latins, ajoutant à tous les reproches de Photius, qu'ils osaient se servir de pain azyme dans l'eucharistie contre la pratique des apôtres; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin et de tordre le cou aux pigeons au lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les églises latines dans l'empire grec, et on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape Léon IX négocia sérieusement cette affaire avec l'empereur Constantin Monomaque, et obtint quelques adoucissemens. C'était précisément le temps où ces célèbres gentilshommes normands, enfans de Tancrède de Hauteville, se moquant du pape et de l'empereur grec, prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille et dans la Calabre, et mangeaient du boudin effrontément. L'empereur grec favorisa le pape autant qu'il put; mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adversaires comme des barbares qui ne savaient pas un mot de grec.

L'irruption des croisés sous prétexte de délivrer les saints lieux, et dans le fond pour s'emparer de

Constantinople, acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puissance de l'église latine augmenta tous les jours, et les Grecs furent enfin conquis peu à peu par les Turcs. Les papes étaient depuis long-temps de puissans et riches souverains; toute l'église grecque fut esclave depuis Mahomet II, excepté la Russie, qui était alors un pays barbare, et dont l'église n'était pas comptée.

Quiconque est un peu instruit des affaires du Levant, sait que le sultan confère le patriarcat des Grecs par la crosse et par l'anneau, sans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien est-il vrai que l'église de Stamboul a conservé en apparence la liberté d'élire son archevêque, mais elle n'élit que celui qui est indiqué par la Porte ottomane. Cette place coûte à présent environ quatre-vingt mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne sur les Grecs. S'il se trouve quelque chanoine accrédité qui offre plus d'argent au grand-visir, on dépossède le titulaire et on donne la place au dernier enchérisseur, précisément comme Marozia et Théodora donnaient le siége de Rome dans le dixième siècle. Si le patriarche titulaire résiste, on lui donne cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête, comme il arriva au patriarche Lucas Cyrille, en 1638.

Le grand-turc donne ainsi tous les autres évêchés moyennant finance; et la somme à laquelle chaque évêché fut taxé sous Mahomet II est toujours expri-

mée dans la patente; mais le supplément qu'on a payé n'y est pas énoncé. On ne sait jamais au juste combien un prêtre grec achète son évêché.

Ces patentes sont plaisantes : « J'accorde à N***, prêtre chrétien, le présent mandement pour perfection de félicité. Je lui commande de résider en la ville ci-nommée, comme évêque des infidèles chrétiens, selon leur ancien usage et leurs vaines et extravagantes cérémonies; voulant et ordonnant que tous les chrétiens de ce district le reconnaissent, et que nul prêtre ni moine ne se marie sans sa permission. » (C'est-à-dire sans payer.)

L'esclavage de cette église est égal à son ignorance. Mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité; ils ne s'occupaient que de leurs disputes sur la lumière du Thabor et sur celle de leur nombril, lorsque Constantinople fut prise.

On espère qu'au moment où nous écrivons ces douloureuses vérités, l'impératrice de Russie Catherine II rendra aux Grecs leur liberté. On souhaite qu'elle puisse leur rendre le courage et l'esprit qu'ils avaient du temps de Miltiade, de Thémistocle, et qu'ils aient de bons soldats et moins de moines au mont Athos.

De la présente église grecque.

Si quelque chose peut nous donner une grande idée des mahométans, c'est la liberté qu'ils ont laissée à l'église grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes, puisqu'ils n'en ont pas abusé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la

protection que les musulmans leur accordent; voici ce qu'en dit M. Porter, ambassadeur d'Angleterre en Turquie :

« Je voudrais tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs et des Romains au sujet de Bethléem et de la Terre-Sainte, comme ils l'appellent. Les procédés iniques, odieux qu'elles occasionent entre eux, font la honte du nom chrétien. Au milieu de ces débats, l'ambassadeur chargé de protéger la communion romaine, malgré sa dignité éminente, devient véritablement un objet de compassion.

« Il se lève dans tous les pays de la croyance romaine des sommes immenses pour soutenir contre les Grecs des prétentions équivoques à la possession précaire d'un coin de terre réputée sacrée, et pour conserver entre les mains des moines de leur communion les restes d'une vieille étable à Bethléem, où l'on a érigé une chapelle, et où, sur l'autorité incertaine d'une tradition orale, on prétend que naquit le Christ : de même qu'un tombeau, qui peut être, et plus vraisemblablement peut n'être pas, ce qu'on appelle son *sépulcre;* car la situation exacte de ces deux endroits est aussi peu certaine que la place qui recèle les cendres de César. »

Ce qui rend les Grecs encore plus méprisables aux yeux des Turcs, c'est le miracle qu'ils font tous les ans au temps de Pâques. Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme dans le petit caveau qu'on fait passer pour le tombeau de notre Seigneur Jésus-Christ, avec des paquets de petite bougie; il bat le briquet, allume un de ces petits cierges, et sort de

son caveau en criant : « Le feu du ciel est descendu, et la sainte bougie est allumée. » Tous les Grecs aussitôt achètent de ces bougies, et l'argent se partage entre le commandant turc et l'évêque.

On peut juger, par ce seul trait, de l'état déplorable de cette église sous la domination du Turc.

L'église grecque, en Russie, a pris depuis peu une consistance beaucoup plus respectable depuis que l'impératrice Catherine II l'a délivrée du soin de son temporel; elle lui a ôté quatre cent mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui du trésor impérial, entièrement soumise au gouvernement, contenue par des lois sages; elle ne peut faire que du bien; elle devient tous les jours savante et utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé Platon, qui a fait des sermons que l'ancien Platon grec n'aurait pas désavoués.

ÉGLOGUE.

Il semble qu'on ne doive rien ajouter à ce que M. le chevalier de Jaucour et M. Marmontel ont dit de l'églogue dans le Dictionnaire encyclopédique; il faut, après les avoir lus, lire Théocrite et Virgile, et ne point faire d'églogues. Elles n'ont été jusqu'à présent parmi nous que des madrigaux amoureux, qui auraient beaucoup mieux convenu aux filles d'honneur de la reine-mère qu'à des bergers.

L'ingénieux Fontenelle, aussi galant que philosophe, qui n'aimait pas les anciens, donne le plus de ridicule qu'il peut au tendre Théocrite, le maître de Virgile; il lui reproche une églogue qui est entiè-

rement dans le goût rustique; mais il ne tenait qu'à lui de donner de justes éloges à d'autres églogues qui respirent la passion la plus naïve, exprimée avec toute l'élégance et la molle douceur convenable aux sujets.

Il y en a de comparables à la belle ode de Sapho traduite dans toutes les langues. Que ne nous donnait-il une idée de la Pharmaceutrée imitée par Virgile, et non égalée peut-être? on ne pourrait pas en juger par ce morceau que je vais rapporter; mais c'est une esquisse qui fera connaître la beauté du tableau à ceux dont le goût démêle la force de l'original dans la faiblesse même de la copie.

Reine des nuits, dis quel fut mon amour;
Comme en mon sein les frissons et la flamme
Se succédaient, me perdaient tour à tour;
Quels doux transports égarèrent mon âme;
Comment mes yeux cherchaient en vain le jour:
Comme j'aimais, et sans songer à plaire,
Je ne pouvais ni parler ni me taire....
Reine des nuits, dis quel fut mon amour.
Mon amant vint. O momens délectables!
Il prit mes mains, tu le sais, tu le vis,
Tu fus témoin de ses sermens coupables,
De ses baisers, de ceux que je rendis,
Des voluptés dont je fus enivrée.
Momens charmans, passez-vous sans retour?
Daphnis trahit la foi qu'il m'a jurée.
Reine des nuits, dis quel fut mon amour.

Ce n'est là qu'un échantillon de ce Théocrite dont Fontenelle fesait si peu de cas. Les Anglais qui nous ont donné des traductions en vers de tous les poëtes anciens, en ont aussi une de Théocrite; elle est de

M. Fawkes : toutes les grâces de l'original s'y retrouvent. Il ne faut pas omettre qu'elle est en vers rimés, ainsi que les traductions anglaises de Virgile et d'Homère. Les vers blancs, dans tout ce qui n'est pas tragédie, ne sont, comme disait Pope, que le partage de ceux qui ne peuvent pas rimer.

Je ne sais si, après avoir parlé des églogues qui enchantèrent la Grèce et Rome, il sera bien convenable de citer une églogue allemande, et surtout une églogue dont l'amour n'est pas le principal sujet ; elle fut écrite dans une ville qui venait de passer sous une domination étrangère.

Églogue allemande.

HERNAND, DERNIN.

DERNIN.

Consolons-nous, Hernand, l'astre de la nature
Va de nos aquilons tempérer la froidure ;
Le zéphyr à nos champs promet quelques beaux jours.
Nous chanterons aussi nos vins et nos amours :
Nous n'égalerons point la Grèce et l'Ausonie ;
Nous sommes sans printemps, sans fleurs et sans génie ;
Nos voix n'ont jamais eu ces sons harmonieux
Qu'aux pasteurs de Sicile ont accordés les dieux.
Ne pouvons-nous jamais, en lisant leurs ouvrages,
Surmonter l'âpreté de nos climats sauvages,
Vers ces coteaux du Rhin que nos soins assidus
Ont forcés à s'orner des trésors de Bacchus ?
Forçons le Dieu des vers, exilé de la Grèce,
A venir de nos chants adoucir la rudesse.
Nous connaissons l'amour, nous connaîtrons les vers.
Orphée était de Thrace ; il brava les hivers ;
Il aimait ; c'est assez. Vénus monta sa lyre.

Il polit son pays ; il eut un doux empire
Sur des cœurs étonnés de céder à ses lois.

HERNAND.

On dit qu'il amollit les tigres de ses bois.
Humaniserons-nous les loups qui nous déchirent ?
Depuis qu'aux étrangers les destins nous soumirent,
Depuis que l'esclavage affaissa nos esprits,
Nos chants furent changés en de lugubres cris.
D'un commis odieux l'insolence affamée
Vient ravir la moisson que nous avons semée,
Vient décimer nos fruits, notre lait, nos troupeaux ;
C'est pour lui que ma main couronna ces coteaux
Des pampres consolans de l'amant d'Ariane.
Si nous osons nous plaindre, un traitant nous condamne ;
Nous craignons de gémir, nous dévorons nos pleurs.
Ah ! dans la pauvreté, dans l'excès des douleurs,
Le moyen d'imiter Théocrite et Virgile !
Il faut pour un cœur tendre un esprit plus tranquille.
Le rossignol tremblant dans son obscur séjour,
N'élève point sa voix sous le bec du vautour.
Fuyons, mon cher Dernin, ces malheureuses rives.
Portons nos chalumeaux et nos lyres plaintives
Aux bords de l'Adigo, loin des yeux des tyrans.

Et le reste.

ÉLÉGANCE.

Ce mot, selon quelques-uns, vient d'*electus*, choisi. On ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'élégance est un résultat de la justesse et de l'agrément.

On emploie ce mot dans la sculpture et dans la peinture. On opposait *elegans signum* à *signum rigens ;* une figure proportionnée, dont les contours ar-

rondis étaient exprimés avec mollesse, à une figure trop raide et mal terminée.

La sévérité des anciens Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardaient l'élégance en tout genre comme une *afféterie*, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps : *Vitii, non laudis fuit*, dit Aulu-Gelle. Ils appelaient *un homme élégant* à peu près ce que nous appelons aujourd'hui un petit-maître, *bellus homuncio*, et ce que les Anglais appellent *un beau;* mais vers le temps de Cicéron, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* était toujours une louange. Cicéron se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli; on disait même alors *un repas élégant :* ce qui ne se dirait guère parmi nous.

Ce terme est consacré en français, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, et principalement à la poésie. Il ne signifie pas, en peinture et en sculpture, précisément la même chose que *grâce*.

Ce terme *grâce* se dit particulièrement du visage, et on ne dit pas *un visage élégant*, comme *des contours élégans :* la raison en est que la grâce a toujours quelque chose d'animé, et c'est dans le visage que paraît l'âme; ainsi on ne dit pas *une démarche élégante*, parce que la démarche est animée.

L'élégance d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre et le choix des paroles.

Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours élégant : des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires nécessairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être élégant sans être un bon discours, l'élégance n'étant en effet que le mérite des paroles ; mais un discours ne peut être absolument bon sans être élégant.

L'élégance est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie de cette harmonie si nécessaire aux vers.

Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans élégance, sans pureté, sans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet, s'il n'est élégant : c'est un des principaux mérites de Virgile. Horace est bien moins élégant dans ses satires, dans ses épîtres ; aussi est-il moins poëte, *sermoni propior*.

Le grand point, dans la poésie et dans l'art oratoire, c'est que l'élégance ne fasse jamais tort à la force ; et le poëte, en cela comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur ; car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes, il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'élégance de l'expression : c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que, si l'élégance a toujours l'air facile, tout ce qui est facile et naturel n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que,

La cigale ayant chanté
Tout l'été :
(LA FONTAINE, liv. I, fab. I.)

Maître corbeau sur un arbre perché.
(*Id.*, liv. I, fab. II.)

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'élégance? C'est que cette naïveté est dépourvue de mots choisis et d'harmonie.

Amans, heureux amans, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines :
(*Id.*, liv. IX, fab. II.)

Et cent autres traits ont, avec d'autres mérites, celui de l'élégance.

On dit rarement d'une comédie, qu'elle est écrite élégamment. La naïveté et la rapidité d'un dialogue familier excluent ce mérite, propre à toute autre poésie.

L'élégance semblerait faire tort au comique : on ne rit point d'une chose élégamment dite; cependant la plupart des vers de l'Amphytrion de Molière, excepté ceux de pure plaisanterie, sont élégans. Le mélange des dieux et des hommes dans cette pièce unique en son genre, et les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en sont peut-être la cause.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque chose des stances, et que l'épigramme tient du comique; l'un est fait pour exprimer un sentiment délicat, et l'autre un ridicule.

Dans le sublime, il ne faut pas que l'élégance se remarque; elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du Jupiter-Olympien de Phidias, c'eût été en

faire une satire. L'élégance de la Vénus de Praxitèle pouvait être remarquée.

ÉLIE ET ÉNOCH.

Élie et Énoch sont deux personnages bien importans dans l'antiquité. Ils sont tous deux les seuls qui n'aient point goûté de la mort, et qui aient été transportés hors du monde. Un très-savant homme a prétendu que ce sont des personnages allégoriques. Le père et la mère d'Élie sont inconnus. Il croit que son pays Galaad ne veut dire autre chose que la circulation des temps; on le fait venir de Galgala, qui signifie *révolution*. Mais le nom du village de Galgala signifiait-il quelque chose?

Le mot d'Élie a un rapport sensible avec celui d'Élios, le soleil. L'holocauste offert par Élie, et allumé par le feu du ciel, est une image de ce que peuvent les rayons du soleil réunis. La pluie qui tombe après de grandes chaleurs est encore une vérité physique.

Le char de feu, et les chevaux enflammés qui enlèvent Élie au ciel, sont une image frappante des quatre chevaux du soleil. Le retour d'Élie à la fin du monde semble s'accorder avec l'ancienne opinion que le soleil viendrait s'éteindre dans les eaux, au milieu de la destruction générale que les hommes attendaient : car presque toute l'antiquité fut longtemps persuadée que le monde serait bientôt détruit.

Nous n'adoptons point ces allégories, et nous nous en tenons à ce qui est rapporté dans l'ancien Testament.

Énoch est un personnage aussi singulier qu'Élie, à cela près que la Genèse nomme son père et son fils, et que la famille d'Élie est inconnue. Les orientaux et les occidentaux ont célébré cet Énoch.

La sainte Écriture, qui est toujours notre guide infaillible, nous apprend qu'Enoch fut père de Mathusala ou Mathusalem, et qu'il ne vécut sur la terre que trois cent soixante-cinq ans, ce qui a paru une vie bien courte pour un des premiers patriarches. Il est dit qu'il marcha avec Dieu, et qu'il ne parut plus parce que Dieu l'enleva. « C'est ce qui fait, dit dom Calmet, que les pères et le commun des commentateurs assurent qu'Énoch est encore en vie, que Dieu l'a transporté hors du monde aussi bien qu'Élie, qu'ils viendront avant le jugement dernier s'opposer à l'Antechrist, qu'Élie prêchera aux Juifs, et Énoch aux Gentils. »

Saint Paul, dans son Épître aux Hébreux (qu'on lui a contestée), dit expressément, « c'est par la foi qu'Énoch fut enlevé, afin qu'il ne vît point la mort; et on ne le vit plus, parce que le Seigneur le transporta. »

Saint Justin, ou celui qui a pris son nom, dit qu'Énoch et Élie sont dans le paradis terrestre, et qu'ils y attendent le second avénement de Jésus-Christ.

Saint Jérôme au contraire croit (*a*) qu'Énoch et Élie sont dans le ciel. C'est ce même Énoch, septième homme après Adam, qu'on prétend avoir écrit un livre cité par saint Jude (*).

(*a*) Jérôme, Commentaire sur Amos.

(*) *Voyez* APOCRYPHES.

Tertullien dit (*b*) que cet ouvrage fut conservé dans l'arche, et qu'Énoch en fit même une seconde copie après le déluge.

Voilà ce que la sainte Écriture et les pères nous disent d'Énoch : mais les profanes de l'orient en disent bien davantage. Ils croient en effet qu'il y a eu un Énoch, et qu'il fut le premier qui fit des esclaves à la guerre; ils l'appellent tantôt Énoch, tantôt Édris; ils disent que c'est lui qui donna des lois aux Égyptiens sous le nom de ce Thaut, appelé par les Grecs Hermès Trismégiste. On lui donne un fils nommé Sabi, auteur de la religion des Sabiens ou Sabéens.

Il y avait une ancienne tradition de Phrygie sur un certain Anach, dont on disait que les Hébreux avaient fait Énoch. Les Phrygiens tenaient cette tradition des Chaldéens ou Babyloniens, qui reconnaissaient aussi un Énoch ou Anach pour inventeur de l'astronomie.

On pleurait Énoch un jour de l'année en Phrygie, comme on pleurait Adoni ou Adonis chez les Phéniciens.

L'écrivain ingénieux et profond qui croit Élie un personnage purement allégorique, pense la même chose d'Énoch. Il croit qu'Énoch, Anach, Annoch, signifiait l'*année;*, que les orientaux le pleuraient ainsi qu'Adonis, et qu'ils se réjouissaient au commencement de l'année nouvelle;

(*b*) Liv. I, *De cultu fœminarum*, etc.

Que le Janus, connu ensuite en Italie, était l'ancien Anach ou Annoch de l'Asie;

Que non-seulement Énoch signifiait autrefois chez tous ces peuples le commencement et la fin de l'an, mais le dernier jour de la semaine;

Que les noms d'Anne, de Jean, de Januarius, Janvier, ne sont venus que de cette source.

Il est difficile de pénétrer dans les profondeurs de l'histoire ancienne. Quand on y saisirait la vérité à tâtons, on ne serait jamais sûr de la tenir. Il faut absolument qu'un chrétien s'en tienne à l'Écriture, quelque difficulté qu'on trouve à l'entendre.

ÉLOQUENCE.

(*Cet article a paru dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Il y a dans celui-ci des additions, et, ce qui vaut bien mieux, des retranchemens.*)

L'ÉLOQUENCE est née avant les règles de la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts et dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui un objet de comparaison rapide et de métaphore : sans qu'il y prenne garde, il anime tout, et fait passer dans ceux qui l'écoutent une partie de son enthousiasme. Un philosophe très-éclairé (*) a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures; que rien n'est plus commun, plus naturel que tous les tours qu'on appelle *tropes*.

(*) Dumarsais.

Ainsi, dans toutes les langues, le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé, il se partage, il s'épuise, le sang se glace, la tête se renverse, on est enflé d'orgueil, enivré de vengeance : la nature se peint partout dans ces images fortes, devenues ordinaires.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air, un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges et ses maîtres, le recueillement de l'âme profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs et animés; une forte passion, un danger pressant, appellent tout d'un coup l'imagination : ainsi un capitaine des premiers califes, voyant fuir les musulmans, s'écria : « Où courez-vous? ce n'est pas là que sont les ennemis. » On attribue ce même mot à plusieurs capitaines; on l'attribue à Cromwell. Les âmes fortes se rencontrent beaucoup plus souvent que les beaux-esprits. Rasi, un capitaine musulman du temps même de Mahomet, voit les Arabes effrayés qui s'écrient que leur général Dérar est tué : « Qu'importe, dit-il, que Dérar soit mort! Dieu est vivant et vous regarde, marchez. » C'était un homme bien éloquent que ce matelot anglais qui fit résoudre la guerre contre l'Espagne en 1740. « Quand les Espagnols, m'ayant mutilé, me présentèrent la mort, je recommandai mon âme à Dieu, et ma vengeance à ma patrie. »

La nature fait donc l'éloquence; et, si on a dit que

les poëtes naissent et que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les lois, le génie des juges et la méthode du temps : la nature seule n'est éloquente que par élans.

Les préceptes sont toujonrs venus après l'art. Tibias fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence, dont la nature donne les premières règles.

Platon dit ensuite, dans son Gorgias, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poëtes, la voix et les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir après lui que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit de tous les arts : il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la Rhétorique; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, et qu'être éloquent c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif et le judiciaire. Dans le délibératif, il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent à prendre un parti sur la guerre et sur la paix, sur l'administration publique, etc.; dans le démonstratif, de faire voir ce qui est digne de louange ou de blâme; dans le judiciaire, de persuader, d'absoudre ou de condamner, etc. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions et des mœurs que tout orateur doit connaître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin, il traite à fond de l'élocution, sans laquelle tout languit; il recom-

mande les métaphores, pourvu qu'elles soient justes et nobles; il exige surtout la convenance et la bienséance. Tous ces préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe et la politesse d'un Athénien; et, en donnant les règles de l'éloquence, il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grèce fut la seule contrée de la terre où l'on connût alors les lois de l'éloquence, parce que c'était la seule où la véritable eloquence existât. L'art grossier était chez tous les hommes; des traits sublimes ont échappé partout à la nature dans tous les temps : mais remuer les esprits de toute une nation polie; plaire, convaincre et toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs. Les orientaux étaient presque tous esclaves : c'est un caractère de la servitude de tout exagérer; ainsi l'éloquence asiatique fut monstrueuse. L'occident était barbare du temps d'Aristote.

L'éloquence véritable commença à se montrer dans Rome du temps des Gracques, et ne fut perfectionnée que du temps de Cicéron. Marc-Antoine l'orateur, Hortensius, Curion, César, et plusieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république, ainsi que celle d'Athènes. L'éloquence sublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies, à étaler des raisons et des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raisons, et aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ses

harangues, donna les préceptes dans son livre de l'Orateur; il suit presque toute la méthode d'Aristote, et s'explique avec le style de Platon.

Il distingue le genre simple, le tempéré et le sublime. Rollin a suivi cette division dans son Traité des études; et, ce que Cicéron ne dit pas, il prétend que « le tempéré est une belle rivière ombragée de vertes forêts des deux côtés; le simple, une table servie proprement, dont tous les mets sont d'un goût excellent, et dont on bannit tout raffinement; que le sublime foudroie, et que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste. »

Sans se mettre à *cette table*, sans suivre *ce foudre*, *ce fleuve* et *cette rivière*, tout homme de bon sens voit que l'éloquence simple est celle qui a des choses simples à exposer, et que la clarté et l'élégance sont tout ce qui lui convient. Il n'est pas besoin d'avoir lu Aristote, Cicéron et Quintilien, pour sentir qu'un avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen, est ridicule : c'était pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du dix-septième siècle; on disait, avec emphase des choses triviales. On pourrait compiler des volumes de ces exemples; mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat, homme d'esprit, qui, voyant que son adversaire parlait de la guerre de Troie et du Scamandre, l'interrompit en disant : « La cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut. »

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts traités dans une grande assemblée. On en voit encore de vives traces dans le parlement d'An-

gleterre; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agissait de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de Démosthènes et de Cicéron semble avoir dicté plusieurs traits de ces discours; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs et des Romains, parce qu'ils manquent de cet art et de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ce discours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre, ainsi que les trois objets de l'éloquence qu'Aristote considère; et le grand mérite de l'orateur est de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guère pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, et comme aujourd'hui dans Londres, et n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est refugiée dans les oraisons funèbres, où elle tient un peu de la poésie. Bossuet, et après lui Fléchier, semblent avoir obéi à ce précepte de Platon, qui veut que l'élocution d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poëte.

L'éloquence de la chaire avait été presque barbare jusqu'au P. Bourdaloue; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglais ne vinrent qu'ensuite, comme l'avoue

Burnet, évêque de Salisbury. Ils ne connurent point l'oraison funèbre; ils évitèrent dans les sermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Évangile, et ils se défièrent de cette méthode des divisions recherchées, que l'archevêque Fénélon condamne dans ses Dialogues sur l'éloquence.

Quoique nos sermons roulent sur l'objet le plus important à l'homme, cependant il s'y trouve peu de morceaux frappans, qui, comme les beaux endroits de Cicéron et de Démosthènes, soient devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur sera pourtant bien aise de trouver ici ce qui arriva la première fois que Massillon, depuis évêque de Clermont, prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit où un transport de saisissement s'empara de tout l'auditoire; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation et de surprise fut si fort qu'il troubla l'orateur, et ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau; le voici : « Je suppose que ce soit ici notre dernière heure à tous, que les cieux vont s'ouvrir sur nos têtes, que le temps est passé et que l'éternité commence, que Jésus-Christ va paraître pour nous juger selon nos œuvres, et que nous sommes tous ici pour attendre de lui l'arrêt de la vie ou de la mort éternelle : je vous le demande, frappé de terreur comme vous, ne séparant point mon sort du vôtre, et me mettant dans la même situation où nous devons tous paraître un jour devant Dieu notre juge; si Jésus-

Christ, dis-je, paraissait dès à présent pour faire la terrible séparation des justes et des pécheurs, croyez-vous que le plus grand nombre fût sauvé? Croyez-vous que le nombre des justes fût au moins égal à celui des pécheurs? Croyez-vous que, s'il fesait maintenant la discussion des œuvres du grand nombre qui est dans cette église, il trouvât seulement dix justes parmi nous? En trouverait-il un seul? » (Il y a eu plusieurs éditions différentes de ce discours, mais le fond est le même dans toutes.)

Cette figure, la plus hardie qu'on ait jamais employée, et en même temps la plus à sa place, est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes et modernes; et le reste du discours n'est pas indigne de cet endroit si saillant. De pareils chefs-d'œuvre sont très-rares, tout est d'ailleurs devenu lieu commun. Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles, feraient mieux de les apprendre par cœur et de les débiter à leur auditoire (supposé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation) que de prêcher dans un style languissant des choses aussi rebattues qu'inutiles.

On demande si l'éloquence est permise aux historiens : celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens, dans leur exposition toujours élégante, tantôt vive et pressée, tantôt étendue et fleurie, dans la peinture vraie et forte des mœurs générales et des principaux personnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, et qui n'y paraissent point ajoutées. L'éloquence de Démos-

thènes ne convient point à Thucydide; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros, qui ne la prononça jamais, n'est guère qu'un beau défaut, au jugement de plusieurs esprits éclairés.

Si pourtant ces licences pouvaient quelquefois se permettre, voici une occasion où Mézerai dans sa grande histoire semble obtenir grâce pour cette hardiesse approuvée chez les anciens; il est égal à eux pour le moins dans cet endroit : c'est au commencement du règne de Henri IV, lorsque ce prince, avec très-peu de troupes, était pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, et qu'on lui conseillait de se retirer en Angleterre. Mézerai s'élève au-dessus de lui-même en fesant parler ainsi le maréchal de Biron, qui d'ailleurs était un homme de génie, et qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue : « Quoi! sire, on vous conseille de monter sur mer, comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de conserver votre royaume que de le quitter! Si vous n'étiez pas en France, il faudrait percer au travers de tous les hasards et de tous les obstacles pour y venir : et maintenant que vous y êtes, on voudrait que vous en sortissiez! et vos amis seraient d'avis que vous fissiez de votre bon gré ce que le plus grand effort de vos ennemis ne saurait vous contraindre de faire! En l'état où vous êtes, sortir seulement de France pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint; ceux qui nous pensent envelopper sont ou ceux mêmes que nous avons tenus enfermés si lâchement dans Paris, ou gens qui ne valent

pas mieux, et qui auront plus d'affaires entre eux-mêmes que contre nous. Enfin, sire, nous sommes en France, il nous y faut enterrer : il s'agit d'un royaume, il faut l'emporter ou y perdre la vie; et, quand même il n'y aurait point d'autre sûreté pour votre sacrée personne que la fuite, je sais bien que vous aimeriez mieux mille fois mourir de pied ferme que de vous sauver par ce moyen. Votre majesté ne souffrirait jamais qu'on dise qu'un cadet de la maison de Lorraine lui aurait fait perdre terre; encore moins qu'on la vît mendier à la porte d'un prince étranger. Non, non, sire, il n'y a ni couronne, ni honneur pour vous au-delà de la mer : si vous allez au-devant du secours d'Angleterre, il reculera ; si vous vous présentez au port de La Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches et du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre personne à l'inconstance des flots, et à la merci de l'étranger, qu'à tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats, qui sont prêts à lui servir de remparts et de boucliers : et je suis trop serviteur de votre majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchait sa sûreté ailleurs que dans leur vertu, ils seraient obligés de chercher la leur dans un autre parti que dans le sien. »

Ce discours fait un effet d'autant plus beau, que Mézerai met ici en effet dans la bouche du maréchal de Biron ce qu'Henri IV avait dans le cœur.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur l'éloquence, mais les livres n'en disent que trop; et dans un siècle éclairé le génie aidé des exemples en sait plus que n'en disent tous les maîtres.

EMBLÈME.

Figure, allégories, symboles, etc.

Tout est emblème et figure dans l'antiquité. On commence en Chaldée par mettre un belier, deux chevreaux, un taureau dans le ciel pour marquer les productions de la terre au printemps. Le feu est le symbole de la Divinité dans la Perse, le chien céleste avertit les Égyptiens des inondations du Nil; le serpent, qui cache sa queue dans sa tête, devient l'image de l'éternité. La nature entière est peinte et déguisée.

Vous retrouvez encore dans l'Inde plusieurs de ces anciennes statues effrayantes et grossières dont nous avons déjà parlé, qui représentent la vertu munie de dix grands bras avec lesquels elle doit combattre les vices, et que nos pauvres missionnaires ont prises pour le portrait du diable, ne doutant pas que tous ceux qui ne parlaient pas français ou italien n'adorassent le diable.

Mettez tous ces symboles de l'antiquité sous les yeux de l'homme du sens le plus droit, qui n'en aura jamais entendu parler, il n'y comprendra rien; c'est une langue qu'il faut apprendre.

Les anciens poëtes théologiens furent dans la nécessité de donner des yeux à Dieu, des mains, des pieds; de l'annoncer sous la figure d'un homme.

Saint Clément d'Alexandrie (*a*) rapporte ces vers de Xénophanes le Colophonien, digne de toute notre attention :

(*a*) Stromates, liv. V.

Grand Dieu, quoi que l'on fasse, et quoi qu'on ose feindre,
On ne peut te comprendre, et moins encore te peindre.
Chacun figure en toi ses attributs divers,
Les oiseaux te feraient voltiger dans les airs,
Les bœufs te prêteraient leurs cornes menaçantes,
Les lions t'armeraient de leurs dents déchirantes,
Les chevaux dans les champs te feraient galoper.

On voit par ces vers de Xénophanes que ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes ont fait Dieu à leur image. L'ancien Orphée de Thrace, ce premier théologien des Grecs, fort antérieur à Homère, s'exprime ainsi, selon le même Clément d'Alexandrie :

Sur son trône éternel assis dans les nuages,
Immobile, il régit les vents et les orages;
Ses pieds pressent la terre, et du vague des airs
Sa main touche à la fois aux rives des deux mers;
Il est principe, fin, milieu de toutes choses.

Tout étant donc figure et emblème, les philosophes, et surtout ceux qui avaient voyagé dans l'Inde, employèrent cette méthode ; leurs préceptes étaient des emblèmes, des énigmes.

N'attisez pas le feu avec une épée, c'est-à-dire, n'irritez point des hommes en colère.

Ne mettez point la lampe sous le boisseau. — Ne cachez point la vérité aux hommes.

Abstenez-vous des fèves. — Fuyez souvent les assemblées publiques dans lesquelles on donnait son suffrage avec des fèves blanches ou noires.

N'ayez point d'hirondelles dans votre maison. — Qu'elle ne ne soit point remplie de babillards.

Dans la tempête, adorez l'écho. — Dans les troubles civils, retirez-vous à la campagne.

N'écrivez point sur la neige. — N'enseignez pas les esprits mous et faibles.

Ne mangez ni votre cœur, ni votre cervelle. — Ne vous livrez ni au chagrin, ni à des entreprises trop difficiles, etc.

Telles sont les maximes de Pythagore, dont le sens n'est pas difficile à comprendre.

Le plus beau de tous les emblèmes est celui de Dieu, que Timée de Locres figure par cette idée : « Un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Platon adopta cet emblème ; Pascal l'avait inséré parmi les matériaux dont il voulait faire usage, et qu'on a intitulé ses Pensées.

En métaphysique, en morale, les anciens ont tout dit. Nous nous rencontrons avec eux, ou nous les répétons. Tous les livres modernes de ce genre ne sont que des redites.

Plus vous avancez dans l'orient, plus vous trouvez cet usage des emblèmes et des figures établi ; mais plus aussi ces images sont-elles éloignées de nos mœurs et de nos coutumes.

C'est surtout chez les Indiens, les Égyptiens, les Syriens, que les emblèmes qui nous paraissent les plus étranges étaient consacrés. C'est là qu'on portait en procession avec le plus profond respect les deux organes de la génération, les deux symboles de la vie. Nous en rions, nous osons traiter ces peuples d'idiots barbares, parce qu'ils remerciaient Dieu innocemment de leur avoir donné l'être. Qu'auraient-ils dit, s'ils nous avaient vus entrer dans nos temples avec l'instrument de la destruction à notre côté ?

A Thèbes on représentait les péchés du peuple

par un bouc. Sur la côte de Phénicie, une femme nue avec une queue de poisson était l'emblème de la nature.

Il ne faut donc pas s'étonner si cet usage des symboles pénétra chez les Hébreux, lorsqu'ils eurent formé un corps de peuple vers le désert de la Syrie.

De quelques emblèmes dans la nation juive.

Un des plus beaux emblèmes des livres judaïques est ce morceau de l'Ecclésiaste.

« Quand les travailleuses au moulin seront en petit nombre et oisives, quand ceux qui regardaient par les trous s'obscurciront, que l'amandier fleurira, que la sauterelle s'engraissera, que les câpres tomberont, que la cordelette d'argent se cassera, que la bandelette d'or se retirera...., et que la cruche se brisera sur la fontaine..... ».

Cela signifie que les vieillards perdent leurs dents, que leur vue s'affaiblit, que leurs cheveux blanchissent comme la fleur de l'amandier, que leurs pieds s'enflent comme la sauterelle, que leurs cheveux tombent comme les feuilles du câprier, qu'ils ne sont plus propres à la génération, et qu'alors il faut se préparer au grand voyage.

Le Cantique des cantiques est (comme on sait) un emblème continuel du mariage de Jésus-Christ avec l'église.

« Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche, car vos tétons sont meilleurs que du vin — qu'il mette sa main gauche sous ma tête, et qu'il m'embrasse de la main droite — que tu es belle, ma chère, tes yeux sont des

yeux de colombe — tes cheveux sont comme des troupeaux de chèvres, sans parler de ce que tu nous caches — tes lèvres sont comme un petit ruban d'écarlate, tes joues sont comme des moitiés de pommes d'écarlate, sans parler de ce que tu nous caches — que ta gorge est belle! — que tes lèvres distillent le miel! — Mon bien-aimé mit sa main au trou, et mon ventre tressaillit à ses attouchemens — ton nombril est comme une coupe faite au tour — ton ventre est comme un monceau de froment entouré de lis — tes deux tétons sont comme deux faons gémeaux de chevreuil — ton cou est comme une tour d'ivoire — ton nez est comme la tour du mont Liban — ta tête est comme le mont Carmel, ta taille est celle d'un palmier. J'ai dit, je monterai sur le palmier et je cueillerai de ses fruits; que ferons-nous de notre petite sœur? elle n'a pas encore de tétons. Si c'est un mur, bâtissons dessus une tour d'argent; si c'est une porte, fermons-la avec du bois de cédre. »

Il faudrait traduire tout le Cantique pour voir qu'il est un emblème d'un bout à l'autre; surtout l'ingénieux dom Calmet démontre que le palmier sur lequel monte le bien-aimé, est la croix à laquelle on condamna notre Seigneur Jésus-Christ. Mais il faut avouer qu'une morale saine et pure est encore préférable à ces allégories.

On voit dans les livres de ce peuple une foule d'emblèmes typiques qui nous révoltent aujourd'hui et qui exercent notre incrédulité et notre raillerie, mais qui paraissent communs et simples aux peuples asiatiques.

Dieu apparaît à Isaie fils d'Amos, et lui dit (*a*) : « Va, détache ton sac de tes reins, et tes sandales de tes pieds; et il le fit ainsi en marchant tout nu et déchaux. Et Dieu dit : Ainsi que mon serviteur Isaïe a marché tout nu et déchaux, comme un signe de trois ans sur l'Égypte et l'Éthiopie, ainsi le roi des Assyriens emmènera des captifs d'Égypte et d'Éthiopie, jeunes et vieux, les fesses découvertes à la honte de l'Égypte. »

Cela nous semble bien étrange, mais informons-nous seulement de ce qui se passe encore de nos jours chez les Turcs et chez les Africains, et dans l'Inde où nous allons commercer avec tant d'acharnement et si peu de succès. On apprendra qu'il n'est pas rare de voir des santons absolument nus, non-seulement prêcher les femmes, mais se laisser baiser les parties naturelles avec respect, sans que ces baisers inspirent ni à la femme ni au santon le moindre désir impudique. On verra sur les bords du Gange une foule innombrable d'hommes et de femmes nus de la tête jusqu'aux pieds, les bras étendus vers le ciel, attendre le moment d'une éclipse pour se plonger dans le fleuve.

Le bourgeois de Paris ou de Rome ne doit pas croire que le reste de la terre soit tenu de vivre et de penser en tout comme lui.

Jérémie, qui prophétisait du temps de Joakim melk de Jérusalem (*b*) en faveur du roi de Babylone, se

---

(*b*) Isaïe, chap. XX, v. 2 et suiv.

(*c*) Jérémie, chap. XXVII, v. 2 et suiv.

met des chaînes et des cordes au cou par ordre du Seigneur, et les envoie au roi d'Edom, d'Amnon, de Tyr, de Sidon, par leurs ambassadeurs qui étaient venus à Jérusalem vers Sédécias; il leur ordonne de parler ainsi à leurs maîtres :

« Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël; vous direz ceci à vos maîtres. J'ai fait la terre, les hommes, les bêtes de somme qui sont sur la surface de la terre, dans ma grande force et dans mon bras étendu, et j'ai donné la terre à celui qui a plu à mes yeux; et maintenant donc j'ai donné toutes ces terres dans la main de Nabuchodonosor, roi de Babylone mon serviteur, et par-dessus je lui ai donné toutes les bêtes des champs afin qu'elles le servent. J'ai parlé selon toutes ces paroles à Sédécias, roi de Juda, lui disant; Soumettez votre cou sous le joug du roi de Babylone, servez-le, lui et son peuple, et vous vivrez, etc. »

Aussi Jérémie fut-il accusé de trahir son roi et sa patrie, et de prophétiser en faveur de l'ennemi pour de l'argent : on a même prétendu qu'il fut lapidé.

Il est évident que ces cordes et ces chaînes étaient l'emblème de cette servitude à laquelle Jérémie voulait qu'on se soumît.

C'est ainsi qu'Hérodote nous raconte qu'un roi des Scythes envoya pour présent à Darius un oiseau, une souris, une grenouille et cinq flèches. Cet emblème signifiait que, si Darius ne fuyait aussi vite qu'un oiseau, qu'une grenouille, qu'une souris, il serait percé par les flèches des Scythes. L'allégorie de Jé-

rémie était celle de l'impuissance, et l'emblème des Scythes était celui du courage.

C'est ainsi que Sextus Tarquinius consultant son père, que nous appelons *Tarquin-le-Superbe*, sur la manière dont il devait se conduire avec les Gabiens; Tarquin, qui se promenait dans son jardin, ne répondit qu'en abattant les têtes des plus hauts pavots. Son fils l'entendit et fit mourir les principaux citoyens. C'était l'emblème de la tyrannie.

Plusieurs savans ont cru que l'histoire de Daniel, du dragon, de la fosse aux sept lions auxquels on donnait chaque jour deux brebis et deux hommes à manger, et l'histoire de l'ange qui enleva Habacuc par les cheveux pour porter à dîner à Daniel dans la fosse aux lions, ne sont qu'une allégorie visible, un emblème de l'attention continuelle avec laquelle Dieu veille sur ses serviteurs. Mais il nous semble plus pieux de croire que c'est une histoire véritable, telle qu'il en est plusieurs dans la sainte Écriture, qui déploie sans figure et sans type la puissance divine, et qu'il n'est pas permis aux esprits profanes d'approfondir. Bornons-nous aux emblèmes, aux allégories véritables, indiquées comme telles par la sainte Écriture elle-même.

« (*d*) En la trentième année, le cinquième jour du quatrième mois, comme j'étais au milieu des captifs sur le fleuve Chobar, les cieux s'ouvrirent et je vis les visions de Dieu, etc. Le Seigneur adressa la parole à Ezéchiel, prêtre, fils de Buzi, dans le pays des Chal-

(*d*) Ezéchiel, chap. I.

déens près du fleuve Chobar, et la main de Dieu se fit sur lui. »

C'est ainsi qu'Ézéchiel commence sa prophétie, et après avoir vu un feu, un tourbillon, et, au milieu du feu, les figures de quatre animaux ressemblans à un homme, lesquels avaient quatre faces et quatre ailes avec des pieds de veau et une roue qui était sur la terre et qui avait quatre faces, les quatre parties de la roue allant en même temps et ne retournant point lorsqu'elles marchaient, etc.

Il dit (*e*) : « L'esprit entra dans moi et m'affermit sur mes pieds....; ensuite le Seigneur me dit : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras, mange ce livre et va parler aux enfans d'Israël. En même temps j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre; et l'esprit entra dans moi et me fit tenir sur mes pieds. Et il me dit : Va te faire enfermer au milieu de ta maison. Fils de l'homme, voici des chaînes dont on te liera, etc. Et toi, fils de l'homme (*f*), prends une brique, place-la devant toi et trace dessus la ville de Jérusalem, etc.

« Prends aussi un poêlon de fer, et tu le mettras comme un mur de fer entre toi et la ville; tu affermiras ta face, tu seras devant Jérusalem comme si tu l'assiégeais, c'est un signe à la maison d'Israël. »

Après cet ordre, Dieu lui ordonne de dormir trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche pour les iniquités d'Israël, et de dormir sur le côté

(*e*) Ézéchiel, chap. II, v. 2; et chap. III, v. 1 et suiv.
(*f*) *Idem*, chap. IV, v. 1 et suiv.

droit pendant quarante jours pour l'iniquité de la maison de Juda.

Avant d'aller plus loin, transcrivons ici les paroles du judicieux commentateur dom Calmet sur cette partie de la prophétie d'Ézéchiel, qui est à la fois une histoire et une allégorie, une vérité réelle et un emblème. Voici comment ce savant bénédictin s'explique :

« Il y en a qui croient qu'il n'arriva rien de tout cela qu'en vision, qu'un homme ne peut demeurer si long-temps couché sur un même côté sans miracle; que, l'Écriture ne nous marquant point qu'il y ait eu ici du prodige, on ne doit point multiplier les actions miraculeuses sans nécessité; que, s'il demeura couché ces trois cent quatre-vingt-dix jours, ce ne fut que pendant les nuits; le jour il vaquait à ses affaires. Mais nous ne voyons nulle nécessité de recourir au miracle, ni de chercher des détours pour expliquer le fait dont il est parlé ici. Il n'est nullement impossible qu'un homme demeure enchaîné et couché sur son côté par trois cent quatre-vingt-dix jours. On a tous les jours des expériences qui en prouvent la possibilité, dans les prisonniers, dans divers malades, et dans quelques personnes qui ont l'imagination blessée, et qu'on enchaîne comme des furieux. Prado témoigne qu'il a vu un fou qui demeura lié et couché tout nu sur son côté pendant plus de quinze ans. Si tout cela n'était arrivé qu'en vision, comment les Juifs de la captivité auraient-ils compris ce que leur voulait dire Ézéchiel? comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres de Dieu? Il faut donc dire

aussi qu'il ne dressa le plan de Jérusalem, qu'il ne représenta le siége, qu'il ne fut lié, qu'il ne mangea du pain de différens grains qu'en esprit et en idée. »

Il faut se rendre au sentiment du savant Calmet, qui est celui des meilleurs interprètes. Il est clair que la sainte Écriture raconte le fait comme une vérité réelle, et que cette vérité est l'emblème, le type, la figure d'une autre vérité.

« Prends (*g*) du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet, de la vesce, fais-en des pains pour autant de jours que tu dormiras sur le côté. Tu mangeras pendant trois cent quatre-vingt-dix jours;... tu le mangeras comme un gâteau d'orge, et tu le couvriras de l'excrément qui sort du corps de l'homme (1). Les enfans d'Israël mangeront ainsi leur pain souillé. ».

Il est évident que le Seigneur voulait que les Israélites mangeassent leur pain souillé ; il fallait donc que le pain du prophète fût souillé aussi. Cette souillure était si réelle qu'Ézéchiel en eut horreur. Il s'écria (*h*) : « Ah! ah! ma vie (mon âme) n'a pas encore

(*g*) Ezéchiel, chap. IV, v. 9 et 12.

(1) On prétend que Dieu propose seulement au prophète de faire cuire son pain sous la cendre avec des excrémens d'hommes ou d'animaux. En effet, dans quelques déserts où les matières combustibles sont rares, la fiente des animaux desséchée est employée souvent à faire cuire les alimens; mais ce n'est pas du pain cuit sous la cendre qu'on prépare avec un feu de cette espèce; et, même en adoptant cette explication des commentateurs, il en reste encore assez pour dégoûter un prophète.

(*h*) Ézéchiel, chap. IV, v. 14 et 15.

été pollue, etc. Et le Seigneur lui dit : Va, je te donne de la fiente de bœuf au lieu de la fiente d'homme, et tu la mettras avec ton pain. »

Il fallait donc absolument que cette nourriture fût souillée pour être un emblème, un type. Le prophète mit donc en effet de la fiente de bœuf avec son pain pendant trois cent quatre-vingt-dix jours, et ce fût à la fois une réalité et une figure symbolique.

De l'emblème d'Oolla et d'Ooliba.

La sainte Écriture déclare expressément qu'Oolla est l'emblème de Jérusalem (1). « Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations ; ton père était un Amorrhéen, et ta mère une Céthéenne. » Ensuite le prophète, sans craindre des interprétations malignes, des plaisanteries alors inconnues, parle à la jeune Oolla en ces termes :

Ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit : et eras nuda et confusione plena.

Ta gorge s'enfla, ton poil germa, tu étais nue et confuse.

Et transivi per te, et vidi te ; et ecce tempus tuum, tempus amantium ; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam. Et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum (ait Dominus Deus), et facta es mihi.

Je passai, je te vis, voici ton temps, voici le temps des amans ; j'étendis sur toi mon manteau, je couvris ta vilenie. Je te jurai, je fis marché avec toi, dit le Seigneur, et tu fus à moi.

Et habens fiduciam in pulchritudine tuâ fornicata es in nomine tuo ; et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

Mais, fière de ta beauté, tu forniquas en ton nom, tu exposas ta fornication à tout passant pour être à lui.

---

(1) Ezéchiel, chap. XVI, v. 2 et suiv.

Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

Et tu bâtis un mauvais lieu, tu fis une prostitution dans tous les carrefours.

Et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

Et tu ouvris les jambes à tous les passans, et tu multiplias tes fornications.

Et fornicata es cum filiis Ægypti, vicinis tuis, magnarum carnium; et multiplicasti fornicationem tuam, ad irritandum me.

Et tu forniquas avec les Égyptiens tes voisins, qui avaient de grands membres; et tu multiplias ta fornication pour m'irriter.

L'article d'Ooliba, qui signifie Samarie, est beaucoup plus fort et plus éloigné des bienséances de notre style.

Denudavit quoque fornicationes suas, discooperuit ignominiam suam.

Et elle mit à nu ses fornications, et découvrit sa turpitude.

Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ.

Elle multiplia ses fornications comme dans son adolescence.

Et insanivit libidine super concubitum eorum quorum carnes sunt ut carnes asinorum, et sicut fluxus equorum, fluxus eorum.

Et elle fut éprise de fureur pour le coït de ceux dont les membres sont comme les membres des ânes, et dont l'émission est comme l'émission des chevaux.

Ces images nous paraissent licencieuses et révoltantes; elles n'étaient alors que naïves. Il y en a trente exemples dans le Cantique des cantiques, modèle de l'union la plus chaste. Remarquez attentivement que ces expressions, ces images sont toujours très-sérieuses, et que dans aucun livre de cette haute antiquité vous ne trouveriez jamais la moindre raillerie sur le grand objet de la génération. Quand la luxure

est condamnée, c'est avec les termes propres, mais ce n'est jamais ni pour exciter à la volupté, ni pour faire la moindre plaisanterie. Cette haute antiquité n'a ni de Martial, ni de Catulle, ni de Pétrone.

D'Osée et de quelques autres emblèmes.

On ne regarde pas comme une simple vision, comme une simple figure, l'ordre positif donné par le Seigneur au prophète Osée de prendre une prostituée (*k*), et d'en avoir trois enfans. On ne fait point d'enfans en vision; ce n'est point en vision qu'il fit marché avec Gomer fille d'Ébalaïm, dont il eut deux garçons et une fille. Ce n'est point en vision qu'il prit ensuite une femme adultère par le commandement exprès du Seigneur, qu'il lui donna quinze pièces d'argent et une mesure et demie d'orge. La première prostituée signifiait Jérusalem, et la seconde prostituée signifiait Samarie. Mais ces prostitutions, ces trois enfans, ces quinze pièces d'argent, ce boisseau et demi d'orge, n'en sont pas ins des choses très-réelles.

Ce n'est point en vision que le patriarche Salmon épousa la prostituée Rahab, aïeule de David. Ce n'est point en vision que le patriarche Juda commit un inceste avec sa belle-fille Thamar, inceste dont naquit David. Ce n'est point en vision que Ruth, autre aïeule de David, se mit dans le lit de Booz. Ce n'est point en vision que David fit tuer Urie, et ravit Bethsabée dont naquit le roi Salomon. Mais ensuite tous ces

(*k*) *Voyez* les premiers chapitres du petit prophète Osée.

événemens devinrent des emblèmes, des figures, lorsque les choses qu'ils figuraient furent accomplies.

Il résulte évidemment d'Ézéchiel, d'Osée, de Jérémie, de tous les prophètes juifs et de tous les livres juifs, comme de tous les livres qui nous instruisent des usages chaldéens, persans, phéniciens, syriens, indiens, égyptiens; il résulte, dis-je, que leurs mœurs n'étaient pas les nôtres, que ce monde ancien ne ressemblait en rien à notre monde.

Passez seulement de Gibraltar à Méquinès, les bienséances ne sont plus les mêmes; on ne trouve plus les mêmes idées; deux lieues de mer ont tout changé (*).

EMPOISONNEMENS.

Répétons souvent des vérités utiles. Il y a toujours eu moins d'empoisonnemens qu'on ne l'a dit; il en est presque comme des parricides. Les accusations ont été communes, et ces crimes ont été très-rares. Une preuve, c'est qu'on a pris long-temps pour poison ce qui n'en est pas. Combien de princes se sont défaits de ceux qui leur étaient suspects en leur fesant boire du sang de taureau! combien d'autres princes en ont avalé pour ne point tomber dans les mains de leurs ennemis! Tous les historiens anciens, et même Plutarque, l'attestent.

J'ai été tant bercé de ces contes dans mon enfance, qu'à la fin j'ai fait saigner un de mes taureaux, dans l'idée que son sang m'appartenait, puisqu'il était né

(*) *Voyez* Figure.

dans mon étable (ancienne prétention dont je ne discute pas ici la validité) : je bus de ce sang comme Atrée et mademoiselle de Vergi. Il ne me fit pas plus de mal que le sang de cheval n'en fait aux Tartares, et que le boudin ne nous en fait tous les jours, surtout lorsqu'il n'est pas trop gras.

Pourquoi le sang de taureau serait-il un poison quand le sang de bouquetin passe pour un remède? Les paysans de mon canton avalent tous les jours du sang de bœuf qu'ils appellent de la *fricassée;* celui de taureau n'est pas plus dangereux. Soyez sûr, cher lecteur, que Thémistocle n'en mourut pas.

Quelques spéculatifs de la cour de Louis XIV crurent deviner que sa belle-sœur Henriette d'Angleterre avait été empoisonnée avec de la poudre de diamant, qu'on avait mise dans une jatte de fraises, au lieu de sucre râpé; mais ni la poudre impalpable de verre ou de diamans, ni celle d'aucune production de la nature, qui ne serait pas venimeuse par elle-même, ne pourrait être nuisible.

Il n'y a que les pointes aiguës, tranchantes, actives, qui puissent devenir des poisons violens. L'exact observateur Mead (que nous prononçons Mide), célèbre médecin de Londres, a vu au microscope la liqueur dardée par les gencives des vipères irritées; il prétend qu'il les a toujours trouvées semées de ces lames coupantes et pointues, dont le nombre innombrable déchire et perce les membranes internes (1).

---

(1) On ne peut expliquer les effets d'un poison par une cause

La *cantarella* dont on prétend que le pape Alexandre VI et son bâtard, le duc de Borgia, fesaient un grand usage, était, dit-on, la bave d'un cochon rendu enragé en le suspendant par les pieds, la tête en bas, et en le battant long-temps jusqu'à la mort; c'était un poison aussi prompt et aussi violent que celui de la vipère. Un grand apothicaire m'assure que la Tophana, cette célèbre empoisonneuse de Naples, se servait principalement de cette recette. Peut-être tout cela n'est-il pas vrai (2). Cette science est de celles qu'il faudrait ignorer.

Les poisons qui coagulent le sang au lieu de déchirer les membranes, sont l'opium, la ciguë, la jusquiame, l'aconit et plusieurs autres. Les Athéniens

---

mécanique de cette espèce. Quelques-uns paraissent avoir une action chimique sur nos organes, qu'ils détruisent en décomposant la substance qui les forme. Tels sont les poisons caustiques. Le venin de la vipère paraît n'avoir qu'une action purement organique. (*Voyez* l'ouvrage de M. l'abbé Fontana sur le venin de la vipère.) Nous ne prétendons pas prononcer que l'action mécanique des corps, leur action chimique, leur action organique soient d'une nature différente; mais les faits prouvent que ces trois espèces d'actions existent, et rien ne nous prouve qu'elles doivent être réduites à une seule, ni même ne nous en fait entrevoir la possibilité.

(2) Il est très-vraisemblable que c'est un conte populaire : il serait plus facile qu'on ne croit de pénétrer ces prétendus secrets; mais ceux qui savent quelque chose sur ces objets doivent avoir la prudence de se taire. Ce n'est pas qu'il ne soit utile que ces vérités soient connues, comme toute autre espèce de vérité; mais on ne doit les publier que dans des ouvrages qui fassent connaître en même temps le danger, les précautions qui peuvent en preserver, et les remèdes

avaient raffiné jusqu'à faire mourir par ces poisons réputés froids leurs compatriotes condamnés à mort. Un apothicaire était le bourreau de la république. On dit que Socrate mourut fort doucement, et comme on s'endort; j'ai peine à le croire.

Je fais une remarque sur les livres juifs, c'est que chez ce peuple vous ne voyez personne qui soit mort empoisonné. Une foule de rois et de pontifes périrent par des assassinats; l'histoire de cette nation est l'histoire des meurtres et du brigandage : mais il n'est parlé qu'en un seul endroit d'un homme qui se soit empoisonné lui-même; et cet homme n'est point un Juif; c'était un Syrien nommé Lizias, général des armées d'Antiochus Épiphane. Le second livre des Machabées dit (*a*) qu'il s'empoisonna, *veneno vitam finivit*. Mais ces livres des Machabées sont bien suspects. Mon cher lecteur, je vous ai déjà prié de ne rien croire de léger.

Ce qui m'étonnerait le plus dans l'histoire des mœurs des anciens Romains, ce serait la conspiration des femmes romaines pour faire périr par le poison, non pas leurs maris, mais en général les principaux citoyens. C'était, dit Tite-Live, en l'an 423 de la fondation de Rome; c'était donc dans le temps de la vertu la plus austère; c'était avant qu'on eût entendu parler d'aucun divorce, quoique le divorce fût autorisé, c'était lorsque les femmes ne buvaient point de vin, ne sortaient presque jamais de leurs maisons que pour aller aux temples. Comment imaginer que

(*a*) Chap. X, v. 13.

tout à coup elles se fussent appliquées à connaître les poisons, qu'elles s'assemblassent pour en composer, et que, sans aucun intérêt apparent, elles donnassent ainsi la mort aux premiers de Rome ?

Laurent Échard, dans sa compilation abrégée, se contente de dire que « la vertu des dames romaines se démentit étrangement; que cent soixante et dix d'entre elles se mêlant de faire le métier d'empoisonneuses, et de réduire cet art en préceptes, furent tout à la fois accusées, convaincues et punies. «

Tite-Live ne dit pas assurément qu'elles réduisirent cet art en préceptes. Cela signifierait qu'elles tinrent école de poisons, qu'elles professèrent cette science, ce qui est ridicule. Il ne parle point de cent soixante et dix professeuses en sublimé corrosif ou en vert-de-gris. Enfin, il n'affirme point qu'il y eut des empoisonneuses parmi les femmes des sénateurs et des chevaliers.

Le peuple était extrêmement sot et raisonneur à Rome comme ailleurs; voici les paroles de Tite-Live :

(*b*) « L'année 423 fut au nombre des malheureuses; il y eut une mortalité causée par l'intempérie de l'air, ou par la malice humaine. Je voudrais qu'on pût affirmer avec quelques auteurs que la corruption de l'air causa cette épidémie, plutôt que d'attribuer la mort de tant de Romains au poison, comme l'ont écrit faussement des historiens pour décrier cette année. ».

On a donc écrit *faussement*, selon Tite-Live,

(*b*) Première décade, liv. VIII.

que les dames de Rome étaient des empoisonneuses ; il ne le croit donc pas : mais quel intérêt avaient ces auteurs à décrier cette année ? c'est ce que j'ignore.

« Je vais rapporter le fait, continue-t-il, tel qu'on l'a rapporté avant moi. » Ce n'est pas là le discours d'un homme persuadé. Ce fait d'ailleurs ressemble bien à une fable. Une esclave accuse environ soixante et dix femmes, parmi lesquelles il y en a de patriciennes, d'avoir mis la peste dans Rome en préparant des poisons. Quelques-unes des accusées demandent permission d'avaler leurs drogues, et elles expirent sur-le-champ. Leurs complices sont condamnées à mort sans qu'on spécifie le genre de supplice.

J'ose soupçonner que cette historiette, à laquelle Tite-Live ne croit point du tout, mérite d'être reléguée à l'endroit où l'on conservait le vaisseau qu'une vestale avait tiré sur le rivage avec sa ceinture ; où Jupiter en personne avait arrêté la fuite des Romains ; où Castor et Pollux étaient venus combattre à cheval ; où l'on avait coupé un caillou avec un rasoir ; et où Simon-Barjone, surnommé Pierre, disputa de miracles avec Simon le Magicien, etc.

Il n'y a guère de poison dont on ne puisse prévenir les suites en le combattant incontinent. Il n'y a point de médecine qui ne soit un poison quand la dose est trop forte.

Toute indigestion est un empoisonnement.

Un médecin ignorant et même savant, mais inattentif, est souvent un empoisonneur ; un bon cuisinier est à coup sûr un empoisonneur à la longue, si vous n'êtes pas tempérant.

Un jour le marquis d'Argenson, ministre d'état au département étranger, lorsque son frère était ministre de la guerre, reçut de Londres une lettre d'un fou (comme un ministre en reçoit à chaque poste) : ce fou proposait un moyen infaillible d'empoisonner tous les habitans de la capitale d'Angleterre. Ceci ne me regarde pas, nous dit le marquis d'Argenson, c'est un placet à mon frère.

ENCHANTEMENT.

Magie, évocation, sortilége, etc.

Il n'est guère vraisemblable que toutes ces abominables absurdités viennent, comme le dit Pluche, des feuillages dont on couronna autrefois les têtes d'Isis et d'Osiris. Quels rapports ces feuillages peuvent-ils avoir avec l'art d'enchanter des serpens, avec celui de ressusciter un mort, ou de tuer des hommes avec des paroles, ou d'inspirer de l'amour, ou de métamorphoser des hommes en bêtes.

Enchantement, *incantatio*, vient, dit-on, d'un mot chaldéen que les Grecs avaient traduit par *epôdê gynoïa*, *chanson productrice*. *Incantatio* vient de Chaldée ! allons, les Bochard, vous êtes de grands voyageurs; vous allez d'Italie en Mésopotamie en un clin d'œil; vous courez chez le grand et savant peuple hébreu; vous en rapportez tous les livres et tous les usages; vous n'êtes point des charlatans.

Une grande partie des superstitions absurdes ne doit-elle pas son origine à des choses naturelles? Il n'y a guère d'animaux qu'on n'accoutume à venir au

son d'une musette ou d'un simple cornet pour recevoir sa nourriture. Orphée, ou quelqu'un de ses prédécesseurs, joua de la musette mieux que les autres bergers; ou bien il se servit du chant. Tous les animaux domestiques accouraient à sa voix. On supposa bien vite que les ours et les tigres étaient de la partie : ce premier pas aisément fait, on n'eut pas de peine à croire que les Orphées fesaient danser les pierres et les arbres.

Si on fait danser un ballet à des rochers et à des sapins, il en coûte peu de bâtir des villes en cadence, les pierres de taille vienne s'arranger d'elles-mêmes lorsque Amphion chante; il ne faut qu'un violon pour construire une ville et un cornet à bouquin pour la détruire.

L'enchantement des serpens doit avoir une cause encore plus spécieuse. Le serpent n'est point un animal vorace et porté à nuire. Tout reptile est timide. La première chose que fait un serpent (du moins en Europe) dès qu'il voit un homme, c'est de se cacher dans un trou comme un lapin et un lézard. L'instinct de l'homme est de courir après tout ce qui s'enfuit et de fuir lui-même devant tout ce qui court après lui, excepté quand il est armé, qu'il sent sa force et surtout qu'on le regarde.

Loin que le serpent soit avide de sang et de chair, il ne se nourrit que d'herbe et passe un temps très-considérable sans manger : s'il avale quelques insectes, comme font les lézards, les caméléons, en cela il nous rend service.

Tous les voyageurs disent qu'il y en a de très-

longs et de très-gros; mais nous n'en connaissons point de tels en Europe. On n'y voit point d'homme, point d'enfant, qui ait été attaqué par un gros serpent ni par un petit; les animaux n'attaquent que ce qu'ils veulent manger, et les chiens ne mordent les passans que pour défendre leurs maîtres. Que ferait un serpent d'un petit enfant? quel plaisir aurait-il à le mordre? il ne pourrait en avaler le petit doigt. Les serpens mordent et les écureuils aussi, mais quand on leur fait du mal.

Je veux croire qu'il y a eu des monstres dans l'espèce des serpens comme dans celle des hommes; je consens que l'armée de Régulus se soit mise sous les armes en Afrique contre un dragon, et que depuis il y ait eu un Normand qui ait combattu contre la gargouille. Mais on m'avouera que ces cas sont rares.

Les deux serpens qui vinrent de Ténédos exprès pour dévorer Laocoon et deux grands garçons de vingt ans, aux yeux de toute l'armée troyenne, sont un beau prodige, digne d'être transmis à la postérité par des vers hexamètres et par des statues qui représentent Laocoon comme un géant et ses grands enfans comme des pygmées.

Je conçois que cet événement devait arriver lorsqu'on prenait avec un grand vilain cheval de bois (*a*) des villes bâties par des dieux; lorsque les fleuves

---

(*a*) Le cheval de bois était une machine semblable à ce qu'on appela depuis le *belier*. C'était une longue poutre terminée en tête de cheval : elle fut conservée en Grèce, et Pausanias dit qu'il l'a vue.

remontaient vers leurs sources, que les eaux étaient changées en sang, et que le soleil et la lune s'arrêtaient à la moindre occasion.

Tout ce qu'on a compté des serpens était très-probable dans des pays où Apollon était descendu du ciel pour tuer le serpent Python.

Ils passèrent aussi pour être très-prudens. Leur prudence consiste à ne pas courir si vite que nous, et à se laisser couper en morceaux.

La morsure des serpens, et surtout des vipères, n'est dangereuse que lorsqu'une espèce de rage a fait fermenter un petit réservoir d'une liqueur extrêmement âcre qu'ils ont sous leurs gencives (1). Hors de là, un serpent n'est pas plus dangereux qu'une anguille.

Plusieurs dames ont apprivoisé et nourri des serpens, les ont placés sur leur toilette et les ont entortillés autour de leurs bras.

Les nègres de Guinée adorent un serpent qui ne fait de mal à personne.

Il y a plusieurs sortes de ces reptiles; et quelques-unes sont plus dangereuses que les autres dans les pays chauds; mais en général le serpent est un animal craintif et doux; il n'est pas rare d'en voir qui tettent les vaches.

---

(1) *Voyez* l'ouvrage déjà cité de M. Fontana. Il y décrit les vésicules qui contiennent la liqueur jaune de la vipère, la manière dont les dents qui renferment cette vésicule se reproduisent, et la mécanique singulière par laquelle ce suc pénètre dans les blessures. Il est constamment vénéneux, même sans que la vipère soit irritée.

Les premiers hommes qui virent des gens plus hardis qu'eux apprivoiser et nourrir des serpens, et les faire venir d'un coup de sifflet comme nous appelons les abeilles, prirent ces gens-là pour des sorciers. Les Psilles et les Marses, qui se familiarisèrent avec les serpens, eurent la même réputation. Il ne tiendrait qu'aux apothicaires du Poitou, qui prennent des vipères par la queue, de se faire respecter aussi comme des magiciens du premier ordre.

L'enchantement des serpens passa pour une chose constante. La sainte Écriture même, qui entre toujours dans nos faiblesses, daigna se conformer à cette idée vulgaire :

« L'aspic sourd qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix du savant enchanteur (*b*).

« J'enverrai contre vous des serpens qui résisteront aux enchantemens (*c*).

« Le médisant est semblable au serpent qui ne cède point à l'enchanteur (*d*). »

L'enchantement était quelquefois assez fort pour faire crever les serpens. Selon l'ancienne physique cet animal était immortel. Si quelque rustre trouvait un serpent mort dans son chemin, il fallait bien que ce fût quelque enchanteur qui l'eût dépouillé du droit de l'immortalité :

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.
(VIRGIL., eclog. VIII, v. 71.)

(*b*) Psaume LVII, v. 5 et 6.
(*c*) Jérémie, chap. VIII, v. 17.
(*d*) Ecclésiaste, chap. X, v. 11.

Enchantement des morts, ou évocation.

ENCHANTER un mort, le ressusciter, ou s'en tenir à évoquer son ombre pour lui parler, était la chose du monde la plus simple. Il est très-ordinaire que dans ses rêves on voie des morts, qu'on leur parle, qu'ils vous répondent. Si on les a vus pendant le sommeil, pourquoi ne les verra-t-on point pendant la veille? Il ne s'agit que d'avoir un esprit de Python; et, pour faire agir cet esprit de Python, il ne faut qu'être un fripon, et avoir affaire à un esprit faible : or personne ne niera que ces deux choses n'aient été extrêmement communes.

L'évocation des morts était un des plus sublimes mystères de la magie. Tantôt on fesait passer aux yeux du curieux quelque grande figure noire qui se mouvait par des ressorts dans un lieu un peu obscur; tantôt le sorcier ou la sorcière se contentait de dire qu'elle voyait l'ombre, et sa parole suffisait. Cela s'appelle la *nécromancie*. La fameuse pythonisse d'Endor a toujours été un grand sujet de dispute entre les pères de l'église. Le sage Théodoret, dans sa question LXII sur le livre des Rois, assure que les morts avaient coutume d'apparaître la tête en bas; et que, ce qui effraya la pythonisse, ce fut que Samuel était sur ses jambes.

Saint Augustin, interrogé par Simplicien, lui répond, dans le second livre de ses questions, qu'il n'est pas plus extraordinaire de voir une pythonisse faire venir une ombre, que de voir le diable emporter

Jésus-Christ sur le pinacle du temple et sur la montagne.

Quelques savans, voyant que chez les Juifs on avait des esprits de Python, en ont osé conclure que les Juifs n'avaient écrit que très-tard, et qu'ils avaient presque tout pris dans les fables grecques; mais ce sentiment n'est pas soutenable.

Des autres sortiléges.

Quand on est assez habile pour évoquer des morts avec des paroles, on peut à plus forte raison faire mourir des vivans, ou du moins les en menacer, comme le médecin malgré lui dit à Lucas qu'il lui donnera la fièvre. Du moins il n'était pas douteux que les sorciers n'eussent le pouvoir de faire mourir les bestiaux; et il fallait opposer sortilége à sortilége pour garantir son bétail. Mais ne nous moquons point des anciens; pauvres gens que nous sommes, sortis à peine de la barbarie! Il n'y a pas cent ans que nous avons fait brûler des sorciers dans toute l'Europe; et on vient encore de brûler une sorcière vers l'an 1750 à Vurtzbourg. Il est vrai que certaines paroles et certaines cérémonies suffisent pour faire périr un troupeau de moutons, pourvu qu'on y ajoute de l'arsenic.

L'Histoire critique des cérémonies superstitieuses, par Le Brun de l'Oratoire, est bien étrange; il veut combattre le ridicule des sortiléges, et il a lui-même le ridicule de croire à leur puissance. Il prétend que Marie Bucaille la sorcière, étant en prison à Valogne, parut à quelques lieues de là dans le même temps,

selon le témoignage juridique du juge de Valogne. Il rapporte le fameux procès des bergers de Brie, condamnés à être pendus et brûlés par le parlement de Paris en 1691. Ces bergers avaient été assez sots pour se croire sorciers, et assez méchans pour mêler des poisons réels à leurs sorcelleries imaginaires.

Le père Le Brun proteste (*e*) qu'il y eut beaucoup de *surnaturel dans leur fait*, et qu'ils furent pendus en conséquence. L'arrêt du parlement est directement contraire à ce que dit l'auteur : « La cour déclare les accusés dûment atteints et convaincus de superstitions, d'impiétés, sacriléges, profanations, empoisonnemens. »

L'arrêt ne dit pas que ce soient des profanations qui aient fait périr des animaux : il dit que ce sont les empoisonnemens. On peut commetre un sacrilége sans être sorcier, comme on empoisonne sans être sorcier.

D'autres juges firent brûler, à la vérité, le curé Gaufredi, et ils crurent fermement que le diable l'avait fait jouir de toutes ses pénitentes. Le curé Gaufredi croyait aussi en avoir obligation au diable; mais c'était en 1611 : c'était dans le temps où la plupart de nos provinciaux n'étaient pas fort au-dessus des Caraïbes et des Nègres. Il y en a eu encore de nos jours quelques-uns de cette espèce, comme le jésuite Girard, l'ex-jésuite Nonotte, le jésuite Duplessis, l'ex-jésuite Malagrida; mais cette espèce de fous devient fort rare de jour en jour.

(*e*) *Voyez* le procès des bergers de Brie, depuis la page 516.

A l'égard de la lycanthropie, c'est-à-dire, des hommes métamorphosés en loups par des enchantemens, il suffit qu'un jeune berger ayant tué un loup, et s'étant revêtu de sa peau, ait fait peur à de vieilles femmes, pour que la réputation du berger devenu loup se soit répandue dans toute la province, et de là dans d'autres. Bientôt Virgile dira :

His ego sæpè lupum fieri, et se condere silvis
Mœrim, sæpè animas imis exire sepulcris (f).

Mœris devenu loup se cachait dans les bois :
Du creux de leurs tombeaux j'ai vu sortir des âmes.

Voir un homme loup est une chose curieuse; mais voir des âmes est encore plus beau. Des moines du Mont-Cassin ne virent-ils pas l'âme de saint Bénédict, ou Benoît? Des moines de Tours ne virent-ils pas celle de saint Martin? Des moines de Saint-Denis ne virent-ils pas celle de Charles-Martel?

Enchantemens pour se faire aimer.

Il y en eut pour les filles et pour les garçons. Les Juifs en vendaient à Rome et dans Alexandrie; et ils en vendent encore en Asie. Vous trouverez quelques-uns de ces secrets dans le Petit Albert; mais vous vous mettrez plus au fait, si vous lisez le plaidoyer qu'Apulée composa lorsqu'il fut accusé par un chrétien, dont il avait épousé la fille, de l'avoir ensorcelée par des philtres. Son beau père Émilien prétendait qu'Apulée s'était servi principalement de certains poissons, attendu que, Vénus étant née de la mer, les pois-

(f) *Ecloga VIII*, v. 97.

sons devaient exciter prodigieusement les femmes à l'amour.

On se servait d'ordinaire de verveine, de ténia, de l'hippomane, qui n'était autre chose qu'un peu de l'arrière-faix d'une jument lorsqu'elle produit son poulain, d'un petit oiseau nommé parmi nous *hoche-queue*, en latin, *motacilla*.

Mais Apulée était principalement accusé d'avoir employé des coquillages, des pates d'écrevisses, des hérissons de mer, des huîtres cannelées, du calmar qui passe pour avoir beaucoup de semence, etc.

Apulée fait assez entendre quel était le véritable philtre qui avait engagé Pudentilla à se donner à lui. Il est vrai qu'il avoue dans son plaidoyer que sa femme l'avait appelé un jour *magicien*. Mais quoi! dit-il, si elle m'avait appelé *consul*, serais-je consul pour cela?

Le satyrion fut regardé chez les Grecs et chez les Romains comme le philtre le plus puissant; on l'appelait la *plante aphrodisia*, *racine de Vénus*. Nous y ajoutons la roquette sauvage; c'est l'*eruca* des Latins (*g*) :

Et venerem revocans eruca morantem.

Nous y mêlons surtout un peu d'essence d'ambre. La mandragore est passée de mode. Quelques vieux débauchés se sont servis de mouches cantharides, qui portent en effet aux parties génitales, mais qui portent beaucoup plus à la vessie, qui l'excorient et qui

---

(*g*) Martial.

font uriner du sang : ils ont été cruellement punis d'avoir voulu pousser l'art trop loin.

La jeunesse et la santé sont les véritables philtres.

Le chocolat a passé pendant quelque temps pour ranimer la vigueur endormie de nos petits-maîtres vieillis avant l'âge; mais on aurait beau prendre vingt tasses de chocolat, on n'en inspirera pas plus de goût pour sa personne.

. . . . . *Ut ameris, amabilis esto.*
(Ovid., A. A. II, 107.)

Pour être aimé, soyez aimable.

ENFER.

Inferum, souterrain : les peuples qui enterraient les morts les mirent dans le souterrain; leur âme y était donc avec eux. Telle est la première physique et la première métaphysique des Égyptiens et des Grecs.

Les Indiens, beaucoup plus anciens, qui avaient inventé le dogme ingénieux de la métempsycose, ne crurent jamais que les âmes fussent dans le souterrain.

Les Japonais, les Corréens, les Chinois, les peuples de la vaste Tartarie orientale et occidentale, ne surent pas un mot de la philosophie du souterrain.

Les Grecs, avec le temps, firent du souterrain un vaste royaume, qu'ils donnèrent libéralement à Pluton et à Proserpine sa femme. Ils leur assignèrent trois conseillers d'état, trois femmes de charge, nommées les *furies*, trois parques pour filer, dévider et couper le fil de la vie des hommes. Et comme dans

l'antiquité chaque héros avait son chien pour garder sa porte, on donna à Pluton un gros chien qui avait trois têtes; car tout allait par trois. Des trois conseillers d'état, Minos, Eaque et Radamante, l'un jugeait la Grèce, l'autre l'Asie-Mineure (car les Grecs ne connaissaient pas alors la Grande-Asie), le troisième était pour l'Europe.

Les poëtes, ayant inventé ces enfers, s'en moquèrent les premiers. Tantôt Virgile parle sérieusement des enfers dans l'Énéide, parce qu'alors le sérieux convient à son sujet; tantôt il en parle avec mépris dans ses Géorgiques. (II. v. 490 et suiv.)

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari!

Heureux qui peut sonder les lois de la nature,
Qui des vains préjugés foule aux pieds l'imposture,
Qui regarde en pitié le Styx et l'Achéron,
Et le triple Cerbère, et la barque à Caron!

On déclamait sur le théâtre de Rome ces vers de la Troade (chœur du IIe acte), auxquels quarante mille mains applaudissaient.

. . . Tænara et aspero
Regnum sub domino, limen et obsidens
Custos non facili Cerberus ostio,
Rumores vacui, verbaque inania,
Et par sollicito fabula somnio.

Le palais de Pluton, son portier à trois têtes,
Les couleuvres d'enfer à mordre toujours prêtes,
Le Styx, le Phlégéton sont des contes d'enfans,
Des songes importuns, des mots vides de sens

Lucrèce, Horace, s'expriment avec la même force:

Cicéron, Sénèque en parlent de même en vingt endroits. Le grand empereur Marc-Aurèle raisonne encore plus philosophiquement qu'eux tous (*a*). « Celui qui craint la mort, craint ou d'être privé de tous sens, ou d'éprouver d'autres sensations. Mais, si tu n'as plus tes sens, tu ne seras plus sujet à aucune peine, à aucune misère. Si tu as des sens d'une autre espèce, tu seras une autre créature. ».

Il n'y avait pas un mot à répondre à ce raisonnement dans la philosophie profane. Cependant, par la contradiction attachée à l'espèce humaine, et qui semble faire la base de notre nature, dans le temps même que Cicéron disait publiquement : « Il n'y a point de vieille femme qui croie ces inepties, » Lucrèce avouait que ces idées fesaient une grande impression sur les esprits; il vient, dit-il, pour les détruire.

. . . Si certum finem esse viderent,
Ærumnarum homines, aliquâ ratione valerent
Relligionibus atque minis absistere vatum.
Nunc ratio nulla est restandi, nulla facultas;
Æternas quoniam pœnas in morte timendum.
(LUCRET., I, v. 108 et seq.)

Si l'on voyait du moins un terme à son malheur,
On soutiendrait sa peine, on combattrait l'erreur.
On pourrait supporter le fardeau de la vie;
Mais d'un plus grand supplice elle est, dit-on, suivie;
Après de tristes jours on craint l'éternité.

Il était donc vrai que parmi les derniers du peuple, les uns riaient de l'enfer, les autres en tremblaient.

(*a*) Liv. VIII, n° 62.

Les uns regardaient Cerbère, les Furies et Pluton, comme des fables ridicules; les autres ne cessaient de porter des offrandes aux dieux infernaux. C'était tout comme chez nous.

Et quocumque tamen miseri venêre, parentant,
Et nigras mactant pecudes, et Manibu' divis
Inferias mittunt, multòque in rebus acerbis
Acriùs admittunt animos ad relligionem.
(LUCRET., III, v. 51. 54.)

Ils conjurent ces dieux qu'ont forgés nos caprices;
Ils fatiguent Pluton de leurs vains sacrifices;
Le sang d'un belier noir coule sous leurs couteaux;
Plus ils sont malheureux, et plus ils sont dévots.

Plusieurs philosophes qui ne croyaient pas aux fables des enfers, voulaient que la populace fût contenue par cette croyance. Tel fut Timée de Locres, tel fut le politique historien Polybe. « L'enfer, dit-il, est inutile aux sages, mais nécessaire à la populace insensée. »

Il est assez connu que la loi du Pentateuque n'annonça jamais un enfer (*b*). Tous les hommes étaient

---

(*b*) Dans le Dictionnaire encyclopédique, l'auteur de l'article théologique *Enfer* semble se méprendre étrangement en citant le Deutéronome, au chap. XXXII, v. 22 et suivans; il n'y est pas plus question d'enfer que de mariage et de danse. On fait parler Dieu ainsi : « Ils m'ont provoqué dans celui qui n'était pas leur dieu, et ils m'ont irrité dans leurs vanités; et moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas mon peuple, et je les irriterai dans une nation folle. — Un feu s'est allumé dans ma fureur, et il brûlera jusqu'au bord du souterrain, et il dévorera la terre avec ses germes, et il brûlera les racines des montagnes. — J'accumulerai les maux sur eux; je viderai sur eux mes

plongés dans ce chaos de contradictions et d'incertitudes quand Jésus-Christ vint au monde. Il confirma la doctrine ancienne de l'enfer; non pas la doctrine des poëtes païens, non pas celle des prêtres égyptiens; mais celle qu'adopta le christianisme, à laquelle il faut que tout cède. Il annonça un royaume qui allait venir et un enfer qui n'aurait point de fin.

Il dit expressément à Capharnaum en Galilée (*c*) : « Quiconque appellera son frère *Raca* sera condamné par le sanhédrin; mais celui qui l'appellera *fou* sera condamné au *gehenci hinnon*, gehenne du feu. »

Cela prouve deux choses, premièrement que Jésus-Christ ne voulait pas qu'on dît des injures; car il n'appartenait qu'à lui, comme maître, d'appeler les prévaricateurs pharisiens *race de vipères*.

Secondement, que ceux qui disent des injures à leur prochain méritent l'enfer; car la gehenna du feu était dans la vallée d'Hinnon, où l'on brûlait autrefois des victimes à Moloch; et cette gehenna figure le feu d'enfer.

---

flèches; je les ferai mourir de faim; les oiseaux les dévoreront d'une morsure amère; j'enverrai contre eux les dents des bêtes avec la fureur des reptiles et des serpens. Le glaive les dévastera au dehors, et la frayeur au dedans, eux et les garçons, et les filles, et les enfans à la mamelle, avec les vieillards. »

Y a-t-il là, s'il vous plaît, rien qui désigne les châtimens après la mort? Des herbes sèches, des serpens qui mordent, des filles et des enfans qu'on tue ressemblent-ils à l'enfer? N'est-il pas honteux de tronquer un passage pour y trouver ce qui n'y est pas? Si l'auteur s'est trompé, on lui pardonne; s'il a voulu tromper, il est inexcusable.

(*c*) Matthieu, chap. V, v. 22.

Il dit ailleurs (*d*) : « Si quelqu'un sert d'achoppement aux faibles qui croient en moi, il vaudrait mieux qu'on lui mît au cou une meule usinaire, et qu'on le jetât dans la mer.

« Et si ta main te fait achoppement, coupe-la; il est bon pour toi d'entrer manchot dans la vie, plutôt que d'aller dans la gehenna du feu inextinguible, où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point.

« Et si ton pied te fait achoppement, coupe ton pied; il est bon d'entrer boiteux dans la vie éternelle, plutôt que d'être jeté avec tes deux pieds dans la gehenna inextinguible, où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point.

« Et si ton œil te fait achoppement, arrache ton œil; il vaut mieux entrer borgne dans le royaume de Dieu que d'être jeté avec tes deux yeux dans la gehenna du feu, où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point.

« Car chacun sera salé par le feu, et toute victime sera salée par le sel.

« Le sel est bon; que, si le sel s'affadit, avec quoi salerez-vous?

« Vous avez dans vous le sel, conservez la paix parmi vous. »

Il dit ailleurs, sur le chemin de Jérusalem (*e*) : « Quand le père de famille sera entré et aura fermé la porte, vous resterez dehors, et vous heurterez, di-

---

(*d*) Marc, chap. IX, v. 41 et suiv.
(*e*) Luc, chap. XIII, v. 25 et suiv.

sant : Maître, ouvrez-nous ; et, en répondant, il vous dira : *Nescio vos*, d'où êtes-vous ? Et alors vous commencerez à dire : Nous avons mangé et bu avec toi ; et tu as enseigné dans nos carrefours ; et il vous répondra : *Nescio vos*, d'où êtes-vous ? ouvriers d'iniquités ! Et il y aura pleurs et grincemens de dents quand vous verrez Abraham, Isaac, Jacob et tous les prophètes, et que vous serez chassés dehors. »

Malgré les autres déclarations positives émanées du Sauveur du genre humain, qui assurent la damnation éternelle de quiconque ne sera pas de notre église, Origène et quelques autres n'ont pas cru l'éternité des peines.

Les sociniens les rejettent, mais ils sont hors du giron. Les luthériens et les calvinistes, quoique égarés hors du giron, admettent un enfer sans fin.

Dès que les hommes vécurent en société, ils durent s'apercevoir que plusieurs coupables échappaient à la sévérité des lois ; ils punissaient les crimes publics ; il fallut établir un frein pour les crimes secrets ; la religion seule pouvait être ce frein. Les Persans, les Chaldéens, les Égyptiens, les Grecs, imaginèrent des punitions après la vie ; et de tous les peuples anciens que nous connaissons, les Juifs, comme nous l'avons déjà observé, furent les seuls qui n'admirent que des châtimens temporels. Il est ridicule de croire ou de feindre de croire, sur quelques passages très-obscurs, que l'enfer était admis par les anciennes lois des Juifs, par leur Lévitique, par leur Décalogue, quand l'auteur de ces lois ne dit pas un seul mot qui puisse avoir le moindre rapport avec les

châtimens de la vie future. On serait en droit de dire au rédacteur du Pentateuque : Vous êtes un homme inconséquent et sans probité, comme sans raison, très-indigne du nom de législateur que vous vous arrogez. Quoi! vous connaissez un dogme aussi réprimant, aussi nécessaire au peuple que celui de l'enfer, et vous ne l'annoncez pas expressément! et, tandis qu'il est admis chez toutes les nations qui vous environnent, vous vous contentez de laisser deviner ce dogme par quelques commentateurs qui viendront quatre mille ans après vous, et qui donneront la torture à quelques-unes de vos paroles pour y trouver ce que vous n'avez pas dit? Ou vous êtes un ignorant, qui ne savez pas que cette créance était universelle en Égypte, en Chaldée, en Perse; ou vous êtes un homme très-mal avisé, si, étant instruit de ce dogme, vous n'en avez pas fait la base de votre religion.

Les auteurs des lois juives pourraient tout au plus répondre : Nous avouons que nous sommes excessivement ignorans; que nous avons appris à écrire fort tard; que notre peuple était une horde sauvage et barbare, qui de notre aveu erra près d'un demi-siècle dans des déserts impraticables, qu'elle usurpa enfin un petit pays par les rapines les plus odieuses, et par les cruautés les plus détestables dont jamais l'histoire ait fait mention. Nous n'avions aucun commerce avec les nations policées; comment voulez-vous que nous pussions (nous les plus terrestres des hommes) inventer un système tout spirituel?

Nous ne nous servions du mot qui répond à *âme*, que pour signifier la *vie;* nous ne connûmes notre

Dieu et ses ministres, ses anges, que comme des êtres corporels; la distinction de l'âme et du corps, l'idée d'une vie après la mort, ne peuvent être que le fruit d'une longue méditation et d'une philosophie très-fine. Demandez aux Hottentots et aux Nègres, qui habitent un pays cent fois plus étendu que le nôtre, s'ils connaissent la vie à venir? Nous avons cru faire assez de persuader à notre peuple que Dieu punissait les malfaiteurs jusqu'à la quatrième génération, soit par la lèpre, soit par des morts subites, soit par la perte du peu de bien qu'on pouvait posséder.

On répliquerait à cette apologie : Vous avez inventé un système dont le ridicule saute aux yeux; car le malfaiteur qui se portait bien, et dont la famille prospérait, devait nécessairement se moquer de vous.

L'apologiste de la loi judaïque répondrait alors : Vous vous trompez; car, pour un criminel qui raisonnait juste, il y en avait cent qui ne raisonnaient point du tout. Celui qui, ayant commis un crime, ne se sentait puni ni dans son corps, ni dans celui de son fils, craignait pour son petit-fils. De plus, s'il n'avait pas aujourd'hui quelque ulcère puant, auquel nous étions très-sujets, il en éprouvait dans le cours de quelques années : il y a toujours des malheurs dans une famille, et nous fesions aisément accroire que ces malheurs étaient envoyés par une main divine, vengeresse des fautes secrètes.

Il serait aisé de répliquer à cette réponse, et de dire : Votre excuse ne vaut rien, car il arrive tous les jours que de très-honnêtes gens perdent la santé et

leurs biens; et s'il n'y a point de famille à laquelle il ne soit arrivé des malheurs, si ces malheurs sont des châtimens de Dieu, toutes vos familles étaient donc des familles de fripons.

Le prêtre juif pourrait répliquer encore; il dirait qu'il y a des malheurs attachés à la nature humaine, et d'autres qui sont envoyés expressément de Dieu. Mais on ferait voir à ce raisonneur combien il est ridicule de penser que la fièvre et la grêle sont tantôt une punition divine, tantôt un effet naturel.

Enfin, les pharisiens et les esséniens, chez les Juifs, admirent la créance d'un enfer à leur mode : ce dogme avait déjà passé des Grecs aux Romains et fut adopté par les chrétiens.

Plusieurs pères de l'église ne crurent point les peines éternelles; il leur paraissait absurde de brûler pendant toute l'éternité un pauvre homme pour avoir volé une chèvre. Virgile a beau dire, dans son sixième chant de l'Énéide (vers 617 et 618),

> . . . . . *Sedet æternùmque sedebit*
> *Infelix Theseus.*

Il prétend en vain que Thésée est assis pour jamais sur une chaise, et que cette posture est son supplice. D'autres croyaient que Thésée est un héros qui n'est point assis en enfer, et qu'il est dans les Champs-Élysées.

Il n'y a pas long-temps qu'un théologien calviniste nommé Petit-Pierre, prêcha et écrivit que les damnés auraient un jour leur grâce. Les autres ministres lui dirent qu'ils n'en voulaient point. La dis-

pute s'échauffa; on prétend que le roi, leur souverain, leur manda que, puisqu'ils voulaient être damnés sans retour, il le trouvait très-bon, et qu'il y donnait les mains. Les damnés de l'église de Neuchâtel déposèrent le pauvre Petit-Pierre, qui avait pris l'enfer pour le purgatoire. On a écrit que l'un d'eux lui dit : Mon ami, je ne crois pas plus à l'enfer éternel que vous; mais sachez qu'il est bon que votre servante, votre tailleur, et surtout votre procureur, y croient.

J'ajouterai, pour l'*illustration* de ce passage, une petite exhortation aux philosophes qui nient tout à plat l'enfer dans leurs écrits. Je leur dirai : Messieurs, nous ne passons pas notre vie avec Cicéron, Atticus, Caton, Marc-Aurèle, Épictète, le chancelier de l'Hospital, la Mothe-le-Vayer, Des-Ivetaux, René Descartes, Newton, Locke, ni avec le respectable Bayle, qui était si au-dessus de la fortune; ni avec le trop vertueux incrédule Spinosa, qui, n'ayant rien, rendit aux enfans du grand pensionnaire de Witt une pension de trois cents florins que lui fesait le grand de Witt, dont les Hollandais mangèrent le cœur, quoiqu'il n'y eût rien à gagner en le mangeant. Tous ceux à qui nous avons à faire ne sont pas des Des-Barreaux, qui payait à des plaideurs la valeur de leur procès qu'il avait oublié de rapporter. Toutes les femmes ne sont pas des Ninon l'Enclos, qui gardait les dépôts si religieusement, tandis que les plus graves personnages les violaient. En un mot, Messieurs, tout le monde n'est pas philosophe.

Nous avons affaire à force fripons qui ont peu réfléchi, à une foule de petites gens, brutaux, ivro-

gnes, voleurs. Prêchez-leur, si vous voulez, qu'il n'y a point d'enfer, et que l'âme est mortelle. Pour moi, je leur crierai dans les oreilles qu'ils seront damnés s'ils me volent : j'imiterai ce curé de campagne qui, ayant été outrageusement volé par ses ouailles, leur dit à son prône : Je ne sais à quoi pensait Jésus-Christ de mourir pour des canailles comme vous.

C'est un excellent livre pour les sots que le *Pédagogue chrétien*, composé par le révérend père d'Outreman, de la compagnie de Jésus, et augmenté par révérend Coulon, curé de Ville-Juif-lès-Paris. Nous avons, dieu merci, cinquante et une éditions de ce livre, dans lequel il n'y a pas une page où l'on trouve une ombre de sens commun.

Frère Outreman affirme (page 157, édition in-4°.) qu'un ministre d'état de la reine Élisabeth, nommé le baron de Honsden, qui n'a jamais existé, prédit au secrétaire d'état Cécil et à six autres conseillers d'état qu'ils seraient damnés et lui aussi; ce qui arriva et qui arrive à tout hérétique. Il est probable que Cécil et les autres conseillers n'en crurent point le baron de Honsden; mais, si ce prétendu baron s'était adressé à six bourgeois, ils auraient pu le croire.

Aujourd'hui qu'aucun bourgeois de Londres ne croit à l'enfer, comment faut-il s'y prendre? quel frein aurons-nous? celui de l'honneur, celui des lois, celui même de la Divinité, qui veut sans doute que l'on soit juste, soit qu'il y ait un enfer, soit qu'il n'y en ait point.

ENFERS.

Notre confrère qui a fait l'article *Enfer* n'a pas parlé de la descente de Jésus-Christ aux enfers; c'est un article de foi très-important; il est expressément spécifié dans le Symbole dont nous avons déjà parlé. On demande d'où cet article de foi est tiré; car il ne se trouve dans aucun de nos quatre évangiles; et le Symbole intitulé *des apôtres,* n'est, comme nous l'avons observé, que du temps des savans prêtres Jérôme, Augustin et Rufin.

On estime que cette descente de notre Seigneur aux enfers est prise originairement de l'Évangile de Nicodème, l'un des plus anciens.

Dans cet évangile, le prince du Tartare et Sathan, après une longue conversation avec Adam, Énoch, Élie le Thesbite et David, « entendent une voix comme le tonnerre et une voix comme une tempête. David dit au prince du Tartare : Maintenant, très-vilain et très-sale prince de l'enfer, ouvre tes portes et que le roi de gloire entre, etc.; disant ces mots au prince, le Seigneur de majesté survint en forme d'homme, et il éclaira les ténèbres éternelles, et il rompit les liens indissolubles; et, par une vertu invincible, il visita ceux qui étaient assis dans les profondes ténèbres des crimes, et dans l'ombre de la mort des péchés. »

Jésus-Christ parut avec saint Michel; il vainquit la mort; il prit Adam par la main; le bon larron le suivait portant sa croix. Tout cela se passa en enfer en présence de Carinus et de Lenthius, qui ressusci-

tèrent exprès pour en rendre témoignage aux pontifes Anne et Caiphe, et au docteur Gamaliel, alors maître de saint Paul.

Cet évangile de Nicodème n'a depuis long-temps aucune autorité. Mais on trouve une confirmation de cette descente aux enfers dans la première épître de saint Pierre, à la fin du chapitre III. « Parce que le Christ est mort une fois pour nos péchés, le juste pour les injustes, afin de nous offrir à Dieu, mort à la vérité en chair, mais ressuscité en esprit, par lequel il alla prêcher aux esprits qui étaient en prison. »

Plusieurs pères ont eu des sentimens différens sur ce passage; mais tous convinrent qu'au fond Jésus était descendu aux enfers après sa mort. On fit sur cela une vaine difficulté. Il avait dit sur la croix au bon larron, Vous serez aujourd'hui avec moi en paradis. Il lui manqua donc de parole en allant en enfer. Cette objection est aisément répondue en disant qu'il le mena d'abord en enfer et ensuite en paradis.

Eusèbe de Césarée dit (*a*) que « Jésus quitta son corps sans attendre que la Mort le vînt prendre; qu'au contraire, il prit la Mort toute tremblante, qui embrassait ses pieds et qui voulait s'enfuir; qu'il l'arrêta, qu'il brisa les portes des cachots où étaient renfermées les âmes des saints; qu'il les en tira, les ressuscita, se ressuscita lui-même, et les mena en triomphe dans cette Jérusalem céleste, *laquelle descendait du ciel toutes les nuits,* et fut vue par saint Justin. »

(*a*) Evangile, chap. II.

On disputa beaucoup pour savoir si tous ces ressuscités moururent de nouveau avant de monter au ciel. Saint Thomas assure dans sa Somme (*b*) qu'ils remoururent. C'est le sentiment du fin et judicieux Calmet. « Nous soutenons, dit-il dans sa dissertation sur cette grande question, que les saints qui ressuscitèrent après la mort du Sauveur moururent de nouveau pour ressusciter un jour.

Dieu avait permis auparavant que les profanes gentils imitassent par anticipation ces vérités sacrées. La fable avait imaginé que les dieux ressuscitèrent Pélops; qu'Orphée tira Eurydice des enfers, du moins pour un moment; qu'Hercule en délivra Alceste; qu'Esculape ressuscita Hippolyte, etc., etc. Distinguons toujours la fable de la vérité, et soumettons notre esprit dans tout ce qui l'étonne, comme dans ce qui lui paraît conforme à ses faibles lumières.

ENTERREMENT.

En lisant par un assez grand hasard les canons d'un concile de Prague, tenu en 563, je remarque que le quinzième canon défend d'enterrer personne dans les églises. Des gens savans m'assurent que plusieurs autres conciles ont fait la même défense. De là je conclus que, dès ces premiers siècles, quelques bourgeois avaient eu la vanité de changer les temples en charniers pour y pourir d'une manière distinguée : je puis me tromper; mais je ne connais aucun peuple de l'antiquité qui ait choisi les lieux sacrés,

(*b*) III, part. quest. LIII.

où l'on adorait la Divinité, pour en faire des cloaques de morts.

Si on aimait tendrement chez les Egyptiens son père, sa mère et ses vieux parens, qu'on souffre avec bonté parmi nous, et pour lesquels on a rarement une passion violente, il était fort agréable d'en faire des momies, et fort noble d'avoir une suite d'aïeux en chair et en os dans son cabinet. Il est dit même qu'on mettait souvent en gage chez l'usurier le corps de son père et de son grand-père. Il n'y a point à présent de pays au monde où l'on trouvât un écu sur un pareil effet; mais comment se pouvait-il faire qu'on mît en gage la momie paternelle, et qu'on allât la faire enterrer au delà du lac Mœris, en la transportant dans la barque à Caron, après que quarante juges, qui se trouvaient à point nommé sur le rivage, avaient décidé que la momie avait vécu en personne honnête, et qu'elle était digne de passer dans la barque, moyennant un sou qu'elle avait soin de porter dans sa bouche? un mort ne peut guère à la fois faire une promenade sur l'eau, et rester dans le cabinet de son héritier ou chez un usurier. Ce sont là de ces petites contradictions de l'antiquité que le respect empêche d'examiner scrupuleusement.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'aucun temple du monde ne fut souillé de cadavres; on n'enterrait pas même dans les villes. Très-peu de familles eurent dans Rome le privilége de faire élever des mausolées malgré la loi des Douze-Tables qui en fesait une défense expresse.

Aujourd'hui quelques papes ont leurs mausolées

dans Saint-Pierre, mais ils n'empuantissent pas l'église, parce qu'ils sont très-bien embaumés, enfermés dans de belles caisses de plomb, et recouverts de gros tombeaux de marbre, à travers lesquels un mort ne peut guère transpirer.

Vous ne voyez ni à Rome, ni dans le reste de l'Italie, aucun de ces abominables cimetières entourer les églises; l'infection ne s'y trouve pas à côté de la magnificence, et les vivans n'y marchent point sur des morts.

Cette horreur n'est soufferte que dans des pays où l'asservissement aux plus indignes usages laisse subsister un reste de barbarie qui fait honte à l'humanité.

Vous entrez dans la gothique cathédrale de Paris; vous y marchez sur de vilaines pierres mal jointes, qui ne sont point au niveau; on les a levées mille fois pour jeter sous elles des caisses de cadavres.

Passez par le charnier qu'on appelle Saint-Innocent; c'est un vaste enclos consacré à la peste; les pauvres qui meurent très-souvent de maladies contagieuses, y sont entassés pêle-mêle; les chiens y viennent quelquefois ronger les ossemens; une vapeur épaisse, cadavéreuse, infectée, s'en exhale; elle est pestilentielle dans les chaleurs de l'été après les pluies. Et presqu'à côté de cette voirie est l'Opéra, le Palais-Royal, le Louvre des rois.

On porte à une lieue de la ville les immondices des privés, et on entasse depuis douze cents ans dans la même ville les corps pouris dont ces immondices étaient produites!

L'arrêt que le parlement de Paris a rendu en 1774, l'édit du roi de 1775 contre ces abus, aussi dangereux qu'infâmes, n'ont pu être exécutés; tant l'habitude et la sottise ont de force contre la raison et contre les lois! En vain l'exemple de tant de villes de l'Europe fait rougir Paris; il ne se corrige point. Paris sera encore long-temps un mélange bizarre de la magnificence la plus recherchée, et de la barbarie la plus dégoûtante (1).

Versailles vient de donner un exemple qu'on devrait suivre partout; un petit cimetière d'une paroisse très-nombreuse infectait l'église et les maisons voisines. Un simple particulier a réclamé contre cette coutume abominable; il a excité ses concitoyens; il a bravé les cris de la barbarie; on a présenté requête au conseil. Enfin le bien public l'a emporté sur l'usage antique et pernicieux; le cimetière a été transféré à un mille de distance.

ENTHOUSIASME.

Ce mot grec signifie *émotion d'entrailles, agitation intérieure;* les Grecs inventèrent-ils ce mot pour exprimer les secousses qu'on éprouve dans les nerfs, la dilatation et le resserrement des intestins, les violentes contractions du cœur, le cours précipité de ces esprits de feu qui montent des entrailles au cerveau quand on est vivement affecté?

---

(1) Depuis la mort de M. de Voltaire, le cimetière des Innocens a été fermé, mais il en subsiste d'autres au milieu de Paris; l'avarice des prêtres s'y joue également et des lois de l'état, et de la vie des citoyens.

Ou bien donna t-on d'abord le nom d'*enthousiasme*, de trouble des entrailles, aux contorsions de cette Pythie qui, sur le trépied de Delphes, recevait l'esprit d'Apollon par un endroit qui ne semble fait que pour recevoir des corps.

Qu'entendons-nous par enthousiasme? que de nuances dans nos affections! approbation, sensibilité, émotion, trouble, saisissement, passion, emportement, démence, fureur, rage. Voilà tous les états par lesquels peut passer cette pauvre âme humaine.

Un géomètre assiste à une tragédie touchante; il remarque seulement qu'elle est bien conduite. Un jeune homme à côté de lui est ému et ne remarque rien; une femme pleure, un autre jeune homme est si transporté que, pour son malheur, il va faire aussi une tragédie. Il a pris la maladie de l'enthousiasme.

Le centurion ou le tribun militaire, qui ne regardait la guerre que comme un métier dans lequel il y avait une fortune à faire, allait au combat tranquillement, comme un couvreur monte sur un toît. César pleurait en voyant la statue d'Alexandre.

Ovide ne parlait d'amour qu'avec esprit. Sapho exprimait l'enthousiasme de cette passion; et, s'il est vrai qu'elle lui coûta la vie, c'est que l'enthousiasme chez elle devint démence.

L'esprit de parti dispose merveilleusement à l'enthousiasme; il n'est point de faction qui n'ait ses énergumènes. Un homme passionné qui parle avec action, a dans ses yeux, dans sa voix, dans ses gestes, un poison subtil qui est lancé comme un trait dans les gens de sa faction. C'est par cette

raison que la reine Élisabeth défendit qu'on prêchât de six mois en Angleterre sans une permission signée de sa main, pour conserver la paix dans son royaume.

Saint Ignace, ayant la tête un peu échauffée, lit la vie des pères du désert, après avoir lu des romans. Le voilà saisi d'un double enthousiasme; il devient chevalier de la vierge Marie, il fait la veille des armes, il veut se battre pour sa dame; il a des visions; la vierge lui apparaît et lui recommande son fils; elle lui dit que sa société ne doit porter d'autre nom que celui de Jésus.

Ignace communique son enthousiasme à un autre Espagnol nommé Xavier. Celui-ci court aux Indes, dont il n'entend point la langue; de là au Japon, sans qu'il puisse parler japonais; n'importe, son enthousiasme passe dans l'imagination de quelques jeunes jésuites qui apprennent enfin la langue du Japon, Ceux-ci, après la mort de Xavier, ne doutent pas qu'il n'ait fait plus de miracles que les apôtres, et qu'il n'ait ressuscité sept ou huit morts pour le moins. Enfin, l'enthousiasme devient si épidémique, qu'ils forment au Japon ce qu'ils appellent une *chrétienté*. Cette chrétienté finit par une guerre civile et par cent mille hommes égorgés; l'enthousiasme alors est parvenu à son dernier degré, qui est le fanatisme; et ce fanatisme est devenu rage.

Le jeune faquir qui voit le bout de son nez en fesant ses prières, s'échauffe par degrés, jusqu'à croire que, s'il se charge de chaînes pesant cinquante livres, l'Être suprême lui aura beaucoup d'obligation. Il

s'endort l'imagination toute pleine de Brama, et il ne manque pas de le voir en songe. Quelquefois même dans cet état où l'on n'est ni endormi ni éveillé, des étincelles sortent de ses yeux; il voit Brama resplendissant de lumières, il a des extases, et cette maladie devient souvent incurable.

La chose la plus rare est de joindre la raison avec l'enthousiasme; la raison consiste à voir toujours les choses comme elles sont. Celui qui dans l'ivresse voit les objets doubles est alors privé de la raison.

L'enthousiasme est précisément comme le vin; il peut exciter tant de tumulte dans les vaisseaux sanguins, et de si violentes vibrations dans les nerfs, que la raison en est tout-à-fait détruite. Il peut ne causer que de légères secousses, qui ne fassent que donner au cerveau un peu plus d'activité; c'est ce qui arrive dans les grands mouvemens d'éloquence, et surtout dans la poésie sublime. L'enthousiasme raisonnable est le partage des grands poëtes.

Cet enthousiasme raisonnable est la perfection de leur art; c'est ce qui fit croire autrefois qu'ils étaient inspirés des dieux, et c'est ce qu'on n'a jamais dit des autres artistes.

Comment le raisonnement peut-il gouverner l'enthousiasme? c'est qu'un poëte dessine d'abord l'ordonnance de son tableau; la raison alors tient le crayon. Mais veut-il animer ses personnages et leur donner le caractère des passions? alors l'imagination s'échauffe, l'enthousiasme agit; c'est un coursier qui s'emporte dans sa carrière. Mais la carrière est régulièrement tracée.

L'enthousiasme est admis dans tous les genres de poésie où il entre du sentiment : quelquefois même il se fait place jusque dans l'églogue, témoin ces vers de la dixième églogue de Virgile (vers 58 et suiv.)

Jam mihi per rupes videor lucosque sonantes
Ire; libet partho torquere cydonia cornu
Spicula : tanquam hæc sint nostri medicina furoris,
Aut Deus ille malis hominum mitescere discat!

Le style des épîtres, des satires, réprouve l'enthousiasme; aussi n'en trouve-t-on point dans les ouvrages de Boileau et de Pope.

Nos odes, dit-on, sont de véritables chants d'enthousiasme; mais, comme elles ne se chantent point parmi nous, elles sont souvent moins des odes que des stances, ornées de réflexions ingénieuses. Jetez les yeux sur la plupart des stances de la belle Ode à la Fortune, de Jean-Baptiste Rousseau.

Vous chez qui la guerrière audace
Tient lieu de toutes les vertus,
Concevez Socrate à la place
Du fier meurtrier de Clitus :
Vous verrez un roi respectable,
Humain, généreux, équitable,
Un roi digne de vos autels;
Mais, à la place de Socrate,
Le fameux vainqueur de l'Euphrate
Sera le dernier des mortels.

Ce couplet est une courte dissertation sur le mérite personnel d'Alexandre et de Socrate; c'est un sentiment particulier, un paradoxe. Il n'est point vrai qu'Alexandre sera le dernier des mortels. Le héros qui vengea la Grèce, qui subjugua l'Asie, qui pleura

Darius, qui punit ses meurtriers, qui respecta la famille du vaincu, qui donna un trône au vertueux Abdolonime, qui rétablit Porus, qui bâtit tant de villes en si peu de temps, ne sera jamais le dernier des mortels.

Tel qu'on nous vante dans l'histoire,
Doit peut-être toute sa gloire
A la honte de son rival :
L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul-Émile
Fit tout le succès d'Annibal.

Voilà encore une réflexion philosophique sans aucun enthousiasme. Et, de plus, il est très-faux que les fautes de Varron aient fait tout le succès d'Annibal; la ruine de Sagonte, la prise de Turin, la défaite de Scipion, père de l'Africain, les avantages remportés sur Sempronius, la victoire de Trébie, la victoire de Trazimène, et tant de savantes marches, n'ont rien de commun avec la bataille de Cannes, où Varron fut vaincu, dit-on, par sa faute. Des faits si défigurés doivent-ils être plus approuvés dans une ode que dans une histoire?

De toutes les odes modernes, celle où il règne le plus grand enthousiasme qui ne s'affaiblit jamais, et qui ne tombe ni dans le faux ni dans l'ampoulé, est le Timothée, ou la fête d'Alexandre par Dryden : elle est encore regardée en Angleterre comme un chef-d'œuvre inimitable, dont Pope n'a pu approcher quand il a voulu s'exercer dans le même genre. Cette ode fut chantée; et, si on avait eu un musicien digne du poëte, ce serait le chef-d'œuvre de la poésie lyrique.

Ce qui est toujours fort à craindre dans l'enthousiasme, c'est de se livrer à l'ampoulé, au gigantesque, au galimatias. En voici un grand exemple, dans l'ode sur la naissance d'un prince du sang royal.

Où suis-je? quel nouveau miracle
Tient encor mes sens enchantés?
Quel vaste, quel pompeux spectacle
Frappe mes yeux épouvantés!
Un nouveau monde vient d'éclore;
L'univers se reforme encore
Dans les abîmes du chaos;
Et, pour réparer ses ruines,
Je vois des demeures divines
Descendre un peuple de héros.
(J. B. Rouss., Ode sur la naissance du duc de Bretagne.)

Nous prendrons cette occasion pour dire qu'il y a peu d'enthousiasme dans l'ode sur la prise de Namur.

Le hasard m'a fait tomber entre les mains une critique très-injuste du poëme des Saisons de M. de Saint-Lambert, et de la traduction des Géorgiques de Virgile par M. Delille. L'auteur, acharné à décrier tout ce qui est louable dans les auteurs vivans, et à louer ce qui condamnable dans les morts, veut faire admirer cette strophe :

Je vois monter des cohortes
La flamme et le fer en main,
Et sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.
(Boileau, Ode sur la prise de Namur.)

Il ne s'aperçoit pas que les termes de *piques* et de *briques* font un effet très-désagréable; que ce n'est

point un grand effort de monter sur des *briques;* que l'image de *briques* est très-faible après celle des *morts;* qu'on ne monte point sur des monceaux de *piques*, et que jamais on a entassé de *piques* pour aller à l'assaut; qu'on ne s'ouvre point un large chemin sur des *rocs;* qu'il fallait dire : « Je vois nos cohortes s'ouvrir un large chemin à travers les débris des rochers, au milieu des armes brisées, et sur des morts entassés; » alors il y aurait eu de la gradation, de la vérité, et une image terrible.

Le critique n'a été guidé que par son mauvais goût, et par la rage de l'envie qui dévore tant de petits auteurs subalternes. Il faut pour s'ériger en critique être un Quintilien, un Rollin; il ne faut pas avoir l'insolence de dire *cela est bon, ceci est mauvais*, sans en apporter des preuves convaincantes. Ce ne serait plus ressembler à Rollin dans son Traité des études; ce serait ressembler à Fréron, et être par conséquent très-méprisable.

ENVIE.

On connaît assez tout ce que l'antiquité a dit de cette passion honteuse, et ce que les modernes ont répété. Hésiode est le premier auteur classique qui en ait parlé.

« Le potier porte envie au potier, l'artisan à l'artisan, le pauvre même au pauvre, le musicien au musicien (ou si l'on veut donner un autre sens au mot *Aoidos*), le poëte au poëte. »

Long-temps avant Hésiode Job avait dit : « L'envie tue les petits. »

Je crois que Mandeville, auteur de la fable des Abeilles, est le premier qui ait voulu prouver que l'envie est une fort bonne chose, une passion très-utile. Sa première raison est que l'envie est aussi naturelle à l'homme que la faim et la soif; qu'on la découvre dans tous les enfans, ainsi que dans les chevaux et dans les chiens. Voulez-vous que vos enfans se haïssent, caressez l'un plus que l'autre; le secret est infaillible.

Il prétend que la première chose que font deux jeunes femmes qui se rencontrent est de se chercher des ridicules, et la seconde de se dire des flatteries.

Il croit que sans l'envie les arts seraient médiocrement cultivés, et que Raphaël n'aurait pas été un grand peintre, s'il n'avait pas été jaloux de Michel-Ange.

Mandeville a peut-être pris l'émulation pour l'envie; peut-être aussi l'émulation n'est-elle qu'une envie qui se tient dans les bornes de la décence.

Michel-Ange pouvait dire à Raphaël : Votre envie ne vous a porté qu'à travailler encore mieux que moi; vous ne m'avez point décrié, vous n'avez point cabalé contre moi auprès du pape, vous n'avez point tâché de me faire excommunier pour avoir mis des borgnes et des boiteux en paradis, et de succulens cardinaux avec de belles femmes nues comme la main en enfer, dans mon tableau du jugement dernier. Allez, votre envie est très-louable; vous êtes un brave envieux, soyons bons amis.

Mais si l'envieux est un misérable sans talens, jaloux du mérite comme les gueux le sont des riches;

si, pressé par l'indigence comme par la turpitude de son caractère, il vous fait des Nouvelles du Parnasse, des Lettres de madame la comtesse, des Années littéraires, cet animal étale une envie qui n'est bonne à rien, et dont Mandeville ne pourra jamais faire l'apologie.

On demande pourquoi les anciens croyaient que l'œil de l'envieux ensorcelait les gens qui le regardaient. Ce sont plutôt les envieux qui sont ensorcelés.

Descartes dit : « Que l'envie pousse la bile jaune qui vient de la partie inférieure du foie, et la bile noire qui vient de la rate, laquelle se répand du cœur par les artères, etc. » Mais comme nulle espèce de bile ne se forme dans la rate, Descartes, en parlant ainsi, semblait ne pas trop mériter qu'on portât envie à sa physique.

Un certain Voët ou Voëtius, polisson en théologie, qui accusa Descartes d'athéisme, était très-malade de la bile noire; mais il savait encore moins que Descartes comment sa détestable bile se répandait dans son sang.

Madame Pernelle a raison :

> Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.
>
> (Tartufe, acte V, scène III.)

Mais c'est un bon proverbe, qu'il vaut mieux faire envie que pitié. Faisons donc envie autant que nous pourrons.

ÉPIGRAMME.

Ce mot veut dire proprement *inscription;* ainsi une épigramme devait être courte. Celles de l'Anthologie grecque sont pour la plupart fines et gracieuses; elles n'ont rien des images grossières que Catulle et Martial ont prodiguées, et que Marot et d'autres ont imitées. En voici quelques-unes traduites avec une brièveté dont on a souvent reproché à la langue française d'être privée. L'auteur est inconnu.

Sur les sacrifices à Hercule.

Un peu de miel, un peu de lait
Rendent Mercure favorable;
Hercule est bien plus cher, il est bien moins traitable,
Sans deux agneaux par jour il n'est point satisfait.
On dit qu'à mes moutons ce dieu sera propice.
Qu'il soit béni! mais entre nous
C'est un peu trop en sacrifice :
Qu'importe qui les mange, ou d'Hercule ou des loups!

Sur Laïs, qui remit son miroir dans le temple de Vénus.

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle,
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir dans ce miroir fidèle
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

Sur une statue de Vénus.

Oui, je me montrai toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même, et j'en rougis;
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue?

Sur une statue de Niobé.

Le fatal courroux des dieux
Changea cette femme en pierre ;
Le sculpteur a fait bien mieux,
Il a fait tout le contraire.

Sur des fleurs à une fille grecque, qui passait pour être fière.

Je sais bien que ces fleurs nouvelles
Sont loin d'égaler vos appas ;
Ne vous enorgueillissez pas,
Le temps vous fanera comme elles.

Sur Léandre, qui nageait vers la tour d'Héro pendant une tempête.

(*Épigramme imitée depuis par Martial.*)

Léandre conduit par l'amour
En nageant disait aux orages :
Laissez-moi gagner les rivages,
Ne me noyez qu'à mon retour.

A travers la faiblesse de la traduction, il est aisé d'entrevoir la délicatesse et les grâces piquantes de ces épigrammes. Qu'elles sont différentes des grossières images, trop souvent peintes dans Catulle et dans Martial !

At nunc pro cervo mentula supposita est.
(MARTIAL, III, 91.)
Teque puta cunnos, uxor, habere duos.
(*Id.*, XI, 44.)

Marot en a fait quelques-unes, où l'on retrouve toute l'aménité de la Grèce.

Plus ne suis ce que j'ai été
Et ne le saurai jamais être ;

Mon beau printemps et mon été
Ont fait le saut par la fenêtre.
Amour, tu as été mon maître,
Je t'ai servi sur tous les dieux.
Oh ! si je pouvais deux fois naître,
Comme je te servirais mieux !
(Épigr. CXCVI.)

Sans le printemps et l'été qui font *le saut par la fenêtre*, cette épigramme serait digne de Callimaque.

Je n'oserais en dire autant de ce rondeau, que tant de gens de lettres ont si souvent répété.

Au bon vieux temps un train d'amour régnoit
Qui sans grand art et dons se demenoit,
Si qu'un bouquet donné d'amour profonde
C'étoit donner toute la terre ronde;
Car seulement au cœur on se prenoit;
Et si par cas à jouir on venoit,
Savez-vous bien comme on s'entretenoit ?
Vingt ans, trente ans; cela duroit un monde
Au bon vieux temps.

Or est perdu ce qu'amour ordonnoit (*a*);
Rien que pleurs feints, rien que changes on n'oit.
Qui voudra donc qu'à aimer je me fonde,
Il faut premier que l'amour on refonde,
Et qu'on la mène ainsi qu'on la menoit
Au bon vieux temps.

Je dirai d'abord que peut-être ces rondeaux, dont le mérite est de répéter à la fin de deux couplets les mots qui commencent ce petit poëme, sont une in-

(*a*) Il est évident qu'alors on prononçait tous les *oi* rudement, *prenoit*, *demenoit*, *ordonnoit*, et non pas *ordonnait*, *demenait*, *prenait*, puisque ces terminaisons rimaient avec *oit*. Il est évident encore qu'on se permettait les *bâillemens*, les *hiatus*.

vention gothique et puérile, et que les Grecs et les Romains n'ont jamais avili la dignité de leurs langues harmonieuses par ces niaiseries difficiles.

Ensuite je demanderais ce que c'est qu'*un train d'amour qui règne,* un *train qui se démène sans don.* Je pourrais demander si *venir à jouir par cas,* sont des expressions délicates et agréables; si *s'entretenir et se fonder à aimer* ne tiennent pas un peu de la barbarie du temps, que Marot adoucit dans quelques-unes de ses petites poésies?

Je penserais que *refondre l'amour* est une image bien peu convenable; que, si on le refond, on ne le mène pas; et je dirais enfin que les femmes pouvaient répliquer à Marot : Que ne le refonds-tu toi-même? quel gré te saura-t-on d'un amour tendre et constant, quand il n'y aura point d'autre amour?

Le mérite de ce petit ouvrage semble consister dans une facilité naïve. Mais que de naïvetés dégoûtantes dans presque tous les ouvrages de la cour de François I!

Ton vieux couteau, Pierre Martel, rouillé,
Semble ton *nez* ja retrait et mouillé,
Et le fourreau tant laid où tu l'enguaines;
C'est que toujours as aimé vieilles guaines.
Et la ficelle à quoi il est lié
C'est qu'attaché seras et marié.
Quant au manche de corne connaît-on
Que tu seras cornu comme un mouton.
Voilà le sens, voilà la prophétie
De ton couteau, dont je te remercie.

Est-ce un courtisan qui est l'auteur d'une telle épigramme? est-ce un matelot ivre dans un cabaret?

Marot malheureusement n'en a que trop fait dans ce genre.

Les épigrammes qui ne roulent que sur des débauches de moines et sur des obscénités, sont méprisées des honnêtes gens. Elles ne sont goûtées que par une jeunesse effrénée, à qui le sujet plaît beaucoup plus que le style. Changez d'objet, mettez d'autres acteurs à la place; alors ce qui vous amusait paraîtra dans toute sa laideur.

ÉPIPHANIE.

La visibilité, l'apparition, l'illustration, le reluisant.

On ne voit pas trop quel rapport ce mot peut avoir avec trois rois, ou trois mages qui vinrent d'orient conduits par une étoile. C'est apparemment cette étoile brillante qui valut à ce jour le titre d'*Épiphanie.*

On demande d'où venaient ces trois rois? en quel endroit ils s'étaient donné rendez-vous? Il y en avait un, dit-on, qui arrivait d'Afrique. Celui-là n'était donc pas venu de l'orient. On dit que c'étaient trois mages; mais le peuple a toujours préféré trois rois. On célèbre partout la fête des rois, et nulle part celle des mages. On mange le gâteau des rois et non pas le gâteau des mages. On crie, *le roi boit,* et non pas *le mage boit.*

D'ailleurs, comme ils apportaient avec eux beaucoup d'or, d'encens et de myrrhe, il fallait bien qu'ils fussent de très-grands seigneurs. Les mages de ce

temps-là n'étaient pas fort riches. Ce n'était pas comme du temps du faux Smerdis.

Tertullien est le premier qui ait assuré que ces trois voyageurs étaient des rois. Saint Ambroise et saint Césaire d'Arles tiennent pour les rois. Et on cite en preuve ces passages du psaume LXXI : « Les rois de Tarsis et des îles lui offriront des présens. Les rois d'Arabie et de Saba lui apporteront des dons. » Les uns ont appelé ces trois rois Magalat, Galgalat, Saraïm; les autres Athos, Satos, Paratoras. Les catholiques les connaissaient sous les noms de Gaspard, Melchior et Balthazar. L'évêque Osorius rapporte que ce fut un roi de Cranganor, dans le royaume de Calicut, qui entreprit ce voyage avec deux mages; et, que ce roi, de retour dans son pays, bâtit une chapelle à la Sainte-Vierge.

On demande combien ils donnèrent d'or à Joseph et à Marie? Plusieurs commentateurs assurent qu'ils firent les plus riches présens. Ils se fondent sur l'Évangile de l'enfance, dans lequel il est dit que Joseph et Marie furent volés en Égypte par Titus et Dumachus. Or, disent-ils, on ne les aurait pas volés s'ils n'avaient pas eu beaucoup d'argent. Ces deux voleurs furent pendus depuis; l'un fut le bon larron et l'autre le mauvais larron. Mais l'Évangile de Nicodème leur donne d'autres noms; il les appelle Dimas et Gestas.

Le même Évangile de l'enfance dit que ce furent des mages et non pas des rois qui vinrent à Bethléem; qu'ils avaient été à la vérité conduits par une étoile, mais que, l'étoile ayant cessé de paraître quand ils furent dans l'étable, un ange leur apparut en forme

d'étoile pour leur en tenir lieu. Cet évangile assure que cette visite des trois mages avait été prédite par Zoradasht, qui est le même que nous appelons Zoroastre.

Suarez a recherché ce qu'était devenu l'or que présentèrent les trois rois, ou les trois mages. Il prétend que la somme devait être très-forte, et que trois rois ne pouvaient faire un présent médiocre. Il dit que tout cet argent fut donné depuis à Judas, qui servant de maître d'hôtel devint un fripon, et vola tout le trésor.

Toutes ces puérilités n'ont fait aucun tort à la fête de l'Épiphanie, qui fut d'abord instituée par l'église grecque, comme le nom le porte, et ensuite célébrée par l'église latine.

ÉPOPÉE.

Poëme épique.

Puisque *épos* signifiait *discours* chez les Grecs, un poëme épique était donc un discours; et il était en vers parce que ce n'était pas encore la coutume de raconter en prose. Cela paraît bizarre, et n'en est pas moins vrai. Un Phérécide passe pour le premier Grec qui se soit servi tout uniment de la prose pour faire une histoire moitié vraie (*a*), moitié fausse, comme elles l'ont été presque toutes dans l'antiquité.

Orphée, Linus, Tamiris, Musée, prédécesseurs d'Homère, n'écrivirent qu'en vers. Hésiode, qui était certainement contemporain d'Homère, ne donne

(*a*) Moitié vraie, c'est beaucoup.

qu'en vers sa Théogonie et son poëme des Travaux et des Jours. L'harmonie de la langue grecque invitait tellement les hommes à la poésie, une maxime resserrée dans un vers se gravait si aisément dans la mémoire, que les lois, les oracles, la morale, la théologie, tout était en vers.

D'Hésiode.

Il fit usage des fables qui depuis long-temps étaient reçues dans la Grèce. On voit clairement à la manière succincte dont il parle de Prométhée et d'Épiméthée, qu'il suppose ces notions déjà familières à tous les Grecs. Il n'en parle que pour montrer qu'il faut travailler, et qu'un lâche repos dans lequel d'autres mythologistes ont fait consister la félicité de l'homme, est un attentat contre les ordres de l'Être suprême.

Tâchons de présenter ici au lecteur une imitation de sa fable de Pandore, en changeant cependant quelque chose aux premiers vers, et en nous conformant aux idées reçues depuis Hésiode; car aucune mythologie ne fut jamais uniforme.

Prométhée autrefois pénétra dans les cieux.
Il prit le feu sacré, qui n'appartient qu'aux dieux.
Il en fit part à l'homme; et la race mortelle,
De l'esprit qui meut tout obtint quelque étincelle.
Perfide! s'écria Jupiter irrité,
Ils seront tous punis de ta témérité.
Il appela Vulcain; Vulcain créa Pandore.

De toutes les beautés qu'en Vénus on adore,
Il orna mollement ses membres délicats;
Les amours, les désirs forment ses premiers pas.

Les trois Grâces et Flore arrangent sa coiffure,
Et mieux qu'elles encore elle entend la parure.
Minerve lui donna l'art de persuader;
La superbe Junon celui de commander.
Du dangereux Mercure elle apprit à séduire,
A trahir ses amans, à cabaler, à nuire;
Et par son écolière il se vit surpassé.

Ce chef-d'œuvre fatal aux mortels fut laissé;
De Dieu sur les humains tel fut l'arrêt suprême :
Voilà votre supplice, et j'ordonne qu'on l'aime (*b*).

Il envoie à Pandore un écrin précieux;
Sa forme et son éclat éblouissent les yeux,
Quels biens doit renfermer cette boîte si belle!
De la bonté des dieux c'est un gage fidèle;
C'est là qu'est renfermé le sort du genre humain.
Nous serons tous des dieux.... Elle l'ouvre; et soudain
Tous les fléaux ensemble inondent la nature.
Hélas! avant ce temps, dans une vie obscure,
Les mortels moins instruits étaient moins malheureux;
Le vice et la douleur n'osaient approcher d'eux;
La pauvreté, les soins, la peur, la maladie,
Ne précipitaient point le terme de leur vie.
Tous les cœurs étaient purs, et tous les jours sereins, etc.

Si Hésiode avait toujours écrit ainsi, qu'il serait supérieur à Homère!

Ensuite Hésiode décrit les quatre âges fameux, dont il est le premier qui ait parlé (du moins parmi les anciens auteurs qui nous restent). Le premier âge est celui qui précéda Pandore, temps auquel les hommes vivaient avec les dieux. L'âge de fer est celui du siége de Thèbes et de Troie. « Je suis, dit-

(*b*) On a placé ici ces vers d'Hésiode, qui sont dans le texte avant la création de Pandore.

il, dans le cinquième, et je voudrais n'être pas né. » Que d'hommes accablés par l'envie, par le fanatisme et par la tyrannie, en ont dit autant depuis Hésiode.

C'est dans ce poëme des Travaux et des Jours qu'on trouve des proverbes qui se sont perpétués, comme, « le potier est jaloux du potier; » et il ajoute : « le musicien du musicien, et le pauvre même du pauvre. » C'est là qu'est l'original de cette fable du rossignol tombé dans les serres du vautour. Le rossignol chanta en vain pour le fléchir, le vautour le dévore. Hésiode ne conclut pas *que ventre affamé n'a point d'oreilles;* mais que les tyrans ne sont point fléchis par les talens.

On trouve dans ce poëme cent maximes dignes des Xénophon et des Caton.

Les hommes ignorent le prix de la société; ils ne savent pas que la moitié vaut mieux que le tout.

L'iniquité n'est pernicieuse qu'aux petits.

L'équité seule fait fleurir les cités.

Souvent un homme injuste suffit pour ruiner sa patrie.

Le méchant qui ourdit la perte d'un homme prépare souvent la sienne.

Le chemin du crime est court et aisé. Celui de la vertu est long et difficile; mais près du but il est délicieux.

Dieu a posé le travail pour sentinelle de la vertu.

Enfin ses préceptes sur l'agriculture ont mérité d'être imités par Virgile. Il y a aussi de très-beaux morceaux dans sa Théogonie. L'Amour qui débrouille le chaos; Vénus qui, née sur la mer, des parties gé-

nitales d'un dieu, nourrie sur la terre, toujours suivie de l'Amour, unit le ciel, la mer et la terre ensemble, sont des emblèmes admirables.

Pourquoi donc Hésiode eut-il moins de réputation qu'Homère? Il me semble qu'à mérite égal, Homère dut être préféré par les Grecs; il chantait leurs exploits et leurs victoires sur les Asiatiques, leurs éternels ennemis. Il célébrait toutes les maisons qui régnaient de son temps dans l'Achaïe et dans le Péloponèse; il écrivait la guerre la plus mémorable du premier peuple de l'Europe, contre la plus florissante nation qui fût encore connue dans l'Asie. Son poëme fut presque le seul monument de cette grande époque. Point de ville, point de famille qui ne se crût honorée de trouver son nom dans ces archives de la valeur. On assure même que, long-temps après lui, quelques différends entre des villes grecques, au sujet des terrains limitrophes, furent décidés par des vers d'Homère. Il devint, après sa mort, le juge des villes dans lesquelles on prétend qu'il demandait l'aumône pendant sa vie. Et cela prouve encore que les Grecs avaient des poëtes long-temps avant d'avoir des géographes.

Il est étonnant que les Grecs se fesant tant d'honneur des poëmes épiques, qui avaient immortalisé les combats de leurs ancêtres, ne trouvassent personne qui chantât les journées de Marathon, des Thermopiles, de Platée, de Salamine. Les héros de ce temps-là valaient bien Agamemnon, Achille et les Ajax.

Tirtée, capitaine, poëte et musicien, tel que nous avons vu de nos jours le roi de Prusse, fit la guerre,

et la chanta. Il anima les Spartiates contre les Messéniens par ses vers, et remporta la victoire. Mais ses ouvrages sont perdus. On ne dit point qu'il ait paru de poëme épique dans le siècle de Périclès; les grands talens se tournèrent vers la tragédie : ainsi Homère resta seul, et sa gloire augmenta de jour en jour. Venons à son Iliade.

De l'Iliade.

Ce qui me confirme dans l'opinion qu'Homère était de la colonie grecque établie à Smyrne, c'est cette foule de métaphores et de peintures dans le style oriental. La terre qui retentit sous les pieds dans la marche de l'armée, comme les foudres de Jupiter sur les monts qui couvrent le géant Typhée; un vent plus noir que la nuit qui vole avec les tempêtes; Mars et Minerve, suivis de la Terreur, de la Fuite et de l'insatiable Discorde, sœur et compagne de l'homicide dieu des combats, qui s'élève dès qu'elle paraît, et qui, en foulant la terre, porte dans le ciel sa tête orgueilleuse; toute l'Iliade est pleine de ces images; et c'est ce qui fesait dire au sculpteur Bouchardon : « Lorsque j'ai lu Homère, j'ai cru avoir vingt pieds de haut. »

Son poëme, qui n'est point du tout intéressant pour nous, était donc très-précieux pour les Grecs.

Ses dieux sont ridicules aux yeux de la raison, mais ils ne l'étaient pas à ceux du préjugé; et c'était pour le préjugé qu'il écrivait.

Nous rions, nous levons les épaules en voyant des dieux qui se disent des injures, qui se battent entre

eux, qui se battent contre des hommes, qui sont blessés, et dont le sang coule; mais c'était là l'ancienne théologie de la Grèce et de presque tous les peuples asiatiques. Chaque nation, chaque petite peuplade avait sa divinité particulière qui la conduisait aux combats.

Les habitans des nuées, et des étoiles qu'on supposait dans les nuées, s'étaient fait une guerre cruelle. La guerre des anges contre les anges était le fondement de la religion des bracmanes, de temps immémorial. La guerre des Titans, enfans du ciel et de la terre, contre les dieux maîtres de l'Olympe, était le premier mystère de la religion grecque. Typhon, chez les Égyptiens, avait combattu contre Oshiret, que nous nommons Osiris, et l'avait taillé en pièces.

Madame Dacier, dans sa préface de l'Iliade, remarque très-sensément, après Eustathe, évêque de Thessalonique, et Huet, évêque d'Avranches, que chaque nation voisine des Hébreux avait son dieu des armées. En effet, Jephté ne dit-il pas aux Ammonites (*c*) : « Vous possédez justement ce que votre dieu Chamos vous a donné, souffrez donc que nous ayons ce que notre Dieu nous donne. »

Ne voit-on pas le Dieu de Juda vainqueur dans les montagnes (*d*), mais repoussé dans les vallées?

Quant aux hommes qui luttent contre les immortels, c'est encore une idée reçue; Jacob lutte une nuit entière contre un ange de Dieu. Si Jupiter envoie un songe trompeur au chef des Grecs, le Seigneur

---

(*c*) Juges, chap. XI, v. 24.—(*d*) *Id.*, chap. I, v. 19.

envoie un esprit trompeur au roi Achab. Ces emblèmes étaient fréquens, et n'étonnaient personne. Homère a donc peint son siècle; il ne pouvait pas peindre les siècles suivans.

On doit répéter ici que ce fut une étrange entreprise dans La Motte de dégrader Homère, et de le traduire; mais il fut encore plus étrange de l'abréger pour le corriger. Au lieu d'échauffer son génie en tâchant de copier les sublimes peintures d'Homère, il voulut lui donner de l'esprit : c'est la manie de la plupart des Français; une espèce de pointe qu'ils appellent un *trait*, une petite antithèse, un léger contraste de mots leur suffit. C'est un défaut dans lequel Racine et Boileau ne sont presque jamais tombés. Mais combien d'auteurs, combien d'hommes de génie même, se sont laissés séduire par ces puérilités qui dessèchent et qui énervent tout genre d'éloquence!

En voici, autant que j'en puis juger, un exemple bien frappant.

Phénix, au livre neuvième, pour apaiser la colère d'Achille, lui parle à peu près ainsi :

Les Prières, mon fils, devant vous éplorées,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées;
Humbles, le front baissé, les yeux baignés de pleurs,
Leur voix triste et plaintive exhale leurs douleurs.
On les voit, d'une marche incertaine et tremblante,
Suivre de loin l'Injure impie et menaçante,
L'Injure au front superbe, au regard sans pitié,
Qui parcourt à grands pas l'univers effrayé.
Elles demandent grâce.... et, lorsqu'on les refuse,
C'est au trône des dieux que leur voix vous accuse;
On les entend crier en lui tendant les bras :

Punissez le cruel qui ne pardonne pas :
Livrez ce cœur farouche aux affronts de l'Injure ;
Rendez-lui tous les maux qu'il aime qu'on endure ;
Que le barbare apprenne à gémir comme nous.
Jupiter les exauce ; et son juste courroux
S'appesantit bientôt sur l'homme impitoyable.

Voilà une traduction faible, mais assez exacte ; et, malgré la gêne de la rime et la sécheresse de la langue, on aperçoit quelques traits de cette grande et touchante image, si fortement peinte dans l'original.

Que fait le correcteur d'Homère ? il mutile en deux vers d'antithèses toute cette peinture.

On irrite les dieux ; mais, par des sacrifices,
De ces dieux irrités on fait des dieux propices.
(LA MOTTE HOUDART, Iliade, chant VI.)

Ce n'est plus qu'une sentence triviale et froide. Il y a sans doute des longueurs dans le discours de Phénix ; mais ce n'était pas la peinture des Prières qu'il fallait retrancher.

Homère a de grands défauts, Horace l'avoue ; tous les hommes de goût en conviennent ; il n'y a qu'un commentateur qui puisse être assez aveugle pour ne les pas voir. Pope lui-même, traducteur du poëte grec, dit que « c'est une vaste campagne, mais brute, où l'on rencontre des beautés naturelles de toute espèce, qui ne se présentent pas aussi régulièrement que dans un jardin régulier ; que c'est une abondante pépinière qui contient les semences de tous les fruits, un grand arbre qui pousse des branches superflues qu'il faut couper. ».

Madame Dacier prend le parti de la vaste cam-

pagne, de la pépinière et de l'arbre, et veut qu'on ne coupe rien. C'était sans doute une femme au-dessus de son sexe, et qui a rendu de grands services aux lettres, ainsi que son mari; mais, quand elle se fit homme, elle se fit commentateur; elle outra tant ce rôle, qu'elle donna envie de trouver Homère mauvais. Elle s'opiniâtra au point d'avoir tort avec M. de La Motte même. Elle écrivit contre lui en régent de collége; et La Motte répondit comme aurait fait une femme polie et de beaucoup d'esprit. Il traduisit très-mal l'Iliade, mais il l'attaqua fort bien.

Nous ne parlerons pas ici de l'Odyssée, nous en dirons quelque chose quand nous serons à Aristote.

De Virgile.

Il me semble que le second livre de l'Énéide, le quatrième et le sixième, sont autant au-dessus de tous les poëtes grecs, et de tous les latins sans exception, que les statues de Girardon sont supérieures à toutes celles qu'on fit en France avant lui.

On a souvent dit que Virgile a emprunté beaucoup de traits d'Homère, et que même il lui est inférieur dans ses imitations; mais il ne l'a point imité dans ces trois chants dont je parle. C'est là qu'il est lui-même, c'est là qu'il est touchant et qu'il parle au cœur. Peut-être n'était-il point fait pour le détail terrible, mais fatigant des combats. Horace avait dit de lui, avant qu'il eût entrepris l'Énéide :

> .... *Molle atque facetum*
> *Virgilio annuerunt gaudentes rure camœnæ.*
> (Horat., lib. I, sat. X, v. 44-45.)

Facetum ne signifie pas ici *facétieux*, mais agréable. Je ne sais si on ne trouve pas un peu de cette mollesse heureuse et attendrissante dans la passion fatale de Didon. Je crois du moins y retrouver l'auteur de ces vers admirables qu'on rencontre dans ses églogues.

Ut vidi, ut perii, ut me malus abstulit error!
(VIRGIL., eglog. VIII, v. 41.)

Certainement le chant de la descente aux enfers ne serait pas déparé par ces vers de la quatrième églogue (vers 15-17).

Ille Deûm vitam accipiet, divisque videbit
Permistos heroas, et ipse videbitur illis;
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Je crois revoir beaucoup de ces traits simples, élégans, attendrissans, dans les trois beaux chants de l'Énéide.

Tout le quatrième chant est rempli de vers touchans, qui font verser des larmes à ceux qui ont de l'oreille et du sentiment.

Dissimulare etiam sperasti, perfide, tantùm
Posse nefas, tacitusque meâ discedere terrâ!
Nec te noster amor, nec te data dextera quondam,
Nec moritura tenet crudeli funere Dido.
(v. 305-308.)

Conscendit furibunda rogos, ensemque recludit
Dardanium, non hos quæsitum munus in usus.
(v. 646-647.)

Il faudrait transcrire presque tout ce chant, si on voulait en faire remarquer les beautés.

Et, dans le sombre tableau des enfers, que de vers

encore respirent cette mollesse touchante et noble à la fois !

Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella.
(VI, v. 832.)

Tuque prior, tu, parce, genus qui ducis Olympo;
Projice tela manu, sanguis meus.
(VI, v. 834–835.)

Enfin, on sait combien de larmes fit verser à l'empereur Auguste, à Livie, à tout le palais, ce seul demi-vers

Tu Marcellus eris. . . . . .
(VI, v. 883.)

Homère n'a jamais fait répandre de pleurs. Le vrai poëte est, à ce qu'il me semble, celui qui remue l'âme et qui l'attendrit; les autres sont de beaux parleurs. Je suis loin de proposer cette opinion pour règle. « Je donne mon avis, dit Montaigne, non comme bon, mais comme mien. ».

De Lucain.

Si vous cherchez dans Lucain l'unité de lieu et d'action, vous ne la trouverez pas; mais où la trouveriez-vous? Si vous espérez sentir quelque émotion, quelque intérêt, vous n'en éprouverez pas dans les longs détails d'une guerre dont le fond est rendu très-sec, et dont les expressions sont ampoulées; mais si vous voulez des idées fortes, des discours d'un courage philosophique et sublime, vous ne les verrez que dans Lucain parmi les anciens. Il n'y a rien de plus grand que le discours de Labienus à Caton, aux portes

du temple de Jupiter-Ammon, si ce n'est la réponse de Caton même.

Hæremus cuncti superis; temploque tacente
Nil facimus non sponte Dei.
. . . . . *Steriles nùm legit arenas*
Ut caneret paucis; mersitne hoc pulvere verum?
Estne Dei sedes nisi terra, et pontus, et aër,
Et cœlum, et virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.
(Pharsal., cant. IX, v. 573–574; 576–580.)

Mettez ensemble tout ce que les anciens poëtes ont dit des dieux, ce sont des discours d'enfans en comparaison de ce morceau de Lucain. Mais, dans un vaste tableau où l'on voit cent personnages, il ne suffit pas qu'il y en ait un ou deux supérieurement dessinés.

Du Tasse.

Boileau a dénigré le clinquant du Tasse; mais qu'il y ait une centaine de paillettes d'or faux dans une étoffe d'or, on doit le pardonner. Il y a beaucoup de pierres brutes dans le grand bâtiment de marbre élevé par Homère. Boileau le savait, le sentait, et il n'en parle pas. Il faut être juste.

On renvoie le lecteur à ce qu'on a dit du Tasse, dans l'Essai sur la poésie épique (*). Mais il faut dire ici qu'on sait par cœur ses vers en Italie. Si à Venise, dans une barque, quelqu'un récite une stance de la Jérusalem délivrée, la barque voisine lui répond par la stance suivante.

(*) Volume de la Henriade.

Si Boileau eût entendu ces concerts, il n'aurait eu rien à répliquer.

On connaît assez le Tasse; je ne répéterai ici ni les éloges, ni les critiques. Je parlerai un peu plus au long de l'Arioste.

De l'Arioste.

L'Odyssée d'Homère semble avoir éte le premier modèle du *Morgante*, de l'*Orlando amoroso*, et de l'*Orlando furioso;* et, ce qui n'arrive pas toujours, le dernier de ces poëmes a été sans contredit le meilleur.

Les compagnons d'Ulysse changés en pourceaux; les vents enfermés dans une peau de chèvre; des musiciennes qui ont des queues de poisson, et qui mangent ceux qui approchent d'elles; Ulysse qui suit tout nu le chariot d'une belle princesse, qui venait de faire la grande lessive; Ulysse déguisé en gueux qui demande l'aumône, et qui ensuite tue tous les amans de sa vieille femme, aidé seulement de son fils et de deux valets, sont des imaginations qui ont donné naissance à tous les romans en vers qu'on a faits depuis dans ce goût.

Mais le roman de l'Arioste est si plein et si varié, si fécond en beautés de tous genres, qu'il m'est arrivé plus d'une fois, après l'avoir lu tout entier, de n'avoir d'autre désir que d'en recommencer la lecture. Quel est donc le charme de la poésie naturelle! Je n'ai jamais pu lire un seul chant de ce poëme dans nos traductions en prose.

Ce qui m'a surtout charmé dans ce prodigieux

ouvrage, c'est que l'auteur, toujours au-dessus de la matière, la traite en badinant. Il dit les choses les plus sublimes sans effort; et il les finit souvent par un trait de plaisanterie qui n'est ni déplacé ni recherché. C'est à la fois l'Iliade, l'Odyssée et don Quichotte; car son principal chevalier errant devient fou comme le héros espagnol, et est infiniment plus plaisant. Il y a bien plus, on s'intéresse à Roland, et personne ne s'intéresse à don Quichotte, qui n'est représenté dans Cervantes que comme un insensé à qui on fait continuellement des malices.

Le fond du poëme qui rassemble tant de choses, est précisément celui de notre roman de Cassandre, qui eut tant de vogue autrefois parmi nous, et qui a perdu cette vogue absolument, parce qu'ayant la longueur de l'*Orlando furioso*, il n'a aucune de ses beautés; et, quand il les aurait en prose française, cinq ou six stances de l'Arioste les éclipseraient toutes. Ce fond du poëme est, que la plupart des héros, et les princesses qui n'ont pas péri pendant la guerre, se retrouvent dans Paris après mille aventures, comme les personnages du roman de Cassandre se retrouvent dans la maison de Polémon.

Il y a dans l'*Orlando furioso* un mérite inconnu à toute l'antiquité; c'est celui de ses exordes. Chaque chant est comme un palais enchanté, dont le vestibule est toujours dans un goût différent, tantôt majestueux, tantôt simple, même grotesque. C'est de la morale, ou de la galanterie, et toujours du naturel et de la vérité.

Voyez seulement cet exorde du quarante-qua-

trième chant de ce poëme, qui en contient quarante-six, et qui cependant n'est pas trop long; de ce poëme qui est tout en stances rimées, et qui cependant n'a rien de gêné; de ce poëme qui démontre la nécessité de la rime dans toutes les langues modernes; de ce poëme charmant, qui démontre surtout la stérilité et la grossièreté des poëmes épiques barbares, dans lesquels les auteurs se sont affranchis du joug de la rime, parce qu'ils n'avaient pas la force de le porter, comme disait Pope, et comme l'a écrit Louis Racine, qui a eu raison alors.

Spesso in poveri alberghi, e in picciol tetti,
Nelle calamitadi e nei disagi,
Meglio s'aggiungon d'amicizia i petti,
Che fra ricchezze invidiose ed agi
Delle piene d'insidie e di sospetti
Corti regali, e splendidi palagi,
Ove la caritade è in tutto estinta;
Nè si vede amicizia, si non finta.

Quindi avvien che tra principi e signori,
Patti e convenzion sono sì frali.
Fan lega oggi re, papi e imperatori,
Doman saran nemici capitali;
Perchè, qual l'apparenze esteriori,
Non hanno i cor, non han gli animi tali,
Chè non mirando al torto, più ch'al dritto,
Attendon solamente al lor profitto.

On a imité ainsi plutôt que traduit cet exorde.

L'amitié sous le chaume habita quelquefois;
On ne la trouve point dans les cours orageuses
Sous les lambris dorés des prélats et des rois,
Séjour des faux sermens, des caresses trompeuses,
Des sourdes factions, des effrénés désirs;

Séjour où tout est faux, et même les plaisirs.
Les papes, les césars apaisant leur querelle,
Jurent sur l'Évangile une paix fraternelle;
Vous les voyez demain l'un de l'autre ennemis;
C'était pour se tromper qu'ils s'étaient réunis :
Nul serment n'est gardé, nul accord n'est sincère;
Quand la bouche a parlé, le cœur dit le contraire.
Du ciel qu'ils attestaient ils bravaient le courroux;
L'intérêt est le dieu qui les gouverne tous.

Il n'y a personne d'assez barbare pour ignorer qu'Astolphe alla dans le paradis (chant XXXIV) reprendre le bon sens de Roland, que la passion de ce héros pour Angélique lui avait fait perdre, et qu'il le lui rendit très-proprement renfermé dans une fiole.

Le prologue du trente-cinquième chant est une allusion à cette aventure :

Chi salirà per me, Madona, in cielo
A riportarne in mio perduto ingegno?
Che poi ch' usci da' be' vostri occhi il telo,
Che'l cor mi fisse, ognor perdendo vegno;
Nè di tanta jattura mi querelo,
Purchè non cresca, ma stia a questo segno.
Ch'io dubito, se più si va scemando,
Di venir tal, qual ho descritto Orlando.
Per riaver l'ingegno mio m'è avviso,
Che non bisogna che per l'aria io poggi
Nel cerchio della luna, o in paradiso,
Che'l mio non crodo che tant' alto alloggi.
Ne' bei vostri occhi, e nel sereno viso,
Nel sen d'avorio e alabastrini poggi
Se ne và errando; ed io con questa labbia
Lo corrò; se vi par ch'io lo riabbia.

Ceux qui n'entendent pas l'italien peuvent se faire quelque idée de ces strophes par la version française.

Oh si quelqu'un voulait monter pour moi
Au paradis ! s'il y pouvait reprendre
Mon sens commun ! s'il daignait me le rendre !....
Belle Aglaé, je l'ai perdu pour toi ;
Tu m'as rendu plus fou que Roland même ;
C'est ton ouvrage : on est fou quand on aime.
Pour retrouver mon esprit égaré,
Il ne faut pas faire un si long voyage.
Tes yeux l'ont pris, il en est éclairé ;
Il est errant sur ton charmant visage,
Sur ton beau sein, ce trône des amours ;
Il m'abandonne. Un seul regard peut-être,
Un seul baiser peut le rendre à son maître ;
Mais sous tes lois il restera toujours.

Ce *molle et facetum* de l'Arioste, cette urbanité, cet atticisme, cette bonne plaisanterie répandue dans tous ses chants, n'ont été ni rendues, ni même senties par Mirabaud, son traducteur, qui ne s'est pas douté que l'Arioste raillait de toutes ses imaginations. Voyez seulement le prologue du vingt-quatrième chant.

Chi mette il pie sul' amorosa pania
Cerchi ritrarlo, e non v'inveschi l'ale ;
Che non è in somma amor se non insania,
A giudicio de' savii universale.
E seben, come Orlando, ognun non smania,
Suo furor mostra a qualche altro segnale ;
E quale è di pazzia segno più espresso
Che per altri voler perder se stesso ?

Varj gli effetti son ; ma la pazzia
È tutt' una però che li fa uscire.
Gli è come una gran selva' ove la via
Conviene a forza, a chi vi va, fallire ;
Chi sù, chi giù, chi quà, chi là travia.

Per concludere in somma, io vi vo dire :
A chi in amor s'invecchia, oltro ogni pena
Si convengon i ceppi, e la catena.

Ben mi si potria dir : Frate, tu vai
L'altrui mostrando, e non vedi il tuo fallo.
Io vi rispondo che comprendo assai,
Or che di mente ho lucido intervallo,
Ed ho gran (e spero farlo omai)
Di riposarmi, e d'uscir fuor di ballo.
Ma tosto far, come vorrei, nol posso;
Che'l male è penetrato infino all' osso.

Voici comme Mirabaud traduit sérieusement cette plaisanterie.

« Que celui qui a mis le pied sur les gluaux de l'amour tâche de l'en tirer promptement, et de n'y pas laisser engluer ses ailes ; car, au jugement unanime des plus sages, l'amour est une vraie folie. Quoique tous ceux qui s'y abandonnent comme Roland ne deviennent pas furieux, il n'y en a cependant pas un seul qui ne fasse voir combien sa raison est égarée.

« Les effets de cette manie sont différens, mais une même cause les produit ; c'est comme une épaisse forêt où l'on prend à droite, l'autre prend à gauche ; sans compter enfin toutes les autres peines que l'amour fait souffrir, il nous ôte encore la liberté et nous charge de fers.

« Quelqu'un me dira peut-être : Eh, mon ami, prenez pour vous-même les avis que vous donnez aux autres. C'est bien aussi mon dessein à présent que la raison m'éclaire ; je songe à m'affranchir d'un joug qui me pèse, et j'espère que j'y parviendrai. Il

est pourtant vrai que le mal étant fort enraciné, il me faudra pour en guérir beaucoup plus de temps que je ne voudrais. »

Je crois reconnaître davantage l'esprit de l'Arioste dans cette imitation faite par un auteur inconnu.

Qui dans la glu du tendre amour s'empêtre
De s'en tirer n'est pas long-temps le maître;
On s'y démène, on y perd son bon sens,
Témoin Roland et d'autres personnages;
Tous gens de bien, mais fort extravagans;
Ils sont tous fous, ainsi l'ont dit les sages.

Cette folie a différens effets,
Ainsi qu'on voit dans de vastes forêts,
A droite, à gauche, errer à l'aventure,
Des pèlerins au gré de leur monture,
Leur grand plaisir est de se fourvoyer;
Et pour leur bien je voudrais les lier.

A ce propos quelqu'un me dira : Frère,
C'est bien prêché; mais il fallait te taire.
Corrige-toi sans sermonner les gens.
Oui, mes amis; oui, je suis très-coupable,
Et j'en conviens quand j'ai de bons momens;
Je prétends bien changer avec le temps,
Mais jusqu'ici le mal est incurable.

Quand je dis que l'Arioste égale Homère dans la description des combats, je n'en veux pour preuve que ces vers

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Suona l'un brando, e l'altro; or basso, or alto :
Il martel di Vulcano era più tardo

Nella spelunca affumicata, dove
Battea all' incude i folgori di Giove.
(Cant. II, st. 8.)

Aspro concento, orribile armonia
D'alte querele, d'ululi e di strida.
Della misera gente, che peria
Nel fondo, per cagion della sua guida;
Istranamenta concordar s'udia
Col fiero suan della fiamma omicida.
. . . . . .
. . . . . .
(Cant. XIV, st. 134.)

L'alto rumor delle sonore trombe,
De' timpani e de' barbari stromenti
Giunt' al continuo suon d'archi, di frombe
Di machine, di ruote e di tormenti;
E quel di che più par che'l ciel rimbombe
Gridi, tumulti, gemiti e lamenti.
Rendono un altro suon, ch'a quel s'accorda
Con che i vicin, cadendo, il Nilo assorda.
(Cant. XVI, st. 56.)

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Alle squallide ripe d'Acheronte
Sciolta dal corpo, più freddo che ghiaccio,
Bestemmiando fuggì l'alma sdegnosa,
Che fu sì altera al mondo e sì orgogliosa.
(Cant. XLVI, st. 140.)

Voici une faible traduction de ces beaux vers.

Entendez-vous leur armure guerrière
Qui retentit des coups de cimeterre?
Moins violens, moins prompts sont les marteaux
Qui vont frappant les célestes carreaux,

Quand tout noirci de fumée et de poudre,
Au mont Etna Vulcain forge la foudre.
. . . . . .
. . . . . .
Concert horrible, exécrable harmonie,
De cris aigus et de longs hurlemens,
Du bruit des cors, des plaintes des mourans,
Et du fracas des maisons embrasées
Que sous leurs toits la flamme a renversées!
Des instrumens de ruine et de mort
Volant en foule et d'un commun effort,
Et la trompette organe du carnage.
De plus d'horreur emplissent ce rivage,
Que n'en ressent l'étonné voyageur
Alors qu'il voit tout le Nil en fureur,
Tombant des cieux qu'il touche et qu'il inonde,
Sur cent rochers précipiter son onde,
. . . . . .
. . . . . .
Alors, alors cette âme si terrible,
Impitoyable, orgueilleuse, inflexible,
Fuit de son corps et sort en blasphémant,
Superbe encore à son dernier moment,
Et défiant les éternels abîmes
Où s'engloutit la foule de ses crimes.

Il a été donné à l'Arioste d'aller et de revenir de ces descriptions terribles aux peintures les plus voluptueuses, et de ces peintures à la morale la plus sage. Ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est d'intéresser vivement pour les héros et pour les héroïnes dont il parle, quoiqu'il y en ait un nombre prodigieux. Il y a presque autant d'événemens touchans dans son poëme que d'aventures grotesques; son lecteur s'accoutume si bien à cette bigarrure,

qu'il passe de l'un à l'autre sans en être étonné.

Je ne sais quel plaisant a fait courir le premier ce mot prétendu du cardinal d'Est : *Messer Lodovico, dove avete pigliato tante coglionerie?* Le cardinal aurait dû ajouter : *Dove avete pigliato tante cose divine?* Aussi est-il appelé en Italie *il divino Ariosto.*

Il fut le maître du Tasse. L'Armide est daprès l'Alcine. Le voyage des deux chevaliers qui vont désenchanter Renaud, est absolument imité du voyage d'Astolphe. Et il faut avouer encore que les imaginations fantasques qu'on trouve si souvent dans le poëme de Roland le furieux, sont bien plus convenables à un sujet mêlé de sérieux et de plaisant, qu'au poëme sérieux du Tasse, dont le sujet semblait exiger des mœurs plus sévères.

Ne passons pas sous silence un autre mérite qui n'est propre qu'à l'Arioste; je veux parler des charmans prologues de tous ses chants.

Je n'avais pas osé autrefois le compter parmi les poëtes épiques; je ne l'avais regardé que comme le premier des grotesques : mais en le relisant je l'ai trouvé aussi sublime que plaisant; et je lui fais très-humblement réparation. Il est très-vrai que le pape Léon X publia une bulle en faveur de l'*Orlando furioso*, et déclara excommuniés ceux qui diraient du mal de ce poëme. Je ne veux pas encourir l'excommunication.

C'est un grand avantage de la langue italienne, ou plutôt c'est un rare mérite dans le Tasse et dans l'Arioste que des poëmes si longs, non-seulement rimés, mais rimés en stances, en rimes croisées, ne

fatiguent point l'oreille, et que le poëte ne paraisse presque jamais gêné.

Le Trissin, au contraire, qui s'est délivré du joug de la rime, semble n'en avoir que plus de contrainte, avec bien moins d'harmonie et d'élégance.

Spencer, en Angleterre, voulut rimer en stances son poëme de la Fée reine; on l'estima, et personne ne le put lire.

Je crois la rime nécessaire à tous les peuples qui n'ont pas dans leur langue une mélodie sensible, marquée par les longues et par les brèves, et qui ne peuvent employer ces dactyles et ces spondées qui font un effet si merveilleux dans le latin.

Je me souviendrai toujours que je demandai au célèbre Pope pourquoi Milton n'avait pas rimé son Paradis perdu? et qu'il me répondit : *Because he could not*, parce qu'il ne le pouvait pas.

Je suis persuadé que la rime irritant, pour ainsi dire, à tout moment le génie, lui donne autant d'élancemens que d'entraves; qu'en le forçant de tourner sa pensée en mille manières, elle l'oblige aussi de penser avec plus de justesse, et de s'exprimer avec plus de correction. Souvent l'artiste en s'abandonnant à la facilité des vers blancs, et sentant intérieurement le peu d'harmonie que ces vers produisent, croit y suppléer par des images gigantesques qui ne sont point dans la nature. Enfin il lui manque le mérite de la difficulté surmontée.

Pour les poëmes en prose, je ne sais ce que c'est que ce monstre. Je n'y vois que l'impuissance de faire des vers. J'aimerais autant qu'on me proposât un

concert sans instrumens. Le Cassandre de la Calprenède sera, si l'on veut, un poëme en prose, j'y consens; mais dix vers du Tasse valent mieux.

De Milton.

Si Boileau, qui n'entendit jamais parler de Milton, absolument inconnu de son temps, avait pu lire le Paradis perdu, c'est alors qu'il aurait pu dire comme du Tasse :

> Eh! quel objet enfin à présenter aux yeux
> Que le diable toujours hurlant contre les cieux!
> (Boileau, Art poét., III, 205-206.)

Un épisode du Tasse est devenu le sujet d'un poëme entier chez l'auteur anglais; celui-ci a étendu ce que l'autre avait jeté avec discrétion dans la fabrique de son poëme.

Je me livre au plaisir de transcrire ce que dit le Tasse au commencement du quatrième chant.

> *Quinci avendo pur tutto il pensier volto*
> *A recar ne' Cristiani ultima doglia;*
> *Che sia, comanda, il popol suo raccolto,*
> *(Concilio orrendo!) entro la regia soglia.*
> *Come sia pur leggiera impresa (ahi stolto!)*
> *Il repugnare alla divina voglia:*
> *Stolto, ch' al ciel s'agguaglia, e in obblio pone,*
> *Come di Dio la destra irata tuone.*
> (St. 2)

> *Chiama gli abitator dell' ombre eterne.*
> *Il rauco suon della tartarea tromba;*
> *Treman le spaziose atre caverne,*
> *E l' aer cieco a quel romor rimbomba.*
> *Né sì stridendo mai dalle superne*
> *Regioni del cielo il folgor piomba,*

Nè si scossa giammai trema la terra,
Quando i vapori in sen gravida serra.
(St. 3.)

Orrida maestà nel fero aspetto
Terrore accresce, e più superbo il rende.
Rosseggian gli occhj; e di veneno infetto,
Come infausta cometa, il guardo splende.
Gl' involve in mento, e sù l'irsuto petto
Ispida e folta la gran barba scende,
E in guisa di voragine profonda,
S' apre la bocca d' atro sangue immonda.
(St. 7.)

Quali i fumi sulfurei ed infiammat.
Escon di Mongibello, e' l puzzo e' l tuono;
Tal della fera bocca i negri fiati,
Tale il fetore, e le faville sono.
Mentre ei parlava, Cerbero i latrati
Ripresse; e l'Idra si fe' muta al suono
Resto Cocito, e ne tremar gli abissi,
E in questi detti il gran rimbombo udissi.
(St. 8.)

Tartarei numi, di seder più degni
Là sovra il sole, ond'è l'or gin vostra,
Che meco già dai più felici regni
Spinse il gran caso in questa orribil chiostra;
Gli antichi altrui sospetti, e i fieri sdegni.
Noti son troppo, e l'alta impresa nostra.
Or colui regge a suo volver le stelle,
E noi siam giudicate alme rubelle.
(St. 9.)

Ed in vece del dì sereno; e puro,
Dell'aureo sol, degli stellati giri,
N'hà qui rinchiusi in questo abisso oscuro;
Fe' vuol, ch'al primo onor per noi s'aspiri.
E poscia (ahi quanto a ricordarlo è duro!

Quest' è quel che più inaspra i miei martiri.)
Nè bei seggi celesti hà l'uom chiamato,
L'uom vile, e di vil fango in terra nato
(St. 10.)

Tout le poëme de Milton semble fondé sur ces vers, qu'il a même entièrement traduits. Le Tasse ne s'appesantit point sur les ressorts de cette machine, la seule peut-être que l'austérité de sa religion et le sujet d'une croisade dussent lui fournir. Il quitte le diable le plus tôt qu'il peut, pour présenter son Armide aux lecteurs; l'admirable Armide, digne de l'Alcine de l'Arioste dont elle est imitée. Il ne fait point tenir de longs discours à Bélial, à Mammon, à Belzébuth, à Satan.

Il ne fait point bâtir une salle pour les diables; il n'en fait pas des géans pour les transformer en pygmées, afin qu'ils puissent tenir plus à l'aise dans la salle. Il ne déguise point enfin Satan en cormoran et en crapaud.

Qu'auraient dit les cours et les savans de l'ingénieuse Italie, si le Tasse, avant d'envoyer l'esprit de ténèbres exciter Hidraot, le père d'Armide, à la vengeance, se fût arrêté aux portes de l'enfer pour s'entretenir avec la Mort et le Péché; si le Péché lui avait appris qu'il était sa fille, qu'il avait accouché d'elle par la tête; qu'ensuite il devint amoureux de sa fille; qu'il en eut un enfant qu'on appela la Mort; que la Mort (qui est supposée masculin) coucha avec le Péché (qui est supposé féminin), et qu'elle lui fit une infinité de serpens qui rentrent à toute heure dans ses entrailles et qui en sortent.

De tels rendez-vous, de telles jouissances sont aux yeux des Italiens de singuliers épisodes d'un poëme épique. Le Tasse les a négligés, et il n'a pas eu la délicatesse de transformer Satan en crapaud, pour mieux instruire Armide.

Que n'a-t-on pas dit de la guerre des bons et des mauvais anges que Milton a imitée de la Gigantomachie de Claudien? Gabriel consume deux chants entiers à raconter les batailles données dans le ciel contre Dieu même; et ensuite la création du monde. On s'est plaint que ce poëme ne soit presque rempli que d'épisodes; et quels épisodes! c'est Gabriel et Satan qui se disent des injures; ce sont des anges qui se font la guerre dans le ciel, et qui la font à Dieu. Il y a dans le ciel des dévots et des espèces d'athées. Abdiel, Ariel, Arioc, Rimiel, combattent Moloch, Belzébuth, Nisroch; on se donne de grands coups de sabre; on se jette des montagnes à la tête avec les arbres qu'elles portent, et les neiges qui couvrent leurs cimes, et les rivières qui coulent à leurs pieds. C est là, comme on voit, la belle et simple nature!

On se bat dans le ciel à coups de canon; encore cette imagination est-elle prise de l'Arioste; mais l'Arioste semble garder quelque bienséance dans cette invention. Voilà ce qui a dégoûté bien des lecteurs italiens et français. Nous n'avons garde de porter notre jugement; nous laissons chacun sentir du dégoût ou du plaisir à sa fantaisie.

On peut remarquer ici que la fable de la guerre des géans contre les dieux, semble plus raisonnable que celle des anges, si le mot de *raisonnable* peut

convenir à de telles fictions. Les géans de la fable étaient supposés les enfans du ciel et de la terre, qui redemandaient une partie de leur héritage à des dieux auxquels ils étaient égaux en force et en puissance. Ces dieux n'avaient point créé les Titans; ils étaient corporels comme eux. Mais il n'en est pas ainsi dans notre religion. Dieu est un être pur, infini, tout-puissant, créateur de toutes choses, à qui ses créatures n'ont pu faire la guerre ni lancer contre lui des montagnes, ni tirer du canon.

Aussi cette imitation de la guerre des géans, cette fable des anges révoltés contre Dieu même, ne se trouve que dans les livres apocryphes attribués à Énoch, dans le premier siècle de notre ère vulgaire, livre digne de toute l'extravagance du rabbinisme.

Milton a donc décrit cette guerre. Il y a prodigué les peintures les plus hardies. Ici ce sont des anges à cheval, et d'autres qu'un coup de sabre coupe en deux et qui se rejoignent sur-le-champ; là c'est la mort qui *lève le nez pour renifler l'odeur des cadavres* qui n'existent pas encore. Ailleurs elle frappe de *sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec*. Plus loin, c'est le froid, le chaud, le sec et l'humide, qui se disputent l'empire du monde, et qui *conduisent en bataille rangée des embryons d'atomes*. Les questions les plus épineuses de la plus rebutante scolastique sont traitées en plus de vingt endroits dans les termes mêmes de l'école. Des diables en enfer s'amusent à disputer sur la grâce, sur le libre arbitre, sur la prédestination, tandis que d'autres jouent de la flûte.

Au milieu de ces inventions il soumet son imagi-

nation poétique et la restreint à paraphraser, dans deux chants, les premiers chapitres de la Genèse.

> . . . *God saw the light was good;*
> *And light from darkness. . . . . .*
> *Divided : light the day, and darkness night*
> *He named. . . . . .*
> (Liv. VII, v. 249–252.)
>
> *Again God said : let there be firmament.*
> (*Ib.*, v. 261.)
>
> *And saw that it was good. . . . . .*
> (*Id.*, v. 309.)

C'est un respect qu'il montre pour l'ancien Testament, ce fondement de notre religion.

Nous croyons avoir une traduction exacte de Milton, et nous n'en avons point. On a retranché, ou entièrement altéré plus de deux cents pages qui prouveraient la vérité de ce que j'avance.

En voici un précis que je tire du cinquième chant.

Après qu'Adam et Ève ont récité le psaume CXLVIII, l'ange Raphaël descend du ciel sur ses six ailes, et vient leur rendre visite; et Ève lui prépare à dîner. « Elle écrase des grappes de raisin, et en fait du vin doux qu'on appelle *moust;* et de plusieurs graines, et des doux pignons pressés elle tempéra de douces crêmes..... L'ange lui dit, bonjour, et se servit de la sainte salutation dont il usa long-temps après envers Marie, la seconde Ève : Bonjour, mère des hommes, dont le ventre fécond remplira le monde de plus d'enfans qu'il n'y a de différens fruits des arbres de Dieu entassés sur ta table. La table était un gazon et des siéges de mousse tout

autour, et sur son ample carré, d'un bout à l'autre, tout l'automne était empilé, quoique le printemps et l'automne dansassent en ce lieu par la main. Ils firent quelque temps conversation ensemble sans craindre que le dîner se réfroidît (*d*). Enfin, notre premier père commença ainsi :

« Envoyé céleste, qu'il vous plaise goûter des présens que notre nourricier, dont descend tout bien parfait et immense, a fait produire à la terre pour notre nourriture et pour notre plaisir; alimens peut-être insipides pour des natures spirituelles. Je sais seulement qu'un père céleste les donne à tous.

« A quoi l'ange répondit : Ce que celui dont les louanges soient chantées donne à l'homme en partie spirituelle, n'est pas trouvé un mauvais mets par les purs esprits; et ces purs esprits, ces substances intelligentes, veulent aussi des alimens, ainsi qu'il en faut à votre substance raisonnable. Ces deux substances contiennent en elles toutes les facultés basses des sens par lesquelles elles entendent, voient, flairent, touchent, goûtent, digèrent ce qu'elles ont goûté, en assimilent les parties, et changent les choses corporelles en incorporelles. Car, vois-tu, tout ce qui a été créé doit être soutenu et nourri; les élémens les plus grossiers alimentent les plus purs; la terre donne à manger à la mer; la terre et la mer à l'air; l'air donne de la pâture aux feux éthérés, et d'abord à la lune, qui est la plus proche de nous; c'est de là qu'on voit sur son visage rond ses taches

(*d*) Mot pour mot : *No fear lest dinner cool.*

et ses vapeurs non encore purifiées et non encore tournées en sa substance. La lune aussi exhale de la nourriture de son continent humide aux globes plus élevés. Le soleil, qui départ sa lumière à tous, reçoit aussi de tous en récompense son aliment en exaltations humides, et le soir il soupe avec l'Océan..... Quoique dans le ciel les arbres de vie portent un fruit d'ambroisie; quoique nos vignes donnent du nectar; quoique tous les matins nous brossions les branches d'arbres couvertes d'une rosée de miel; quoique nous trouvions le terrain couvert de graines perlées; cependant Dieu a tellement varié ici ses présens, et de nouvelles délices, qu'on peut les comparer au ciel. Soyez sûrs que je ne serai pas assez délicat pour n'en pas tâter avec vous.

« Ainsi ils se mirent à table, et tombèrent sur les viandes; et l'ange n'en fit pas seulement semblant; il ne mangea pas en mystère, selon la glose commune des théologiens, mais avec la vive dépêche d'une faim très-réelle, avec une chaleur concoctive et transsubstantive; le superflu du dîner transpire aisément dans les pores des esprits; il ne faut pas s'en étonner, puisque l'empirique alchimiste avec son feu de charbon et de suie peut changer, ou croit pouvoir changer, l'écume du plus grossier métal en or aussi parfait que celui de la mine.

« Cependant Ève servait à table toute nue, et couronnait leurs coupes de liqueurs délicieuses. O innocence, méritant paradis! c'était alors plus que jamais que les enfans de Dieu auraient été excusables d'être amoureux d'un tel objet; mais dans leurs cœurs l'a-

mour régnait sans débauche. Ils ne connaissaient pas la jalousie, enfer des amans outragés. »

Voilà ce que les traducteurs de Milton n'ont point du tout rendu; voilà ce dont ils ont supprimé les trois quarts, et attenué tout le reste. C'est ainsi qu'on en a usé quand on a donné des traductions de quelques tragédies de Shakespeare; elles sont toutes mutilées et entièrement méconnaissables. Nous n'avons aucune traduction fidèle de ce célèbre auteur dramatique, que celle des trois premiers actes de son Jules-César, imprimée à la suite de Cinna, dans l'édition de Corneille avec des commentaires.

Virgile annonce les destinées des descendans d'Énée, et les triomphes des Romains. Milton prédit le destin des enfans d'Adam; c'est un objet plus grand, plus intéressant pour l'humanité; c'est prendre pour son sujet l'histoire universelle. Il ne traite pourtant à fond que celle du peuple juif, dans les onzième et douzième chants; et voici mot à mot ce qu'il dit du reste de la terre.

« L'ange Michel et Adam montèrent dans la *vision de Dieu;* c'était la plus haute montagne du paradis terrestre, du haut de laquelle l'hémisphère de la terre s'étendait dans l'aspect le plus ample et le plus clair. Elle n'était pas plus haute, ni ne présentait un aspect plus grand que celle sur laquelle le diable emporta le second Adam dans le désert, pour lui montrer tous les royaumes de la terre et leur gloire. Les yeux d'Adam pouvaient commander de là toutes les villes d'ancienne et de moderne renommée; sur le siége du plus puissant empire, depuis les futures

murailles de Combalu, capitale du grand kan du Catai, et de Samarcande sur l'Oxus, trône de Tamerlan, à Pékin des rois de la Chine, et de là à Agra, et de là à Lahor du grand-mogol jusqu'à la Chersonèse d'or, ou jusqu'au siége du Persan dans Ecbatane, et depuis dans Ispahan, ou jusqu'au czar russe dans Moscou, ou au sultan venu du Turkestan dans Byzance. Ses yeux pouvaient voir l'empire du Négus jusqu'à son dernier port Ercoco, et les royaumes maritimes Mombaza, Quiloa et Mélinde, et Sofala qu'on croit Ophir, jusqu'au royaume de Congo et Angola plus au sud. Ou bien de là il voyait depuis le fleuve Niger jusqu'au mont Atlas, les royaumes d'Almanzor, de Fez et de Maroc; Sus, Alger, Tremisen, et de là l'Europe, à l'endroit d'où Rome devait gouverner le monde. Peut-être il vit en esprit le riche Mexique, siége de Montezume, et Cusco dans le Pérou, plus riche siége d'Atabalipa; et la Guiane, non encore dépouillée, dont la capitale est appelée Eldorado par les Espagnols. »

Après avoir fait voir tant de royaumes aux yeux d'Adam, on lui montre aussi un hôpital; et l'auteur ne manque pas de dire que c'est un effet de la gourmandise d'Ève.

« Il vit un lazareth où gisaient nombre de malades, spasmes hideux, empreintes douloureuses, maux de cœur, d'agonie, toutes les sortes de fièvres, convulsions, épilepsies, terribles catarrhes et ulcères dans les intestins, douleurs de coliques, frénésies diaboliques, mélancolies soupirantes, folies lunatiques,

atrophies, marasmes; peste dévorante au loin, hydropisies, asthmes, rhumes, etc. »

Toute cette vision semble une copie de l'Arioste; car Astolphe, monté sur l'hippogriffe, voit en volant tout ce qui se passe sur les frontières de l'Europe et sur toute l'Afrique. Peut-être, si on l'ose dire, la fiction de l'Arioste est plus vraisemblable que celle de son imitateur; car, en volant, il est tout naturel qu'on voie plusieurs royaumes l'un après l'autre; mais on ne peut découvrir toute la terre du haut d'une montagne.

On a dit que Milton ne savait pas l'optique; mais cette critique est injuste; il est très-permis de feindre qu'un esprit céleste découvre au père des hommes les destinées de ses descendans. Il n'importe que ce soit du haut d'une montagne ou ailleurs. L'idée au moins est grande et belle.

Voici comme finit ce poëme.

La Mort et le Péché construisent un large pont de pierre qui joint l'enfer à la terre pour leur commodité et pour celle de Satan quand ils voudront faire leur voyage. Cependant Satan revole vers les diables par un autre chemin; il vient rendre compte à ses vassaux du succès de sa commission; il harangue les diables, mais il n'est reçu qu'avec des sifflets. Dieu le change en grand serpent, et ses compagnons deviennent serpens aussi.

Il est aisé de reconnaître dans cet ouvrage, au milieu de ses beautés, je ne sais quel esprit de fanatisme et de férocité pédantesque qui dominaient en Angleterre du temps de Cromwell, lorsque tous les

Anglais avaient la Bible et le pistolet à la main. Ces absurdités théologiques, dont l'ingénieux Butler, auteur d'Hudibras s'est tant moqué, furent traitées sérieusement par Milton. Aussi cet ouvrage fut regardé par toute la cour de Charles II avec autant d'horreur qu'on avait de mépris pour l'auteur.

Milton avait été quelque temps secrétaire pour la langue latine du parlement, appelé le *rump*, ou le *croupion*. Cette place fut le prix d'un livre latin en faveur des meurtriers du roi Charles I; livre (il faut l'avouer) aussi ridicule par le style que détestable par la matière; livre où l'auteur raisonne à peu près comme lorsque dans son Paradis perdu il fait digérer un ange, et fait passer les excrémens par insensible transpiration; lorsqu'il fait coucher ensemble le Péché et la Mort; lorsqu'il transforme son Satan en cormoran et en crapaud; lorsqu'il fait des diables géans, qu'il change ensuite en pygmée pour qu'ils puissent raisonner plus à l'aise, et parler de controverse, etc.

Si on veut un échantillon de ce libelle scandaleux qui le rendit si odieux, en voici quelques-uns. Saumaise avait commencé son livre en faveur de la maison Stuart, et contre les régicides, par ces mots :

« L'horrible nouvelle du parricide commis en Angleterre, a blessé depuis peu nos oreilles et encore plus nos cœurs. »

Milton répond à Saumaise : « Il faut que cette horrible nouvelle ait une épée plus longue que celle de saint Pierre qui coupa une oreille à Malchus, ou les oreilles hollandaises doivent être bien longues pour

que le coup ait porté de Londres à La Haye; car une telle nouvelle ne pouvait blesser que des oreilles d'âne. »

Après ce singulier préambule, Milton traite de *pusillanimes* et de *lâches* les larmes que le crime de la faction de Cromwell avait fait répandre à tous les hommes justes et sensibles : « Ce sont, dit-il, des larmes telles qu'il en coula des yeux de la nymphe Salmacis, qui produisirent la fontaine dont les eaux énervaient les hommes, les dépouillaient de leur virilité, leur ôtaient le courage, et en fesaient des hermaphrodites. » Or, Saumaise s'appelait Salmatius en latin. Milton le fait descendre de la nymphe Salmacis. Il l'appelle *eunuque* et *hermaphrodite*, quoique hermaphrodite soit le contraire d'eunuque. Il lui dit que ses pleurs sont ceux de Salmacis sa mère, et qu'ils l'ont rendu infâme.

> . . . *Infamis ne quem malè fortibus undis*
> *Salmacis enervet*. . . . . .
> (Ovid., Métamorph., lib. IV. v. 285-286.)

On peut juger si un tel pédant atrabilaire, défenseur du plus énorme crime, put plaire à la cour polie et délicate de Charles II, aux lords Rochester, Roscommon, Buckingham, aux Waller, aux Cowley, aux Congrève, aux Wicherley. Ils eurent tous en horreur l'homme et le poëme. A peine même sut-on que le Paradis perdu existait. Il fut totalement ignoré en France aussi-bien que le nom de l'auteur.

Qui aurait osé parler aux Racine, aux Despréaux, aux Molière, aux La Fontaine d'un poëme épique sur Adam et Eve! Quand les Italiens l'ont connu, ils ont

peu estimé cet ouvrage, moitié théologique et moitié diabolique, où les anges et les diables parlent pendant des chants entiers. Ceux qui savent par cœur l'Arioste et le Tasse n'ont pu écouter les sons durs de Milton. Il y a trop de distance entre la langue italienne et l'anglaise.

Nous n'avions jamais entendu parler de ce poëme en France, avant que l'auteur de la Henriade nous en eût donné une idée dans le neuvième chapitre de son Essai sur la poésie épique. Il fut même le premier (si je ne me trompe) qui nous fit connaître les poëtes anglais, comme il fut le premier qui expliqua les découvertes de Newton et les sentimens de Locke. Mais, quand on lui demanda ce qu'il pensait du génie de Milton, il répondit : « Les Grecs recommandaient aux poëtes de sacrifier aux grâces, Milton a sacrifié au diable. ».

On songea alors à traduire ce poëme épique anglais dont M. de Voltaire avait parlé avec beaucoup d'éloges à certains égards. Il est difficile de savoir précisément qui en fut le traducteur. On l'attribue à deux personnes qui travaillèrent ensemble; mais on peut assurer qu'ils ne l'ont point du tout traduit fidèlement. Nous l'avons déjà fait voir; et il n'y a qu'à jeter les yeux sur le début du poëme pour en être convaincu.

« Je chante la désobéissance du premier homme, et les funestes effets du fruit défendu, la perte d'un paradis, et le mal de la mort triomphant sur la terre, jusqu'à ce qu'un Dieu-homme vienne juger les nations, et nous rétablisse dans le séjour bienheureux. ».

Il n'y a pas un mot dans l'original qui réponde exactement à cette traduction. Il faut d'abord considérer qu'on se permet dans la langue anglaise des inversions que nous souffrons rarement dans la nôtre. Voici mot à mot le commencement de ce poëme de Milton :

« La première désobéissance de l'homme, et le fruit de l'arbre défendu, dont le goût porta la mort dans le monde, et toutes nos misères avec la perte d'Éden, jusqu'à ce qu'un plus grand homme nous rétablît (*e*) et regagnât notre demeure heureuse; Muse céleste, c'est là ce qu'il faut chanter.

Il y a de très-beaux morceaux sans doute dans ce poëme singulier; et j'en reviens toujours à ma grande preuve, c'est qu'ils sont retenus en Angleterre par quiconque se pique d'un peu de littérature. Tel est ce monologue de Satan, lorsque, s'échappant du fond des enfers, et voyant pour la première fois notre soleil sortant des mains du Créateur, il s'écrie :

« Toi, sur qui mon tyran prodigue ses bienfaits,
Soleil, astre de feu, jour heureux que je hais,
Jour qui fait mon supplice, et dont mes yeux s'étonnent,
Toi qui sembles le Dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui tout éclat disparaît et s'enfuit,
Qui fais pâlir le front des astres de la nuit;
Image du Très-Haut qui régla ta carrière,
Hélas! j'eusse autrefois éclipsé ta lumière.

(*e*) Il y a dans plusieurs éditions : *Restore us, and regain.* J'ai choisi cette leçon comme la plus naturelle. Il y a dans l'original : *La première désobéissance de l'homme*, etc., *chantez, Muse céleste.* Mais cette inversion ne peut être adoptée dans notre langue.

Sur la voûte des cieux élevé plus que toi,
Le trône où tu t'assieds s'abaissait devant moi;
Je suis tombé; l'orgueil m'a plongé dans l'abîme.
Hélas! je fus ingrat, c'est là mon plus grand crime.
J'osai me révolter contre mon créateur :
C'est peu de me créer, il fut mon bienfaiteur;
Il m'aimait : j'ai forcé sa justice éternelle
D'appesantir son bras sur ma tête rebelle,
Je l'ai rendu barbare en sa sévérité,
Il punit à jamais, et je l'ai mérité.
Mais si le repentir pouvait obtenir grâce!....
Non, rien ne fléchira ma haine et mon audace;
Non, je déteste un maître; et sans doute il vaut mieux
Régner dans les enfers qu'obéir dans les cieux. »

Les amours d'Adam et d'Ève sont traités avec une mollesse élégante et même attendrissante, qu'on n'attendrait pas du génie un peu dur, et du style souvent rabotteux de Milton.

Du reproche de plagiat fait à Milton.

Quelques-uns l'ont accusé d'avoir pris son poëme dans la tragédie du Bannissement d'Adam de Grotius, et dans la Sarcotis du jésuite Masénius, imprimée à Cologne en 1654 et en 1661, long-temps avant que Milton donnât son Paradis perdu.

Pour Grotius, on savait assez en Angleterre que Milton avait transporté dans son poëme épique anglais quelques vers latins de la tragédie d'Adam. Ce n'est point du tout être plagiaire; c'est enrichir sa langue des beautés d'une langue étrangère. On n'accusa point Euripide de plagiat, pour avoir imité dans un chœur d'Iphigénie le second livre de l'Iliade; au contraire, on lui sut très-bon gré de cette imitation,

qu'on regarda comme un hommage rendu à Homère sur le théâtre d'Athènes.

Virgile n'essuya jamais de reproche pour avoir heureusement imité, dans l'Énéide, une centaine de vers du premier des poëtes grecs.

On a poussé l'accusation un peu plus loin contre Milton. Un Écossais, nommé M. Lauder, très-attaché à la mémoire de Charles I, que Milton avait insultée avec l'acharnement le plus grossier, se crut en droit de flétrir la mémoire de l'accusateur de ce monarque. On prétendait que Milton avait fait une infâme fourberie, pour ravir à Charles I la triste gloire d'être l'auteur de l'*Eikon Basiliké*, livre long-temps cher aux royalistes, et que Charles I avait, dit-on, composé dans sa prison pour servir de consolation à sa déplorable infortune.

Lauder voulut donc, vers l'année 1752, commencer par prouver que Milton n'était qu'un plagiaire, avant de prouver qu'il avait agi en faussaire contre la mémoire du plus malheureux des rois; il se procura des éditions du poëme de la Sarcotis. Il paraissait évident que Milton en avait imité quelques morceaux, comme il avait imité Grotius et le Tasse.

Mais Lauder ne s'en tint pas là; il déterra une mauvaise traduction en vers latins du Paradis perdu du poëte anglais; et joignant plusieurs vers de cette traduction à ceux de Masénius, il crut rendre par là l'accusation plus grave et la honte de Milton plus complète. Ce fut en quoi il se trompa lourdement; sa fraude fut découverte. Il voulait faire passer Mil-

ton pour un faussaire, et lui-même fut convaincu de l'être. On n'examina point le poëme de Masénius, dont il n'y avait alors que très-peu d'exemplaires en Europe. Toute l'Angleterre, convaincue du mauvais artifice de l'Écossais, n'en demanda pas davantage. L'accusateur confondu fut obligé de désavouer sa manœuvre, et d'en demander pardon.

Depuis ce temps on imprima une nouvelle édition de Masénius en 1757. Le public littéraire fut surpris du grand nombre de très-beaux vers dont la Sarcotis était parsemée. Ce n'est à la vérité qu'une longue déclamation de collége sur la chute de l'homme : mais l'exorde, l'invocation, la description du jardin d'Éden, le portrait d'Ève, celui du diable, sont précisement les mêmes que dans Milton. Il y a bien plus, c'est le même sujet, le même nœud, la même catastrophe. Si le diable veut dans Milton se venger sur l'homme du mal que Dieu lui a fait, il a précisément le même dessein chez le jésuite Masénius; et il le manifeste dans des vers dignes peut-être du siècle d'Auguste.

Semel excidimus crudelibus astris,
Et conjuratas involvit terra cohortes.
Fata manent, tenet et superos oblivio nostri;
Indecore premimur, vulgi tolluntur inertes
Ac viles animæ, cœloque fruuntur aperto.
Nos divûm soboles, patridque in sede locandi,
Pellimur exilio, mœstoque Acheronte tenemur.
Heu! dolor! et superûm decreta indigna! Fatiscat
Orbis, et antiquo turbentur cuncta tumultu,
Ac redeat deforme chaos; Styx atra ruinam
Terrarum excipiat, fatoque impellat eodem

Et cœlum, et cœli cives. Ut inulta cadamus
Turba, nec umbrarum pariter caligine raptam
Sarcoteam, invisum caput, involvamus? ut astris
Regnantem, et nobis dominâ cervice minantem
Ignavi patiamur? adhuc tamen, improba, vivit.
Vivit adhuc, fruiturque Dei securo favore!
Cernimus! et quicquam furiarum absconditur orco!
Vah! pudor, æternumque probrum Stygis, occidat, amens
Occidat, et nostræ subeat consortia culpæ.
Hæc mihi secluso cœli solatia tantùm
Excidii restant. Juvat hâc consorte malorum
Posse frui, juvat ad nostram seducere pœnam
Frustra exultantem, patriâque ex sorte superbam.
Ærumnas exempla levant; minor illa ruina est,
Quæ caput adversi labens oppresserit hostis.

(Sarcotis, I, 271 et seq.)

On trouve dans Masénius et dans Milton de petits épisodes, de légères excursions absolument semblables, l'un et l'autre parlent de Xerxès qui couvrit la mer de ses vaisseaux.

Quantus erat Xerxes, medium dum contrahit orbem
Urbis in excidium.

(Sarcotis, III, 461.)

Tous deux parlent sur le même ton de la tour de Babel; tous deux font la même description du luxe, de l'orgueil, de la gourmandise.

Ce qui a le plus persuadé le commun des lecteurs du plagiat de Milton, c'est la parfaite ressemblance du commencement des deux poëmes. Plusieurs étrangers, après avoir lu l'exorde, n'ont pas douté que tout le reste du poëme de Milton ne fût pris de Masénius. C'est une erreur bien grande et aisée à reconnaître.

Je ne crois pas que le poëte anglais ait imité en tout plus de deux cents vers du jésuite de Cologne, et j'ose dire qu'il n'a imité que ce qui méritait de l'être. Ces deux cents vers sont fort beaux; ceux de Milton le sont aussi; et le total du poëme de Masénius, malgré ces deux cents beaux vers, ne vaut rien du tout.

Molière prit deux scènes entières dans la ridicule comédie du Pédant joué, de Cyrano de Bergerac. Ces deux scènes sont bonnes, disait-il en plaisantant avec ses amis, elles m'appartiennent de droit, je reprends mon bien. On aurait été après cela très-mal reçu à traiter de plagiaire l'auteur du Tartufe et du Misanthrope.

Il est certain qu'en général Milion, dans son Paradis, a volé de ses propres ailes en imitant; et il faut convenir que, s'il a emprunté tant de traits de Grotius et du jésuite de Cologne, ils sont confondus dans la foule des choses originales qui sont à lui; il est toujours regardé en Angleterre comme un très-grand poëte.

Il est vrai qu'il aurait dû avouer qu'il avait traduit deux cents vers d'un jésuite; mais de son temps, dans la cour de Charles II, on ne se souciait ni des jésuites, ni de Milton, ni du Paradis perdu, ni du Paradis retrouvé. Tout cela était ou bafoué ou inconnu.

ÉPREUVE.

Toutes les absurdités qui avilissent la nature humaine nous sont donc venues d'Asie avec toutes les sciences et les arts! C'est en Asie, c'est en Égypte

qu'on osa faire dépendre la vie et la mort d'un accusé, ou d'un coup de dez, ou de quelque chose d'équivalent; ou de l'eau froide, ou de l'eau chaude, ou d'un fer rouge, ou d'un morceau de pain d'orge. Une superstition à peu près semblable existe encore, à ce qu'on prétend, dans les Indes, sur les côtes de Malabar et au Japon.

Elle passa d'Égypte en Grèce. Il y eut à Trezène un temple fort célèbre, dans lequel tout homme qui se parjurait mourait sur-le-champ d'apoplexie. Hippolyte, dans la tragédie de Phèdre, parle ainsi à sa maîtresse Aricie (act. V, scène I.) :

Aux portes de Trezène, et parmi ces tombeaux,
Des princes de ma race antiques sépultures,
Est un temple sacré, formidable aux parjures.
C'est là que les mortels n'osent jurer en vain;
Le perfide y reçoit un châtiment soudain;
Et, craignant d'y trouver la mort inévitable,
Le mensonge n'a point de frein plus redoutable.

Le savant commentateur du grand Racine fait cette remarque sur les épreuves de Trezène.

« M. de La Motte a dit qu'Hippolyte devait proposer à son père de venir entendre sa justification dans ce temple où l'on n'osait jurer en vain. Il est vrai que Thésée n'aurait pu douter alors de l'innocence de ce jeune prince; mais il eût eu une preuve trop convaincante contre *la vertu* de Phèdre, et c'est ce qu'Hippolyte ne voulait pas faire. M. de La Motte aurait dû se défier un peu de son goût, en soupçonnant celui de Racine, qui semble avoir prévu son objection. En effet, Thésée est si prévenu contre Hippolyte,

qu'il ne veut pas même l'admettre à se justifier par serment. »

Je dois dire que la critique de La Motte est de feu M. le marquis de Lassai. Il la fit à table chez M. de La Faye, où j'étais avec feu M. de la Motte, qui promit qu'il en ferait usage; et, en effet, dans ses discours sur la tragédie (*a*), il fait honneur de cette critique à M le marquis de Lassai. Cette réflexion me parut très-judicieuse, ainsi qu'à M. de La Faye, et à tous les convives qui étaient, excepté moi, les meilleurs connaisseurs de Paris. Mais nous convînmes tous que c'était Aricie qui devait demander à Thésée l'épreuve du temple de Trezène, d'autant plus que Thésée, immédiatement après, parle assez long-temps à cette princesse, laquelle oublie la seule chose qui pouvait éclairer le père et justifier le fils. Cet oubli est inexcusable. Ni M. de Lassai, ni M. de La Motte ne devaient se défier de leur goût en cette occasion. C'est en vain que le commentateur objecte que Thésée a déclaré à son fils qu'il n'en croira point ses sermens.

> Toujours les scélérats ont recours au parjure.
> (Phèdre, acte IV, scène II.)

Il y a une prodigieuse différence entre un serment fait dans une chambre, et un serment fait dans un temple où les parjures sont punis d'une mort subite. Si Aricie avait dit un mot, Thésée n'avait aucune excuse de ne pas conduire Hippolyte dans ce temple; mais alors il n'y avait plus de catastrophe.

(*a*) La Motte, tome IV, page 308.

Hippolyte ne devait donc point parler de la vertu du temple de Trezène à son Aricie ; il n'avait pas besoin de lui faire serment de l'aimer ; elle en était assez persuadée. C'est une légère faute qui a échappé au tragique le plus sage, le plus élégant et le plus passionné que nous ayons eu.

Après cette petite digression, je reviens à la barbare folie des épreuves. Elle ne fut point reçue dans la république romaine. On ne peut regarder, comme une des épreuves dont nous parlons, l'usage de faire dépendre les grandes entreprises de la manière dont les poulets sacrés mangeaient des vesces. Il ne s'agit ici que des épreuves faites sur les hommes. On ne proposa jamais aux Manlius, aux Camilles, aux Scipions, de se justifier en mettant la main dans l'eau bouillante sans s'échauder.

Ces inepties barbares ne furent point admises sous les empereurs. Mais nos Tartares qui vinrent détruire l'empire (car la plupart de ces déprédateurs étaient originaires de Tartarie), remplirent notre Europe de cette jurisprudence qu'ils tenaient des Perses. Elle ne fut point connue dans l'empire d'orient jusqu'à Justinien, malgré la détestable superstition qui régnait alors. Mais depuis ce temps les épreuves dont nous parlons y furent reçues. Cette manière de juger les hommes est si ancienne qu'on la trouve établie chez les Juifs dans tous les temps.

Coré, Dathan et Abiron disputent le pontificat au grand-prêtre Aaron dans le désert ; Moïse leur ordonne d'apporter deux cent cinquante encensoirs, et leur dit : Que Dieu choisira entre leurs encensoirs

et celui d'Aaron. A peine les révoltés eurent paru pour soutenir cette épreuve qu'ils furent engloutis dans la terre, et que le feu du ciel frappa deux cent cinquante de leurs principaux adhérens (*b*); après quoi le Seigneur fit encore mourir quatorze mille sept cents hommes du parti. La querelle n'en continua pas moins entre les chefs d'Israël et d'Aaron pour le sacerdoce. On se servit alors de l'épreuve des verges, chacun présenta sa verge; et celle d'Aaron fut la seule qui fleurit.

Quand le peuple de Dieu eut fait tomber les murs de Jéricho au son des trompettes, il fut vaincu par les habitans du village de Haï. Cette défaite ne parut pas naturelle à Josué; il consulta le Seigneur, qui lui répondit qu'Israël avait péché; que quelqu'un s'était approprié une part de ce qui était dévoué à l'anathème dans Jéricho. En effet, tout avait dû être brûlé avec les hommes, les femmes, les enfans et les bêtes; et quiconque avait sauvé ou emporté quelque chose devait être exterminé (*c*). Josué, pour découvrir le coupable, soumit toutes les tribus à l'épreuve du sort. Il tomba d'abord sur la tribu de Juda, ensuite sur la famille de Zaré, puis sur la maison où demeurait Zabdi, et enfin sur le petit-fils de Zabdi, nommé Acan.

L'Écriture n'explique pas comment ces tribus errantes avaient alors des maisons. Elle ne dit pas non plus de quel sort on se servait; mais il est certain, par le texte, qu'Acan étant convaincu de s'être approprié

(*b*) Nombres, chap. XVI. — (*c*) Josué, chap. VII.

une petite lame d'or, un manteau d'écarlate, et deux cents sicles d'argent, fut brûlé avec ses fils, ses brebis, ses bœufs, ses ânes et sa tante même, dans la vallée d'Achor.

La terre promise fut partagée au sort (*d*); on tirait au sort les deux boucs d'expiation pour savoir lequel des deux serait offert en sacrifice, tandis qu'on enverrait l'autre au désert (*e*).

Quand il fallut élire Saül pour roi (*f*), on consulta le sort qui désigna d'abord la tribu de Benjamin, la famille de Métri dans cette tribu, et ensuite Saül, fils de Cis, dans la famille de Métri.

Le sort tomba sur Jonathas pour le punir d'avoir mangé un peu de miel au bout d'une verge (*g*).

Les matelots de Joppé jetèrent le sort pour apprendre de Dieu quelle était la cause de la tempête (*h*). Le sort leur apprit que c'était Jonas, et ils le jetèrent dans la mer.

Toutes ces épreuves par le sort, qui n'étaient que des superstitions profanes chez les autres nations, étaient la voix de Dieu même chez le peuple chéri, et tellement la voix de Dieu, que les apôtres tirèrent au sort la place de l'apôtre Judas (*i*). Ses deux concurrens étaient saint Mathias et Barsabas. La Providence se déclara pour saint Mathias.

Le pape Honorius, troisième du nom, défendit par une décrétale que l'on se servît dorénavant de cette

---

(*d*) Josué, chap. XIV, — (*e*) Lévitique, chap. XVI,
(*f*) Liv. I des Rois, chap. X. — (*g*) *Id.*, chap. XIV, v. 42.
(*h*) Jonas, chap. I. — (*i*) Actes des apôtres, chap. I.

voie pour élire les évêques. Elle était assez commune : c'est ce que les païens appelaient *sortilegium*, sortilége. Caton dit dans la Pharsale :

Sortilegis egeant dubii.....
(Liv. IX, v. 581.)

Il y avait d'autres épreuves au nom du Seigneur chez les Juifs, comme les eaux de jalousie (*k*). Une femme soupçonnée d'adultère devait boire de cette eau mêlée avec de la cendre, et consacrée par le grand-prêtre. Si elle était coupable, elle enflait sur-le-champ, et mourait. C'est sur cette loi que tout l'occident chrétien établit les épreuves dans les accusations juridiques, ne sachant pas que ce qui était ordonné par Dieu même dans l'ancien Testament, n'était qu'une superstition absurde dans le nouveau.

Le duel fut une de ces épreuves, et elle a duré jusqu'au seizième siècle. Celui qui tuait son adversaire avait toujours raison.

La plus terrible de toutes était de porter, dans l'espace de neuf pas, une barre de fer ardent sans se brûler. Aussi l'histoire du moyen âge, quelque fabuleuse qu'elle soit, ne rapporte aucun exemple de cette épreuve, ni de celle qui consistait à marcher sur neuf coutres de charrue enflammés. On peut douter de toutes les autres, ou expliquer les tours de charlatans dont on se servait pour tromper les juges. Par exemple il était très-aisé de faire l'épreuve de l'eau bouillante impunément ; on pouvait présenter un cuvier à moitié plein d'eau fraîche, et y verser juri-

(*k*) Nombres, chap. V, v. 17.

diquement de la chaude, moyennant quoi l'accusé plongeait sa main dans l'eau tiède jusqu'au coude, et prenait au fond l'anneau bénit qu'on y jetait.

On pouvait faire bouillir de l'huile avec de l'eau; l'huile commence à s'élever, à jaillir, à paraître bouillonner quand l'eau commence à frémir; et cette huile n'a encore acquis que très-peu de chaleur. On semble alors mettre sa main dans l'eau bouillante; et on l'humecte d'une huile qui la préserve.

Un champion peut très-facilement s'être endurci jusqu'à tenir quelques secondes un anneau jeté dans le feu sans qu'il reste de grandes marques de brûlure.

Passer entre deux feux sans se brûler n'est pas un grand tour d'adresse quand on passe fort vite, et qu'on s'est bien pommadé le visage et les mains. C'est ainsi qu'en usa ce terrible Pierre Aldobrandin, *Petrus Igneus* (supposé que ce conte soit vrai), quand il passa entre deux bûchers à Florence pour démontrer, avec l'aide de Dieu, que son archevêque était un fripon et un débauché. Charlatans! charlatans! disparaissez de l'histoire.

C'était une plaisante épreuve que celle d'avaler un morceau de pain d'orge, qui devait étouffer son homme s'il était coupable. J'aime bien mieux Arlequin, que le juge interroge sur un vol dont le docteur Balouard l'accuse. Le juge était à table, et buvait d'excellent vin quand Arlequin comparut; il prend la bouteille et le verre du juge; il vide la bouteille, et lui dit : Monsieur, je veux que ce vin-là me serve de poison si j'ai fait ce dont on m'accuse.

ÉQUIVOQUE.

Faute de définir les termes, et surtout faute de netteté dans l'esprit, presque toutes les lois qui devraient être claires comme l'arithmétique et la géométrie, sont obscures comme des logogriphes. La triste preuve en est que presque tous les procès sont fondés sur le sens des lois, entendues presque toujours différemment par les plaideurs, les avocats et les juges.

Tout le droit public de notre Europe eut pour origine des équivoques, à commencer par la loi salique. *Fille n'héritera point en terre salique.* Mais qu'est-ce que terre salique ? et fille n'héritera-t-elle point d'un argent comptant, d'un collier à elle légué qui vaudra mieux que la terre ?

Les citoyens de Rome saluent Karl, fils de Pepin-le-Bref l'Austrasien, du nom d'*imperator*. Entendaient-ils par là, nous vous conférons tous les droits d'Octave, de Tibère, de Caligula, de Claude ? nous vous donnons tout le pays qu'ils possédaient ? Mais ils ne pouvaient le donner, puisque, loin d'en être les maîtres, ils l'étaient à peine de leur ville. Jamais il n'y eut d'expression plus équivoque; et elle l'était tellement qu'elle l'est encore.

L'évêque de Rome Léon III, qui, dit-on, déclara Charlemagne empereur, comprenait-il la force des termes qu'il prononçait ? Les Allemands prétendent qu'il entendait que Charles serait son maître : la Daterie a prétendu qu'il voulait dire qu'il serait maître de Charlemagne.

Les choses les plus respectables, les plus sacrées, les plus divines, n'ont-elles pas été obscurcies par les équivoques des langues ?

On demande à deux chrétiens de quelle religion ils sont; l'un et l'autre répond : Je suis catholique. On les croit tous deux de la même communion; cependant l'un est de la grecque, l'autre de la latine, et tous deux irréconciliables. Si l'on veut s'éclaircir davantage, il se trouve que chacun d'eux entend par catholique *universel*, et qu'en ce cas universel a signifié *partie*.

L'âme de saint François est au ciel, est en paradis. Un de ces mots signifie l'*air*, l'autre veut dire *jardin*.

On se sert du mot *esprit* pour exprimer vent, extrait, pensée, brandevin rectifié, apparition d'un corps mort.

L'équivoque a été tellement un vice nécessaire de toutes les langues formées par ce qu'on appelle le *hasard* et par l'habitude, que l'auteur même de toute clarté et de toute vérité daigna condescendre à la manière de parler de son peuple, c'est ce qui fait que *heloïm* signifie, en quelques endroits, des *juges*; d'autres fois, des *dieux*; et d'autres fois, des *anges*.

« Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée, » serait une équivoque dans une langue et dans un sujet profane; mais ces paroles reçoivent un sens divin de la bouche qui les prononce, et du sujet auquel elles sont appliquées.

« Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. » Dans le sens ordinaire, ces paroles pouvaient signi-

fier : Je suis le même Dieu qu'ont adoré Abraham et Jacob, comme la terre qui a porté Abraham, Isaac et Jacob porte aussi leurs descendans; le soleil qui luit aujourd'hui est le soleil qui éclairait Abraham, Isaac et Jacob; la loi de leurs enfans est leur loi. Et cela ne signifie pas qu'Abraham, Isaac et Jacob soient encore vivans. Mais quand c'est le Messie qui parle, il n'y a plus d'équivoque; le sens est aussi clair que divin. Il est évident qu'Abraham, Isaac et Jacob ne sont point au rang des morts, mais qu'ils vivent dans la gloire, puisque cet oracle est prononcé par le Messie; mais il fallait que ce fût lui qui le dît.

Les discours des prophètes juifs pouvaient être équivoques aux yeux des hommes grossiers qui n'en pénétraient pas le sens; mais ils ne le furent pas pour les esprits éclairés des lumières de la foi.

Tous les oracles de l'antiquité étaient équivoques; l'un prédit à Crésus qu'un puissant empire succombera; mais sera-ce le sien? sera-ce celui de Cirus? L'autre dit à Pyrrhus que les Romains peuvent le vaincre, et qu'il peut vaincre les Romains. Il est impossible que cet oracle mente.

Lorsque Septime Sévère, Pescennius Niger et Clodius Albinus, disputaient l'empire, l'oracle de Delphes (consulté malgré le jésuite Baltus, qui prétend que les oracles avaient cessé) répondit : « Le brun est fort bon, le blanc ne vaut rien, l'africain est passable. » On voit qu'il y avait plus d'une manière d'expliquer un tel oracle.

Quand Aurélien consulta le dieu de Palmyre (et toujours malgré Baltus), le dieu dit que les *colombes*

craignent le faucon. Quelque chose qui arrivât, le dieu se tirait d'affaire. Le faucon était le vainqueur; les colombes étaient les vaincus.

Quelquefois les souverains ont employé l'équivoque aussi-bien que les dieux. Je ne sais quel tyran, ayant juré à un captif de ne le pas tuer, ordonna qu'on ne lui donnât point à manger, disant qu'il lui avait promis de ne le pas faire mourir, mais non de contribuer à le faire vivre (*).

ESCLAVES.

SECTION PREMIÈRE.

Pourquoi appelons-nous esclaves ceux que les Romains appelaient *servi* et les Grecs *douloi*. L'étymologie est ici fort en défaut, et les Bochart ne pourront faire venir ce mot de l'hébreu.

Le plus ancien monument que nous ayons de ce nom d'*esclaves* est le testament d'un Ermangaut, archevêque de Narbonne, qui lègue à l'évêque Frédelon son esclave Anaph, *Anaphum Slavonium*. Cet Anaph était bien heureux d'appartenir à deux évêques de suite.

Il n'est pas hors de vraisemblance que les Slavons étant venus du fond du nord, avec tant de peuples indigens et conquérans, piller ce que l'empire romain avait ravi aux nations, et surtout la Dalmatie et l'Illyrie, les Italiens aient appelé *schiavitu* le malheur de tomber entre leurs mains, et *schiavi* ceux qui étaient en captivité dans leurs nouveaux repaires.

(*) *Voyez* Abus des mots.

Tout ce qu'on peut recueillir du fatras de l'histoire du moyen âge, c'est que, du temps des Romains, notre univers connu se divisait en hommes libres et en esclaves. Quand les Slavons, Alains, Huns, Hérules, Lombards, Ostrogoths, Visigoths, Vandales, Bourguignons, Francs, Normands, vinrent partager les dépouilles du monde, il n'y a pas d'apparence que la multitude des esclaves diminuât; d'anciens maîtres se virent réduits à la servitude, le très-petit nombre enchaîna le grand, comme on le voit dans les colonies où l'on emploie les nègres, et comme il se pratique en plus d'un genre.

Nous n'avons rien dans les anciens auteurs concernant les esclaves des Assyriens et des Égyptiens.

Le livre où il est le plus parlé d'esclaves est l'Iliade. D'abord la belle Briséis est esclave chez Achille. Toutes les Troyennes, et surtout les princesses, craiguent d'être esclaves des Grecs et d'aller filer pour leurs femmes.

L'esclavage est aussi ancien que la guerre, et la guerre aussi ancienne que la nature humaine.

On était si accoutumé à cette dégradation de l'espèce, qu'Épictète, qui assurément valait mieux que son maître, n'est jamais étonné d'être esclave.

Aucun législateur de l'antiquité n'a tenté d'abroger la servitude; au contraire, les peuples les plus enthousiastes de la liberté, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Romains, les Carthaginois furent ceux qui portèrent les lois les plus dures contre les serfs. Le droit de vie et de mort sur eux était un des principes de la société. Il faut avouer que, de toutes les

guerres, celle de Spartacus est la plus juste, et peut-être la seule juste.

Qui croirait que les Juifs, formés, à ce qu'il semblait, pour servir toutes les nations tour à tour, eussent pourtant quelques esclaves aussi. Il est prononcé dans leurs lois (*a*) qu'ils pourront acheter leurs frères pour six ans, et les étrangers pour toujours. Il était dit que les enfans d'Ésaü devaient être les serfs des enfans de Jacob; mais depuis, sous une autre économie, les Arabes, qui se disaient enfans d'Ésaü, réduisirent les enfans de Jacob à l'esclavage.

Les évangiles ne mettent pas dans la bouche de Jésus-Christ une seule parole qui rappelle le genre humain à sa liberté primitive, pour laquelle il semble né. Il n'a rien dit dans le nouveau Testament de cet état d'opprobre et de peine auquel la moitié du genre humain était condamnée; pas un mot dans les écrits des apôtres et des pères de l'église, pour changer des bêtes de somme en citoyens, comme on commença à le faire parmi nous vers le treizième siècle. S'il est parlé de l'esclavage, c'est de l'esclavage du péché.

Il est difficile de bien comprendre comment, dans saint Jean (*b*), les Juifs peuvent dire à Jésus : « Nous n'avons jamais servi sous personne; » eux qui étaient alors sujets des Romains; eux qui avaient été vendus au marché après la prise de Jérusalem; eux dont dix tribus, emmenées esclaves par Salmanazar, avaient disparu de la face de la terre, et dont deux autres

---

(*a*) Exode, chap. XXI. Lévitique, chap. XXV, etc. Genèse, chap. XXVII, XXXII. — (*b*) Chap. VIII.

tribus furent dans les fers des Babyloniens soixante et dix ans; eux sept fois réduits en servitude dans leur terre promise de leur propre aveu; eux qui, dans tous leurs écrits, parlaient de leur servitude en Égypte, dans cette Égypte qu'ils abhorraient, et où ils coururent en foule pour gagner quelque argent, dès qu'Alexandre daigna leur permettre de s'y établir. Le révérend père dom Calmet dit qu'il faut entendre ici une *servitude intrinsèque*, ce qui n'est pas moins difficile à comprendre.

L'Italie, les Gaules, l'Espagne, une partie de l'Allemagne, étaient habitées par des étrangers devenus maîtres et par des natifs devenus serfs. Quand l'évêque de Séville Opas et le comte Julien appelèrent les Maures mahométans contre les rois chrétiens visigoths qui régnaient de là les Pyrénées, les mahométans, selon leur coutume, proposèrent aux peuples de se faire circoncire, ou de se battre, ou de payer en tribut de l'argent et des filles. Le roi Roderic fut vaincu, il n'y eut d'esclaves que ceux qui furent pris à la guerre.

Les colons gardèrent leurs biens et leur religion en payant. C'est ainsi que les Turcs en usèrent depuis en Grèce. Mais ils imposèrent aux Grecs un tribut de leurs enfans, les mâles pour être circoncis, et pour servir d'icoglans et de janissaires, les filles pour être élevées dans les sérails. Ce tribut fut depuis racheté à prix d'argent. Les Turcs n'ont plus guère d'esclaves, pour le service intérieur des maisons, que ceux qu'ils achètent des Circassiens, des Mingréliens et des petits Tartares.

Entre les Africains musulmans et les Européans chrétiens, la coutume de piller, de faire esclave tout ce qu'on rencontre sur mer a toujours subsisté. Ce sont des oiseaux de proie qui fondent les uns sur les autres; Algériens, Maroquins, Tunisiens, vivent de piraterie. Les religieux de Malte, successeurs des religieux de Rhodes, jurent de piller et d'enchaîner tout ce qu'ils trouveront de musulmans. Les galères du pape vont prendre des Algériens, ou sont prises sur les côtes septentrionales d'Afrique. Ceux qui se disent blancs vont acheter des nègres à bon marché pour les revendre cher en Amérique. Les Pensilvaniens seuls ont renoncé depuis peu, solennellement, à ce trafic qui leur a paru malhonnête.

SECTION II.

J'ai lu depuis peu au mont Krapac, où l'on sait que je demeure, un livre fait à Paris, plein d'esprit, de paradoxes, de vues et de courage, tel à quelques égards que ceux de Montesquieu, et écrit contre Montesquieu (*). Dans ce livre on préfère hautement l'esclavage à la domesticité, et surtout à l'état libre de manœuvre. On y plaint le sort de ces malheureux hommes libres qui peuvent gagner leur vie où ils veulent, par le travail pour lequel l'homme est né, et qui est le gardien de l'innocence comme le consolateur de la vie. Personne, dit l'auteur, n'est chargé de les nourrir, de les secourir, au lieu que les esclaves étaient nourris et soignés par leurs maîtres

(*) Théorie des lois civiles, par M. Linguet.

ainsi que leurs chevaux. Cela est vrai; mais l'espèce humaine aime mieux se pourvoir que dépendre; et les chevaux nés dans les forêts les préfèrent aux écuries.

Il remarque avec raison que les ouvriers perdent beaucoup de journées, dans lesquelles il leur est défendu de gagner leur vie; mais ce n'est point parce qu'ils sont libres, c'est parce que nous avons quelques lois ridicules et beaucoup trop de fêtes.

Il dit très-justement que ce n'est pas la charité chrétienne qui a brisé les chaînes de la servitude, puisque cette charité les a resserrées pendant plus de douze siècles (*c*); et il pouvait encore ajouter que, chez les chrétiens, les moines mêmes, tout charitables qu'ils sont, possèdent encore des esclaves réduits à un état affreux, sous le nom de *mortaillables*, de *mainmortables*, de *serfs de glèbe*.

Il affirme, ce qui est très-vrai, que les princes chrétiens n'affranchirent les serfs que par avarice. C'est en effet pour avoir l'argent amassé par ces malheureux qu'ils leur signèrent des patentes de manumission. Ils ne leur donnèrent pas la liberté, ils la vendirent. L'empereur Henri V commença; il affranchit les serfs de Spire et de Worms au douzième siècle. Les rois de France l'imitèrent. Cela prouve de quel prix est la liberté, puisque ces hommes grossiers l'achetèrent très-chèrement.

Enfin, c'est aux hommes sur l'état desquels on dispute à décider quel est l'état qu'ils préfèrent. In-

---

(*c*) *Voyez* la section III.

terrogez le plus vil manœuvre couvert de haillons, nourri de pain noir, dormant sur la paille dans une hutte entr'ouverte; demandez-lui s'il voudrait être esclave, mieux nourri, mieux vêtu, mieux couché: non-seulement il répondra en reculant d'horreur, mais il en est à qui vous n'oseriez en faire la proposition.

Demandez ensuite à un esclave s'il désirerait d'être affranchi, et vous verrez ce qu'il vous répondra. Par cela seul la question est décidée (1).

Considérez encore que le manœuvre peut devenir fermier, et de fermier propriétaire. Il peut même en France parvenir à être conseiller du roi, s'il a gagné du bien. Il peut être en Angleterre franc-tenancier, nommer un député au parlement; en Suède, devenir lui-même un membre des états de la nation. Ces perspectives valent bien celle de mourir abandonné dans le coin d'une étable de son maître.

SECTION III.

Puffendorf dit (*d*) que l'esclavage a été établi « par un libre consentement des parties, et par un contrat de faire afin qu'on nous donne. »

Je ne croirai Puffendorf que quand il m'aura montré le premier contrat.

Grotius demande si un homme fait captif à la

---

(1) Il est très-possible qu'un homme préfère l'esclavage à la misère; mais cette alternative n'est pas une condition nécessaire de la vie humaine. D'ailleurs, on est souvent à la fois esclave et misérable.

(*d*) Liv. VI, chap. III.

guerre a le droit de s'enfuir (et remarquez qu'il ne parle pas d'un prisonnier sur sa parole d'honneur). Il décide qu'il n'a pas ce droit. Que ne dit-il qu'ayant été blessé il n'a pas le droit de se faire panser? la nature décide contre Grotius.

Voici ce qu'avance l'auteur de l'Esprit des Lois (*e*), après avoir peint l'esclavage des nègres avec le pinceau de Molière.

« M. Perri dit que les Moscovites se vendent aisément; j'en sais bien la raison : c'est que leur liberté ne vaut rien. »

Le capitaine Jean Perri, Anglais, qui écrivait en 1714 l'état présent de la Russie, ne dit pas un mot de ce que l'Esprit des Lois lui fait dire. Il n'y a dans Perri que quelques lignes touchant l'esclavage des Russes; les voici : « Le czar.... a ordonné que dans tous ses états personne à l'avenir ne se dirait son golup ou esclave, mais seulement raab, qui signifie *sujet*. Il est vrai que ce peuple ne tire de là aucun avantage réel; car il est encore aujourd'hui effectivement esclave (*f*). »

L'auteur de l'Esprit des Lois ajoute que, suivant le récit de Guillaume Dampierre, « tout le monde cherche à se vendre dans le royaume d'Achem. » Ce serait là un étrange commerce. Je n'ai rien vu dans le Voyage de Dampierre qui approche d'une pareille idée. C'est dommage qu'un homme qui avait

---

(*e*) Liv. XV, chap. VI.

(*f*) Par. 228, édition d'Amsterdam, 1717.

tant d'esprit ait hasardé tant de choses, et cité faux tant de fois (*).

SECTION IV.

Serfs de corps, serfs de glèbe, mainmorte, etc.

On dit communément qu'il n'y a plus d'esclaves en France, que c'est le royaume des Francs; qu'esclave et franc sont contradictoires; qu'on y est si franc, que plusieurs financiers y sont morts en dernier lieu avec plus trente millions de francs, acquis aux dépens des descendans des anciens Francs, s'il y en a. Heureuse la nation française d'être si franche! Cependant, comment accorder tant de liberté avec tant d'espèces de servitudes, comme, par exemple, celle de la mainmorte?

Plus d'une belle dame à Paris, brillante dans une loge de l'Opéra, ignore qu'elle descend d'une famille de Bourgogne, ou du Bourbonnais, ou de la Franche-Comté, ou de la Marche, ou de l'Auvergne, et que sa famille est encore esclave mortaillable, mainmortable.

De ces esclaves, les uns sont obligés de travailler trois jours de la semaine pour leur seigneur; les autres deux. S'ils meurent sans enfans, leur bien appartient à ce seigneur; s'ils laissent des enfans, le seigneur prend seulement les plus beaux bestiaux, les meilleurs meubles à son choix, dans plus d'une coutume. Dans d'autres coutumes, si le fils de l'esclave

---

(*) *Voyez* à l'article Lois les grands changemens faits depuis en Russie. *Voyez* aussi quelques méprises de Montesquieu.

mainmortable n'est pas dans la maison de l'esclave paternel depuis un an et un jour à la mort du père, il perd tout son bien, et il demeure encore esclave; c'est-à-dire que, s'il gagne quelque bien par son industrie, ce pécule à sa mort appartiendra au seigneur.

Voici bien mieux : Un bon Parisien va voir ses parens en Bourgogne ou en Franche-Comté, il demeure un an et un jour dans une maison mainmortable, et s'en retourne à Paris ; tous ses biens, en quelque endroit qu'ils soient situés, appartiendront au seigneur foncier, en cas que cet homme meure sans laisser de lignée.

On demande à ce propos comment la comté de Bourgogne eut le sobriquet de *franche* avec une telle servitude? C'est sans doute comme les Grecs donnèrent aux furies le nom d'Euménides, *bons cœurs*.

Mais le plus curieux, le plus consolant de toute cette jurisprudence, c'est que les moines sont seigneurs de la moitié des terres mainmortables.

Si par hasard un prince du sang, ou un ministre d'état, ou un chancelier, ou quelqu'un de leurs secrétaires jetait les yeux sur cet article, il serait bon que, dans l'occasion, il se ressouvînt que le roi de France déclare à la nation, dans son ordonnance du 18 mai 1731, « que les moines et les bénéficiers possèdent plus de la moitié des biens de la Franche-Comté. »

Le marquis d'Argenson, dans le Droit public ecclésiastique, auquel il eut la meilleure part, dit qu'en Artois, de dix-huit charrues, les moines en ont treize.

On appelle les moines eux-mêmes *gens de main-*

morte, et ils ont des esclaves. Renvoyons cette possession monacale au chapitre des contradictions.

Quand nous avons fait quelques remontrances modestes sur cette étrange tyrannie des gens qui ont juré à Dieu d'être pauvres et humbles, on nous a répondu : Il y a six cents ans qu'ils jouissent de ce droit; comment les en dépouiller? Nous avons répliqué humblement : Il y a trente ou quarante mille ans, plus ou moins, que les fouines sont en possession de manger nos poulets; mais on nous accorde la permission de les détruire quand nous les rencontrons.

N. B. C'est un péché mortel dans un chartreux de manger une demi-once de mouton, mais il peut en sûreté de conscience manger la substance de toute une famille. J'ai vu les chartreux de mon voisinage hériter cent mille écus d'un de leurs esclaves mainmortables, lequel avait fait fortune à Francfort par son commerce. Il est vrai que la famille dépouillée a eu la permission de venir demander l'aumône à la porte du couvent, car il faut tout dire.

Disons donc que les moines ont encore cinquante ou soixante mille esclaves mainmortables dans le royaume des Francs. On n'a pas pensé jusqu'à présent à réformer cette jurisprudence chrétienne qu'on vient d'établir dans les états du roi de Sardaigne; mais on y pensera. Attendons seulement quelques siècles, quand les dettes de l'état seront payées.

ESPACE.

Qu'est-ce que l'espace! *Il n'y a point d'espace, point de vide*, disait Leibnitz, après avoir admis le

vide; mais, quand il l'admettait, il n'était pas encore brouillé avec Newton. Il ne lui disputait pas encore le calcul des fluxions, dont Newton était l'inventeur. Quand leur dispute eut éclaté, il n'y eut plus de vide, plus d'espace pour Leibnitz.

Heureusement, quelque chose que disent les philosophes sur ces questions insolubles, que l'on soit pour Épicure, pour Gassendi, pour Newton, ou pour Descartes et Rohaut, les règles du mouvement seront toujours les mêmes. Tous les arts mécaniques seront exercés, soit dans l'espace pur, soit dans l'espace matériel.

> Que Rohaut vainement sèche pour concevoir
> Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir,
> (Boileau, ép. V, v. 31–32.)

cela n'empêchera pas que nos vaisseaux n'aillent aux Indes, et que tous les mouvemens ne s'exécutent avec régularité, tandis que Rohaut sèchera. L'espace pur, dites-vous, ne peut être ni matière, ni esprit. Or il n'y a dans le monde que matière et esprit, donc il n'y a point d'espace.

Eh! messieurs, qui nous a dit qu'il n'y a que matière et esprit, à nous qui connaissons si imparfaitement l'un et l'autre? Voilà une plaisante décision : « Il ne peut être dans la nature que deux choses, lesquelles nous ne connaissons pas. » Du moins Montezume raisonnait plus juste dans la tragédie anglaise de Dryden : « Que venez-vous me dire au nom de l'empereur Charles-Quint? il n'y a que deux empereurs dans le monde, celui du Pérou et moi. » Montezume parlait de deux choses qu'il connaissait; mais

nous autres nous parlons de deux choses dont nous n'avons aucune idée nette.

Nous sommes de plaisans atomes. Nous fesons Dieu un esprit à la mode du nôtre. Et parce que nous appelons *esprit* la faculté que l'Être suprême, universel, éternel, tout-puissant, nous a donnée de combiner quelques idées dans notre petit cerveau, large de six doigts tout au plus, nous nous imaginons que Dieu est un esprit de cette même sorte. (Toujours Dieu à notre image, bonnes gens!)

Mais s'il y avait des millions d'êtres qui fussent tout autre chose que notre matière, dont nous ne connaissons que les apparences, et tout autre chose que notre esprit, notre souffle idéal, dont nous ne savons précisément rien du tout? et qui pourra m'assurer que ces millions d'êtres n'existent pas? et qui pourra soupçonner que Dieu, démontré existant par ses effets, n'est pas éminemment différent de tous ces êtres-là, et que l'espace n'est pas un de ces êtres?

Nous sommes bien loin de dire avec Lucrèce (I, 446-447):

Ergo, præter inane et corpora, tertia per se
Nulla potest rerum in numero natura relinqui.

Hors le corps et le vide il n'est rien dans le monde.

Mais oserons-nous croire avec lui que l'espace infini existe?

A-t-on jamais pu répondre à son argument? « Lancez une flèche des bornes du monde, tombera-t-elle dans le rien? dans le néant? »

Clarke, qui parlait au nom de Newton, prétend

que l'*espace a des propriétés, qu'il est étendu, qu'il est mesurable, donc il existe.* Mais si on lui répond qu'on met quelque chose là où il n'y avait rien, que répliqueront Newton et Clarke?

Newton regarde l'espace comme le *sensorium* de Dieu. J'ai cru entendre ce grand mot autrefois, car j'étais jeune; à présent je ne l'entends pas plus que ses explications de l'Apocalypse. L'espace *sensorium* de Dieu, l'organe intérieur de Dieu; je m'y perds et lui aussi.

Il crut, au rapport de Locke (*a*), qu'on pouvait expliquer la création, en supposant que Dieu, par un acte de sa volonté et de son pouvoir, avait rendu l'espace impénétrable. Il est triste qu'un génie tel que Newton ait dit des choses si inintelligibles.

ESPRIT.

SECTION PREMIÈRE.

On consultait un homme, qui avait quelque connaissance du cœur humain, sur une tragédie qu'on devait représenter : il répondit qu'il y avait tant d'esprit dans cette pièce qu'il doutait de son succès. Quoi! dira-t-on, est-ce là un défaut dans un temps où tout le monde veut avoir de l'esprit, où l'on n'écrit que pour montrer qu'on en a, où le public applaudit même aux pensées les plus fausses, quand elles sont brillantes? Oui, sans doute, on applaudira le premier jour, et on s'ennuiera le second.

(*a*) Cette anecdote est rapportée par le traducteur de l'Essai sur l'entendement humain, tome IV, page 175.

Ce qu'on appelle *esprit* est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fine : ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens et qu'on laisse entendre dans un autre, là un rapport délicat entre deux idées peu communes : c'est une métaphore singulière; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, mais de ce qui est en effet dans lui; c'est l'art, ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée pour la laisser deviner. Enfin, je vous parlerais de toutes les différentes façons de montrer de l'esprit, si j'en avais davantage; mais tous ces brillans (et je ne parle pas des faux brillans) ne conviennent point, ou conviennent fort rarement à un ouvrage sérieux et qui doit intéresser. La raison en est qu'alors c'est l'auteur qui paraît, et que le public ne veut voir que le héros. Or ce héros est toujours, ou dans la passion, ou en danger. Le danger et les passions ne cherchent point l'esprit. Priam et Hécube ne font point d'épigrammes quand leurs enfans sont égorgés dans Troie embrasée : Didon ne soupire point en madrigaux en volant au bûcher sur lequel elle va s'immoler : Démosthènes n'a point de jolies pensées quand il anime les Athéniens à la guerre; s'il en avait, il serait un rhéteur, et il est un homme d'état.

L'art de l'admirable Racine est bien au-dessus de ce qu'on appelle *esprit;* mais si Pyrrhus s'exprimait toujours dans ce style :

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,....
Hélas! fus-je jamais si cruel que vous l'êtes?
(Andromaque, acte I, scène IV.)

si Oreste continuait toujours à dire, *que les Scythes sont moins cruels qu'Hermione;* ces deux personnages ne toucheraient point du tout : on s'apercevrait que la vraie passion s'occupe rarement de pareilles comparaisons, et qu'il y a peu de proportion entre les feux réels dont Troie fut consumée et les feux de l'amour de Pyrrhus; entre les Scythes qui immolent des hommes et Hermione, qui n'aima point Oreste. Cinna dit, en parlant de Pompée :

Le ciel choisit sa mort pour servir dignement
D'une marque éternelle à ce grand changement;
Et devait cette gloire aux mânes d'un tel homme,
D'emporter avec eux la liberté de Rome.
(CORNEILLE, Cinna; acte II, scène I.)

Cette pensée a un très-grand éclat : il y a là beaucoup d'esprit et même un air de grandeur qui impose. Je suis sûr que ces vers, prononcés avec l'enthousiasme et l'art d'un bon acteur, seront applaudis; mais je suis sûr que la pièce de Cinna, écrite toute dans ce goût, n'aurait jamais été jouée long-temps. En effet, pourquoi le ciel devait-il faire l'honneur à Pompée de rendre les Romains esclaves après sa mort? Le contraire serait plus vrai : les mânes de Pompée devraient plutôt obtenir du ciel le maintien éternel de cette liberté, pour laquelle on suppose qu'il combattit et qu'il mourut.

Que serait-ce donc qu'un ouvrage rempli de pensées recherchées et problématiques? Combien sont

supérieurs à toutes ces idées brillantes ces vers simples et naturels?

Cinna, tu t'en souviens, et veux m'assassiner!
(Cinna, acte V, scène I.)

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.
(*Id.*, acte V. scène III.)

Ce n'est pas ce qu'on appelle *esprit;* c'est le sublime et le simple qui font la vraie beauté.

Que, dans Rodogune, Antiochus dise de sa maîtresse qui le quitte, après lui avoir indignement proposé de tuer sa mère :

Elle fuit, mais en Parthe, en nous perçant le cœur.
(Corneille, Rodogune, acte III, scène V.)

Antiochus a de l'esprit; c'est faire une épigramme contre Rodogune; c'est comparer ingénieusement les dernières paroles qu'elle dit en s'en allant, aux flèches que les Parthes lançaient en fuyant. Mais ce n'est point parce que sa maîtresse s'en va que la proposition de tuer sa mère est révoltante : qu'elle sorte ou qu'elle demeure, Antiochus a également le cœur percé. L'épigramme est donc fausse; et si Rodogune ne sortait pas, cette mauvaise épigramme ne pouvait plus trouver place.

Je choisis exprès ces exemples dans les meilleurs auteurs, afin qu'ils soient plus frappans. Je ne relève point dans eux les pointes et les jeux de mots dont on sent le faux aisément : il n'y a personne qui ne rie quand, dans la tragédie de la Toison d'Or, Hypsipyle dit à Médée, en fesant allusion à ses sortiléges :

Je n'ai que des attraits, et vous avez des charmes.
(*Id.* Toison d'or, acte III, scène IV.)

Corneille trouva le théâtre et tous les genres de littérature infectés de ces puérilités, qu'il se permit rarement. Je ne veux parler ici que de ces traits d'esprit qui seraient admis ailleurs, et que le genre sérieux réprouve. On pourrait appliquer à leurs auteurs ce mot de Plutarque, traduit avec cette heureuse naïveté d'Amiot : « Tu tiens sans propos beaucoup de bons propos. »

Il me revient dans la mémoire un des traits brillans que j'ai vu citer, comme un modèle, dans beaucoup d'ouvrages de goût, et même dans le Traité des études de feu M. Rollin. Ce morceau est tiré de la belle Oraison funèbre du grand Turenne, composée par Fléchier. Il est vrai que, dans cette oraison, Fléchier égala presque le sublime Bossuet, que j'ai appelé et que j'appelle encore *le seul homme éloquent* parmi tant d'écrivains élégans; mais il me semble que le trait dont je parle n'eût pas été employé par l'évêque de Meaux. Le voici.

« Puissances ennemies de la France, vous vivez, et l'esprit de la charité chrétienne m'interdit de faire aucun souhait pour votre mort, etc.; mais vous vivez, et je plains dans cette chaire un vertueux capitaine, dont les intentions étaient pures, etc. »

Une apostrophe dans ce goût eût été convenable à Rome, dans la guerre civile, après l'assassinat de Pompée, ou dans Londres après le meurtre de Charles I, parce qu'en effet il s'agissait des intérêts de Pompée et de Charles I. Mais est-il décent de souhaiter adroitement en chaire la mort de l'empereur, du roi d'Espagne et des électeurs, et de mettre en

balance avec eux le général d'armée d'un roi leur ennemi? Les intentions d'un capitaine, qui ne peuvent être que de servir son prince, doivent-elles être comparées avec les intérêts politiques des têtes couronnées contre lesquelles il servait? Que dirait-on d'un Allemand qui eût souhaité la mort au roi de France, à propos de la perte du général Merci, dont les intentions étaient pures (*a*)? Pourquoi donc ce passage a-t-il toujours été loué par tous les rhéteurs? C'est que la figure est en elle-même belle et pathétique; mais ils n'examinaient point le fond et la convenance de la pensée. Plutarque eût dit à Fléchier : « Tu as tenu sans propos un très-beau propos. ».

Je reviens à mon paradoxe, que tous ces brillans auxquels on donne le nom d'esprit ne doivent point trouver place dans les grands ouvrages, faits pour instruire et pour toucher. Je dirai même qu'ils doivent être bannis de l'opéra. La musique exprime les passions, les sentimens, les images; mais où sont les accords qui peuvent rendre une épigramme? Quinault était quelquefois négligé, mais il était toujours naturel.

De tous nos opéras, celui qui est le plus orné, ou plutôt accablé de cet esprit épigrammatique, est le Ballet du triomphe des arts, composé par un homme

---

(*a*) Fléchier avait tiré mot pour mot la moitié de cette oraison funèbre du maréchal de Turenne, de celle que l'évêque de Grenoble Lingende avait faite d'un duc de Savoie. Or ce morceau, qui était convenable pour un souverain, ne l'est pas pour un sujet.

aimable (*) qui pensa toujours finement, et qui s'exprima de même; mais qui, par l'abus de ce talent, contribua un peu à la décadence des lettres après les beaux jours de Louis XIV. Dans ce ballet où Pygmalion anime sa statue, il lui dit (Ve entrée, scène IV) :

Vos premiers mouvemens ont été de m'aimer.

Je me souviens d'avoir entendu admirer ce vers dans ma jeunesse par quelques personnes. Qui ne voit que les mouvemens du corps de la statue sont ici confondus avec les mouvemens du cœur, et que dans aucun sens la phrase n'est française; que c'est en effet une pointe, une plaisanterie? Comment se pouvait-il faire qu'un homme qui avait tant d'esprit n'en eût pas assez pour retrancher ces fautes éblouissantes? Ce même homme qui méprisait Homère, et qui le traduisit, qui en le traduisant crut le corriger, et en l'abrégeant crut le faire lire, s'avise de donner de l'esprit à Homère. C'est lui qui, en fesant reparaître Achille réconcilié avec les Grecs prêts à le venger, fait crier à tout le camp :

Que ne vaincra-t-il point, il s'est vaincu lui-même.
(Liv. IX.)

Il faut être bien amoureux du bel esprit pour faire dire une pointe à cinquante mille hommes.

Ces jeux de l'imagination, ces finesses, ces tours, ces traits saillans, ces gaietés, ces petites sentences

(*) La Motte.

coupées, ces familiarités ingénieuses qu'on prodigue aujourd'hui, ne conviennent qu'aux petits ouvrages de pur agrément. La façade du Louvre de Perrault est simple et majestueuse. Un cabinet peut recevoir avec grâce de petits ornemens. Ayez autant d'esprit que vous voudrez ou que vous pourrez dans un madrigal, dans des vers légers, dans une scène de comédie, qui ne sera ni passionnée, ni naïve, dans un compliment, dans un petit roman, dans une lettre, où vous vous égayerez pour égayer vos amis.

Loin que j'aie reproché à Voiture d'avoir mis de l'esprit dans ses lettres, j'ai trouvé, au contraire, qu'il n'en avait pas assez, quoiqu'il le cherchât toujours. On dit que les maîtres à danser font mal la révérence, parce qu'ils la veulent trop bien faire. J'ai cru que Voiture était souvent dans ce cas : ses meilleures lettres sont étudiées; on sent qu'il se fatigue pour trouver ce qui se présente naturellement au comte Antoine Hamilton, à madame de Sévigné, et à tant d'autres dames qui écrivent sans efforts ces bagatelles, mieux que Voiture ne les écrivait avec peine. Despréaux, qui avait osé comparer Voiture à Horace, dans ses premières satires, changea d'avis quand son goût fut mûri par l'âge. Je sais qu'il importe très-peu aux affaires de ce monde que Voiture soit ou ne soit pas un grand génie, qu'il ait fait seulement quelques jolies lettres, ou que toutes ses plaisanteries soient des modèles. Mais, pour nous autres qui cultivons les arts et qui les aimons, nous portons une vue attentive snr ce qui est assez indifférent au reste du monde. Le bon goût est pour nous en littérature

ce qu'il est pour les femmes en ajustemens; et, pourvu qu'on ne fasse pas de son opinion une affaire de parti, il me semble qu'on peut dire hardiment qu'il y a dans Voiture peu de choses excellentes, et que Marot serait aisément réduit à peu de pages.

Ce n'est pas qu'on veuille leur ôter leur réputation; c'est au contraire qu'on veut savoir bien au juste ce qui leur a valu cette réputation qu'on respecte, et quelles sont les vraies beautés qui ont fait passer leurs défauts. Il faut savoir ce qu'on doit suivre et ce qu'on doit éviter, c'est là le véritable fruit d'une étude approfondie des belles-lettres; c'est ce que fesait Horace quand il examinait Lucilius en critique. Horace se fit par là des ennemis; mais il éclaira ses ennemis mêmes.

Cette envie de briller et de dire d'une manière nouvelle ce que les autres ont dit, est la source des expressions nouvelles, comme des pensées recherchées. Qui ne peut briller par une pensée veut se faire remarquer par un mot. Voilà pourquoi on a voulu en dernier lieu substituer *amabilité* au mot d'*agrémens*, *négligemment* à *négligence*, *badiner les amours* à *badiner avec les amours*. On a cent autres affectations de cette espèce. Si on continuait ainsi, la langue des Bossuet, des Racine, des Pascal, des Corneille, des Boileau, des Fénélon deviendrait bientôt surannée. Pourquoi éviter une expression qui est d'usage pour en introduire une qui dit précisément la même chose? Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore; on est obligé d'en créer en physique : une

nouvelle découverte, une nouvelle machine exigent un nouveau mot. Mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain? Y a-t-il une autre grandeur que celle de Corneille et de Bossuet? Y a-t-il d'autres passions que celles qui ont été maniées par Racine, effleurées par Quinault? Y a-t-il une autre morale évangélique que celle du père Bourdaloue?

Ceux qui accusent notre langue de n'être pas assez féconde, doivent en effet trouver de la stérilité, mais c'est dans eux-mêmes : *Rem verba sequentur* (*). Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau tout ornée des expressions convenables, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. Enfin, la conclusion de tout ceci est qu'il ne faut rechercher ni les pensées, ni les tours, ni les expressions; et que l'art, dans tous les grands ouvrages, est de bien raisonner sans trop faire d'argumens; de bien peindre sans vouloir tout peindre; d'émouvoir sans vouloir toujours exciter les passions. Je donne ici de beaux conseils, sans doute. Les ai-je pris pour moi-même? Hélas non!

Pauci, quos æquus amavit
Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus.
Dis geniti potuêre (**).

SECTION II.

Le mot *esprit*, quand il signifie *une qualité de l'âme*, est un de ces termes vagues, auxquels tous

(*) Art poétique d'Horace, v. 311. (R.)
(**) Enéide de Virgile, liv. VI, v. 129 et s. (R.)

ceux qui le prononcent attachent presque toujours des sens différens : il exprime autre chose que jugement, génie, goût, talent, pénétration, étendue, grâce, finesse; et il doit tenir de tous ces mérites : on pourrait le définir, *raison ingénieuse*.

C'est un mot générique qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine; et quand on dit : *Voilà un ouvrage plein d'esprit*, *un homme qui a de l'esprit*, on a grande raison de demander du quel. L'esprit sublime de Corneille n'est ni l'esprit exact de Boileau, ni l'esprit de La Fontaine; et l'esprit de La Bruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est de l'imagination avec de la profondeur.

Quand on dit qu'un homme a un *esprit judicieux*, on entend moins qu'il a ce qu'on appelle de l'esprit qu'une raison épurée. Un esprit ferme, mâle, courageux, grand, petit, faible, léger, doux, emporté, etc., signifie *le caractère et la trempe de l'âme*, et n'a point de rapport à ce qu'on entend dans la société par cette expression, *avoir de l'esprit*.

L'esprit, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du bel esprit, et cependant ne signifie pas précisément la même chose; car jamais ce terme *homme d'esprit* ne peut être pris en mauvaise part, et *bel esprit* est quelquefois prononcé ironiquement.

D'où vient cette différence? C'est qu'*homme d'esprit* ne signifie pas *esprit supérieur*, *talent marqué*, et que *bel esprit* le signifie. Le mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, et *le bel esprit* est une affiche : c'est un art qui demande de la culture; c'est une es-

pèce de profession, et qui par là expose à l'envie et au ridicule.

C'est en ce sens que le père Bouhours aurait eu raison de faire entendre, d'après le cardinal Duperron, que les Allemands ne prétendaient pas à l'esprit, parce qu'alors leurs savans ne s'occupaient guère que d'ouvrages laborieux et de pénibles recherches, qui ne permettaient pas qu'on y répandît des fleurs, qu'on s'efforçât de briller, et que le bel esprit se mêlât au savant.

Ceux qui méprisent le génie d'Aristote, au lieu de s'en tenir à condamner sa physique, qui ne pouvait être bonne étant privée d'expériences, seraient bien étonnés de voir qu'Aristote a enseigné parfaitement, dans sa Rhétorique, la manière de dire les choses avec esprit : il dit que cet art consiste à ne se pas servir simplement du mot propre, qui ne dit rien de nouveau ; mais qu'il faut employer une métaphore, une figure, dont le sens soit clair et l'expression énergique ; il en apporte plusieurs exemples, et entre autres ce que dit Périclès d'une bataille où la plus florissante jeunesse d'Athènes avait péri, « L'année a été dépouillée de son printemps. »

Aristote a bien raison de dire qu'il faut du nouveau. Le premier qui, pour exprimer que les plaisirs sont mêlés d'amertume, les regarda comme des roses accompagnées d'épines, eut de l'esprit; ceux qui le répétèrent n'en eurent point.

Ce n'est pas toujours par une métaphore qu'on s'exprime spirituellement : c'est par un tour nouveau ; c'est en laissant deviner sans peine une partie de sa

pensée : c'est ce qu'on appelle *finesse, délicatesse;* et cette manière est d'autant plus agréable, qu'elle exerce et fait valoir l'esprit des autres.

Les allusions, les allégories, les comparaisons, sont un vaste champ de pensées ingénieuses; les effets de la nature, la fable, l'histoire, présentés à la mémoire, fournissent à une imagination heureuse des traits qu'elle emploie à propos.

Il ne sera pas inutile de donner des exemples de ces différens genres. Voici un madrigal de M. de La Sablière, qui a toujours eté estimé des gens de goût :

Églé tremble que dans ce jour,
L'hymen, plus puissant que l'amour,
N'enlève ses trésors sans qu'elle ose s'en plaindre.
Elle a négligé mes avis;
Si la belle les eût suivis,
Elle n'aurait plus rien à craindre.

L'auteur ne pouvait, ce semble, ni mieux cacher, ni mieux faire entendre ce qu'il pensait et ce qu'il craignait d'exprimer.

Le madrigal suivant paraît plus brillant et plus agréable : c'est une allusion à la fable.

Vous êtes belle, et votre sœur est belle;
Entre vous deux, tout choix serait bien doux :
L'amour était blond comme vous;
Mais il aimait une brune comme elle.

En voici encore un autre fort ancien. Il est de Bertaut, évêque de Séez., et paraît au-dessus des deux autres parce qu'il réunit l'esprit et le sentiment.

Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
Peu s'en fallut que mon feu rallumé

N'en fit le charme en mon âme renaître;
Et que mon cœur, autrefois son captif
Ne ressemblât l'esclave fugitif
A qui le sort fit rencontrer son maître.

De pareils traits plaisent à tout le monde et caractérisent l'*esprit* délicat d'une nation ingénieuse.

Le grand point est de savoir jusqu'où cet esprit doit être admis. Il est clair que dans les grands ouvrages on doit l'employer avec sobriété, par cela même qu'il est un ornement. Le grand art est dans l'apropos.

Une pensée fine, ingérieuse, une comparaison juste et fleurie, est un défaut quand la raison seule ou la passion doivent parler, ou bien quand on doit traiter de grands intérêts : ce n'est pas alors du faux bel esprit, mais c'est de l'esprit déplacé; et toute beauté hors de sa place cesse d'être beauté.

C'est un défaut dans lequel Virgile n'est jamais tombé, et qu'on peut quelquefois reprocher au Tasse, tout admirable qu'il est d'ailleurs : ce défaut vient de ce que l'auteur, trop plein de ses idées, veut se montrer lui-même, lorsqu'il ne doit montrer que ses personnages.

La meilleure manière de connaître l'usage qu'on doit faire de l'esprit, est de lire le petit nombre de bons ouvrages de génie qu'on a dans les langues savantes et dans la nôtre.

Le *faux esprit* est autre chose que de l'*esprit déplacé :* ce n'est pas seulement une pensée fausse, car elle pourrait être fausse sans être ingénieuse; c'est une pensée fausse et recherchée.

Il a été remarqué ailleurs qu'un homme de beaucoup d'esprit, qui traduisit, ou plutôt qui abrégea Homère en vers français, crut embellir ce poëte, dont la simplicité fait le caractère, en lui prêtant des ornemens. Il dit au sujet de la réconciliation d'Achille :

> Tout le camp s'écria, dans une joie extrême :
> Que ne vaincra-t-il point? il s'est vaincu lui-même.
> (LA MOTTE, Iliade, liv. IX.)

Premièrement, de ce qu'on a dompté sa colère, il ne s'ensuit pas du tout qu'on ne sera point battu; secondement, toute une armée peut-elle s'accorder, par une inspiration soudaine, à dire une pointe?

Si ce défaut choque les juges d'un goût sévère, combien doivent révolter tous ces traits forcés, toutes ces pensées alambiquées que l'on trouve en foule dans des écrits d'ailleurs estimables? Comment supporter que, dans un livre de mathématique, on dise que, « si Saturne venait à manquer, ce serait le dernier satellite qui prendrait sa place, parce que les grands seigneurs éloignent toujours d'eux leurs successeurs? » Comment souffrir qu'on dise qu'Hercule savait la physique, et qu'on « ne pouvait résister à un philosophe de cette force? » L'envie de briller, et de surprendre par des choses neuves, conduit à ces excès.

Cette petite vanité a produit des jeux de mots dans toutes les langues, ce qui est la pire espèce du faux bel esprit.

Le faux goût est différent du faux bel esprit, parce que celui-ci est toujours une affectation, un effort de

faire mal ; au lieu que l'autre est souvent une habitude de faire mal sans effort, et de suivre par instinct un mauvais exemple établi.

L'intempérance et l'incohérence des imaginations orientales, est un faux goût; mais c'est plutôt un manque d'esprit qu'un abus d'esprit.

Des étoiles qui tombent, des montagnes qui se fendent, des fleuves qui reculent, le soleil et la lune qui se dissolvent, des comparaisons fausses et gigantesques, la nature toujours outrée, sont le caractère de ces écrivains, parce que dans ces pays où l'on n'a jamais parlé en public, la vraie éloquence n'a pu être cultivée, et qu'il est bien plus aisé d'être ampoulé que d'être juste, fin et délicat.

Le faux esprit est précisément le contraire de ces idées triviales et ampoulées; c'est une recherche fatigante de traits déliés; une affectation de dire en énigme ce que d'autres ont déjà dit naturellement, de rapprocher des idées qui paraissent incompatibles; de diviser ce qui doit être réuni; de saisir de faux rapports; de mêler, contre les bienséances, le badinage avec le sérieux, et le petit avec le grand.

Ce serait ici une peine superflue d'entasser des citations dans lesquelles le mot *esprit* se trouve. On se contentera d'en examiner une de Boileau, qui est rapportée dans le grand Dictionnaire de Trévoux : « C'est le propre des grands esprits, quand ils commencent à vieillir et à décliner, de se plaire aux contes et aux fables. » Cette réflexion n'est pas vraie. Un grand esprit peut tomber dans cette faiblesse ; mais ce n'est pas le propre des grands esprits. Rien

n'est plus capable d'égarer la jeunesse que de citer les fautes de bons écrivains comme des exemples.

Il ne faut pas oublier de dire ici en combien de sens différens le mot *esprit* s'emploie; ce n'est point un défaut de la langue; c'est au contraire un avantage d'avoir ainsi des racines qui se ramifient en plusieurs branches.

Esprit d'un corps, *d'une société*, pour exprimer les usages, la manière de parler, de se conduire, les préjugés d'un corps.

Esprit de parti, qui est à l'esprit d'un corps ce que sont les passions aux sentimens ordinaires.

Esprit d'une loi, pour en distinguer l'intention; c'est en ce sens qu'on a dit, *la lettre tue et l'esprit vivifie.*

Esprit d'un ouvrage, pour en faire concevoir le caractère et le but.

Esprit de vengeance, pour signifier *désir* et *intention* de se venger.

Esprit de discorde, *esprit de révolte*, etc.

On a cité dans un dictionnaire, *esprit de politesse;* mais c'est d'après un auteur nommé Bellegarde, qui n'a nulle autorité. On doit choisir avec un soin scrupuleux ses auteurs et ses exemples. On ne dit point *esprit de politesse* comme on dit *esprit de vengeance*, *de dissension*, *de faction;* parce que la politesse n'est point une passion animée par un motif puissant qui la conduise, lequel on appelle *esprit* métaphoriquement.

Esprit familier se dit dans un autre sens, et signifie

ces êtres mitoyens, ces genies, ces démons admis dans l'antiquité, comme l'*esprit de Socrate*, etc.

Esprit signifie quelquefois la plus subtile partie de la matière : on dit *esprits animaux*, *esprits vitaux*, pour signifier ce qu'on n'a jamais vu, et ce qui donne le mouvement et la vie. Ces esprits qu'on croit couler rapidement dans les nerfs, sont probablement un feu subtil. Le docteur Mead est le premier qui semble en avoir donné des preuves dans la préface du Traité sur les poisons.

Esprit en chimie, est encore un terme qui reçoit plusieurs acceptions différentes, mais qui signifie toujours la partie subtile de la matière.

Il y a loin de l'*esprit* en ce sens, ou *bon esprit*, au *bel esprit*. Le même mot, dans toutes les langues, peut donner des idées différentes, parce que tout est métaphore sans que le vulgaire s'en aperçoive.

SECTION III.

Ce mot n'est-il pas une grande preuve de l'imperfection des langues, du chaos où elles sont encore, et du hasard qui a dirigé presque toutes nos conceptions?

Il plut aux Grecs, ainsi qu'à d'autres nations, d'appeler vent, souffle, *pneuma*, ce qu'ils entendaient vaguement par respiration, vie, âme. Ainsi âme et vent étaient en un sens la même chose dans l'antiquité. Et si nous disions que l'homme est une machine pneumatique, nous ne ferions que traduire les Grecs. Les Latins les imitèrent et se servirent du mot *spiri-*

tus, esprit, souffle. *Anima, spiritus*, furent la même chose.

Le *rouhak* des Phéniciens, et, à ce qu'on prétend, des Chaldéens, signifiait de même *souffle* et *vent*.

Quand on traduisit la Bible en latin, on employa toujours indifféremment le mot souffle, esprit, vent, âme. *Spiritus Dei ferebatur super aquas*, le vent de Dieu, l'esprit de Dieu était porté sur les eaux.

Spiritus vitæ, le souffle de la vie, l'âme de la vie.

Inspiravit in faciem ejus spiraculum, ou *spiritum vitæ*, et il souffla sur sa face un souffle de vie. Et, selon l'hébreu, il souffla dans ses narines un souffle, un esprit de vie.

Hæc quum dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite spiritum sanctum. Ayant dit cela, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le souffle saint, l'esprit saint.

Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis, sed nescis undè veniat; l'esprit, le vent souffle où il veut, et vous entendez sa voix (son bruit); mais vous ne savez d'où il vient.

Il y a loin de là à nos brochures du quai des Augustins et du Pont-Neuf, intitulées Esprit de Marivaux, Esprit de Desfontaines, etc.

Ce que nous entendons communément en français par esprit, bel esprit, trait d'esprit, etc., signifie des pensées ingénieuses. Aucune autre nation n'a fait un tel usage du mot *spiritus*. Les Latins disaient *ingenium;* les Grecs *euphuia*, ou bien ils employaient des adjectifs. Les Espagnols disent, *agudo*, *agudezza*.

Les Italiens emploient communément le terme *ingegno.*

Les Anglais se servent du mot *wit*, *witty*, dont l'étymologie est belle, car ce mot autrefois signifiait *sage.*

Les Allemands disent *verstandig;* et, quand ils veulent exprimer des pensées ingénieuses, vives, agréables, ils disent riche en sensations, *sinn-reich.* C'est de là que les Anglais, qui ont retenu beaucoup d'expressions de l'ancienne langue germanique et francaise, disent *sensible man.*

Ainsi presque tous les mots qui expriment des idées de l'entendement sont des métaphores.

L'*ingegno*, l'*ingenium*, est tiré de ce qui engendre; l'*agudezza*, de ce qui est pointu; le *sinn-reich*, des sensations; l'esprit, du vent, et le *wit*, de la sagesse.

En toute langue, ce qui répond à l'esprit en général est de plusieurs sortes; et quand vous dites : Cet homme a de l'esprit, on est en droit de vous demander du quel?

Girard, dans son livre utile des définitions, intitulé : *Synonymes français*, conclut ainsi :

« Il faut dans le commerce des dames de l'esprit, ou du moins du jargon qui en ait l'apparence. (Ce n'est pas leur faire honneur, elles méritent mieux.) L'entendement est de mise avec les politiques et les courtisans. »

Il me semble que l'entendement est nécessaire partout, et qu'il est bien extraordinaire de voir un entendement *de mise.*

« Le génie est propre avec les gens à projets et à dépense. »

Ou je me trompe, où le génie de Corneille était fait pour tous les spectateurs; le génie de Bossuet pour tous les auditeurs, encore plus que propre avec les gens à dépense.

Le mot qui répond à *spiritus*, esprit, vent, souffle, donnant nécessairement à toutes les nations l'idée de l'air, elles supposèrent toutes que notre faculté de penser, d'agir, ce qui nous anime, est de l'air; et de là notre âme fut de l'air subtil.

De là les mânes, les esprits, les revenans, les ombres, furent composés d'air (*).

De là nous disions il n'y a pas long-temps : « Un esprit lui est apparu; il a un esprit familier; il revient des esprits dans ce château; » et la populace le dit encore.

Il n'y a guère que les traductions des livres hébreux en mauvais latin qui aient employé le mot *spiritus* en ce sens.

Manes, *umbræ*, *simulacra*, sont les expressions de Cicéron et de Virgile. Les Allemands disent *geist*, les Anglais *ghost*, les Espagnols *duende*, *trasgo;* les Italiens semblent n'avoir point de terme qui signifie *revenant*. Les Français seuls se sont servis du mot *esprit*. Le mot propre pour toutes les nations doit être *fantôme*, *imagination*, *rêverie*, *sottise*, *friponnerie*.

(*) *Voyez* Ame.

SECTION IV.

Bel esprit, esprit.

Quand une nation commence à sortir de la barbarie, elle cherche à montrer ce que nous appelons *de l'esprit*.

Ainsi aux premières tentatives qu'on fit sous François I, vous voyez dans Marot des pointes, des jeux de mots qui seraient aujourd'hui intolérables.

> Congnac s'en congne en sa poictrine blesme,
> Remorantin la perte rememore :
> Anjou faict jou : Angolesme est de mesme.
> (*Complaincte de madame Loyse de Savoye*, mère du roi.)

Ces belles idées ne se présentent pas d'abord pour marquer la douleur des peuples. Il en a coûté à l'imagination pour parvenir à cet excès de ridicule.

On pourrait apporter plusieurs exemples d'un goût si dépravé; mais tenons-nous-en à celui-ci, qui est le plus fort de tous.

Dans la seconde époque de l'esprit humain en France, au temps de Balzac, de Mairet, de Rotrou, de Corneille, on applaudissait à toute pensée qui surprenait par des images nouvelles qu'on appelait *esprit*. On reçut très-bien ces vers de la tragédie de Pyrame :

> Ah! voici le poignard qui du sang de son maître
> S'est souillé lâchement; il en rougit, le traître.

On trouvait un grand art à donner du sentiment à ce poignard, à le faire rougir de honte d'être teint du sang de Pyrame autant que du sang dont il était coloré.

Personne ne se récria contre Corneille, quand, dans sa tragédie d'Andromède (acte II, scène 1re), Phinée dit au soleil :

Tu luis, Soleil, et ta lumière
Semble se plaire à m'affliger.
Ah ! mon amour te va bien obliger
A quitter soudain ta carrière.
Viens, Soleil, viens voir la beauté
Dont le divin éclat me dompte,
Et tu fuiras de honte
D'avoir moins de clarté.

Le soleil qui fuit parce qu'il est moins clair que le visage d'Andromède, vaut bien le poignard qui rougit.

Si de tels efforts d'ineptie trouvaient grâce devant un public dont le goût s'est formé si difficilement, il ne faut pas être surpris que des traits d'esprit qui avaient quelque lueur de beauté aient long-temps séduit.

Non-seulement on admirait cette traduction de l'espagnol :

Ce sang qui tout sorti fume encor de courroux
De se voir répandu pour d'autres que pour vous.
(Corn., le Cid, acte II, scène IX.)

non-seulement on trouvait une finesse très-spirituelle dans ce vers d'Hypsipyle à Médée, dans la Toison d'Or :

Je n'ai que des attraits, et vous avez des charmes.
(Corn., Toison d'or, acte III, scène IV.)

mais on ne s'apercevait pas, et peu de connaisseurs s'aperçoivent encore, que dans le rôle imposant de

Cornélie, l'auteur met presque toujours de l'esprit où il fallait seulement de la douleur. Cette femme dont on vient d'assassiner le mari, commence son discours étudié à César par un *car :*

> César, car le destin que dans tes fers je brave
> M'a fait ta prisonnière et non pas ton esclave;
> Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur
> Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur.
>
> (CORN., Mort de Pompée, acte III, scène IV.)

Elle s'interrompt ainsi dès le premier mot pour dire une chose recherchée et fausse. Jamais une citoyenne romaine ne fut esclave d'un citoyen romain; jamais un Romain ne fut appelé *seigneur;* et ce mot *seigneur* n'est parmi nous qu'un terme d'honneur et de remplissage usité au théâtre.

> Fille de Scipion, et pour dire encore plus;
> Romaine, mon courage est encore au-dessus.
>
> (*Id.*, *id.*, *id.*, *id.*)

Outre le défaut si commun à tous les héros de Corneille, de s'annoncer ainsi eux-mêmes, de dire : Je suis grand, j'ai du courage, admirez-moi, il y a ici une affectation bien condamnable de parler de sa naissance, quand la tête de Pompée vient d'être présentée à César. Ce n'est point ainsi qu'une affliction véritable s'exprime. La douleur ne cherche point à dire *encore plus*. Et ce qu'il y a de pis, c'est qu'en voulant dire encore plus, elle dit beaucoup moins. Être Romaine est sans doute moins que d'être fille de Scipion et femme de Pompée. L'infâme Septime, assassin de Pompée, était Romain comme elle. Mille Romains étaient des hommes très-médiocres; mais

être femme et fille des plus grands des Romains, c'était là une vraie supériorité. Il y a donc dans ce discours de l'esprit faux et déplacé, ainsi qu'une grandeur fausse et déplacée.

Ensuite elle dit, d'après Lucain, qu'elle doit rougir d'être en vie.

> Je dois rougir *pourtant*, après un tel malheur,
> De n'avoir pu mourir d'un excès de douleur.
> (*Id.*, *id.*)

Lucain, après le beau siècle d'Auguste, cherchait de l'esprit, parce que la décadence commençait; et dans le siècle de Louis XIV on commença par vouloir étaler de l'esprit, parce que le bon goût n'était pas encore entièrement formé comme il le fut depuis.

> César, de ta victoire écoute moins le bruit,
> Elle n'est que l'effet du malheur qui me suit.
> (*Id.*, *id.*)

Quel mauvais artifice! quelle idée fausse autant qu'imprudente! César ne doit point, selon elle, écouter *le bruit* de sa victoire. Il n'a vaincu à Pharsale que parce que Pompée a épousé Cornélie! Que de peine pour dire ce qui n'est ni vrai, ni vraisemblable, ni convenable, ni touchant!

> Deux fois du monde entier j'ai causé la disgrâce.
> (*Id.*, *id.*)

C'est le *bis nocui mundo* de Lucain (*). Ce vers présente une très-grande idée. Elle doit surprendre, il n'y manque que la vérité. Mais il faut remarquer que, si ce vers avait seulement une faible lueur de

(*) Liv. VIII, v. 90.

vraisemblance, et s'il était échappé aux emportemens de la douleur, il serait admirable; il aurait alors toute la vérité, toute la beauté de la convenance théâtrale.

Heureuse en mes malheurs si ce triste hyménée
Pour le bonheur de Rome à César m'eût donnée,
Et si j'eusse avec moi porté dans ta maison
D'un astre envenimé l'invincible poison.
Car enfin n'attends pas que j'abaisse ma haine;
Je te l'ai déjà dit, César, je suis Romaine;
Et quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien.
(*Id.*, *id.*)

C'est encore de Lucain; elle souhaite dans la Pharsale d'avoir épousé César, et de n'avoir eu à se louer d'aucun de ses maris.

O utinam in thalamos invisi Cæsaris essem
Infelix conjux, et nulli læta marito! (*)

Ce sentiment n'est point dans la nature, il est à la fois gigantesque et puéril : mais du moins ce n'est pas à César que Cornélie parle ainsi dans Lucain. Corneille, au contraire, fait parler Cornélie à César même; il lui fait dire qu'elle souhaite d'être sa femme pour porter dans sa maison le *poison invincible d'un astre envenimé;* car, ajoute-t-elle, ma haine ne peut s'abaisser, et je t'ai déjà dit que je suis Romaine, et je ne te demande rien. Voilà un singulier raisonnement : je voudrais t'avoir épousé pour te faire mourir: car je ne te demande rien.

Ajoutons encore que cette veuve accable César

(*) Liv. VIII, v. 88 89.

d'injures dans le moment où César vient de pleurer la mort de Pompée, et qu'il a promis de la venger.

Il est certain que, si l'auteur n'avait pas voulu donner de l'esprit à Cornélie, il ne serait pas tombé dans ces défauts qui se font sentir aujourd'hui après avoir été applaudis si long-temps. Les actrices ne peuvent plus guère les pallier par une fierté étudiée et des éclats de voix séducteurs.

Pour mieux connaître combien l'esprit seul est au-dessous des sentimens naturels, comparez Cornélie avec elle-même, quand elle dit des choses toutes contraires dans la même tirade;

Je dois bien toutefois rendre grâces aux dieux
De ce qu'en arrivant je te trouve en ces lieux,
Que César y commande, et non pas Ptolomée.
Hélas! et sous quel astre, ô ciel! m'as-tu formée?
Si je leur dois des vœux de ce qu'ils ont permis
Que je rencontre ici mes plus grands ennemis,
Et tombe entre leurs mains plutôt qu'aux mains d'un prince
Qui doit à mon époux son trône et sa province.

Passons sur la petite faute de style, et considérons combien ce discours est décent et douloureux; il va au cœur; tout le reste éblouit l'esprit un moment, et ensuite le révolte.

Ces vers naturels charment tous les spectateurs :

O vous! à ma douleur objet terrible et tendre,
Éternel entretien de haine et de pitié,
Reste du grand Pompée, écoutez sa moitié, etc.
(Acte V, scène I.)

C'est par ces comparaisons qu'on se forme le goût,

et qu'on s'accoutume à ne rien aimer que le vrai mis à sa place (*).

Cléopâtre, dans la même tragédie, s'exprime ainsi à sa confidente Charmion :

Apprends qu'une princesse aimant sa renommée,
Quand elle dit qu'elle aime, est sûre d'être aimée;
Et que les plus beaux feux dont son cœur soit épris
N'oseraient l'exposer aux hontes d'un mépris.
(Acte II, scène I.)

Charmion pouvait lui répondre : Madame, je n'entends pas ce que c'est que les *beaux feux* d'une princesse qui n'oseraient l'exposer à des *hontes*. Et, à l'égard des princesses qui ne disent qu'elles aiment que quand elles sont sûres d'être aimées, je fais toujours le rôle de confidente à la comédie, et vingt princesses m'ont avoué leurs *beaux feux* sans être sûres de rien, et principalement l'infante du Cid.

Allons plus loin. César, César lui-même, ne parle à Cléopâtre que pour montrer de l'esprit alambiqué :

Mais, ô dieux! ce moment que je vous ai quittée,
D'un trouble bien plus grand à mon âme agitée,
Et ces soins importans qui m'arrachaient de vous,
Contre ma grandeur même allumaient mon courroux;
Je lui voulais du mal de m'être si contraire.
De rendre ma présence ailleurs si nécessaire,
Mais je lui pardonnais au simple souvenir
Du bonheur qu'à ma flamme elle fait obtenir.
C'est elle dont je tiens cette haute espérance
Qui flatte mes désirs d'une illustre apparence....
C'était pour acquérir un droit si précieux
Que combattait partout mon bras ambitieux;

(*) Voyez Goût.

Et dans Pharsale même il a tiré l'épée
Plus pour le conserver que pour vaincre Pompée.
(Acte IV, scène III.)

Voilà donc César qui veut du mal à sa grandeur de l'avoir éloigné un moment de Cléopâtre, mais qui pardonne à sa grandeur en se souvenant que cette grandeur lui a fait obtenir le bonheur de sa flamme. Il tient la haute espérance d'une illustre apparence; et ce n'est que pour acquérir le droit précieux de cette illustre apparence, que son bras ambitieux a donné la bataille de Pharsale.

On dit que cette sorte d'esprit, qui n'est, il faut le dire, que du galimatias, était alors l'esprit du temps. C'est cet abus intolérable que Molière proscrivit dans ses Précieuses ridicules.

Ce sont ces défauts trop fréquens dans Corneille que La Bruyère désigna en disant (*a*) : « J'ai cru autrefois et dans ma première jeunesse que ces endroits étaient clairs et intelligibles pour les acteurs, pour le parterre et l'amphithéâtre, que leurs auteurs s'entendaient eux-mêmes, et qu'avec toute l'attention que je donnais à leur récit j'avais tort de n'y rien comprendre. Je suis détrompé. » Nous avons relevé ailleurs (*) l'affectation singulière où est tombé La Motte dans son abrégé de l'Iliade (livre IX) en faisant parler avec esprit toute l'armée des Grecs à la fois :

(*a*) Caractères de La Bruyère, chap. *Des ouvrages de l'esprit.*

(*) *Voyez* SECTION 1re et 2e, pag. 380 et 389.

Tout le camp s'écria, dans une joie extrême :
Que ne vaincra-t-il point? il s'est vaincu lui-même.

C'est là un trait d'esprit, une espèce de pointe et de jeu de mots. Car s'ensuit-il de ce qu'un homme a dompté sa colère qu'il sera vainqueur dans le combat? Et comment cent mille hommes peuvent-ils dans un même instant s'accorder à dire un rébus, ou si l'on veut, un bon mot?

SECTION V.

En Angleterre, pour exprimer qu'un homme a beaucoup d'esprit, on dit qu'il a de grandes parties, *great parts*. D'où cette manière de parler, qui étonne aujourd'hui les Français, peut-elle venir? d'eux-mêmes. Autrefois nous nous servions de ce mot *parties* très-communément dans ce sens-là. Clélie, Cassandre, nos autres anciens romans ne parlent que des parties de leurs héros et de leurs héroïnes, et ces parties sont leur esprit. On ne pouvait mieux s'exprimer. En effet, qui peut avoir tout? Chacun de nous n'a que sa petite portion d'intelligence, de mémoire, de sagacité, de profondeur d'idées, d'étendue, de vivacité, de finesse. Le mot de *parties* est le plus convenable pour des êtres aussi faibles que l'homme. Les Français ont laissé échapper de leurs dictionnaires une expression dont les Anglais se sont saisis. Les Anglais se sont enrichis plus d'une fois à nos dépens.

Plusieurs écrivains philosophes se sont étonnés de ce que, tout le monde prétendant à l'esprit, personne n'ose se vanter d'en avoir.

« L'envie, a-t-on dit, permet à chacun d'être le

panégyriste de sa probité et non de son esprit. » L'envie permet qu'on fasse l'apologie de sa probité, non de son esprit; pourquoi? c'est qu'il est très nécessaire de passer pour homme de bien, et point du tout d'avoir la réputation d'homme d'esprit.

On a ému la question, si tous les hommes sont nés avec le même esprit, les mêmes dispositions pour les sciences, et si tout dépend de leur éducation et des circonstances où ils se trouvent. Un philosophe qui avait droit de se croire né avec quelque supériorité, prétendit que les esprits sont égaux; cependant on a toujours vu le contraire. De quatre cents enfans élevés ensemble sous les mêmes maîtres, dans la même discipline, à peine y en a-t-il cinq ou six qui fassent des progrès bien marqués. Le grand nombre est toujours des médiocres, et parmi ces médiocres il y a des nuances; en un mot, les esprits diffèrent plus que les visages.

SECTION VI.

Esprit faux.

Nous avons des aveugles, des borgnes, des bigles, des louches, des vues longues, des vues courtes, ou distinctes, ou confuses, ou faibles, ou infatigables. Tout cela est une image assez fidèle de notre entendement. Mais on ne connaît guère de vue fausse. Il n'y a guère d'hommes qui prennent toujours un coq pour un cheval, ni un pot de chambre pour une maison. Pourquoi rencontre-t-on souvent des esprits assez justes d'ailleurs, qui sont absolument faux sur des choses importantes? Pourquoi ce même Siamois,

qui ne se laissera jamais tromper quand il sera question de lui compter trois roupies, croit-il fermement aux métamorphoses de Sammonocodom? Par quelle étrange bizarrerie des hommes sensés ressemblent-ils à don Quichotte, qui croyait voir des géans où les autres hommes ne voyaient que des moulins à vent? Encore don Quichotte était plus excusable que le Siamois qui croit que Sammonocodom est venu plusieurs fois sur la terre, et que le Turc qui est persuadé que Mahomet a mis la moitié de la lune dans sa manche. Car don Quichotte, frappé de l'idée qu'il doit combattre des géans, peut se figurer qu'un géant doit avoir le corps aussi gros qu'un moulin, et les bras aussi longs que les ailes du moulin; mais de quelle supposition peut partir un homme sensé pour se persuader que la moitié de la lune est entrée dans une manche, et qu'un Sammonocodom est descendu du ciel pour venir jouer au cerf-volant à Siam, couper une forêt, et faire des tours de passe-passe?

Les plus grands génies peuvent avoir l'esprit faux sur un principe qu'ils ont reçu sans examen. Newton avait l'esprit très-faux quand il commentait l'Apocalypse.

Tout ce que certains tyrans des âmes désirent, c'est que les hommes qu'ils enseignent aient l'esprit faux. Un faquir élève un enfant qui promet beaucoup; il emploie cinq ou six années à lui enfoncer dans la tête que le dieu *Fo* apparut aux hommes en éléphant blanc, et il persuade à l'enfant qu'il sera fouetté après sa mort pendant cinq cent mille années, s'il ne croit pas ces métamorphoses. Il ajoute qu'à la fin du

monde l'ennemi du dieu *Fo* viendra combattre contre cette divinité.

L'enfant étudie et devient un prodige; il argumente sur les leçons de son maître; il trouve que *Fo* n'a pu se changer qu'en éléphant blanc, parce que c'est le plus beau des animaux. Les rois de Siam et de Pégu, dit-il, se sont fait la guerre pour un éléphant blanc; certainement que, si *Fo* n'avait pas été caché dans cet éléphant, ces rois n'auraient pas été si insensés que de combattre pour la possession d'un simple animal.

L'ennemi de *Fo* viendra le défier à la fin du monde; certainement cet ennemi sera un rhinocéros, car le rhinocéros combat l'éléphant. C'est ainsi que raisonne dans un âge mûr l'élève savant du faquir, et il devient une des lumières des Indes; plus il a l'esprit subtil, plus il l'a faux, et il forme ensuite des esprits faux comme lui.

On montre à tous ces énergumènes un peu de géométrie, et ils l'apprennent assez facilement; mais, chose étrange! leur esprit n'est pas redressé pour cela; ils aperçoivent les vérités de la géométrie, mais elle ne leur apprend point à peser les probabilités; ils ont pris leur pli; ils raisonneront de travers toute leur vie, et j'en suis fâché pour eux.

Il y a malheureusement bien des manières d'avoir l'esprit faux. 1°. De ne pas examiner si le principe est vrai, lors même qu'on en déduit des conséquences justes, et cette manière est commune (*).

2°. De tirer des conséquences fausses d'un prin-

(*) *Voyez* CONSÉQUENCE.

cipe reconnu pour vrai. Par exemple, un domestique est interrogé si son maître est dans sa chambre par des gens qu'il soupçonne d'en vouloir à sa vie : s'il était assez sot pour leur dire la vérité, sous prétexte qu'il ne faut pas mentir, il est clair qu'il aurait tiré une conséquence absurde d'un principe très-vrai.

Un juge qui condamnerait un homme qui a tué son assassin, parce que l'homicide est défendu, serait aussi inique que mauvais raisonneur.

De pareils cas se subdivisent en mille nuances différentes. Le bon esprit, l'esprit juste, est celui qui les démêle; de là vient qu'on a vu tant de jugemens iniques; non que le cœur des juges fût méchant, mais parce qu'ils n'étaient pas assez éclairés.

ESPRIT DES LOIS. *Voyez* LOIS.

ESSÉNIENS.

Plus une nation est superstitieuse et barbare, obstinée à la guerre malgré ses défaites, partagée en factions flottantes entre la royauté et le sacerdoce, enivrée de fanatisme, plus il se trouve chez un tel peuple un nombre de citoyens qui s'unissent pour vivre en paix.

Il arrive qu'en temps de peste, un petit canton s'interdit la communication avec les grandes villes. Il se préserve de la contagion qui règne; mais il reste en proie aux autres maladies.

Tels on a vu les gymnosophistes aux Indes, telles furent quelques sectes de philosophes chez les Grecs; tels que les pythagoriciens en Italie et en Grèce, et

les thérapeutes en Égypte; tels sont aujourd'hui les primitifs nommés *quakers* et les *dunkards* en Pensilvanie, et tels furent à peu près les premiers chrétiens qui vécurent ensemble loin des villes.

Aucune de ces sociétés ne connut cette effrayante coutume de se lier par serment au genre de vie qu'elles embrassaient; de se donner des chaînes perpétuelles; de se dépouiller religieusement de la nature humaine dont le premier caractère est la liberté; de faire enfin ce que nous appelons des *vœux*. Ce fut saint Bazile qui le premier imagina ces vœux, ce serment d'esclavage. Il introduisit un nouveau fléau sur la terre, et il tourna en poison ce qui avait été inventé comme remède.

Il y avait en Syrie des sociétés toutes semblables à celles des esséniens. C'est le Juif Philon qui nous le dit dans le Traité de la liberté des gens de bien. La Syrie fut toujours superstitieuse et factieuse, toujours opprimée par des tyrans. Les successeurs d'Alexandre en firent un théâtre d'horreurs. Il n'est pas étonnant que, parmi tant d'infortunés, quelques-uns plus humains et plus sages que les autres, se soient éloignés du commerce des grandes villes pour vivre en commun, dans une honnête pauvreté, loin des yeux de la tyrannie.

On se réfugia dans de semblables asiles en Égypte pendant les guerres civiles des derniers Ptolomées; et, lorsque les armes romaines subjuguèrent l'Égypte, les thérapeutes s'établirent dans un désert auprès du lac Mœris.

Il paraît très-probable qu'il y eut des thérapeutes

grecs, égyptiens, juifs. Philon (*a*), après avoir loué Anaxagore, Démocrite, et les autres philosophes qui embrassèrent ce genre de vie, s'exprime ainsi :

« On trouve de pareilles sociétés en plusieurs pays; la Grèce et d'autres contrées jouissent de cette consolation : elle est très-commune en Égypte dans chaque nôme et surtout dans celui d'Alexandrie. Les plus gens de bien, les plus austères, se sont retirés au-dessus du lac Mœris dans un lieu désert, mais commode, qui forme une pente douce. L'air y est très-sain, les bourgades assez nombreuses dans le voisinage du désert, etc. ».

Voilà donc partout des sociétés qui ont tâché d'échapper aux troubles, aux factions, à l'insolence, à la rapacité des oppresseurs. Toutes, sans exception, eurent la guerre en horreur; ils la regardèrent précisément du même œil que nous voyons le vol et l'assassinat sur les grands chemins.

Tels furent à peu près les gens de lettres qui s'assemblèrent en France, et qui fondèrent l'académie. Ils échappèrent aux factions et aux cruautés qui désolaient le règne de Louis XIII. Tels furent ceux qui fondèrent la société royale de Londres, pendant que les fous barbares, nommés *puritains* et *épiscopaux*, s'égorgeaient pour quelques passages de trois ou quatre vieux livres inintelligibles.

Quelques savans ont cru que Jésus-Christ, qui daigna paraître quelque temps dans le petit pays de Capharnaüm, dans Nazareth et dans quelques autres

---

(*a*) Philon, *de la Vie contemplative.*

bourgades de la Palestine, était un de ces esséniens qui fuyaient le tumulte des affaires et qui cultivaient en paix la vertu. Mais, ni dans les quatre évangiles reçus, ni dans les apocryphes, ni dans les Actes des Apôtres, ni dans leurs lettres, on ne lit le nom d'*essénien*.

Quoique le nom ne s'y trouve pas, la ressemblance s'y trouve en plusieurs points; confraternité, biens en commun, vie austère, travail des mains, détachement des richesses et des honneurs, et surtout horreur pour la guerre. Cet éloignement est si grand, que Jésus-Christ commande de tendre l'autre joue quand on vous donne un soufflet, et de donner votre tunique quand on vous vole votre manteau. C'est sur ce principe que les chrétiens se conduisirent pendant près de deux siècles, sans autels, sans temples, sans magistratures; tous exerçant des métiers, tous menant une vie cachée et paisible.

Leurs premiers écrits attestent qu'il ne leur était pas permis de porter les armes. Ils ressemblaient en cela parfaitement à nos pensilvains, à nos anabaptistes, à nos memnonistes d'aujourd'hui, qui se piquent de suivre l'évangile à la lettre. Car, quoiqu'il y ait dans l'évangile plusieurs passages qui, étant mal entendus, peuvent inspirer la violence, comme les marchands chassés à coups de fouet hors les parvis du temple, le *contrains-les d'entrer*, les cachots dans lesquels on précipite ceux qui n'ont pas fait profiter l'argent du maître à cinq pour un, ceux qui viennent au festin sans avoir la robe nuptiale; quoique, dis-je, toutes ces maximes y semblent contraires à l'esprit

pacifique, cependant il y en a tant d'autres qui ordonnent de souffrir au lieu de combattre, qu'il n'est pas étonnant que les chrétiens aient eu la guerre en exécration pendant environ deux cents ans.

Voilà sur quoi se fonde la nombreuse et respectable société des pensilvains, ainsi que les petites sectes qui l'imitent. Quand je les appelle *respectables*, ce n'est point par leur aversion pour la splendeur de l'église catholique. Je plains sans doute, comme je le dois, leurs erreurs. C'est leur vertu, c'est leur modestie, c'est leur esprit de paix, que je respecte.

Le grand philosophe Bayle n'a-t-il donc pas eu raison de dire qu'un chrétien des premiers temps serait un très-mauvais soldat, ou qu'un soldat serait un très-mauvais chrétien?

Ce dilemme paraît sans réplique; et c'est, ce me semble, la différence entre l'ancien christianisme et l'ancien judaisme.

La loi des premiers Juifs dit expressément : Dès que vous serez entrés dans le pays dont vous devez vous emparer, mettez tout à feu et à sang; égorgez sans pitié vieillards, femmes, enfans à la mamelle; tuez jusqu'aux animaux, saccagez tout, brûlez tout, c'est votre dieu qui vous l'ordonne. Ce catéchisme n'est pas annoncé une fois, mais vingt; et il est toujours suivi.

Mahomet, persécuté par les Mecquois, se défend en brave homme. Il contraint ses persécuteurs vaincus à se mettre à ses pieds, à devenir ses prosélytes; il établit sa religion par la parole et par l'épée.

Jésus, placé entre les temps de Moïse et de Ma-

honnêt, dans un coin de la Galilée, prêche le pardon des injures, la patience, la douceur, la souffrance, meurt du dernier supplice, et veut que ses premiers disciples meurent ainsi.

Je demande, en bonne foi, si saint Barthélemi, saint André, saint Matthieu, saint Barnabé, auraient été reçus parmi les cuirassiers de l'empereur, ou dans les trabans de Charles XII? Saint Pierre même, quoiqu'il ait coupé l'oreille à Malchus, aurait-il été propre à faire un bon chef de file? Peut-être saint Paul, accoutumé d'abord au carnage, et ayant eu le malheur d'être un persécuteur sanguinaire, est le seul qui aurait pu devenir guerrier. L'impétuosité de son tempérament et la chaleur de son imagination en auraient pu faire un capitaine redoutable. Mais, malgré ces qualités, il ne chercha point à se venger de Gamaliel par les armes. Il ne fit point comme les Judas, les Theudas, les Barcochébas, qui levèrent des troupes; il suivit les préceptes de Jésus-Christ, il souffrit; et même il eut, à ce qu'on prétend, la tête tranchée.

Faire une armée de chrétiens était donc, dans les premiers temps, une contradiction dans les termes.

Il est clair que les chrétiens n'entrèrent dans les troupes de l'empire que quand l'esprit qui les animait fut changé. Ils avaient, dans les deux premiers siècles, de l'horreur pour les temples, les autels, les cierges, l'encens, l'eau lustrale; Porphyre les comparait aux renards qui disent : *ils sont trop verts*. Si vous pouviez avoir, disait-il, de beaux temples brillans d'or, avec de grosses rentes pour les desservans, vous aimeriez les temples passionnément. Ils se don-

nèrent ensuite tout ce qu'ils avaient abhorré. C'est ainsi qu'ayant détesté le métier des armes, ils allèrent enfin à la guerre. Les chrétiens, dès le temps de Dioclétien, furent aussi différens des chrétiens du temps des apôtres, que nous sommes différens des chrétiens du troisième siècle.

Je ne conçois pas comment un esprit aussi éclairé et aussi hardi que celui de Montesquieu, a pu condamner sévèrement un autre génie bien plus méthodique que le sien, et combattre cette vérité annoncée par Bayle (*b*), « qu'une société de vrais chrétiens pourrait vivre heureusement ensemble, mais qu'elle se défendrait mal contre les attaques d'un ennemi. »

« Ce serait, dit Montesquieu, des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir. Ils sentiraient très-bien les droits de la défense naturelle. Plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des états despotiques. »

Assurément l'auteur de l'Esprit des lois ne songeait pas aux paroles de l'évangile quand il dit que les vrais chrétiens sentiraient très-bien les droits de la défense naturelle. Il ne se souvenait pas de l'ordre de donner sa tunique quand on vous vole le manteau, et de tendre l'autre joue quand on a reçu un soufflet.

(*b*) Continuation des pensées diverses, art. CXXIV.

Voilà les principes de la défense naturelle très-clairement anéantis. Ceux que nous appelons *quakers* ont toujours refusé de combattre; mais ils auraient été écrasés dans la guerre de 1756, s'ils n'avaient pas été secourus et forcés à se laisser secourir par les autres Anglais. (Voyez l'art. *Primitive église.*)

N'est-il pas indubitable que ceux qui penseraient en tout comme des martyrs, se battraient fort mal contre des grenadiers? Toutes les paroles de ce chapitre de l'Esprit des Lois me paraissent fausses. « Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts, etc. » Oui, plus forts pour les empêcher de manier l'épée, pour les faire trembler de répandre le sang de leur prochain, pour leur faire regarder la vie comme un fardeau, dont le souverain bonheur est d'être déchargé.

« On les enverrait, dit Bayle, comme des brebis au milieu des loups, si on les fesait aller repousser de vieux corps d'infanterie, ou charger des régimens de cuirassiers. »

Bayle avait très-grande raison. Montesquieu ne s'est pas aperçu qu'en le réfutant, il ne voyait que les chrétiens mercenaires et sanguinaires d'aujourd'hui, et non pas les premiers chrétiens. Il semble qu'il ait voulu prévenir les injustes accusations qu'il a essuyées des fanatiques, en leur sacrifiant Bayle; et il n'y a rien gagné. Ce sont deux grands hommes qui paraissent d'avis différent, et qui auraient eu toujours le même s'ils avaient été également libres.

« Le faux honneur des monarchies, les vertus humaines des républiques, la crainte servile des états

despotiques. » Rien de tout cela ne fait les soldats, comme le prétend l'Esprit des Lois. Quand nous levons un régiment, dont le quart déserte au bout de quinze jours, il n'y a pas un seul des enrôlés qui pense à l'honneur de la monarchie ; ils ne savent ce que c'est. Les troupes mercenaires de la république de Venise connaissent leur paie, et non la vertu républicaine, de laquelle on ne parle jamais dans la place Saint-Marc. Je ne crois pas en un mot qu'il y ait un seul homme sur la terre qui s'enrôle dans un régiment par vertu.

Ce n'est point non plus par une crainte servile que les Turcs et les Russes se battent avec un acharnement et une fureur de lions et de tigres ; on n'a point ainsi de courage par crainte. Ce n'est pas non plus par dévotion que les Russes ont battu les armées de Mustapha. Il serait à désirer, ce me semble, qu'un homme si ingénieux eût plus cherché à faire connaître le vrai qu'à montrer son esprit. Il faut s'oublier entièrement quand on veut instruire les hommes, et n'avoir en vue que la vérité.

ÉTATS, GOUVERNEMENS.

Quel est le meilleur?

Je n'ai jusqu'à présent connu personne qui n'ait gouverné quelque état. Je ne parle pas de MM. les ministres, qui gouvernent en effet, les uns deux ou trois ans, les autres six mois, les autres six semaines ; je parle de tous les autres hommes qui, à souper ou dans leur cabinet, étalent leur système de gouverne-

ment, réforment les armées, l'église, la robe et la finance.

L'abbé de Bourzeis se mit à gouverner la France vers l'an 1645, sous le nom du cardinal de Richelieu, et fit ce Testament politique dans lequel il veut enrôler la noblesse dans la cavalerie pour trois ans, faire payer la taille aux chambres des comptes et aux parlemens, priver le roi du produit de la gabelle; il assure surtout que, pour entrer en campagne avec cinquante mille hommes, il faut par économie en lever cent mille. Il affirme que « la Provence seule a beaucoup plus de beaux ports de mer que l'Espagne et l'Italie ensemble. »

L'abbé de Bourzeis n'avait pas voyagé. Au reste, son ouvrage fourmille d'anachronismes et d'erreurs; il fait signer le cardinal de Richelieu d'une manière dont il ne signa jamais, ainsi qu'il le fait parler comme il n'a jamais parlé. Au surplus, il emploie un chapitre entier à dire que la *raison doit être la règle d'un état*, et à tâcher de prouver cette découverte; cet ouvrage de ténèbres, ce bâtard de l'abbé de Bourzeis a passé long-temps pour le fils légitime du cardinal de Richelieu; et tous les académiciens, dans leurs discours de réception, ne manquaient pas de louer démesurément ce chef-d'œuvre de politique.

Le sieur Gatien de Courtilz, voyant le succès du Testament politique de Richelieu, fit imprimer à La Haye le Testament de Colbert, avec une belle lettre de M. Colbert au roi. Il est clair que, si ce ministre avait fait un pareil testament, il eût fallu l'interdire; cependant ce livre a été cité par quelques auteurs.

Un autre gredin, dont on ignore le nom, ne manqua pas de donner le Testament de Louvois, plus mauvais encore, s'il se peut, que celui de Colbert; un abbé de Chévremont fit tester aussi Charles, duc de Lorraine. Nous avons eu les Testamens politiques du cardinal Albéroni, du maréchal de Belle-Isle, et, enfin, celui de Mandrin.

M. de Boisguillebert, auteur du Détail de la France, imprimé en 1695, donna le projet inexécutable de la Dîme royale, sous le nom du maréchal de Vauban.

Un fou nommé La Jonchère, qui n'avait pas de pain, fit en 1720 un Projet de finance en quatre volumes; et quelques sots ont cité cette production comme un ouvrage de La Jonchère le trésorier général, s'imaginant qu'un trésorier ne peut faire un mauvais livre de finances.

Mais il faut convenir que des hommes très-sages, très-dignes peut-être de gouverner, ont écrit sur l'administration des états, soit en France, soit en Espagne, soit en Angleterre. Leurs livres ont fait beaucoup de bien; ce n'est pas qu'ils aient corrigé les ministres qui étaient en place quand ces livres parurent, car un ministre ne se corrige point et ne peut se corriger, il a pris sa croissance; plus d'instructions, plus de conseils, il n'a pas le temps de les écouter, le courant des affaires l'emporte; mais ces bons livres forment les jeunes gens destinés aux places; ils forment les princes, et la seconde génération est instruite.

Le fort et le faible de tous les gouvernemens a été

examiné de près dans les derniers temps. Dites-moi donc, vous qui avez voyagé, qui avez lu et vu, dans quel état, dans quelle sorte de gouvernement voudriez-vous être né? Je conçois qu'un grand seigneur terrien en France ne serait pas fâché d'être né en Allemagne; il serait souverain, au lieu d'être sujet. Un pair de France serait fort aise d'avoir les priviléges de la pairie anglaise, il serait législateur.

L'homme de robe et le financier se trouveraient mieux en France qu'ailleurs.

Mais quelle patrie choisirait un homme sage, libre, un homme d'une fortune médiocre, et sans préjugés?

Un membre du conseil de Pondichéri, assez savant, revenait en Europe par terre avec un brame, plus instruit que les brames ordinaires. Comment trouvez-vous le gouvernement du grand-mogol, dit le conseiller? Abominable, répondit le brame : comment voulez-vous qu'un état soit heureusement gouverné par des Tartares? nos raïas, nos ouras, nos nababs sont fort contens, mais les citoyens ne le sont guère; et des millions de citoyens sont quelque chose.

Le conseiller et le brame traversèrent en raisonnant toute la haute Asie. Je fais une réflexion, dit le brame, c'est qu'il n'y a pas une république dans toute cette vaste partie du monde. Il y a eu autrefois celle de Tyr, dit le conseiller, mais elle n'a pas duré longtemps; il y en avait encore une autre vers l'Arabie Pétrée, dans un petit coin nommé la Palestine, si on peut honorer du nom de république une horde de

voleurs et d'usuriers, tantôt gouvernés par des juges, tantôt par des espèces de rois, tantôt par de grands pontifes, devenue esclave sept ou huit fois, et enfin chassée du pays qu'elle avait usurpé.

Je conçois, dit le brame, qu'on ne doit trouver sur la terre que très-peu de républiques. Les hommes sont rarement dignes de se gouverner eux-mêmes. Ce bonheur ne doit appartenir qu'à de petits peuples qui se cachent, dans les îles ou entre des montagnes, comme des lapins qui se dérobent aux animaux carnassiers; mais à la longue ils sont découverts et dévorés.

Quand les deux voyageurs furent arrivés dans l'Asie Mineure, le conseiller dit au brame : Croiriez-vous bien qu'il y a eu une république formée dans un coin de l'Italie, qui a duré plus de cinq cents ans, et qui a possédé cette Asie Mineure, l'Asie, l'Afrique, la Grèce, les Gaules, l'Espagne, et l'Italie entière? Elle se tourna donc bien vite en monarchie, dit le brame? Vous l'avez deviné, dit l'autre; mais cette monarchie est tombée, et nous fesons tous les jours de belles dissertations pour trouver les causes de sa décadence et de sa chute. Vous prenez bien de la peine, dit l'Indien; cet empire est tombé parce qu'il existait. Il faut bien que tout tombe, j'espère bien qu'il en arrivera tout autant à l'empire du grand-mogol.

A propos, dit l'Européan, croyez-vous qu'il faille plus d'honneur dans un état despotique, et plus de vertu dans une république? L'Indien, s'étant fait expliquer ce qu'on entend par honneur, répondit que l'honneur était plus nécessaire dans une république,

et qu'on avait bien plus besoin de vertu dans un état monarchique. Car, dit-il, un homme qui prétend être élu par le peuple, ne le sera pas s'il est déshonoré; au lieu qu'à la cour il pourra aisément obtenir une charge, selon la maxime d'un grand prince, qu'un courtisan pour réussir doit n'avoir ni honneur, ni humeur. A l'égard de la vertu, il en faut prodigieusement dans une cour pour oser dire la vérité. L'homme vertueux est bien plus à son aise dans une république, il n'a personne à flatter.

Croyez-vous, dit l'homme d'Europe, que les lois et les religions soient faites pour les climats, de même qu'il faut des fourrures à Moscou, et des étoffes de gaze à Dehli? Oui, sans doute, dit le brame; toutes les lois qui concernent la physique sont calculées pour le méridien qu'on habite; il ne faut qu'une femme à un Allemand, et il en faut trois ou quatre à un Persan.

Les rites de la religion sont de même nature. Comment voudriez-vous, si j'étais chrétien, que je disse la messe dans ma province, où il n'y a ni pain ni vin! A l'égard des dogmes, c'est autre chose; le climat n'y fait rien. Votre religion n'a-t-elle pas commencé en Asie, d'où elle a été chassée; n'existe-t-elle pas vers la mer Baltique, où elle était inconnue?

Dans quel état, sous quelle domination aimeriez-vous mieux vivre, dit le conseiller? Partout ailleurs que chez moi, dit son compagnon; et j'ai trouvé beaucoup de Siamois, de Tunquinois, de Persans et de Turcs, qui en disaient autant. Mais, encore une fois, dit l'Européan, quel état choisiriez-vous? Le

brame répondit : Celui où l'on n'obéit qu'aux lois. C'est une vieille réponse, dit le conseiller. Elle n'en est pas plus mauvaise, dit le brame. Où est ce pays-là, dit le conseiller? Le brame dit : Il faut le chercher. Voyez l'article *Genève* dans l'Encyclopédie (1).

ÉTATS GÉNÉRAUX.

Il y en a toujours eu dans l'Europe, et probablement dans toute la terre, tant il est naturel d'assembler la famille pour connaître ses intérêts et pourvoir à ses besoins! Les Tartares avaient leur *Cour-ilté*. Les Germains, selon Tacite, s'assemblaient pour délibéter. Les Saxons et les peuples du nord eurent leur *Wittenagemot*. Tout fut états géneraux dans les républiques grecques et romaines.

Nous n'en voyons point chez les Égyptiens, chez les Perses, chez les Chinois, parce que nous n'avons que des fragmens fort imparfaits de leurs histoires; nous ne les connaissons guère que depuis le temps où leurs rois furent absolus, ou du moins depuis le temps où ils n'avaient que les prêtres pour contrepoids de leur autorité.

Quand les comices furent abolis à Rome, les gardes prétoriennes prirent leur place; des soldats insolens, avides, barbares et lâches, furent la république. Septime Sévère les vainquit et les cassa.

Les états généraux de l'empire ottoman sont les janissaires et les spahis; dans Alger et dans Tunis c'est la milice.

---

(1) Cet article a été écrit vers 1757. *Voyez* aussi l'article GOUVERNEMENT.

Le plus grand et le plus singulier exemple de ces états généraux est la diète de Ratisbonne qui dure depuis cent ans, où siégent continuellement les représentans de l'empire, les ministres des électeurs, des princes, des comtes, des prélats, et des villes impériales, lesquelles sont au nombre de trente-sept.

Les seconds états généraux de l'Europe sont ceux de la Grande-Bretagne. Ils ne sont pas toujours assemblés comme la diète de Ratisbonne, mais ils sont devenus si nécessaires que le roi les convoque tous les ans.

La chambre des communes répond précisément aux députés des villes reçus dans la diète de l'empire; mais elle est en beaucoup plus grand nombre, et jouit d'un pouvoir bien supérieur. C'est proprement la nation. Les pairs et les évêques ne sont en parlement que pour eux, et la chambre des communes y est pour tout le pays. Ce parlement d'Angleterre n'est autre chose qu'une imitation perfectionnée de quelques états généraux de France.

En 1355, sous le roi Jean, les trois états furent assemblés à Paris pour secourir le roi Jean contre les Anglais. Ils lui accordèrent une somme considérable, à cinq livres cinq sous le marc, de peur que le roi n'en changeât la valeur numéraire. Ils règlèrent l'impôt nécessaire pour recueillir cet argent, et ils établirent neuf commissaires pour présider à la recette. Le roi promit, pour lui et pour ses successeurs, de ne faire dans l'avenir aucun changement dans la monnaie.

Qu'est-ce que promettre pour soi et pour ses héritiers? ou c'est ne rien promettre, ou c'est dire :

Ni moi, ni mes héritiers n'avons le droit d'altérer la monnaie, nous sommes dans l'impuissance de faire le mal.

Avec cet argent, qui fut bientôt levé, on forma aisément une armée, qui n'empêcha pas le roi Jean d'être fait prisonnier à la bataille de Poitiers.

On devait rendre compte aux états au bout de l'année de l'emploi de la somme accordée. C'est ainsi qu'on en use aujourd'hui en Angleterre avec la chambre des communes. La nation anglaise a conservé tout ce que la nation française a perdu.

Les états généraux de Suède ont une coutume plus honorable encore à l'humanité, et qui ne se trouve chez aucun peuple. Ils admettent dans leurs assemblées deux cents paysans qui font un corps séparé des trois autres, et qui soutiennent la liberté de ceux qui travaillent à nourrir les hommes.

Les états généraux de Danemark prirent une résolution toute contraire en 1660; ils se dépouillèrent de tous leurs droits en faveur du roi. Ils lui donnèrent un pouvoir absolu et illimité; mais ce qui est plus étrange, c'est qu'ils ne s'en sont point repentis jusqu'à présent.

Les états généraux en France n'ont point été assemblés depuis 1613, et les *cortez* d'Espagne ont duré cent ans après. On les assembla encore en 1712 pour confirmer la renonciation de Philippe V à la couronne de France. Ces états généraux n'ont point été convoqués depuis ce temps.

ÉTERNITÉ.

J'ADMIRAIS dans ma jeunesse tous les raisonnemens de Samuel Clarke; j'aimais sa personne quoiqu'il fût un arien déterminé, ainsi que Newton, et j'aime encore sa mémoire, parce qu'il était bon-homme; mais le cachet de ses idées, qu'il avait mis sur ma cervelle encore molle, s'effaça quand cette cervelle se fut un peu fortifiée. Je trouvai, par exemple[1], qu'il avait aussi mal combattu l'éternité du monde, qu'il avait mal établi la réalité de l'espace infini.

J'ai tant de respect pour la Genèse et pour l'église qui l'adopte, que je la regarde comme la seule preuve de la création du monde depuis cinq mille sept cent dix-huit ans, selon le comput des Latins, et depuis sept mille deux cent soixante et dix-huit ans, selon les Grecs.

Toute l'antiquité crut au moins la matière éternelle, et les plus grands philosophes attribuèrent aussi l'éternité à l'ordre de l'univers.

Ils se sont tous trompés, comme on sait; mais on peut croire sans blasphème, que l'éternel formateur de toutes choses fit d'autres mondes que le nôtre.

Voici ce que dit sur ces mondes et sur cette éternité un auteur inconnu, dans une petite feuille, qui peut aisément se perdre, et qu'il est peut-être bon de conserver.

Foliis tantum ne carmina manda.
(VIRGIL., *Æneid.*. lib. VI, v. 74.)

S'il y a dans cet écrit quelques propositions témé-

raires; la petite société qui travaille à la rédaction du recueil les désavoue de tout son cœur (*).

EUCHARISTIE.

Dans cette question délicate, nous ne parlerons point en théologiens. Soumis de cœur et d'esprit à la religion dans laquelle nous sommes nés, aux lois sous lesquelles nous vivons, nous n'agiterons point la controverse; elle est trop ennemie de toutes les religions qu'elle se vante de soutenir, de toutes les lois qu'elle feint d'expliquer, et surtout de la concorde qu'elle a bannie de la terre dans tous les temps.

Une moitié de l'Europe anathématise l'autre au sujet de l'eucharistie, et le sang a coulé des rivages de la mer Baltique aux pieds des Pyrénées, pendant près de deux cents ans, pour un mot qui signifie *douce charité*.

Vingt nations dans cette partie du monde ont en horreur le système de la transsubstantiation catholique. Elles crient que ce dogme est le dernier effort de la folie humaine. Elles attestent ce fameux passage de Cicéron, qui dit (*a*) que les hommes, ayant épuisé toutes les épouvantables démences dont ils sont capables, ne se sont point encore avisés de manger le Dieu qu'ils adorent. Elles disent que presque toutes les opinions populaires étant fondées sur des équivoques, sur l'abus des mots, les catholiques romains n'ont fondé leur système de l'eucharistie et de la transsubstantiation que sur une équivoque; qu'ils ont

(*) *Voyez* le dialogue intitulé *les Adorateurs*, etc.

(*a*) *Voyez* la Divination de Cicéron.

pris au propre ce qui n'a pu être dit qu'au figuré, et que la terre, depuis seize cents ans, a été ensanglantée pour des logomachies, pour des malentendus.

Leurs prédicateurs dans les chaires, leurs savans dans leurs livres, les peuples dans leurs discours répètent sans cesse que Jésus-Christ ne prit point son corps avec ses deux mains pour le faire manger à ses apôtres; qu'un corps ne peut être en cent mille endroits à la fois, dans du pain et dans un calice; que du pain qu'on rend en excrémens, et du vin qu'on rend en urine, ne peuvent être le Dieu formateur de l'univers; que ce dogme peut exposer la religion chrétienne à la dérision des plus simples, au mépris et à l'exécration du reste du genre humain.

C'est là ce que disent les Tillotson, les Smaldrige, les Turretin, les Claude, les Daillé, les Amyraut, les Mestrezat, les Dumoulin, les Blondel, et la foule innombrable des réformateurs du seizième siècle; tandis que le mahométan paisible, maître de l'Afrique, de la plus belle partie de l'Asie, rit avec dédain de nos disputes, et que le reste de la terre les ignore.

Encore une fois, je ne controverse point; je crois d'une foi vive tout ce que la religion catholique-apostolique enseigne sur l'eucharistie, sans y comprendre un seul mot.

Voici mon seul objet. Il s'agit de mettre aux crimes le plus grand frein possible. Les stoïciens disaient qu'ils portaient Dieu dans leur cœur; ce sont les expressions de Marc-Aurèle et d'Épictète, les plus vertueux de tous les hommes, et qui étaient, si on ose le dire, des dieux sur la terre. Ils entendaient par ces

mots, *je porte Dieu dans moi*, la partie de l'âme divine, universelle, qui anime toutes les intelligences.

La religion catholique va plus loin; elle dit aux hommes : Vous aurez physiquement dans vous ce que les stoïciens avaient métaphysiquement. Ne vous informez pas de ce que je vous donne à manger et à boire, ou à manger simplement. Croyez seulement que c'est Dieu que je vous donne ; il est dans votre estomac. Votre cœur le souillera-t-il par des injustices, par des turpitudes? Voilà donc des hommes qui reçoivent Dieu dans eux, au milieu d'une cérémonie auguste, à la lueur de cent cierges, après une musique qui a enchanté leurs sens, au pied d'un autel brillant d'or. L'imagination est subjuguée, l'âme est saisie et attendrie. On respire à peine, on est détaché de tout lien terrestre, on est uni avec Dieu, il est dans notre chair et dans notre sang. Qui osera, qui pourra commettre après cela une seule faute, en recevoir seulement la pensée? Il était impossible sans doute d'imaginer un mystère qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu.

Cependant Louis XI, en recevant Dieu dans lui, empoisonne son frère; l'archevêque de Florence en fesant Dieu, et les Pazzi en recevant Dieu, assassinent les Médicis dans la cathédrale. Le pape Alexandre VI, au sortir du lit de sa fille bâtarde, donne Dieu à son bâtard César Borgia; et tous deux font périr par la corde, par le poison, par le fer, quiconque possède deux arpens de terre à leur bienséance.

Jules II fait et mange Dieu; mais, la cuirasse sur le dos et le casque en tête, il se souille de sang et de

carnage. Léon X tient Dieu dans son estomac, ses maîtresses dans ses bras, et l'argent extorqué par les indulgences, dans ses coffres et dans ceux de sa sœur.

Troll, archevêque d'Upsal, fait égorger sous ses yeux les sénateurs de Suède, une bulle du pape à la main. Vangalen, évêque de Mauster, fait la guerre à tous ses voisins, et devient fameux par ses rapines.

L'abbé N. . . . . est plein de Dieu, ne parle que de Dieu, donne à Dieu toutes les femmes, ou imbéciles, ou folles qu'il peut diriger, et vole l'argent de ses pénitens.

Que conclure de ces contradictions? que tous ces gens-là n'ont pas cru véritablement en Dieu; qu'ils ont encore moins cru qu'ils eussent mangé le corps de Dieu et bu son sang; qu'ils n'ont jamais imaginé Dieu dans leur estomac; que, s'ils l'avaient cru fermement, ils n'auraient jamais commis aucun de ces crimes réfléchis; qu'en un mot, le remède le plus fort contre les atrocités des hommes a été le plus inefficace. Plus l'idée en était sublime, plus elle a été rejetée en secret par la malice humaine.

Non-seulement tous nos grands criminels qui ont gouverné, et ceux qui ont voulu extorquer une petite part au gouvernement en sous-ordre, n'ont pas cru qu'ils recevaient Dieu dans leurs entrailles, mais ils n'ont pas cru réellement en Dieu; du moins ils en ont entièrement effacé l'idée de leur tête. Leur mépris pour le sacrement qu'ils fesaient et qu'ils conféraient a été porté jusqu'au mépris de Dieu même. Quelle

est donc la ressource qui nous reste contre la déprédation, l'insolence, la violence, la calomnie, la persécution? De bien persuader l'existence de Dieu au puissant qui opprime le faible. Il ne rira pas du moins de cette opinion; et, s'il n'a pas cru que Dieu fût dans son estomac, il pourra croire que Dieu est dans toute la nature. Un mystère incompréhensible l'a rebuté. Pourra-t-il dire que l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur est un mystère incompréhensible? Enfin, s'il n'est pas soumis à la voix d'un évêque catholique qui lui a dit : Voilà Dieu qu'un homme, consacré par moi, a mis dans ta bouche, résistera-t-il à la voix de tous les astres et de tous les êtres animés qui lui crient : C'est Dieu qui nous a formés?

EUPHÉMIE.

On trouve ces mots au grand Dictionnaire encyclopédique à propos du mot *Euphémie :* « Les personnes peu instruites croient que les Latins n'avaient pas la délicatesse d'éviter les paroles obscènes. C'est une erreur. »

C'est une vérité assez honteuse pour ces respectables Romains. Il est bien vrai que, ni dans le sénat, ni sur les théâtres, on ne prononçait les termes consacrés à la débauche; mais l'auteur de cet article avait oublié l'épigramme infâme d'Auguste contre Fulvie, et les lettres d'Antoine, et les turpitudes affreuses d'Horace, de Catulle, de Martial. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces grossièretés dont nous n'avons jamais approché, se trouvent mêlées dans Horace à des leçons de morale. C'est dans la même page l'école

de Platon avec les figures de l'Aretin. Cette euphémie, cet adoucissement était bien cynique.

ÉVANGILE.

C'EST une grande question de savoir quels sont les premiers évangiles. C'est une vérité constante, quoi qu'en dise Abadie, qu'aucun des premiers pères de l'église inclusivement jusqu'à Irénée, ne cite aucun passage des quatre évangiles que nous connaissons. Au contraire, les alloges, les théodosiens, rejetèrent constamment l'évangile de saint Jean, et ils en parlaient toujours avec mépris, comme l'avance saint Épiphane dans sa trente-quatrième homélie. Nos ennemis remarquent encore que non-seulement les plus anciens pères ne citent jamais rien de nos évangiles, mais qu'ils rapportent plusieurs passages qui ne se trouvent que dans les évangiles apocryphes rejetés du canon.

Saint Clément, par exemple, rapporte que notre Seigneur, ayant été interrogé sur le temps où son royaume aviendrait, répondit : « Ce sera quand deux ne feront plus qu'un, quand le dehors ressemblera au dedans, et quand il n'y aura ni mâle ni femelle. » Or, il faut avouer que ce passage ne se trouve dans aucun de nos évangiles. Il y a cent exemples qui prouvent cette vérité ; on peut les recueillir dans l'Examen critique de M. Fréret, secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres de Paris.

Le savant Fabricius s'est donné la peine de rassembler les anciens évangiles que le temps a conservés ; celui de Jacques paraît le premier. Il est certain

qu'il a encore beaucoup d'autorité dans quelques églises d'orient. Il est appelé *premier évangile*. Il nous reste la passion et la résurrection, qu'on prétend écrites par Nicodème. Cet évangile de Nicodème est cité par saint Justin et par Tertullien; c'est là qu'on trouve les noms des accusateurs de notre Sauveur, Annas, Caïphas, Soumas, Dathan, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephtali; l'attention de rapporter ces noms donne une apparence de candeur à l'ouvrage. Nos adversaires ont conclu que, puisqu'on supposa tant de faux évangiles, reconnus d'abord pour vrais, on peut aussi avoir supposé ceux qui font aujourd'hui l'objet de notre croyance. Ils insistent beaucoup sur la foi des premiers hérétiques qui moururent pour ces évangiles apocryphes. Il y eut donc, disent-ils, des faussaires, des séducteurs et des gens séduits, qui moururent pour l'erreur; ce n'est donc pas une preuve de la vérité de notre religion, que des martyrs soient morts pour elle.

Ils ajoutent de plus, qu'on ne demanda jamais aux martyrs : Croyez-vous à l'évangile de Jean, ou à l'évangile de Jacques? Les païens ne pouvaient fonder des interrogatoires sur des livres qu'ils ne connaissaient pas : les magistrats punirent quelques chrétiens très-injustement, comme perturbateurs du repos public; mais ils ne les interrogèrent jamais sur nos quatre évangiles. Ces livres ne furent un peu connus des Romains que sous Dioclétien; et ils eurent à peine quelque publicité dans les dernières années de Dioclétien. C'était un crime abominable, irrémissible à un chrétien de faire voir un évangile à un gentil.

Cela est si vrai, que vous ne rencontrez le mot d'*évangile* dans aucun auteur profane.

Les sociniens rigides ne regardent donc nos quatre divins évangiles, que comme des ouvrages clandestins, fabriqués environ un siècle après Jésus-Christ, et cachés soigneusement aux gentils pendant un autre siècle; ouvrages, disent-ils, grossièrement écrits par des hommes grossiers, qui ne s'adressèrent longtemps qu'à la populace de leur parti. Nous ne voulons pas répéter ici leurs blasphèmes. Cette secte, quoique assez répandue, est aujourd'hui aussi cachée que l'étaient les premiers évangiles. Il est d'autant plus difficile de les convertir, qu'ils ne croient que leur raison. Les autres chrétiens ne combattent contre eux que par la voix sainte de l'Écriture : ainsi il est impossible que les uns et les autres, étant toujours ennemis, puissent jamais se rencontrer.

Pour nous, restons toujours inviolablement attachés à nos quatre évangiles avec l'église infaillible; réprouvons les cinquante évangiles qu'elle a réprouvés; n'examinons point pourquoi notre Seigneur Jésus-Christ permit qu'on fît cinquante évangiles faux, cinquante histoires fausses de sa vie, et soumettons-nous à nos pasteurs, qui sont les seuls sur la terre éclairés du Saint-Esprit.

Qu'Abadie soit tombé dans une erreur grossière, en regardant comme authentiques les lettres, si ridiculement supposées, de Pilate à Tibère, et la prétendue proposition de Tibère au sénat, de mettre Jésus-Christ au rang des dieux. Si Abadie est un mauvais critique et un très-mauvais raisonneur, l'église

est-elle moins éclairée? devons-nous moins la croire? devons-nous lui être moins soumis?

ÉVÊQUE.

Samuel Ornik, natif de Bâle, était, comme on sait, un jeune homme très-aimable, qui d'ailleurs savait par cœur son nouveau Testament en grec et en allemand. Ses parens le firent voyager à l'âge de vingt ans. On le chargea de porter des livres au coadjuteur de Paris, du temps de la fronde. Il arrive à la porte de l'archevêché; le suisse lui dit que monseigneur ne voit personne. « Camarade, lui dit Ornik, vous êtes rude à vos compatriotes; les apôtres laissèrent approcher tout le monde, et Jésus-Christ voulait qu'on laissât venir à lui tous les petits enfans. Je n'ai rien à demander à votre maître, au contraire je viens lui apporter. Entrez donc, dit le suisse. »

Il attend une heure dans une première antichambre. Comme il était fort naïf, il attaque de conversation un domestique, qui aimait fort à dire tout ce qu'il savait de son maître. Il faut qu'il soit puissamment riche, dit Ornik, pour avoir cette foule de pages et d'estafiers que je vois courir dans la maison. Je ne sais pas ce qu'il a de revenu, répond l'autre; mais j'entends dire à Joli et à l'abbé Charier, qu'il a déjà deux millions de dettes. Il faudra, dit Ornik, qu'il envoie fouiller dans la gueule d'un poisson pour payer son corban(1).

---

(1) Mot de la basse latinité, signifiant d'abord *boîte* ou *tronc*, où l'on déposait de l'argent, ensuite par extension, le *trésor*, le *trésorier*. *Voyez* le Glossaire de Ducange.

Mais quelle est cette dame qui sort d'un cabinet, et qui passe? — C'est madame de Pomereu, l'une de ses maîtresses. — Elle est vraiment fort jolie. Mais je n'ai point lu que les apôtres eussent une telle compagnie dans leur chambre à coucher, les matins. Ah! voilà, je crois monsieur qui va donner audience. — Dites sa grandeur, monseigneur. — Hélas! très-volontiers. Ornik salue sa grandeur, lui présente ses livres, et il est reçu avec un sourire très-gracieux. On lui dit quatre mots, et on monte en carrosse escorté de cinquante cavaliers. En montant, monseigneur laisse tomber une gaîne. Ornik est tout étonné que monseigneur porte une si grande écritoire dans sa poche. — Ne voyez-vous pas que c'est son poignard, lui dit le causeur. Tout le monde porte régulièrement son poignard quand on va au parlement. Voilà une plaisante manière d'officier, dit Ornik, et il s'en va fort étonné.

Il parcourt la France et s'édifie de ville en ville; de là il passe en Italie. Quand il est sur les terres du pape, il rencontre un de ces évêques à mille écus de rente, qui allait à pied. Ornik était très-honnête; il lui offre une place dans sa cambiature. Vous allez sans doute, monseigneur, consoler quelque malade? — Monsieur, j'allais chez mon maître. — Votre maître! c'est Jésus-Christ sans doute? — Monsieur, c'est le cardinal Azolin, je suis son aumônier. Il me donne des gages bien médiocres; mais il m'a promis de me placer auprès de Dona Olimpia, la belle-sœur favorite *di nostro signore*. — Quoi! vous êtes aux gages d'un cardinal! mais ne savez-vous pas qu'il n'y

avait point de cardinaux du temps de Jésus-Christ et de saint Jean? — Est-il possible? s'écria le prélat italien. — Rien n'est plus vrai; vous l'avez lu dans l'Évangile. — Je ne l'ai jamais lu, répliqua l'évêque, je ne sais que l'office de Notre-Dame. — Il n'y avait, vous dis-je, ni cardinaux ni évêques; et, quand il y eut des évêques, les prêtres furent presque leurs égaux, à ce que Jérôme assure en plusieurs endroits. — Sainte Vierge! dit l'Italien, je n'en savais rien. Et des papes? — Il n'y en avait pas plus que de cardinaux. — Le bon évêque se signa; il crut être avec l'esprit malin, et sauta en bas de la cambiature.

EXAGÉRATION.

C'est le propre de l'esprit humain d'exagérer. Les premiers écrivains agrandirent la taille des premiers hommes, leur donnèrent une vie dix fois plus longue que la nôtre, supposèrent que les corneilles vivaient trois cents ans, les cerfs neuf cents et les nymphes trois mille années. Si Xerxès passe en Grèce, il traîne quatre millions d'hommes à sa suite. Si une nation gagne une bataille, elle a presque toujours perdu peu de guerriers, et tué une quantité prodigieuse d'ennemis. C'est peut-être en ce sens qu'il est dit dans les Psaumes : *Omnis homo mendax*. (Ps. 115, v. 11.)

Quiconque fait un récit a besoin d'être le plus scrupuleux de tous les hommes, s'il n'exagère pas un peu pour se faire écouter. C'est là ce qui a tant décrédité les voyageurs; on se défie toujours d'eux. Si l'un a vu un chou grand comme une maison, l'autre a vu la marmite faite pour ce chou. Ce n'est qu'une longue

unanimité de témoignages valides qui met à la fin le sceau de la probabilité aux récits extraordinaires.

La poésie est surtout le champ de l'exagération. Tous les poëtes ont voulu attirer l'attention des hommes par des images frappantes. Si un Dieu marche dans l'Iliade, il est au bout du monde à la troisième enjambée. Ce n'était pas la peine de parler des montagnes pour les laisser à leur place, il fallait les faire sauter comme des chèvres, ou les fondre comme de la cire.

L'ode dans tous les temps a été consacrée à l'exagération. Aussi plus d'une nation devient philosophe, plus les odes à enthousiasme, et qui n'apprennent rien aux hommes, perdent de leur prix.

De tous les genres de poésie, celui qui charme le plus les esprits instruits et cultivés, c'est la tragédie. Quand la nation n'a pas encore le goût formé, quand elle est dans ce passage de la barbarie à la culture de l'esprit, alors presque tout dans la tragédie est gigantesque et hors de la nature.

Rotrou qui, avec du génie, travailla précisément dans le temps de ce passage, et qui donna dans l'année 1656 son Hercule mourant, commence par faire parler ainsi son héros (acte I, scène II) :

Père de la clarté, grand astre, âme du monde,
Quels termes n'a franchis ma course vagabonde?
Sur quels bords a-t-on vu ses rayons étalés
Où ces bras triomphans ne se soient signalés?
J'ai porté la terreur plus loin que ta carrière,
Plus loin qu'où tes rayons ont porté ta lumière;
J'ai forcé des pays que le jour ne voit pas,
Et j'ai vu la nature au delà de mes pas.

Neptune et ses Tritons ont vu d'un œil timide,
Promener mes vaisseaux sur leur campagne humide.
L'air tremble comme l'onde au seul bruit de mon nom,
Et n'ose plus servir la haine de Junon.
Mais qu'en vain j'ai purgé le séjour où nous sommes!
Je donne aux immortels la peur que j'ôte aux hommes.

On voit par ces vers combien l'exagéré, l'ampoulé, le forcé, étaient encore à la mode; et c'est ce qui doit faire pardonner à Pierre Corneille.

Il n'y avait que trois ans que Mairet avait commencé à se rapprocher de la vraisemblance et du naturel dans sa Sophonisbe. Il fut le premier en France qui non-seulement fit une pièce régulière, dans laquelle les trois unités sont exactement observées, mais qui connut le langage des passions, et qui mit de la vérité dans le dialogue. Il n'y a rien d'exagéré, rien d'ampoulé, dans cette pièce. L'auteur tomba dans un vice tout contraire : c'est la naïveté et la familiarité qui ne sont convenables qu'à la comédie. Cette naïveté plut alors beaucoup.

La première entrevue de Sophonisbe et de Massinisse charma toute la cour. La coquetterie de cette reine captive, qui veut plaire à son vainqueur, eut un prodigieux succès. On trouva même très-bon que de deux suivantes qui accompagnaient Sophonisbe dans cette scène, l'une dît à l'autre, en voyant Massinisse attendri (acte III, scène IV) :

Ma compagne, il se prend.

Ce trait comique était dans la nature, et les discours ampoulés n'y sont pas; aussi cette pièce resta plus de quarante années au théâtre.

L'exagération espagnole reprit bientôt sa place dans l'imitation du Cid que donna Pierre Corneille d'après Guillain de Castro et Baptista Diamante, deux auteurs qui avaient traité ce sujet avec succès à Madrid. Corneille ne craignit point de traduire ces vers de Diamante :

Su sangre sennor que en humo
Su sentimiento esplicava,
Por la boca que la vierte
De verse alli derramada
Por otro, que por su rey.

Son sang sur la poussière écrivait mon devoir.
(Le Cid, acte II, scène IX.)

Ce sang qui tout sorti fume encore de courroux
De se voir répandu pour d'autres que pour vous.
(*Id.*, *id.*, *id.*)

Le comte de Gormas ne prodigue pas des exagérations moins fortes quand il dit :

Grenade et l'Aragon tremblent quand ce fer brille.
Mon nom sert de rempart à toute la Castille.
(*Id.*, acte I, scène VII.)

Le prince, pour essai de générosité,
Gagnerait des combats marchant à mon côté (*).

Non-seulement ces rodomontades étaient intolérables, mais elles étaient exprimées dans un style qui fesait un énorme contraste avec les sentimens si naturels et si vrais de Chimène et de Rodrigue.

(*) VARIANTE :

Le prince à mes côtés ferait dans les combats
L'essai de son courage à l'ombre de mon bras.

Toutes ces images boursouflées ne commencèrent à déplaire aux esprits bien faits que lorsqu'enfin la politesse de la cour de Louis XIV apprit aux Français que la modestie doit être la compagne de la valeur; qu'il faut laisser aux autres le soin de nous louer; que ni les guerriers, ni les ministres, ni les rois ne parlent avec emphase, et que le style boursouflé est le contraire du sublime.

On n'aime point aujourd'hui qu'Auguste parle de *l'empire absolu qu'il a sur tout le monde*, et de *son pouvoir souverain sur la terre et sur l'onde :* on n'entend plus qu'en souriant Émilie dire à Cinna :

> Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose.
> (*Cinna*, acte III, scène IV.)

Jamais il n'y eut en effet d'exagération plus outrée. Il n'y avait pas long-temps que des chevaliers romains des plus anciennes familles, un Septime, un Achillas, avaient été aux gages de Ptolomée, roi d'Égypte. Le sénat de Rome pouvait se croire au-dessus des rois; mais chaque bourgeois de Rome ne pouvait avoir cette prétention ridicule. On haïssait le nom de roi à Rome, comme celui de maître, *dominus*, mais on ne le méprisait pas. On le méprisait si peu que César l'ambitionna, et ne fut tué que pour l'avoir recherché. Octave lui-même, dans cette tragédie, dit à Cinna :

> Bien plus, ce même jour, je te donne Émilie,
> Le digne objet des vœux de toute l'Italie,
> Et qu'ont mise si haut mon amour et mes soins,
> Qu'en te couronnant roi, je t'aurais donné moins.
> (*Id*, acte V, scène I.)

Le discours d'Émilie est donc non-seulement exagéré, mais entièrement faux.

Le jeune Ptolomée exagère bien davantage, lorsqu'en parlant d'une bataille qu'il n'a point vue, et qui s'est donnée à soixante lieues d'Alexandrie, il décrit « des fleuves teints de sang rendus plus rapides par le débordement des parricides; des montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes, que la nature force à se venger eux-mêmes, et dont les troncs pouris exhalent de quoi faire la guerre au reste des vivans; et la déroute orgueilleuse de Pompée qui croit que l'Égypte, en dépit de la guerre ayant sauvé le ciel, pourra sauver la terre, et pourra prêter l'épaule au monde chancelant. »

Ce n'est point ainsi que Racine fait parler Mithridate d'une bataille dont il sort.

Je suis vaincu : Pompée a saisi l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de place au courage,
Mes soldats presque nus dans l'ombre intimidés,
Les rangs de toutes parts mal pris et mal gardés,
Le désordre partout redoublant les alarmes,
Nous-mêmes contre nous tournant nos propres armes,
Les cris que les rochers renvoyaient plus affreux,
Enfin toute l'horreur d'un combat ténébreux.
Que pouvait la valeur dans ce trouble funeste ?
Les uns sont morts, la fuite a sauvé tout le reste;
Et je ne dois la vie, en ce commun effroi,
Qu'au bruit de mon trépas que je laisse après moi.
(*Mithridate*, acte II, scène III.)

C'est là parler en homme. Le roi Ptolomée n'a parlé qu'en poëte ampoulé et ridicule.

L'exagération s'est réfugiée dans les oraisons fu-

nèbres, on s'attend toujours à l'y trouver : on ne regarde jamais ces pièces d'éloquence que comme des déclamations; c'est donc un grand mérite dans Bossuet, d'avoir su attendrir et émouvoir dans un genre qui semble fait pour ennuyer.

EXPIATION.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

C'est peut-être la plus belle institution de l'antiquité, que cette cérémonie solennelle, qui réprimait les crimes, en avertissant qu'ils doivent être punis; et qui calmait le désespoir des coupables, en leur fesant racheter leurs transgressions par des espèces de pénitences. Il faut nécessairement que les remords aient prévenu les expiations; car les maladies sont plus anciennes que la médecine, et tous les besoins ont existé avant les secours.

Il fut donc, avant tous les cultes, une religion naturelle qui troubla le cœur de l'homme, quand il eut, dans son ignorance, ou dans son emportement, commis une action inhumaine. Un ami dans une querelle a tué son ami, un frère a tué son frère, un amant jaloux et frénétique a même donné la mort à celle sans laquelle il ne pouvait vivre. Un chef d'une nation a condamné un homme vertueux, un citoyen utile. Voilà des hommes désespérés, s'ils sont sensibles. Leur conscience les poursuit; rien n'est plus vrai; et c'est le comble du malheur. Il ne reste plus que deux partis, ou la réparation, ou l'affermissement dans le crime. Toutes les âmes sensibles cherchent le premier parti, les monstres prennent le second.

Dès qu'il y eut des religions établies, il y eut des expiations; les cérémonies en furent ridicules : car quel rapport entre l'eau du Gange et un meurtre? comment un homme réparait-il un homicide en se baignant? Nous avons déjà remarqué cet excès de démence et d'absurdité, d'avoir imaginé que ce qui lave le corps lave l'âme, et enlève les taches des mauvaises actions.

L'eau du Nil eut ensuite la même vertu que l'eau du Gange : on ajoutait à ces purifications d'autres cérémonies : j'avoue qu'elles furent encore plus impertinentes. Les Égyptiens prenaient deux boucs, et titiraient au sort lequel des deux on jetterait en bas, chargé des péchés des coupables. On donnait à ce bouc le nom d'*Hazazel*, l'expiateur. Quel rapport, je vous prie, entre un bouc et le crime d'un homme?

Il est vrai que depuis Dieu permit que cette cérémonie fût sanctifiée chez les Juifs nos pères, qui prirent tant de rites égyptiatiques; mais sans doute, c'était le repentir et non le bouc qui purifiait les âmes juives.

Jason ayant tué Absyrthe, son beau-frère, vient, dit-on, avec Médée, plus coupable que lui, se faire absoudre par Circé, reine et prêtresse d'Æa, laquelle passa depuis pour une grande magicienne. Circé les absout avec un cochon de lait et des gâteaux au sel. Cela peut faire un assez bon plat; mais cela ne peut guère ni payer le sang d'Absyrthe, ni rendre Jason et Médée plus honnêtes gens, à moins qu'ils ne témoignent un repentir sincère en mangeant leur cochon de lait.

L'expiation d'Oreste, qui avait vengé son père par le meurtre de sa mère, fut d'aller voler une statue chez les Tartares de Crimée. La statue devait être bien mal faite ; et il n'y avait rien à gagner sur un pareil effet. On fit mieux depuis, on inventa les mystères : les coupables pouvaient y recevoir leur absolution en subissant des épreuves pénibles, et en jurant qu'ils mèneraient une nouvelle vie. C'est de ce serment que les récipiendaires furent appelés chez toutes les nations d'un nom qui répond à initiés, *qui ineunt vitam novam,* qui commencent une nouvelle carrière, qui entrent dans le chemin de la vertu.

Nous avons vu, à l'article *Baptême*, que les catéchumènes chrétiens n'étaient appelés *initiés* que lorsqu'ils étaient baptisés.

Il est indubitable qu'on n'était lavé de ses fautes, dans ces mystères, que par le serment d'être vertueux : cela est si vrai, que l'hiérophante, dans tous les mystères de la Grèce, en congédiant l'assemblée, prononçait ces deux mots égyptiens : *Koth, ompheth,* veillez, soyez purs; ce qui est à la fois une preuve que les mystères viennent originairement d'Égypte, et qu'ils n'étaient inventés que pour rendre les hommes meilleurs.

Les sages, dans tous les temps, firent donc ce qu'ils purent pour inspirer la vertu, et pour ne point réduire la faiblesse humaine au désespoir; mais aussi il y a des crimes si horribles, qu'aucun mystère n'en accorda l'expiation. Néron, tout empereur qu'il était, ne put se faire initier aux mystères de Cérès. Constantin, au rapport de Zozyme, ne put obtenir le par-

don de ses crimes : il était souillé du sang de sa femme, de son fils et de tous ses proches. C'était l'intérêt du genre humain, que de si grands forfaits demeurassent sans expiation, afin que l'absolution n'invitât pas à les commettre, et que l'horreur universelle pût arrêter quelquefois les scélérats.

Les catholiques romains ont des expiations qu'on appelle *pénitences*. Nous avons vu à l'article *Austérités*, quel fut l'abus d'une institution si salutaire.

Par les lois des barbares qui détruisirent l'empire romain, on expiait les crimes avec de l'argent; cela s'appelait composer, *componat cum decem, viginti, triginta solidis*. Il en coûtait deux cents sous pour tuer un prêtre, et quatre cents pour tuer un évêque; de sorte qu'un évêque valait précisément deux prêtres.

Après avoir ainsi composé avec les hommes, on composa ensuite avec Dieu, lorsque la confession fut généralement établie. Enfin le pape Jean XXII, qui fesait argent de tout, rédigea le tarif des péchés.

L'absolution d'un inceste, quatre tournois pour un laïque; *ab incestu pro laïco in foro conscientiæ turonenses quatuor*. Pour l'homme et la femme qui ont commis l'inceste, dix-huit tournois, quatre ducats et neuf carlins. Cela n'est pas juste; si un seul ne paie que quatre tournois, les deux ne devaient que huit tournois.

La sodomie et la bestialité sont mises au même taux; avec la cause inhibitoire au titre XLIII, cela monte à quatre-vingt-dix tournois, douze ducats et

six carlins : *cum inhibitione turonenses* 90, *ducatos* 12, *carlinos* 6, etc.

Il est bien difficile de croire que Léon X ait eu l'imprudence de faire imprimer cette taxe en 1514, comme on l'assure; mais il faut considérer que nulle étincelle ne paraissait alors de l'embrasement qu'excitèrent depuis les réformateurs, que la cour de Rome s'endormait sur la crédulité des peuples, et négligeait de couvrir ses exactions du moindre voile. La vente publique des indulgences, qui suivit bientôt après, fait voir que cette cour ne prenait aucune précaution pour cacher des turpitudes auxquelles tant de nations étaient accoutumées. Dès que les plaintes contre les abus de l'église romaine éclatèrent, elle fit ce qu'elle put pour supprimer le livre; elle ne put y parvenir.

Si j'ose dire mon avis sur cette taxe, je crois que les éditions ne sont pas fidèles; les prix ne sont du tout point proportionnés; ces prix ne s'accordent pas avec ceux qui sont allégués par d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon, dans la confession de Sanci : il évalue un pucelage à six gros, et l'inceste avec sa mère et sa sœur à cinq gros; ce compte est ridicule. Je pense qu'il y avait en effet une taxe établie dans la chambre de la Daterie, pour ceux qui venaient se faire absoudre à Rome, ou marchander des dispenses; mais que les ennemis de Rome y ajoutèrent beaucoup pour la rendre plus odieuse. Consultez Bayle aux articles *Bank*, *Pinet*, *Drelincourt*.

Ce qui est très-certain, c'est que jamais ces taxes ne furent autorisées par aucun concile; que c'était

un abus énorme, inventé par l'avarice, et respecté par ceux qui avaient intérêt à ne le pas abolir. Les vendeurs et les acheteurs y trouvaient également leur compte : ainsi presque personne ne réclama jusqu'aux troubles de la réformation. Il faut avouer qu'une connaissance bien exacte de toutes ces taxes, servirait beaucoup à l'histoire de l'esprit humain.

EXTRÊME.

Nous essaierons ici de tirer de ce mot *extrême* une notion qui pourra être utile.

On dispute tous les jours si à la guerre la fortune ou la conduite fait les succès ;

Si dans les maladies la nature agit plus que la médecine pour guérir ou pour tuer ;

Si dans la jurisprudence il n'est pas très-avantageux de s'accommoder quand on a raison, et de plaider quand on a tort ;

Si les belles-lettres contribuent à la gloire d'une nation ou à sa décadence ;

S'il faut ou s'il ne faut pas rendre le peuple superstitieux ;

S'il y a quelque chose de vrai en métaphysique, en histoire, en morale ;

Si le goût est arbitraire, et s'il est en effet un bon et un mauvais goût, etc., etc.

Pour décider tout d'un coup toutes ces questions, prenez un exemple de ce qu'il y a de plus extrême dans chacune ; comparez les deux extrémités opposées, et vous trouverez d'abord le vrai.

Vous voulez savoir si la conduite peut décider in-

failliblement du succès à la guerre; voyez le cas le plus extrême, les situations les plus opposées où la conduite seule triomphera infailliblement. L'armée ennemie est obligée de passer dans une gorge profonde de montagnes; votre général le sait; il fait une marche forcée, il s'empare des hauteurs, il tient les ennemis enfermés dans un défilé; il faut qu'ils périssent ou qu'ils se rendent. Dans ce cas extrême, la fortune ne peut avoir nulle part à la victoire. Il est donc démontré que l'habileté peut décider du succès d'une campagne; de cela il est prouvé que la guerre est un art.

Ensuite imaginez une position avantageuse, mais moins décisive; le succès n'est pas si certain, mais il est toujours très-probable. Vous arrivez ainsi de proche en proche jusqu'à une parfaite égalité entre les deux armées. Qui décidera alors? la fortune; c'est-à-dire, un événement imprévu : un officier général tué lorsqu'il va exécuter un ordre important, un corps qui s'ébranle sur un faux bruit, une terreur panique, et mille autres cas auxquels la prudence ne peut remédier; mais il reste toujours certain qu'il y a un art, une tactique.

Il en faut dire autant de la médecine, de cet art d'opérer de la tête et de la main, pour rendre à la vie un homme qui va la perdre.

Le premier qui saigna et purgea à propos un homme tombé en apoplexie; le premier qui imagina de plonger un bistouri dans la vessie pour en tirer un caillou, et de refermer la plaie; le premier qui sut prévenir la gangrène dans une partie du corps,

étaient sans doute des hommes presque divins, et ne ressemblaient pas aux médecins de Molière.

Descendez de cet exemple palpable à des expériences moins frappantes et plus équivoques; vous voyez des fièvres, des maux de toute espèce qui se guérissent, sans qu'il soit bien prouvé si c'est la nature ou le médecin qui les a guéries; vous voyez des maladies dont l'issue ne peut se deviner, vingt médecins s'y trompent; celui qui a le plus d'esprit, le coup d'œil plus juste, devine le caractère de la maladie. Il y a donc un art; et l'homme supérieur en connaît les finesses. Ainsi La Peyronie devina qu'un homme de la cour devait avoir avalé un os pointu qui lui avait causé un ulcère, et le mettait en danger de mort; ainsi Boërhaave devina la cause de la maladie aussi inconnue que cruelle d'un comte de Vassenaër. Il y a donc réellement un art de la médecine; mais dans tout art il y a des Virgiles et des Mævius.

Dans la jurisprudence, prenez une cause nette, dans laquelle la loi parle clairement; une lettre de change bien faite, bien acceptée, il faudra par tout pays que l'accepteur soit condamné à la payer. Il y a donc une jurisprudence utile, quoique dans mille cas les jugemens soient arbitraires, pour le malheur du genre humain, parce que les lois sont mal faites.

Voulez-vous savoir si les belles-lettres font du bien à une nation; comparez les deux extrêmes : Cicéron et un ignorant grossier. Voyez si c'est Pline ou Attila qui fit la décadence de Rome.

On demande si l'on doit encourager la superstition dans le peuple; voyez sur tout ce qu'il y a de

plus extrême dans cette funeste matière, la Saint-Barthélemi, les massacres d'Irlande, les croisades; la question est bientôt résolue.

Y a-t-il du vrai en métaphysique? Saisissez d'abord les points les plus étonnans et les plus vrais; quelque chose existe, donc quelque chose existe de toute éternité. Un être éternel existe par lui-même; cet être ne peut être ni méchant ni inconséquent. Il faut se rendre à ces vérités; presque tout le reste est abandonné à la dispute, et l'esprit le plus juste démêle la vérité lorsque les autres cherchent dans les ténèbres.

Y a-t-il un bon et un mauvais goût? Comparez les extrêmes; voyez ces vers de Corneille dans Cinna. (Acte IV, scène III.)

Octave, ose accuser le destin d'injustice,
Quand tu vois que les tiens s'arment pour ton supplice,
Et que, par ton exemple à ta perte guidés,
Ils violent des droits que tu n'as pas gardés!

Comparez-les à ceux-ci dans Othon :

Dis-moi donc, lorsqu'Othon s'est offert à Camille,
A-t-il été contraint? a-t-elle été facile?
Son hommage auprès d'elle a-t-il eu plein effet?
Comment l'a-t-elle pris, et comment l'a-t-il fait?
(Acte II, scène I.)

Par cette comparaison des deux extrêmes, il est bientôt décidé qu'il existe un bon et un mauvais goût.

Il en est en toutes choses comme des couleurs; les mauvais yeux distinguent le blanc et le noir; les yeux meilleurs, plus exercés, discernent les nuances qui se rapprochent.

Usque adeò quod tangit idem est; tamen ultima distant;

ÉZÉCHIEL.

De quelques passages singuliers de ce prophète, et de quelques usages anciens.

On sait aujourd'hui qu'il ne faut pas juger des usages anciens par les modernes; qui voudrait réformer la cour d'Alcinoüs dans l'Odyssée, sur celle du grand-turc, ou de Louis XIV, ne serait pas bien reçu des savans : qui reprendrait Virgile d'avoir représenté le roi Évandre couvert d'une peau d'ours et accompagné de deux chiens, pour recevoir des ambassadeurs, serait un mauvais critique.

Les mœurs des anciens Égyptiens et Juifs sont encore plus différentes des nôtres que celles du roi Alcinoüs, de Nausica sa fille, et du bon-homme Évandre. Ézéchiel, esclave chez les Chaldéens, eut une vision près de la petite rivière de Chobar qui se perd dans l'Euphrate.

On ne doit point être étonné qu'il ait vu des animaux à quatre faces et à quatre ailes, avec des pieds de veau, ni des roues qui marchaient toutes seules, et qui avaient un esprit de vie; ces symboles plaisent à l'imagination; mais plusieurs critiques se sont révoltés contre l'ordre que le Seigneur lui donna de manger pendant trois cent quatre-vingt-dix jours du pain d'orge, de froment et de millet, couvert d'excrémens humains.

Le prophète s'écria: Pouah! pouah! pouah! mon âme n'a point été jusqu'ici pollue; et le Seigneur lui répondit : Hé bien, je vous donne de la fiente de

bœuf au lieu d'excrémens d'homme, et vous pétrirez votre pain avec cette fiente.

Comme il n'est point d'usage de manger de telles confitures sur son pain, la plupart des hommes trouvent ces commandemens indignes de la majesté divine. Cependant il faut avouer que de la bouze de vache et tous les diamans du grand-mogol sont parfaitement égaux, non-seulement aux yeux d'un être divin, mais à ceux d'un vrai philosophe; et, à l'égard des raisons que Dieu pouvait avoir d'ordonner un tel déjeûner au prophète, ce n'est pas à nous de les demander.

Il suffit de faire voir que ces commandemens qui nous paraissent étranges, ne le parurent pas aux Juifs.

Il est vrai que la synagogue ne permettait pas, du temps de saint Jérôme, la lecture d'Ézéchiel avant l'âge de trente ans; mais c'était parce que dans le chapitre XVIII, il dit que le fils ne portera plus l'iniquité de son père, et qu'on ne dira plus, les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfans en sont agacées.

En cela il se trouvait expressément en contradiction avec Moïse, qui, au chapitre XXVIII des *Nombres*, assure que les enfans portent l'iniquité des pères, jusqu'à la troisième et quatrième génération.

Ezéchiel, au chapitre XX, fait dire encore au Seigneur, qu'il a donné aux Juifs des *préceptes qui ne sont pas bons*. Voilà pourquoi la synagogue interdisait aux jeunes gens une lecture qui pouvait faire douter de l'irréfragabilité des lois de Moïse.

Les censeurs de nos jours sont encore plus éton-

nés du chapitre XVI d'Ezéchiel : Voici comme le prophète s'y prend pour faire connaître les crimes de Jérusalem. Il introduit le Seigneur parlant à une fille, et le Seigneur dit à la fille : Lorsque vous naquîtes, on ne vous avait point encore coupé le boyau du nombril, on ne vous avait point salée, vous étiez toute nue, j'eus pitié de vous; vous êtes devenue grande, votre sein s'est formé, votre poil a paru; j'ai passé, je vous ai vue, j'ai connu que c'était le temps des amans; j'ai couvert votre ignominie; je me suis étendu sur vous avec mon manteau; vous avez été à moi; je vous ai lavée, parfumée, bien habillée, bien chaussée; je vous ai donné une écharpe de coton, des bracelets, un collier; je vous ai mis une pierrerie au nez, des pendans d'oreille, et une couronne sur la tête, etc.

Alors, ayant confiance à votre beauté, vous avez forniqué pour votre compte avec tous les passans.... Et vous avez bâti un mauvais lieu... et vous vous êtes prostituée jusque dans les places publiques, et vous avez ouvert vos jambes à tous les passans.... et vous avez couché avec des Égyptiens.... et enfin, vous avez payé des amans, et vous leur avez fait des présens afin qu'ils couchassent avec vous... et, en payant au lieu d'être payée, vous avez fait le contraire des autres filles... Le proverbe est, telle mère, telle fille, et c'est ce qu'on dit de vous, etc.

On s'élève encore davantage contre le chapitre XXIII. Une mère avait deux filles qui ont perdu leur virginité de bonne heure; la plus grande s'appelait Oolla, et la petite Oliba.... « Oolla a été folle des jeunes seigneurs, magistrats, cavaliers; elle a

couché avec des Égyptiens dès sa première jeunesse... Oliba sa sœur a bien plus forniqué encore avec des officiers, des magistrats et des cavaliers bien faits; elle a découvert sa turpitude; elle a multiplié ses fornications; elle a recherché avec emportement les embrassemens de ceux qui ont leur membre comme un âne, et qui répandent leur semence comme des chevaux.... ».

Ces descriptions, qui effarouchent tant d'esprits faibles, ne signifient pourtant que les iniquités de Jérusalem et de Samarie; les expressions qui nous paraissent libres ne l'étaient point alors. La même naïveté se montre sans crainte dans plus d'un endroit de l'Écriture. Il y est souvent parlé d'ouvrir la vulve. Les termes dont elle se sert pour exprimer l'accouplement de Booz avec Ruth, de Juda avec sa belle-fille, ne sont point déshonnêtes en hébreu, et le seraient en notre langue.

On ne se couvre point d'un voile quand on n'a pas honte de sa nudité; comment, dans ces temps-là, aurait-on rougi de nommer les génitoires, puisqu'on touchait les génitoires de ceux à qui l'on fesait quelque promesse? c'était une marque de respect, un symbole de fidélité, comme autrefois parmi nous les seigneurs châtelains mettaient leurs mains entre celles de leurs seigneurs paramonts (*).

Nous avons traduit les génitoires par cuisse. Éliézer met la main sous la cuisse d'Abraham : Joseph met la main sous la cuisse de Jacob. Cette

(*) Suzerains.

coutume était fort ancienne en Égypte. Les Égyptiens étaient si éloignés d'attacher de la turpitude à ce que nous n'osons ni découvrir, ni nommer, qu'ils portaient en procession une grande figure du membre viril nommé *phallum*, pour remercier les dieux de faire servir ce membre à la propagation du genre humain.

Tout cela prouve assez que nos bienséances ne sont pas les bienséances des autres peuples. Dans quel temps y a-t-il eu chez les Romains plus de politesse que du temps du siècle d'Auguste ? cependant Horace ne fait nulle difficulté de dire dans une pièce morale :

Nec vereor, ne, dum futuo, vir rure recurrat.
(Satire II du livre I, v. 127.)

Auguste se sert de la même expression dans une épigramme contre Fulvie.

Un homme qui prononcerait parmi nous le mot qui répond à *futuo*, serait regardé comme un crocheteur ivre ; ce mot, et plusieurs autres dont se servent Horace et d'autres auteurs, nous paraît encore plus indécent que les expressions d'Ézéchiel. Défesons-nous de tous nos préjugés quand nous lisons d'anciens auteurs, ou que nous voyageons chez les nations éloignées. La nature est la même partout, et les usages partout différens.

Je rencontrai un jour dans Amsterdam un rabbin tout plein de ce chapitre. Ah! mon ami, dit-il, que nous vous avons d'obligation! Vous avez fait connaître toute la sublimité de la loi mosaïque, le dé-

jeûner d'Ézéchiel, ses belles attitudes sur le côté gauche; Oolla et Oliba sont des choses admirables; ce sont des types, mon frère, des types, qui figurent qu'un jour le peuple juif sera maître de toute la terre; mais pourquoi en avez vous omis tant d'autres qui sont à peu près de cette force? pourquoi n'avez-vous pas représenté le Seigneur disant au sage Osée, dès le second verset du premier chapitre : « Osée, prends une fille de joie, et fais-lui des fils de fille de joie. » Ce sont ses propres paroles. Osée prit la demoiselle, il en eut un garçon, et puis une fille, et puis encore un garçon; et c'était un type, et ce type dura trois années. Ce n'est pas tout, dit le Seigneur, au troisième chapitre : « Va-t'en prendre une femme qui soit non-seulement débauchée, mais adultère : Osée obéit, mais il lui en coûta quinze écus et un setier et demi d'orge; car vous savez que dans la terre promise il y avait très-peu de froment. Mais savez-vous ce que tout cela signifie? Non, lui dis-je; ni moi non plus, dit le rabbin.

Un grave savant s'approcha, et nous dit que c'étaient des fictions ingénieuses et toutes remplies d'agrément. Ah! monsieur, lui répondit un jeune homme fort instruit, si vous voulez des fictions, croyez-moi, préférez celles d'Homère, de Virgile et d'Ovide : quiconque aime les prophéties d'Ézéchiel mérite de déjeûner avec lui.

ÉZOURVÉDAM.

Qu'est-ce donc que cet Ézourvédam qui est à la bibliothèque du roi de France? C'est un ancien com-

mentaire qu'un ancien brame composa autrefois, avant l'époque d'Alexandre, sur l'ancien Védam, qui était lui-même bien moins ancien que le livre du Shasta.

Respectons, vous dis-je, tous ces anciens Indiens. Ils inventèrent le jeu des échecs, et les Grecs allaient apprendre chez eux la géométrie.

Cet Ézourvédam fut en dernier lieu traduit par un brame, correspondant de la malheureuse compagnie française des Indes. Il me fut apporté au mont Krapac, où j'observe les neiges depuis long-temps; et je l'envoyai à la grande bibliothèque royale de Paris, où il est mieux placé que chez moi.

Ceux qui voudront le consulter verront qu'après plusieurs révolutions produites par l'Éternel, il plut à l'Éternel de former un homme qui s'appelait Adimo et une femme dont le nom répondait à celui de la vie.

Cette anecdote indienne est-elle prise des livres juifs? les Juifs l'ont-ils copiée des Indiens? ou peut-on dire que les uns et les autres l'ont écrite d'original, et que les beaux esprits se rencontrent?

Il n'était pas permis aux Juifs de penser que leurs écrivains eussent rien puisé chez les bracmanes dont ils n'avaient pas entendu parler. Il ne nous est pas permis de penser sur Adam autrement que les Juifs. Par conséquent je me tais, et je ne pense point.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DIEU, DIEUX. SECTION I. . . . . Pages 5
SECTION II. 9
Lettre de Maxime de Madaure. 12
Réponse d'Augustin. . . . . *ibid.*
D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême. 14
Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs. 16
SECTION III. *Examen de Spinosa*. 17
Profession de foi de Spinosa. 18
Du fondement de la philosophie de Spinosa. 20
SECTION IV. *Du Système de la nature*. . . . 24
Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système. 28
SECTION V. *De la nécessité de croire un être suprême*. 33
SECTION VI. 41
DIOCLÉTIEN. 44
DE DIODORE DE SICILE, ET D'HÉRODOTE. 54
DIRECTEUR. 62
DISPUTE. 64
Discours en vers sur les disputes. 65
DISTANCE. 71
DIVINITÉ DE JÉSUS. 81
DIVORCE. SECTION I. 82
SECTION II. 85
DOGMES. . . . . *ibid.*
DONATIONS. 89
Donation de Constantin. 90
Donation de Pepin. 91
Donation de Charlemagne. 92
Donation de Bénévent par Henri III. 93

Donation de la comtesse Mathilde..... Pag. 93
Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.... 95
Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes, par le roi Jean..... 98
Examen de la vassalité de Naples et de l'Angleterre. 99
Des donations faites par les papes..... 100
Donations entre particuliers..... 101
DORMANS (LES SEPT)..... 102
DROIT. SECTION I. *Droit des gens, droit naturel, droit public*..... 104
SECTION II..... 108
DROIT CANONIQUE. *Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier pasteur de l'église de Berne*..... 112
SECTION I. *Du ministère ecclésiastique*..... 114
SECTION II. *Des possessions des ecclésiastiques*... 117
SECTION III. *Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses*..... 121
SECTION IV. *Des peines ecclésiastiques*..... 126
SECTION V. *De l'inspection sur le dogme*..... 130
SECTION VI. *Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens*..... 131
SECTION VII. *Juridiction des ecclésiastiques*..... 134
Dispenses de mariage..... 138
DRUIDES..... 139
ÉCLIPSE..... 142
ECONOMIE..... 149
Économie domestique..... 150
De l'économie publique..... 157
ÉCONOMIE DE PAROLES. *Parler par économie*..... 167
ÉCROUELLES..... 474
ÉDUCATION. *Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite*..... 176
ÉGALITÉ. SECTION I..... 181
SECTION II..... 184
ÉGLISE. *Précis de l'Histoire de l'église chrétienne*..... 186
Du pouvoir de chasser les diables donné à l'église.. 197

Des martyrs de l'église..... Pag. 198
De l'établissement de l'église sous Constantin..... 204
De la signification du mot église. Portrait de l'église primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'église primitive, et particulièrement des primitifs appelés quakers..... 208
Du nom d'église dans les sociétés chrétiennes..... 211
De la primitive église. et de ceux qui ont cru la rétablir..... 212
Des primitifs appelés quakers..... 218
Querelle entre l'église grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe..... 223
De la présente église grecque..... 228
ÉGLOGUE..... 230
Eglogue allemande..... 232
ÉLÉGANCE..... 233
ÉLIE ET ÉNOCH..... 237
ÉLOQUENCE..... 240
EMBLÈME. *Figure, allégorie, symbole, etc*..... 250
De quelques emblèmes dans la nation juive..... 253
De l'emblème d'Oolla et d'Oliba..... 261
D'Osée et de quelques autres emblèmes..... 263
EMPOISONNEMENS..... 264
ENCHANTEMENT, *magie, évocation, sortilége, etc*..... 270
Enchantement des morts, ou évocation..... 275
Des autres sortiléges..... 276
Enchantement pour se faire aimer..... 278
ENFER..... 280
ENFERS..... 292
ENTERREMENT..... 294
ENTHOUSIASME..... 297
ENVIE..... 304
ÉPIGRAMME..... 307
Sur les sacrifices à Hercule..... *ibid.*
Sur Laïs, qui remit son miroir dans le temple de Vénus..... *ibid.*
Sur une statue de Vénus..... *ibid.*

Sur une statue de Niobé..... Pag. 308
Sur des fleurs à une fille grecque, qui passait pour être fière..... *ibid.*
Sur Léandre, qui nageait vers la tour d'Héro pendant une tempête..... *ibid.*
EPIPHANIE, *La visibilité, l'apparition, l'illustration, le reluisant*..... 311
ÉPOPÉE. *Poëme épique*..... 313
D'Hésiode..... 317
De l'Iliade..... 318
De Virgile..... 322
De Lucain..... 324
Du Tasse..... 325
De l'Arioste..... 326
De Milton..... 337
Du reproche de plagiat fait à Milton..... 352
ÉPREUVE..... 356
ÉQUIVOQUE..... 364
ESCLAVES. SECTION. I..... 367
SECTION II..... 371
SECTION III..... 373
SECTION IV. *Serfs de corps, serfs de glèbe, mainmorte, etc*..... 375
ESPACE..... 377
ESPRIT. SECTION I..... 380
SECTION II..... 389
SECTION III..... 397
SECTION IV. *Bel esprit, esprit*..... 401
SECTION V..... 409
SECTION VI. *Esprit faux*..... 410
ESPRIT DES LOIS. *Voy.* LOIS.
ESSÉNIENS..... 413
ÉTATS, GOUVERNEMENS. *Quel est le meilleur?*..... 421
ÉTATS GÉNÉRAUX..... 427
ÉTERNITÉ..... 430
EUCHARISTIE..... 431
EUPHÉMIE..... 435

EVANGILE..... Pag. 436
ÉVÊQUE..... 439
EXAGÉRATION..... 441
EXPIATION..... 447
EXTRÊME..... 452
EZÉCHIEL. *De quelques passages singuliers de ce prophète, et de quelques usages anciens*..... 456
EZOURVÉDAM..... 461

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

Impr. de Laurens aîné.

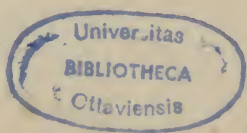

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bibliothèque

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Univ.

11 NOV. 1989
01 NOV. 1989
30 NOV. 1989
30 NOV. 1989
AVR APR 13 2001
MAR 09 2001
DEC 02 2004
NOV 18 2004

0008962-01-1 CE
B 42 .V55 1822 V4
VOLTAIRE, FRANCOIS MAR
DICTIONNAIRE PHILOSOPH
a39003 000881879b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 08 13 06 4